

# Romains

*Rudolf Brockhaus*

## Introduction

L'épître aux Romains fut écrite de Corinthe l'an 58 ou 59 après Jésus Christ, alors que Paul était sur le point de partir pour Jérusalem et d'y porter le produit des collectes des croyants d'Achaïe et de Macédoine (chap. 15:25-28).

Paul lui-même n'était jamais allé à Rome, bien qu'il eût «depuis plusieurs années» ardemment désiré de voir les croyants de cette ville. Nous ne savons comment l'œuvre a commencé à Rome, ni quels instruments Dieu a employés pour fonder l'assemblée de cette localité. On admet généralement que des Juifs habitant Rome et se rendant pour la fête annuelle à Jérusalem, ont été instruits là des événements et ont rapporté dans la grande capitale du monde ce qui concernait Jésus. En tout cas, il est certain que ni Paul, ni Pierre, l'apôtre de la circoncision, n'en ont été les «fondateurs». Ils ne se sont rendus à Rome que peu d'années avant leur mort, qui eut lieu environ au même moment.

N'est-ce pas précisément la sagesse de Dieu qui a tout dirigé pour que Rome ne puisse pas se glorifier d'avoir une assemblée fondée par un apôtre, comme d'autres villes cependant moins importantes, telles que Éphèse, Corinthe, Philippiques, etc.? N'est-ce pas aussi la raison pour laquelle cette épître expose d'une manière aussi complète les vérités fondamentales qui y sont développées, telles que l'état de l'homme en Adam, l'intervention puissante de Dieu par l'Évangile, la justification du croyant par la mort et la résurrection de Christ, etc.? Si l'apôtre était venu plus tôt à Rome, comme il se le proposait, il aurait sans doute communiqué verbalement aux chrétiens de Rome ce que nous trouvons maintenant dans son épître. De plus, Dieu avait laissé les circonstances à Rome se développer de telle façon qu'elles rendissent nécessaire une épître si détaillée et si complète sur les vérités fondamentales de l'Évangile. Bien que l'assemblée à Rome fût composée surtout de chrétiens sortis du paganisme, elle comprenait aussi un bon nombre de Juifs convertis qui conservaient un esprit légal — «ne touche pas, ne mange pas!» — tandis que les croyants sortis du paganisme étaient en danger, d'user au contraire d'une liberté charnelle. Cette situation avait provoqué des controverses qui menaçaient non seulement de créer des divisions au sein de l'assemblée, mais aussi de corrompre la vérité.

Lorsque le canon des Saintes Écritures a été établi, on a donné la première place à l'épître aux Romains, bien qu'elle n'ait pas été écrite la première; les épîtres aux Thessaloniciens, aux Galates et aux Corinthiens l'ont précédée; la première place a été donnée à cette épître précisément en raison de son importance doctrinale.

Il y a, dans l'Écriture, deux grands sujets concernant les relations de l'homme avec Dieu; ce sont, d'une part, la responsabilité de l'homme envers Dieu et, d'autre part, les conseils de grâce de Dieu envers l'homme; nous trouvons le premier de ces sujets représenté dans le premier homme, Adam, et l'autre dans le second homme, le dernier Adam, Jésus Christ, le Fils de Dieu. Le premier homme, créé pur, fut placé dans un état d'innocence au milieu du jardin d'Éden, dont les deux arbres, l'arbre de vie et l'arbre de la connaissance du bien et du mal, indiquaient la possibilité d'une vie immortelle pour l'homme, et sa responsabilité envers Dieu. Au lieu de demeurer dépendant de Dieu afin de vivre éternellement sur la terre, l'homme s'est révolté contre Lui, a transgressé son commandement et a perdu de ce fait la vie et l'innocence. Lorsque plus tard, la question de la vie et de la responsabilité a été soulevée de nouveau par la loi de Sinaï, l'homme a violé cette loi et est tombé sous la malédiction et le jugement, et quand finalement Dieu, dans sa bonté infinie, est apparu dans ce monde dans la personne de son Fils, l'homme a révélé son état irrémédiable de perdition par le rejet de l'amour de Dieu et par son inimitié contre Christ. Après cette longue épreuve dans laquelle l'homme s'était montré ennemi de Dieu et méprisant sa grâce, il ne restait plus rien d'autre pour lui que le jugement. «Maintenant est le jugement de ce monde», disait le Seigneur, en allant à la croix.

Il est bon de le comprendre clairement; cela nous montre le fondement sur lequel toute l'épître aux Romains est établie, et nous fait comprendre aussi la raison pour laquelle on lui a donné la première place; elle traite cette question primordiale: comment les relations de l'homme avec Dieu ont-elles pu être rétablies sur un nouveau fondement?

Comme cela vient d'être dit, après avoir manifesté sa culpabilité, son péché et son inimitié contre Dieu, l'homme dut subir les conséquences de sa chute. C'est alors que Dieu est intervenu, ainsi que l'annonçait implicitement la déclaration que la semence de la femme briserait la tête du serpent. La promesse faite à Abraham qu'en sa semence seraient bénis tous les peuples de la terre, a été accomplie. Ce que la loi ne pouvait faire, bien qu'elle fût sainte, juste et bonne, Dieu l'a accompli en envoyant son propre Fils en ressemblance de chair de péché et pour le péché, et en condamnant le péché dans la chair (8:3). Christ a endossé toute notre responsabilité en ce que, sur la croix, non seulement il a pris sur lui nos péchés, mais il a aussi été fait péché, et il a parfaitement glorifié Dieu à l'égard du péché. Il nous acquit la vie et la gloire.

Bien qu'elle place devant nos yeux l'évangile de Dieu dans toute sa plénitude, l'épître aux Romains n'embrasse pas tout le contenu de ce que l'apôtre Paul appelle son évangile, savoir le conseil de Dieu qui, dès avant la fondation du monde, place le croyant devant Dieu, saint et irréprochable en amour, et lui donne en Christ une place dans les lieux célestes; le mystère de Christ et de son corps, l'assemblée; le chef de la nouvelle création glorifié à la droite de Dieu. Tout cela, nous le trouvons seulement esquissé dans l'épître aux Romains; si nous voulons connaître pleinement ce conseil de Dieu, nous devons lire l'épître aux Éphésiens; l'épître aux Colossiens dépeint, elle, plutôt la vie d'un croyant ressuscité.

L'épître aux Romains considère le croyant comme un homme vivant sur la terre, qui possède la vie de Christ et le Saint Esprit, de sorte qu'il n'y a «aucune condamnation» pour lui, qui est en Christ. Sa dette est payée, le péché est jugé et, étant justifié par l'œuvre de Christ, il a la paix avec Dieu. Il est appelé à marcher en nouveauté de vie et à présenter son corps en sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu. Toutefois cette épître ne le considère pas encore comme ressuscité avec Christ. Certes, l'apôtre déclare: «Si nous avons été identifiés avec lui dans la ressemblance de sa mort, nous le serons donc aussi dans la ressemblance de sa résurrection» (6:5), mais il ne va pas plus loin; nous trouvons cette vérité, comme nous venons de le dire, dans l'épître aux Colossiens. Je répète: Ce qui nous est présenté dans l'épître aux Romains, c'est l'œuvre de grâce de Dieu pour la justification du pécheur, par la mort et la résurrection de Jésus Christ, ainsi que l'acceptation, en Christ, du croyant, qui peut donc être considéré comme étant «en Christ», mais vivant sur cette terre, non plus comme un homme dans la chair, mais dans l'Esprit, parce que l'Esprit de Dieu habite en lui.

Nous ne trouvons pas dans cette épître le croyant comme une «nouvelle création», bien que d'autres passages de la Parole nous le montrent ayant la nouvelle vie qui appartient à cette nouvelle création; création qui forme une partie du conseil de Dieu que nous ne trouvons pas dans l'épître aux Romains, comme nous l'avons déjà dit. L'homme est une créature responsable dans ce monde et il est traité comme tel. L'œuvre de Christ a fait face à la responsabilité du croyant qui se trouve maintenant dans ce monde, avec son corps comme temple du Saint Esprit et avec l'amour de Dieu versé par cet Esprit dans son cœur. Sauvé en espérance, il se trouve dans la faveur de Dieu et se glorifie dans l'espérance de la gloire de Dieu, il est un fils de Dieu et, comme tel, héritier de Dieu et cohéritier de Christ. Il n'apparaît pas comme ressuscité avec Christ, ni comme transporté dans les lieux célestes, mais il est appelé à souffrir ici-bas avec Christ pour être aussi glorifié à la fin de sa course avec Lui.

Considérons maintenant la division de l'épître. Après une courte introduction, dans laquelle l'apôtre mentionne le ministère qu'il a reçu d'annoncer «l'évangile de Dieu... touchant son Fils» (v. 2) et dans laquelle il exprime son affection envers les croyants de Rome, ainsi que son ardent désir de les voir, pour leur «faire part de quelque don de grâce spirituel» (v. 11), il dépeint en peu de mots cet évangile; il le nomme «la puissance de Dieu en salut à quiconque croit» (v. 16), et dit que «la justice de Dieu y est révélée sur le principe de la foi pour la foi» (v. 17). Tout y est ainsi attribué à Dieu: c'est l'évangile de Dieu, la puissance de Dieu et la justice de Dieu.

Au verset 18 commence la description de l'état corrompu de l'homme et de sa culpabilité. Nous lisons que «la colère de Dieu est révélée du ciel contre toute impiété et toute iniquité des hommes qui possèdent .la vérité tout en vivant dans l'iniquité». Tous, païens et Juifs, sont coupables; les uns «périront... sans loi», les autres «seront jugés par la loi» (2:12). Le monde entier, sans aucune exception, est tombé sous le jugement de Dieu; toute bouche est fermée (3:19).

La miséricorde de Dieu a pourvu à ce misérable état, en Christ: le seul remède, c'était le sang du Fils de Dieu; ce sang a coulé à Golgotha, et maintenant la justice de Dieu se manifeste, par la foi en Jésus Christ, envers tous et sur tous ceux qui croient (v. 22). Dieu s'est montré juste, aussi bien dans le support des péchés précédents par sa patience (v. 25), qu'en justifiant maintenant celui qui est de la foi de Jésus (v. 26); cette merveilleuse vérité est développée jusqu'au onzième verset du cinquième chapitre; elle a renversé toutes les prétentions des Juifs aux privilèges qu'ils fondaient sur leur descendance d'Abraham, et elle a

ouvert la porte à tous les hommes, même aux païens considérés comme des impurs (chap. 4). Abraham et David, ces deux grands piliers du judaïsme, ont été justifiés selon le même principe, savoir par la foi, sans les œuvres.

L'appel d'Abraham conduit l'apôtre à une autre vérité, très importante, savoir la résurrection de Christ et l'introduction du croyant dans un tout nouvel état devant Dieu: justifié par la foi, il a la paix avec Dieu, il a accès à sa faveur et il a trouvé grâce (5:1-3). La résurrection du Seigneur est la pleine démonstration de son acceptation et de sa justification.

Du chapitre 5:12 jusqu'à la fin du chapitre 8, l'apôtre traite la question du péché, non plus des fautes personnelles comme il l'avait fait jusque-là, mais du péché comme tel, de l'état de l'homme dans la chair; quand il s'agit des péchés il peut y avoir une différence dans la gravité de la faute et de la responsabilité, mais pour ce qui est du péché, nous sommes tous de la même nature et l'apôtre parle des origines des deux natures et des chefs des deux familles, d'Adam et de Christ. C'est la raison pour laquelle, dans cette partie de notre épître, il n'est pas dit que Christ est mort pour nos péchés, mais au péché (6:10). Nous ne trouvons pas là ce que nous avons fait, mais ce que nous sommes; nous apprenons qu'en nous, c'est-à-dire en notre chair, il n'habite point de bien. Cette connaissance peut rendre un homme profondément malheureux, même s'il a déjà la conscience du pardon de ses péchés; la paix du croyant devient plus profonde et plus stable lorsqu'il fait l'expérience que non seulement Christ est mort pour lui, mais que lui est mort avec Christ et qu'il peut jouir de toutes les conséquences bénies de cette mort. Celui qui est mort est justifié du péché: il ne domine plus sur lui; il peut se présenter lui-même à Dieu comme vivant d'entre les morts et ses membres comme instruments de justice (6:13). Il est aussi mort au premier mari, la loi, qui fut donnée à l'homme dans la chair, et il appartient à un autre, à Celui qui est ressuscité d'entre les morts (chap. 7).

Alors que les mots **faute** et **pardon** caractérisent la première partie de notre épître, ce sont les mots **péché** et **délivrance** qui caractérisent la seconde. Les fautes, les péchés en paroles et en œuvres, peuvent être pardonnés, mais notre état devait être renouvelé, et cela ne pouvait avoir lieu que par la mort. En Christ, nous sommes morts à notre ancien état pour marcher désormais devant Dieu en nouveauté de vie par la grâce. Nous avons donc vu, dans la première partie de l'épître, que nos péchés ont été effacés par la mort de Christ, et, dans la seconde, que, par le même moyen, nous avons maintenant notre place devant Dieu en Christ. Le chapitre 8 développe ensuite les glorieux résultats de cette délivrance; nous ne sommes plus dans la chair, mais dans l'Esprit: l'Esprit d'adoption habite en nous et nous attendons la délivrance de notre corps; Dieu est pour nous et rien ne peut nous séparer de son amour qui est dans le Christ Jésus, notre Seigneur.

Comment concilier alors les voies miséricordieuses de Dieu envers tous les hommes avec les promesses particulières que Dieu a données à son peuple terrestre? C'est cette question que l'apôtre traite dans les chapitres 9 à 11. Les promesses avaient été données sans conditions; les Juifs, bien qu'étant les descendants naturels d'Abraham, ont «heurté contre la pierre d'achoppement», et, par leur désobéissance et leur incrédulité, ont perdu tous leurs droits à ces promesses: après cela, Dieu était entièrement libre d'exécuter ses pensées annoncées par les prophètes à l'égard des païens. Il est souverain dans ses actes et il agit selon cette souveraineté. Il a sauvé un résidu d'Israël et il sauve aujourd'hui qui il veut d'entre les Juifs et d'entre les nations (chap. 9 et 10).

Cependant Dieu n'a pas rejeté son peuple; ses dons de grâce et son appel sont sans repentir, et quand une fois la plénitude des nations fixée par Dieu sera réalisée, tout Israël sera sauvé, car «le Libérateur viendra de Sion; il détournera de Jacob l'impiété». Les branches arrachées de l'olivier de la promesse seront de nouveau entées sur leur propre olivier (chap. 11).

Le chapitre 11 termine la partie doctrinale de l'épître; nous trouvons ensuite des exhortations à marcher d'une manière agréable à Dieu dans l'accomplissement de sa volonté bonne et parfaite, puis des exhortations relatives aux relations des croyants entre eux, comme membres d'un seul corps — c'est là le seul passage de notre épître, où il soit fait allusion à ces relations de membres du corps — finalement il est question aussi des rapports avec les autorités qui sont ordonnées de Dieu, comme ses serviteurs dans ce monde (chap. 12 et 13). En un mot, nous y trouvons le chrétien dans la maison de Dieu, dans la famille céleste et dans le monde.

Dans les chapitres 14 et 15, l'apôtre exhorte d'abord les croyants à se supporter mutuellement dans les divergences d'opinions sur le manger et le boire, sur l'observation des jours, etc., divergences qui s'étaient élevées entre eux par la présence des éléments juifs, puis il les exhorte à avoir de la patience en supportant

les infirmités des faibles, et à marcher tous dans un même sentiment selon le Christ Jésus; ensuite, il parle encore une fois de son désir de venir bientôt à Rome, pour se rendre de là en Espagne.

Dans le dernier chapitre, suit une série de salutations à des personnes de Rome que l'apôtre connaissait et qui s'étaient distinguées par leur fidélité et leur zèle dans le service du Seigneur; puis nous trouvons un sérieux avertissement à ceux qui cherchaient à troubler les précieuses relations des frères et sœurs et causaient des divisions et des occasions de chute.

Tertius, le compagnon de l'apôtre et l'écrivain de l'épître — (à part l'épître aux Galates, Paul n'en a écrit, que nous sachions, aucune autre de sa propre main) — et quelques autres frères ajoutent leurs salutations à celles de l'apôtre. Enfin, l'apôtre termine par une prière qui correspond merveilleusement à tout ce qu'il a développé dans l'épître: «Au Dieu qui seul est sage, par Jésus Christ, — auquel soit la gloire éternellement! Amen».

Paul, comme nous l'avons dit plusieurs fois, ne parle pas dans l'épître aux Romains du conseil de Dieu, mais il ne peut pas faire autrement que de mentionner au moins en quelques mots dans les derniers versets, son évangile et le mystère qui avait été tenu sous silence dès les temps éternels, qui a été manifesté maintenant et qui, par des écrits prophétiques, a été donné à connaître, selon le commandement du Dieu éternel. Ce mystère, qui remplissait son cœur et ses pensées, il l'avait déjà dévoilé en partie dans les épîtres aux Corinthiens, mais il le fera ensuite en détail, au moment voulu de Dieu, sous la direction du Saint Esprit, dans les épîtres aux Éphésiens et aux Colossiens.

## Chapitre 1<sup>er</sup>

La salutation par laquelle l'apôtre introduit son épître est longue et instructive. Paul se nomme d'abord l'esclave de Jésus Christ; mieux que tout autre, il connaissait la liberté chrétienne, mais il considérait comme un honneur particulier d'être un esclave de Christ; c'est ainsi qu'il se nomme dans plusieurs occasions, et nous aussi, nous devrions le faire avec joie.

Il n'était pas seulement «esclave», mais aussi «apôtre», et même «apôtre appelé»; les autres apôtres étaient bien aussi appelés, mais l'apôtre Paul l'était dans un sens particulier. Les douze avaient été appelés et envoyés par le Messie vivant sur la terre, tandis que lui, il avait reçu cette grâce et cet apostolat directement du ciel, du Fils de l'homme glorifié à la droite de Dieu, et son apostolat avait été ensuite confirmé par le Saint Esprit (Actes 9:17; 13:1-4). Il n'était pas fondé sur une décision humaine — «non de la part des hommes, ni par l'homme» (Gal. 1:1) — mais seulement sur Dieu; déjà mis à part par Dieu dès le ventre de sa mère, il avait été appelé plus tard par la grâce de Dieu (Gal. 1:15).

«Mis à part pour l'évangile de Dieu» (1:1). Dieu a une bonne nouvelle pour le monde entier, pour les Juifs et les païens, une nouvelle qui est exactement le contraire de ce que les hommes connaissent habituellement de lui; car quel est l'homme en effet qui connaisse Dieu, comme Celui qui «donne à tous libéralement et... ne fait pas de reproches» (Jacq. 1:5), qui ne prend pas de plaisir à la mort du pécheur et est prêt à pardonner? Des milliers d'années, il est vrai, s'étaient écoulées depuis la chute de l'homme avant que Dieu révèle son évangile, mais il ne lui avait pas été possible, pendant ces longues années de taire ses voies de grâce: Il donna des promesses par ses prophètes dans les Saintes Écritures (v. 2); une lumière se lèverait et tous les bouts de la terre verraient son salut; puis, «quand l'accomplissement du temps est venu, Dieu a envoyé son Fils, né de femme» (Gal. 4,4).

C'est pour cet évangile que Paul, comme il le dit ici, avait été **mis à part**; le Seigneur l'avait désigné comme serviteur et témoin, en le retirant du milieu du peuple d'Israël et des nations, vers lesquelles il voulait l'envoyer, pour ouvrir leurs yeux et leur annoncer la rémission des péchés (Actes 26:16-18); il devait apporter aux uns la délivrance du joug de la loi et aux autres la délivrance de la puissance de Satan: c'était Jésus, la Tête glorifiée de son corps, qui l'appelait et l'envoyait; le Seigneur lui avait dit: «Je suis Jésus que tu persécutes». Tout était particulier dans son cas: la Personne qui appelait, l'appel et la personne appelée; c'est pourquoi Paul pouvait nommer l'évangile qui lui avait été confié, «son» évangile, ou l'évangile de la gloire; ce dernier le plaçait, lui et ceux qui acceptaient son message, sur un terrain tout nouveau; il les retirait du milieu des Juifs et des païens et les unissait non pas à un Messie vivant, mais au Fils de l'homme ressuscité dans la gloire, le chef d'une nouvelle création; aussi, Paul ne connaissait désormais personne selon la chair, Christ non plus (2 Cor. 5:16), quoique, dans un autre sens, il le reconnaissait bien comme le Fils de David.

C'est cette Personne merveilleuse qui était l'objet de son évangile; c'était «l'évangile de Dieu... touchant son Fils né de la semence de David, selon la chair» (v. 3). Apparu comme tel au milieu de son peuple terrestre pour accomplir les promesses divines, Christ avait été rejeté; Israël avait ainsi, comme peuple, perdu tous les droits à ces promesses. Désormais, pour les descendants d'Abraham comme pour les païens, qui étaient sans droit de cité en Israël, sans Dieu et sans espérance dans le monde, il n'y avait qu'un seul moyen d'être sauvés: la grâce inconditionnelle de Dieu.

Dieu, dont les dons de grâce et l'appel sont sans repentir, bénira dans l'avenir son peuple terrestre et accomplira envers lui toutes ses promesses. Quelle précieuse vérité! Aujourd'hui il rassemble un peuple céleste d'entre les Juifs et les nations: le Saint Esprit est descendu pour glorifier «le Fils» et Lui former une épouse d'entre tous les peuples de la terre.

Ainsi, ce qui autrefois n'était qu'une promesse, est devenu une réalité: les déclarations des prophètes de l'Ancien Testament (qui seules sont visées ici) ont été accomplies, en tant qu'elles concernaient l'incarnation du Seigneur, sa mort et sa résurrection, ainsi que les glorieuses conséquences de son œuvre. Les choses qu'ils administraient autrefois pour nous, nous ont été annoncées par les messagers de l'Évangile dans la puissance du Saint Esprit (1 Pierre 1:10-12). Sans doute avons-nous reçu aussi de précieuses promesses relatives à notre marche dans ce monde, mais il ne s'agit pas de cela ici. Les promesses dont il est question dans ce passage concernant l'évangile de Dieu sont accomplies.

Celui dont parle cet évangile est apparu; il est venu dans ce monde, à deux titres ou sous deux relations différentes: Il est le Fils de David, selon la chair, qu'il a revêtu en grâce, et il est le Fils de Dieu, déterminé tel, «en puissance, selon l'Esprit de sainteté, par la résurrection des morts» (v. 4). Comme Fils de David, il n'était pas seulement l'objet des promesses de Dieu, mais il les accomplissait aussi. Nous avons déjà dit que le peuple d'Israël a perdu, par le rejet de son Messie, tout droit à ces promesses qui pourtant lui appartenaient. Mais justement en vertu de la mort de Christ, Dieu a pu révéler des choses plus grandes et plus glorieuses et accomplir son conseil éternel. Christ a renoncé à tous ses droits de Fils de David et s'est soumis, dans une parfaite obéissance, à la mort de la croix; aussi, Dieu l'a ressuscité et lui a donné la gloire; c'est ainsi qu'il a été «déterminé Fils de Dieu, en puissance». Dieu avait manifesté cette puissance déjà par la résurrection de Lazare; elle sera manifestée de nouveau par la résurrection de tous les saints; mais nous en trouvons la manifestation la plus glorieuse dans la résurrection du Seigneur Jésus lui-même (Jean 12:28; Éph. 1:20). Après avoir été chargé de nos péchés et fait péché pour nous et après avoir, comme tel, subi la mort, juste salaire du péché, Jésus est ressuscité d'entre les morts, triomphant du péché, de la mort et de Satan. La puissance infinie de Dieu s'est manifestée là où la mort était entrée comme conséquence du péché; Christ est ressuscité: sa chair n'a pas vu la corruption et son âme n'est pas restée en hadès (Ps. 16:10; Actes 2:27).

Que signifie donc l'expression: «selon l'Esprit de sainteté?» Il est dit du prophète Jérémie qu'il avait été mis à part pour Dieu dès avant sa naissance (Jér. 1:5) et, de Jean Baptiste, qu'il serait rempli de l'Esprit Saint dès le ventre de sa mère (Luc 1:15). Christ, lui, était, comme homme, né du Saint Esprit, et sa vie était à tous égards l'expression des opérations de cet Esprit. Ses paroles étaient esprit et vie et tous ses actes s'accomplissaient dans la puissance du Saint Esprit. En un mot, il se montra dans toute sa vie comme le Saint de Dieu, innocent, sans souillure, séparé des pécheurs et finalement il s'offrit lui-même à Dieu sans tache par l'Esprit éternel (Héb. 7:26; 9:14). Il fut la parfaite offrande de gâteau, de fleur de farine pétrie à l'huile et ointe d'huile. Il a été sans cesse l'expression et le reflet de la déité, dont la plénitude habitait corporellement en Lui (Col. 2:9). Éprouvé, jusqu'à la mort de la croix, par le feu le plus ardent, il ne manifesta que perfection et parfum de bonne odeur. Il mourut (et dut mourir), parce qu'il avait pris notre cause en main, mais la mort ne put le retenir. Mis à mort en chair, Il a été vivifié par l'Esprit (1 Pierre 3:18); cela signifie que la merveilleuse puissance du Saint Esprit opéra sa résurrection; cela ne change en rien le fait que le Père devait à sa gloire de ressusciter Celui qui l'avait glorifié ici-bas, et que le Fils possédait la puissance de laisser sa vie et de la reprendre. La résurrection du Seigneur était le témoignage indéniable et public de la puissance qui avait opéré en Lui pendant toute sa vie et qui avait révélé ce qu'il était, savoir le Fils de Dieu.

Le sujet de l'évangile de Dieu est donc Christ, venu comme Fils de David pour accomplir les promesses, et Fils de Dieu déterminé tel en puissance selon l'Esprit de sainteté par la résurrection des morts. C'est de ce Seigneur, couronné maintenant de gloire et d'honneur à la droite de Dieu, que Paul avait reçu «grâce et apostolat, pour l'obéissance de la foi parmi toutes les nations, pour son nom» (v. 5). Dès l'instant où la grâce et la lumière pénétrèrent dans son cœur ténébreux, il fut appelé à témoigner des choses qu'il avait vues et entendues et de celles pour la révélation desquelles le Seigneur lui apparaîtrait encore (Actes 26:16). Ainsi, dès le début, son service fut plus étendu que celui des douze; c'est pourquoi il est question ici de l'obéissance de la foi; cette obéissance lui fait accepter volontairement le message venu du ciel et destiné non seulement à Israël, mais au monde entier.

Qu'en était-il des croyants de Rome? Ils n'étaient pas des apôtres appelés, et cependant ils étaient des appelés: «Appelés de Jésus Christ, ... bien-aimés de Dieu ... saints appelés» et tout cela par Jésus Christ, leur Seigneur. Certes, c'étaient de glorieux titres qui, d'une part, exprimaient les nouvelles relations de ces croyants avec le Père et le Fils et, d'autre part, indiquaient que ces croyants étaient soumis à l'autorité de l'apôtre des nations, bien qu'il n'eût pas collaboré à la fondation de l'assemblée à Rome. En sa qualité d'apôtre, il pouvait, dans la puissance de l'Esprit, leur écrire et leur adresser sa salutation habituelle, si profondément significative.- «Grâce et paix à vous, de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus Christ!» (v. 7). Ils étaient enfants de ce Dieu tout-puissant et esclaves de ce Seigneur plein de grâce, et le Saint Esprit se plaisait à les reconnaître comme tels par le moyen de l'apôtre.

Jamais auparavant des titres pareils n'avaient été connus, ni au temps des patriarches, ni sous le règne glorieux d'un David et d'un Salomon. Jamais non plus de tels sentiments ou de telles relations n'avaient été révélés, ainsi que nous les trouvons exprimés dans les versets suivants de notre épître. Certes, Dieu avait manifesté de diverses manières sa majesté, sa bonté merveilleuse, sa patience et sa fidélité, mais nous chercherions en vain, dans l'Ancien Testament de tels titres ou un pareil langage. Ils n'étaient pas possibles avant la venue du Seigneur dans ce monde. Même durant sa vie ici-bas, ses disciples n'auraient pu avoir les pensées et les sentiments exprimés dans les versets 8 à 15. Il fallait pour cela que l'œuvre de la croix fût accomplie. Si nous nous rappelons que l'assemblée de Rome se composait surtout de croyants tirés du paganisme, nous serons d'autant plus surpris de constater une affection si intime entre eux et l'apôtre, dont ils n'avaient pas encore vu le visage.

«Premièrement, je rends grâce à mon Dieu, par Jésus Christ, pour vous tous, de ce que votre foi est publiée dans le monde entier» (v. 8). L'amour se plaît à relever et à distinguer ce qu'il y a de bon chez les autres, et en cela Paul était un fidèle imitateur de son Maître. Vu la situation et l'importance de la ville de Rome, capitale du plus puissant empire de ce temps, il était compréhensible que la fidélité de ces croyants fût connue du monde entier d'autant plus qu'ils étaient en butte aux persécutions du dehors et aux tentations du dedans. Il en était de même de la foi des Thessaloniciens qui s'était répandue dans la Macédoine et dans l'Achaïe et en tout lieu, de sorte que l'apôtre n'avait pas besoin d'en rien dire.

Paul rendait grâce pour cela à son Dieu et plus il le faisait, en portant sur son cœur, d'ans un amour ardent et avec des prières continuelles, les croyants de Rome, plus aussi il avait le désir profond de les voir, afin de leur faire part de quelque don de grâce spirituel et de les affermir dans la foi (v. 9-11).

Quel changement dans le cœur de cet homme! Autrefois, défenseur fanatique de la loi, blasphémateur du nom de Jésus et ardent ennemi de ses disciples — aujourd'hui prédicateur infatigable et rempli d'amour, de la grâce révélée en Jésus, homme de foi, esclave de Jésus Christ. Il se dévouait entièrement pour d'autres, dans les peines et les combats, dans les souffrances et les afflictions, si même en les aimant beaucoup plus il devait être moins aimé. Tel était l'homme — et combien d'autres choses pourrions-nous dire de lui. Il désirait ardemment qu'il lui soit accordé par la volonté de Dieu, de visiter les croyants de Rome (v. 10). Certes, aucun homme ne s'est occupé du bien spirituel du troupeau avec autant de cœur, le cœur même de Jésus Christ. Involontairement cette prière monte à nos lèvres: «Seigneur, accorde-nous d'apprendre de lui! Donne-nous d'être ses imitateurs, comme il était le tien!»

Combien de telles paroles doivent avoir ému les cœurs des croyants de Rome! Paul pouvait prendre Dieu lui-même à témoin qu'il disait la vérité; oui, c'est lui seul qu'il servait dans son esprit «dans l'évangile de son Fils». Ce service ne procédait pas du désir d'accomplir un devoir, mais d'une consécration intérieure à Dieu et d'un dévouement absolu et plein d'amour pour l'évangile de son Fils. Remarquons en passant un changement d'expressions: au premier verset il est parlé de l'évangile de Dieu, mais ici c'est l'évangile de son Fils; c'est le même évangile, mais dans le premier nous avons la source, dans le second le moyen par lequel l'amour de Dieu a opéré par Jésus pour sauver des êtres perdus.

Le verset 12 est particulièrement touchant et nous montre l'humilité de l'apôtre. Nous avons déjà vu que Paul désirait se rendre à Rome pour faire part aux croyants de quelque don de grâce spirituel, pour les affermir, «c'est-à-dire, ajoute-t-il, pour que nous soyons consolés ensemble au milieu de vous, vous et moi, chacun par la foi qui est dans l'autre». Était-ce un simple frère qui désirait se rendre à Rome, ou était-ce le grand apôtre des nations?

L'assemblée de Rome devait aussi savoir qu'il y avait déjà longtemps qu'il désirait les visiter: «Je ne veux pas que vous ignoriez, frères, que je me suis souvent proposé d'aller vers vous (et que j'en ai été empêché jusqu'à présent)». Paul avait donc eu souvent le dessein de se rendre à Rome, mais Dieu, dans sa sagesse, ne l'avait pas permis. Ce désir de Paul de recueillir quelque fruit parmi eux, comme parmi les autres nations, était absolument justifié et agréable à Dieu; il était en effet comme apôtre des nations, «débiteur et envers les Grecs et envers les barbares, et envers les sages et envers les inintelligents» (v. 14). Il avait conscience de cette dette: c'est pourquoi, autant qu'il dépendait de lui, il était tout prêt à leur annoncer l'évangile, à eux

aussi qui étaient à Rome (v. 15). La longueur du voyage, les dangers qu'il aurait à affronter dans la grande capitale païenne, ou d'autres motifs de ce genre ne pouvaient le retenir. Le Seigneur a accompli son ardent désir, mais d'une tout autre manière, il est vrai, que celle à laquelle les croyants de Rome et lui-même pouvaient penser, savoir comme le prisonnier du Christ Jésus pour eux, les nations (Éph. 3:1).

La joie que l'apôtre éprouvait à la pensée d'annoncer l'évangile à Rome, le conduit à parler plus en détail du caractère de cet évangile et à aborder la doctrine de l'épître, «car je n'ai pas honte de l'évangile, car il est la puissance de Dieu en salut à quiconque croit, et au Juif premièrement, et au Grec» (v. 16). L'évangile est la puissance de Dieu, et non pas une simple doctrine, une règle de conduite pour l'homme, comme la loi l'avait été: c'est pourquoi il est aussi pour «quiconque croit». Il n'exige rien de l'homme, mais lui apporte un salut, accompli en sainteté et justice, procédant directement de Dieu et manifestant la puissance de Dieu; il annonce au pécheur, sans force, une œuvre absolument parfaite et accomplie une fois pour toutes; c'est pourquoi il n'est que pour la foi. La loi exigeait, l'évangile donne, sans conditions et gratuitement, et cela à quiconque veut l'accepter, soit Juif, soit païen. En raison de sa relation extérieure avec Dieu, le Juif était appelé le premier, au moins aussi longtemps que l'ancien système religieux n'avait pas encore été mis entièrement de côté; mais le païen n'était pas, pour autant, exclu de la grâce. «La grâce de Dieu qui apporte le salut est apparue à tous les hommes» (Tite 2:11).

Dans le verset suivant l'apôtre explique pourquoi l'évangile est la puissance de Dieu. «Car, dit-il, la justice de Dieu y est révélée sur le principe de la foi pour la foi». Ce n'est pas une justice humaine qui nous est communiquée sur le principe de la foi, mais la justice même de Dieu. Une autre puissance que celle de Dieu n'aurait pu nous donner une telle chose. La loi aurait pu conférer une justice humaine à celui qui l'aurait observée, mais personne n'était capable de l'observer; en outre, une justice obtenue sur le fondement de la loi n'aurait pu donner à l'homme que la vie pour cette terre, car, est-il dit, quiconque aura fait ces choses, vivra par elles, c'est-à-dire restera vivant, ne mourra pas; tandis que nous recevons par la foi la justice de Dieu.

Quelle est donc cette justice de Dieu? Cette question paraît bien à sa place, car plusieurs erreurs ont cours sur le sens de cette expression. Une justice obtenue par l'observation de la loi, si elle était possible, n'aurait en réalité pas de valeur devant Dieu; la justice humaine la plus parfaite ne pourrait être assimilée à la justice de Dieu.

La Parole répond à cette question. Que dit-elle? En Jean 16:8-10, nous lisons que le Saint Esprit annoncé par le Seigneur, convaincrat le monde de péché, de justice et de jugement; «de péché, dit le Seigneur, parce qu'ils ne croient pas en moi; de justice, parce que je m'en vais à mon Père, et que vous ne me voyez plus». Dieu a montré sa justice en élevant son Fils à sa droite, parce qu'il l'avait glorifié (voir Jean 13:31, 32). En d'autres termes, la justice de Dieu consiste en ce que le Père a élevé l'homme Christ Jésus dans la gloire qu'il avait avant que le monde fût (Jean 17:5). Le monde a rejeté Celui que le Dieu juste a glorifié; ainsi son péché a été manifesté d'une manière complète, et il ne reste rien d'autre pour lui que le jugement.

L'évangile que Paul prêchait, annonçait cette justice que Dieu avait manifestée d'une part en ressuscitant Jésus d'entre les morts et en le couronnant de gloire et d'honneur, et d'autre part en plaçant tout croyant dans la même position que celle que Jésus avait acquise comme homme: ce que Christ a accompli pour la gloire de Dieu, il l'a accompli en même temps pour nous, de sorte que l'apôtre peut dire dans un autre passage: «Celui qui n'a pas connu le péché, il, c'est-à-dire Dieu, l'a fait péché pour nous, afin que nous devinssions justice de Dieu en lui» (2 Cor. 5:21). De même que la justice de Dieu est manifestée d'abord dans la glorification de Christ, de même elle est vue maintenant en nous, qui sommes en Christ, et elle sera complètement manifestée quand nous apparaîtrons avec lui dans la même gloire comme le fruit du travail de son âme.

Si nous avons donc besoin de la justice de Dieu pour pouvoir subsister devant lui, il est évident que nous n'obtenons cette justice que moyennant la foi, par la grâce. Tout effort de l'homme serait vain. C'est de cette manière que la porte a été ouverte à tous les hommes; tous, Juifs et Gentils ont part de la même manière à cette justice sur le principe de la foi: c'est «sur le principe de la foi pour la foi». La foi est le seul moyen d'obtenir un tel salut et celui-ci est la part de la foi, où qu'elle se manifeste, ainsi qu'il est écrit: «Le juste vivra par sa foi» (Hab. 2:4). Et comme il en était autrefois, il en est ainsi de nos jours: Dieu en soit éternellement loué! Dieu manifeste dans le temps actuel sa justice, dans le fait qu'il est juste en justifiant celui qui est de la foi de Jésus (chap. 3:26), et en lui donnant dès aujourd'hui une place en Christ dans les lieux célestes (Éph. 2:6).

Ce que nous venons de considérer nous fait comprendre que l'apôtre n'ait pas eu honte de l'évangile; le messenger d'une telle nouvelle de la part de Dieu envers le monde, n'avait certes aucun motif de ne pas

l'annoncer. Pareil message n'avait jamais été entendu. La justice de Dieu était offerte librement et gratuitement à tous les hommes sans distinction, sur le principe de la foi seule et sans œuvre de l'homme.

L'apôtre en vient maintenant à considérer pour quelle raison Dieu a dû déployer un tel amour: à cause de la ruine irrémédiable et de la culpabilité de tous les hommes, soit Juifs, soit Gentils. Si Dieu voulait témoigner son amour envers un monde perdu, s'il voulait sauver des hommes, qui à cause de leur état de perdition allaient au-devant de la mort éternelle, il devait trouver le moyen de faire grâce, non seulement sans faire tort à sa justice, mais au contraire en se fondant sur elle. Au point où les choses en étaient, le Dieu saint ne pouvait révéler que sa colère.

C'est pourquoi nous trouvons ensuite ce verset 18, si important et pourtant souvent si peu compris: «Car la colère de Dieu est révélée du ciel contre toute impiété et toute iniquité des hommes qui possèdent la vérité tout en vivant dans l'iniquité».

Remarquons d'abord les expressions identiques des versets 17 et 18: «la justice de Dieu... est **révélée**», et «la colère de Dieu est **révélée**». Les deux choses sont actuelles en rapport avec l'évangile: dans le même temps où la justice de Dieu est offerte par l'évangile, la colère de Dieu est révélée du ciel. Elle ne s'exerce pas encore, car le temps du jugement n'est pas encore venu, mais elle est révélée, et cela en même temps que la parole de la croix.

Cela peut nous paraître étrange de prime abord, mais nous comprendrons la chose si nous songeons au changement amené par la croix de Christ. Autrefois déjà Dieu avait exercé à diverses reprises des jugements sévères sur les hommes; souvenons-nous du déluge, de Sodome et de Gomorrhe, de la mer Rouge, de Coré, etc. Or tous ces jugements étaient des manifestations terrestres de la providence de Dieu, des signes évidents de son gouvernement, mais non pas une révélation de sa colère du ciel. Dans ces différents cas, Dieu avait bien manifesté sa justice, sa sainteté et sa haine du péché, mais il n'était cependant jamais apparu hors de l'obscurité dont il s'entourait; il demeurait caché derrière le voile. Ce n'est que lorsque le Fils de Dieu eut accompli son œuvre rédemptrice et eut posé ainsi le fondement de notre salut, que fut pleinement manifesté ce que Dieu est, mais aussi ce qu'est l'homme et ce qu'est le péché.

La loi et les voies de Dieu sous l'ancienne alliance avaient révélé ses caractères, mais jamais Il n'avait montré aussi complètement qu'à la croix combien le péché et le mal lui sont odieux; là, Celui qui n'a pas connu le péché, fut fait péché pour nous et but la coupe de la colère de Dieu contre le péché. Jamais non plus son amour et sa miséricorde ne furent mis autant en évidence qu'à la croix, où nous avons à la fois la révélation la plus saisissante de la justice de Dieu et la démonstration la plus élevée de son amour.

Répetons donc encore que si, d'une part, l'Évangile nous révèle la justice de Dieu, qui est accordée gratuitement à tout croyant, d'autre part Dieu nous y montre aussi d'une manière positive que Sa colère doit atteindre «toute impiété» (de quelque nature qu'elle soit), et non seulement l'impiété, mais aussi «toute iniquité des hommes qui possèdent la vérité tout en vivant dans l'iniquité». Dieu ne châtie plus maintenant les iniquités d'un seul peuple, comme il le faisait envers Israël (Amos 3:1, 2) qui possédait sa Parole: nous n'assistons plus seulement à ses voies gouvernementales envers les hommes et les peuples à cause de leurs actions, mais il juge maintenant tout mal, tout ce qui est en contradiction avec lui, qui est lumière. Sa colère est révélée du ciel contre tous les hommes sans aucune exception: ils sont tous, à cause de leurs péchés, sous sa colère et ils y demeureront s'ils n'acceptent pas par la foi le salut qui leur est offert (Jean 3:36). La culpabilité des individus peut être plus ou moins grande, mais ils sont tous coupables, ils sont tous des enfants de colère: le monde entier s'expose au jugement de Dieu.

L'impiété est ce qui caractérise l'état des païens; ils sont sans Dieu et sans espérance dans le monde, ignorants et endurcis, ayant leur entendement obscurci et étranger à la vie de Dieu, s'égarant toujours plus (Éph. 2:12; 4:18). L'impiété caractérise plus encore l'état du Juif, qui non seulement possédait les promesses de Dieu, mais qui, par la loi, avait connaissance des justes exigences de Dieu envers sa créature. Malgré cela, tout en connaissant les pensées de Dieu sur le bien et le mal, il a aimé l'impiété et transgressé de mille manières les saints commandements de Dieu. Les avantages que le Juif possédait sur le païen n'ont donc servi qu'à augmenter sa responsabilité et sa culpabilité; pareillement de nos jours, la chrétienté a une énorme culpabilité en raison de ses privilèges.

Comme l'assemblée de Rome se composait avant tout d'anciens païens, on comprend que l'apôtre s'occupe d'abord (jusqu'au verset 16 du deuxième chapitre) de l'état du monde païen, et ne parle qu'ensuite de l'impiété des Juifs; il énumère trois causes de la culpabilité des païens devant Dieu:

1. Ils possèdent le témoignage de la création. Ce qui se peut connaître de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité, se discerne, depuis la fondation du monde, par les choses faites par lui (v. 19, 20).



2. Ils ont eu, au commencement, la connaissance de Dieu (v. 21).

3. Ils ont une conscience (même si elle est obscurcie), qui rend témoignage au-dedans d'eux, de sorte que leurs pensées s'accusent entre elles, ou aussi s'excusent (2:14, 15).

Les païens ont donc une responsabilité bien plus grande que ce que l'on pense habituellement. Qu'ont-ils fait de ce qui leur a été confié? Hélas, ils sont «inexcusables». Les œuvres et les lois merveilleuses de la création leur révélaient sans cesse la grandeur, la puissance et la sagesse de Dieu, mais ils ne le «glorifièrent point comme Dieu, ni ne lui rendirent grâces». Leur orgueil et leur présomption les ont fait tomber toujours plus bas dans la folie et les ténèbres de leurs cœurs, et le jugement est venu sur eux. Nous avons trois fois dans notre chapitre la parole sérieuse: «Dieu les a livrés». Cependant, dans sa bonté, il ne s'est pas laissé sans témoignage; il leur donna «du ciel des pluies et des saisons fertiles», remplissant leurs cœurs de nourriture et de joie (Actes 14:15-17), mais ils ne répondirent à sa bonté que par de l'ingratitude et du mépris.

Or, les hommes ont non seulement eu la possibilité de discerner Dieu par la création, mais au commencement ils l'ont réellement connu (v. 21). Nous n'entendons pas parler d'idolâtrie avant le déluge, et quoique la méchanceté dans ce temps-là fût grande, toutefois depuis la création d'Adam jusqu'à Noé (plus de 1600 ans), Dieu ne s'est pas laissé sans témoignage. Puis, quand l'histoire de l'homme recommença sur la terre purifiée par le jugement, il y eut dans la famille de Noé, qui possédait la connaissance de Dieu, un nouveau témoignage pour la génération suivante. Mais l'homme, au lieu de prêter attention à ce témoignage et de laisser luire la lumière divine dans son cœur et sur son chemin, se détourna de Dieu, oublia peu à peu qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et tomba dans la folie. «Se disant sages, ils sont devenus fous, et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible en la ressemblance de l'image d'un homme corruptible et d'oiseaux et de quadrupèdes et de reptiles» (v. 22, 23).

En quelques traits, l'apôtre dépeint ici la corruption variée, dans laquelle l'homme est tombé du point de vue religieux après le déluge; il décrit ensuite la terrible dépravation morale qui est la conséquence inévitable de l'éloignement de Dieu et de l'idolâtrie. «C'est pourquoi Dieu les a aussi livrés, dans les convoitises de leurs cœurs, à l'impureté, en sorte que leurs corps soient déshonorés entre eux-mêmes: eux qui ont changé la vérité de Dieu en mensonge, et ont honoré et servi la créature plutôt que celui qui l'a créée» (v. 24, 25).

Ayant changé la vérité de Dieu en mensonge, les hommes ont donné plus d'honneur à la créature qu'au Créateur. Quand l'homme sort de la position de créature dépendante, la seule qui lui convienne, il devient la proie de ses passions et de ses convoitises, un jouet de Satan, le père du mensonge, et il tombe rapidement à la fin plus bas que la bête. Les choses qui sont nommées dans les versets 26 et 27 ne peuvent que nous remplir d'horreur et de dégoût; et combien sérieuse est la pensée qu'elles se retrouvent trait pour trait de nos jours dans le monde soi-disant chrétien! Le tableau prophétique des «derniers jours» de la chrétienté dépeint en 2 Timothée 3, versets 2-8 ressemble exactement à celui du monde païen décrit dans les versets 28-31: il n'y manque rien. Combien terrible sera le jugement qui s'exercera bientôt sur une telle corruption!

Les hommes «n'ont pas eu de sens moral pour garder la connaissance de Dieu», telle est la conclusion de l'Esprit de Dieu (v. 28).

C'est pourquoi «Dieu les a livrés à un esprit réprouvé, pour pratiquer des choses qui ne conviennent pas», et alors suit cette longue et sombre liste, qui commence par les mots l'injustice et la méchanceté, et se termine par «ne tenant pas ce qu'ils ont promis, sans affection naturelle, sans miséricorde». Nous y trouvons toutes les actions que le Dieu saint a vues sur la terre durant les siècles passés et tout ce qu'il y voit encore de nos jours!

L'homme, devenu idolâtre, égaré, sous la puissance funeste du péché, a reçu la récompense due à son égarement et a été livré à un esprit réprouvé, pour pratiquer avec avidité toutes les infamies, et non seulement cela, mais il trouve son plaisir en ceux qui commettent de telles choses; oui, il aime à attirer d'autres êtres, restés relativement purs, dans sa propre corruption. Il connaît «la juste sentence de Dieu, que ceux qui commettent de telles choses sont dignes de mort», mais malgré cela, non seulement il les pratique, mais encore il trouve son plaisir en ceux qui les commettent (v. 32).

La créature, créée autrefois à l'image de Dieu, pourrait-elle tomber encore plus bas? Certainement sa culpabilité (non seulement son péché) a été démontrée de la façon la plus évidente, et Dieu est juste en jugeant le coupable selon Sa sainteté.

## Chapitre 2

Tous les païens étaient-ils donc tombés aussi bas que l'indique la fin du premier chapitre? Non, car certains, parmi eux, se détournaient avec indignation des infamies qui se pratiquaient en général. Des philosophes, des moralistes et d'autres encore condamnaient l'immoralité de leurs concitoyens. Il en était d'eux comme

des docteurs de la loi et des pharisiens au temps de Jésus. Ceux-ci s'estimaient beaucoup plus justes que la foule ignorante qu'ils méprisaient (Jean 7:48, 49); ils liaient sur les épaules des hommes des fardeaux pesants et difficiles à porter et ne voulaient pas eux-mêmes les remuer de leur doigt (Matt. 23:4). Ils avaient la prétention de voir, alors qu'ils étaient aveugles; ils étaient doublement coupables — leur péché demeurait (Jean 9:40, 41).

Il en était de même des hommes mentionnés ici: ils jugeaient les autres à cause de leurs actions et en secret ils commettaient les mêmes choses, augmentant ainsi leur responsabilité. «C'est pourquoi tu es inexcusable, ô homme, qui que tu sois qui juges; car en ce que tu juges autrui, tu te condamnes toi-même, puisque toi qui juges, tu commets les mêmes choses» (v. 1). Une telle attitude peut valoir l'estime de la part des hommes, mais Dieu ne se laissera jamais tromper par une apparence de piété, et ne reconnaîtra pas une justice humaine quelconque. «Nous savons que le jugement de Dieu est selon la vérité contre ceux qui commettent de telles choses» (v. 2). Dieu sonde les cœurs et les reins: le manque de sincérité et l'hypocrisie sont une abomination devant Lui. Combien insensé est l'homme qui pense pouvoir échapper au jugement de Dieu, en jugeant ceux qui commettent de telles choses, tout en les pratiquant lui-même! (v. 3). En montrant par son «jugement» qu'il connaît et accepte le jugement de Dieu sur le mal, et en le commettant lui-même, il se rend doublement coupable.

L'apôtre profite de cette occasion pour mettre en lumière un principe divin important. Dieu, s'étant révélé à l'homme de diverses manières, juge tout homme et agit envers lui selon son attitude à l'égard de ces révélations. C'est pourquoi l'apôtre ne parle plus exclusivement des païens, mais des hommes en général, «Juifs ou Grecs» (v. 9, 10), ou chrétiens professants, pouvons-nous ajouter. «Tu es inexcusable, ô homme, dit-il, qui que tu sois qui juges» (v. 1), et ensuite «Penses-tu, ô homme», etc. (v. 3)? Or, pour cet homme, vient «le jour de la colère et de la révélation du juste jugement de Dieu qui rendra à chacun selon ses œuvres» (v. 5, 6) car «il n'y a pas d'acceptation de personnes auprès de Dieu» (v. 11).

Dans l'accomplissement de ses desseins particuliers, Dieu s'est choisi, il est vrai, parmi les habitants de la terre, un peuple auquel il a donné sa loi et ses ordonnances; mais, en réalité, il n'y a pas de différence entre les hommes. Ils ont tous la même nature, ils sont tous des pécheurs impurs et coupables devant Dieu et ils ont tous besoin de repentance. Certes, la mesure de leurs lumières et de leur connaissance est différente, et Dieu, dans sa justice, en tient compte. Mais ils seront tous manifestés un jour devant lui, «qui rendra à chacun selon ses œuvres» (v. 6).

Aujourd'hui règne encore le temps de la grâce et Dieu, dans sa bonté, pousse les hommes à la repentance (v. 4). Qu'est-ce que la repentance? Ce n'est pas seulement, comme on le pense généralement, le jugement des fruits de la mauvaise nature, bien que cela y soit inclus, mais c'est le changement complet de l'être intérieur, le jugement impitoyable du «moi» vu à la lumière de Dieu. La repentance est donc une œuvre progressive, opérée par l'Esprit de Dieu dans l'âme. Ce travail conduit un homme, réveillé dans sa conscience, à s'examiner et à se juger lui-même et ses actes toujours plus sérieusement et profondément dans la sainte présence de Dieu. La vraie repentance amène l'âme à être d'accord avec Dieu; sans elle, il n'existe pas de vraie foi. C'est par la repentance et la foi que l'homme est «renouvelé dans l'esprit» de son entendement et qu'il revêt «le nouvel homme, créé selon Dieu, en justice et sainteté de la vérité» (Éph. 4:23,24).

Dieu, dans sa bonté, sa patience et sa longanimité, s'efforce aujourd'hui encore de pousser l'homme à la repentance. C'est pourquoi, malheur à quiconque méprise cette bonté de Dieu, mais aussi à celui qui compte trop sur cette bonté! On aime tant parler du «bon» Dieu, et l'on cherche ainsi à oublier le jugement qui frappera tous les incrédules. Hélas, combien de millions d'âmes agissent ainsi! En ne voulant rien savoir du jugement à venir, les hommes négligent le jour de la grâce et le grand salut qui leur est offert. Selon sa dureté et selon son cœur sans repentance, l'homme amasse pour lui-même la colère dans le jour de la colère et de la révélation du juste jugement de Dieu (v. 5). Si celui qui méprise la loi de Moïse, meurt sans miséricorde sur la déposition de deux ou de trois témoins, d'une punition combien plus sévère sera jugé digne celui qui foule aux pieds le Fils de Dieu et outrage l'Esprit de grâce? (Héb. 10:28,29).

Si nous avons saisi la pensée de l'apôtre qui ne parle pas, dans ce passage, comme dans le premier chapitre, de l'évangile de Dieu touchant son Fils, mais nous présente les invariables et justes principes et les voies de Dieu à l'égard de l'homme, il ne nous sera pas difficile de comprendre les développements ultérieurs de sa pensée. Le Dieu juste, auprès duquel il n'y a pas d'acceptation de personnes, rendra en ce jour-là «à chacun selon ses œuvres: à ceux qui, en persévérant dans les bonnes œuvres, cherchent la gloire et l'honneur et l'incorruptibilité — la vie éternelle; mais à ceux qui sont contentieux<sup>1</sup> et qui désobéissent à la vérité, et obéissent à l'iniquité — la colère et l'indignation; tribulation et angoisse sur toute âme d'homme qui fait le mal, et du Juif premièrement, et du Grec; mais gloire et honneur et paix à tout homme qui fait le bien, et au Juif premièrement, et au Grec» (v. 6-10).

<sup>1</sup> C'est-à-dire: qui soulèvent des débats, des discussions; qui sont animés d'un esprit de querelle.

L'apôtre a annoncé dans le premier chapitre, le glorieux message selon lequel l'évangile est «la puissance de Dieu en salut à quiconque croit, et au Juif premièrement, et au Grec». Mais ici, où il s'agit du gouvernement de Dieu, l'apôtre place tout homme, le Juif et le Grec, devant une solennelle alternative. Chacun sera manifesté devant Dieu selon ce qu'il aura été ici-bas dans sa marche et dans son état intérieur; celui qui, en persévérant dans les bonnes œuvres, aura cherché la gloire et l'honneur et l'incorruptibilité, recevra la vie éternelle; mais celui qui aura désobéi à la vérité, et obéi à l'iniquité, sera l'objet de la colère et de l'indignation. Ce n'est que sous l'action de l'Esprit de Dieu qu'un homme peut faire les premières choses et les rechercher; il faut qu'il connaisse les vérités du christianisme, mais cela n'est pas considéré dans ces passages; il ne s'agit ici que de l'exposé des justes voies de Dieu envers l'homme, quand Dieu considère, à la lumière de sa sainteté, l'état moral et les pensées de chaque homme. Il en est de même en Jean 5:29, où le Seigneur déclare que ceux qui auront pratiqué le bien sortiront de leurs sépulcres en résurrection de vie, et ceux qui auront fait le mal, en résurrection de jugement.

Remarquons aussi comment l'apôtre parle ici de la «vie éternelle»; ceux qui, en persévérant dans les bonnes œuvres cherchent la gloire, etc., reçoivent à la fin de leur course la vie éternelle, ils entrent dans cette vie. La vie éternelle n'est donc pas considérée ici comme une chose actuelle possédée par le croyant, mais comme le but ou l'issue d'une course de dévouement fidèle au Seigneur. On trouve le même sens dans d'autres passages: ainsi en Matthieu 25:46, les justes entrent dans la vie éternelle. Timothée est exhorté à saisir la vie éternelle (1 Tim. 6:12); en Tite, il est parlé de l'espérance de la vie éternelle (Tite 1:2; 3:7). En revanche, l'évangile selon Jean mentionne la vie éternelle presque exclusivement dans le premier sens; on trouve, dans notre épître, un passage intéressant qui mentionne la vie éternelle dans les deux sens; en Romains 6:22, 23, l'apôtre dit, en effet, qu'«ayant été affranchis du péché», nous avons notre fruit dans la sainteté «et pour fin la vie éternelle» puis il ajoute: «Car les gages du péché, c'est la mort; mais le don de grâce de Dieu, c'est la vie éternelle dans le Christ Jésus, notre Seigneur». Nous possédons dès maintenant en Christ la vie éternelle comme un don de Dieu et à la fin de notre course nous entrerons dans la pleine jouissance de cette vie dans la gloire. Quelle grâce!

L'apôtre parle ensuite des différentes responsabilités des hommes; ils sont tous responsables; le jugement de Dieu sera juste dans chaque cas, mais la grandeur de leurs privilèges déterminera la mesure de leur culpabilité. Il y avait des hommes sans loi (les païens) et d'autres sous la loi (les Juifs); l'apôtre montre clairement, dans la seconde moitié du chapitre 1, la culpabilité des païens; c'est pourquoi «ils périront... sans loi» (2:12); ils ne peuvent échapper au jugement; quant aux Juifs qui sont sous la loi, ils connaissent la volonté de Dieu et ont transgressé sciemment ses commandements, ils sont donc coupables dans une plus grande mesure que les païens: aussi seront-ils jugés par la loi. C'était précisément leur position privilégiée, en tant que témoignage de Dieu parmi les peuples de la terre, qui aggravait leur culpabilité. Le nom de Dieu n'avait-il pas même été blasphémé à cause d'eux parmi les nations? (v. 24). Dieu fermerait-il les yeux sur les méchancetés qu'ils avaient commises? Non, ce sera précisément la loi, dont ils se glorifiaient, qui les jugera.

Au jour du jugement, chacun sera jugé selon sa position personnelle et ses privilèges: le païen sans loi, le Juif sous la loi, le chrétien professant d'après ses privilèges chrétiens. En vérité le Juge de la terre entière agira justement; toute bouche sera fermée sans justification possible. Dieu regarde, comme il est dit en 1 Samuel 16:7, non pas à l'apparence, mais au cœur; il prend plaisir à la vérité dans l'homme intérieur; c'est pourquoi «ce ne sont pas les auditeurs de la loi qui sont justes devant Dieu; mais ce sont ceux qui accomplissent la loi qui seront justifiés» (v. 13). Dieu a en horreur tout ce qui est apparence extérieure. Il prend son plaisir dans la sincérité. Les païens donc qui n'avaient point de loi, en faisant naturellement les choses de la loi, étaient plus agréables à Dieu que des Juifs qui se glorifiaient de la loi et ne l'observaient pas; ces païens étaient, comme l'apôtre le dit, «loi à eux-mêmes» en suivant les avertissements de leur conscience. Selon leur connaissance et selon que leurs pensées s'accusaient entre elles ou aussi s'excusaient, ils montraient l'œuvre de la loi écrite<sup>1</sup> dans leurs cœurs (v. 14, 15); ils étaient des observateurs de la loi reconnus de Dieu comme tels, sans l'avoir jamais entendue.

<sup>1</sup> C'est l'œuvre qui est écrite, non pas la loi.

Remarquons ici que l'apôtre ne dit pas que de tels païens aient reçu le signe de la nouvelle alliance, mentionné en Hébreux 10:15, 16, alliance que le Seigneur établira à la fin pour son peuple terrestre: «En mettant mes lois dans leurs cœurs, je les écrirai aussi sur leurs entendements» et: «Je ne me souviendrai plus jamais de leurs péchés ni de leurs iniquités». Si l'on considère un païen se soumettant à l'obligation d'honorer ses parents, ou d'aimer son prochain, il aurait, en suivant cette obligation, accompli sans le savoir les commandements de Dieu et lui aurait été beaucoup plus agréable, malgré son ignorance et son aveuglement, qu'un Juif infidèle, avec toutes ses prétendues connaissances et ses privilèges religieux;

toutefois cela n'annule aucunement le principe solennel établi au verset 12, que tous ceux qui ont péché sans loi, périront aussi sans loi, et que tous ceux qui ont péché sous la loi, seront jugés par la loi.

La sévérité du jugement correspondra à la conduite personnelle et à la mesure de responsabilité de chaque homme, qu'il soit païen, Juif ou chrétien professant sans vie. Et c'est bien là une pensée effrayante pour tout homme qui, connaissant la volonté de Dieu, suit cependant les convoitises de sa nature ou les pensées de son cœur obstiné et incrédule. Le jugement s'exercera «au jour où Dieu jugera par Jésus Christ les secrets des hommes» (v. 16). Dieu exerce dès aujourd'hui, sur les individus et les peuples, un jugement gouvernemental selon les voies de sa providence, mais un jour il «amènera toute œuvre en jugement, avec tout ce qui est caché, soit bien, soit mal» (Eccl. 12:14). En ce jour-là, il «mettra en lumière les choses cachées des ténèbres, et... manifestera les conseils des cœurs» (1 Cor. 4:5).

C'est de ce jour que l'apôtre parle ici, et quand il parle du jugement de Dieu envers l'homme, il ajoute: «selon mon évangile». Paul annonçait l'évangile de Christ, l'Homme crucifié, ressuscité et glorifié à la droite de Dieu, qui est devenu pour tous les croyants justice et sainteté et rédemption (1 Cor. 1:30). En raison même de la grâce merveilleuse apparue en Jésus pour apporter à tous les hommes le salut et la vie, la sainte colère de Dieu, révélée aujourd'hui déjà du ciel (chap. 1:18), se déversera contre tous ceux qui ont péché et négligé le grand salut qui leur a été offert. Jésus lui-même, qui maintenant, comme Sauveur, invite le pécheur à la repentance, mettra alors en lumière, comme «Juge des vivants et des morts» tous les conseils et les actes secrets des hommes, et chacun recevra «les choses accomplies dans le corps, selon ce qu'il aura fait, soit bien, soit mal» (2 Cor. 5:10). Tout cela s'accomplira en accord avec l'évangile confié à Paul — «selon mon évangile».

Quelle réponse accablante à ceux qui, s'appuyant sur la vérité que Dieu est amour, nient dans leur folie le jugement éternel et prêchent le salut final de tous les hommes!

L'apôtre, après avoir décrit dans le premier chapitre l'état de culpabilité des païens et après s'être occupé, dans les dix-sept premiers versets du second chapitre, de la responsabilité de l'homme en général (Juif ou païen) envers Dieu, s'adresse alors au Juif en particulier. «Or si toi, tu portes le nom de Juif, et que tu te reposes entièrement sur la loi, et que tu te glorifies en Dieu» (v. 17). Israël jouissait d'une position privilégiée parmi tous les peuples de la terre; Dieu s'était révélé à lui comme le seul vrai Dieu, et lui avait donné ses saints commandements. Le Juif était instruit dans les pensées de Dieu et savait discerner les choses excellentes; c'est pourquoi il se croyait être un conducteur d'aveugles et une lumière pour ceux qui sont dans les ténèbres; il les considérait avec pitié ou même avec mépris du haut de sa grandeur. Qu'en était-il donc réellement de lui? Est-ce que ses privilèges l'avaient conduit à marcher dans les voies de Dieu? Est-ce que la lumière qu'il possédait l'avait détourné des abominations païennes?

Hélas! il ne possédait qu'une forme de connaissance et de vérité par le moyen de la loi, et se croyait un «instructeur des hommes dépourvus d'intelligence, maître de petits enfants», tout en faisant exactement les mêmes choses que le païen. Il se rendait ainsi doublement coupable. «Toi donc qui enseignes les autres, ne t'enseignes-tu pas toi-même? Toi qui prêches qu'on ne doit pas dérober, dérobes-tu? Toi qui dis qu'on ne doit pas commettre adultère, commets-tu adultère? Toi qui as en abomination les idoles, commets-tu des sacrilèges? Toi qui te glorifies en la loi, déshonores-tu Dieu par la transgression de la loi?» (v. 21-23). Paroles accablantes! Tous les discours vaniteux du Juif ne faisaient que montrer avec une clarté d'autant plus grande sa honteuse situation; si sa conscience avait été quelque peu éveillée, il n'aurait pu faire autrement que de se courber sous le sévère jugement de l'apôtre et reconnaître son péché et sa folie.

Certes, les Juifs n'avaient pas seulement commis péché sur péché et privé leur Dieu des sacrifices qu'ils lui devaient en s'en servant pour leur propre profit, mais leur méchanceté avait atteint un tel point, que le nom de Dieu était blasphémé à cause d'eux parmi les nations (v. 24). Partout où ils étaient venus, ils avaient profané ce saint nom (És. 52:5; Ézéché. 36:20-23). Dieu, qui ne donne pas sa gloire à un autre et juge sans acception de personnes, selon l'œuvre de chacun, pouvait-il sanctionner une telle conduite?

Comme nous l'avons vu, il regarde au cœur: des formes extérieures sans réalité ne peuvent lui suffire. «Car en effet, poursuit l'apôtre, la circoncision est profitable si tu accomplis la loi; mais si tu es transgresseur de la loi, ta circoncision est devenue incirconcision» (c'est-à-dire tu ne te distingues plus en rien d'un païen). Et réciproquement: si l'incirconcision «garde les exigences de la loi, son incirconcision ne sera-t-elle pas comptée pour circoncision?» En d'autres termes: si un païen garde les exigences de la loi, il est acceptable devant Dieu, et même sans posséder les privilèges extérieurs du Juif, en accomplissant la loi, il juge ce dernier «qui, dans la lettre et la circoncision», est un transgresseur de la loi (v. 25-27). Remarquons que l'apôtre ici, comme dans les versets 1 à 16, ne développe pas les vérités de l'évangile, mais parle des justes voies de Dieu à l'égard de l'homme. Nous avons à peine besoin d'ajouter que ces voies se recommandent à

toute conscience sincère et ne sont nullement en contradiction avec les révélations de la grâce de Dieu en son Fils bien-aimé.

La conclusion de l'apôtre est simple et claire: «Car celui-là n'est pas Juif qui l'est au-dehors, et celle-là n'est pas la circoncision qui l'est au-dehors dans la chair; mais celui-là est Juif qui l'est au-dedans, et la circoncision est du cœur, en esprit, non pas dans la lettre; et la louange de ce Juif ne vient pas des hommes, mais de Dieu» (v. 28, 29). Nous retrouvons toujours ce même principe: Dieu trouve son plaisir dans la sincérité; il rejette toute forme extérieure; à quoi servent une religion extérieure et l'observation la plus exacte de statuts si le cœur et la conscience ne sont pas amenés dans la lumière de Dieu? Pour être un vrai Juif, il faut avoir la circoncision du dedans, en esprit «et la louange de ce Juif ne vient pas des hommes, mais de Dieu».

## Chapitre 3

Si donc Dieu exige la sincérité de manière si solennelle et rejette ce qui n'est que forme extérieure, ne vaut-il pas mieux être un païen incirconcis, dont la responsabilité est bien moindre que celle d'un Juif? Tout naturellement se pose la question: «Quel est donc l'avantage du Juif, ou quel est le profit de la circoncision?» L'apôtre répond: «Grand de toute manière, et d'abord en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés» (v. 2). Dans un autre passage (9:4, 5), il énumère encore une série d'autres privilèges du Juif, mais ici il n'en nomme qu'un, le plus élevé, il est vrai, savoir le fait qu'il possède la parole écrite de Dieu. Dieu ne s'était pas révélé à un autre peuple de la terre aussi directement qu'à son peuple d'Israël: il leur avait donné sa bonne Parole, comme descendants d'Abraham, qu'il avait mis à part des autres hommes, autrefois, par la circoncision. Quel usage avaient-ils fait de ce privilège?

Israël avait foulé aux pieds la bonté de Dieu. Nous ne nous occupons pas du nombre plus ou moins grand de ceux qui, parmi le peuple, avaient possédé la vie divine, mais bien des privilèges d'Israël, comme peuple de Dieu, et de l'usage qu'il avait fait de ces privilèges. Or, Israël, nous le savons bien, avait été infidèle: son infidélité annulerait-elle la fidélité de Dieu et les promesses divines? «Qu'ainsi n'advienne!» réplique l'apôtre, «mais que Dieu soit vrai et tout homme menteur!» Dieu s'en tient d'une manière invariable à sa Parole; il accomplira ses promesses malgré toute l'infidélité d'Israël; l'apôtre ne poursuit pas ce sujet ici, mais il le reprendra en détail au chapitre 11.

De la même manière que Dieu tient ses promesses, il maintient aussi son jugement sur le péché. David, après sa terrible chute, avait trouvé son unique ressource dans la confession franche de son péché et en justifiant Dieu, sans s'occuper de ce que cela lui coûterait. Il dit: «J'ai fait ce qui est mauvais à tes yeux; afin que tu sois justifié quand tu parles, trouvé pur quand tu juges» (v. 4; Ps. 51:6). Comment pourrait-on jamais imputer une erreur à Dieu quant à ses paroles ou à son jugement? Finalement toutes choses tourneront à sa gloire et à la honte de l'homme; c'est Dieu qui sera le vainqueur à tous égards.

Mais — mot qui se trouve fréquemment dans cette épître et par lequel l'homme exprime son opposition aux déclarations divines — si l'infidélité de l'homme fait briller avec d'autant plus d'éclat la fidélité immuable de Dieu «si notre injustice constate la justice de Dieu, que dirons-nous?» Dieu est-il injuste quand il donne cours à sa colère envers ceux qui, par leur conduite, font briller sa fidélité avec tant d'éclat? L'apôtre dit: «je parle selon l'homme», c'est-à-dire comme les hommes parlent et jugent, sans réflexion, dans leur ignorance. Il répond: «Qu'ainsi n'advienne!» car si cette objection était fondée, Dieu ne pourrait juger personne, pas même les païens (v. 6). Abraham avait déjà déclaré que Dieu était le juste Juge de toute la terre (Gen. 18:25) et les Juifs reconnaissaient que les iniquités des païens méritaient le jugement.

Ne serait-ce donc pas insensé d'affirmer que, puisque l'infidélité de l'homme a fait briller avec éclat la fidélité de Dieu, le péché et la culpabilité de l'homme en seraient atténués et que, par conséquent, Dieu ne peut exercer le jugement comme Juge de toute la terre? Ce serait affirmer que Dieu ne doit pas punir le pécheur, mais au contraire le récompenser, parce que son mensonge a mis en évidence la vérité de Dieu? Non, Dieu demeure toujours fidèle, immuable: «Il ne peut se renier lui-même» (2 Tim. 2:13). Ses promesses, comme ses menaces de jugement, s'accompliront inévitablement. En dépit de toutes les objections de l'homme, les Juifs comme les païens seront soumis au jugement du Dieu saint.

Finalement l'apôtre pose encore une fois la question: «Car si la vérité de Dieu dans mon mensonge a abondé pour sa gloire, pourquoi moi aussi suis-je encore jugé comme pécheur?» (v. 7). Il s'en rapporte, pour la réponse, aux auditeurs ou aux lecteurs; une conscience sincère ne sera pas embarrassée à ce sujet. Les conséquences d'une faute, fussent-elles favorables du point de vue humain, pourraient-elles libérer un coupable de sa culpabilité et du châtement qu'il mérite? Transformerait-elles cette faute même en une bonne action? Cette pensée absurde rappelle à l'apôtre la calomnie que les adversaires des croyants répandaient contre eux, prétendant qu'ils disaient: «Faisons du mal, afin qu'arrive le bien!» (v. 8). Indigné d'une telle accusation qui dévoilait l'état d'âme de ses auteurs, il ajoute: «desquels le jugement est juste».

Un tel accusateur prononçait son propre jugement; tant qu'un pécheur n'est pas convaincu de péché, il méprise et outrage la grâce; mais dès que cette conviction de péché est produite dans la conscience, le coupable saisit avec reconnaissance la grâce qui lui est offerte.

Au verset 9, l'apôtre reprend le cours de sa pensée, et demande, en rapport avec le verset 1: «Quoi donc? Sommes-nous plus excellents?» «Nullement», répond-il. «Car nous avons ci-devant accusé et Juifs et Grecs d'être tous sous le péché». Ces deux classes de personnes étaient, sans contredit, convaincues de péché. Les Juifs étaient tout disposés à accepter ce jugement au sujet des païens, mais ils auraient bien aimé s'y soustraire eux-mêmes; c'est pourquoi Paul cite plusieurs passages de leurs propres Écritures établissant de manière irréfutable qu'ils étaient non seulement pécheurs, mais l'étaient bien plus que les païens. Quel constat accablant! Les oracles de Dieu, qui avaient été confiés aux Juifs et dont ils aimaient à se vanter, dévoilaient l'état moral effroyable dans lequel ils étaient plongés. Si le premier chapitre de cette épître décrit de manière saisissante les péchés et la souillure des païens, il s'agissait d'être ne connaissant pas Dieu et plongés dans les ténèbres les plus effrayantes. En revanche, il s'agit ici de Juifs qui possédaient de grands et nombreux privilèges!

Pourtant, il n'y avait pas de juste parmi eux, pas un seul qui eût recherché Dieu; tous s'étaient détournés et s'étaient rendus inutiles; il n'y en avait aucun qui exerçât la bonté, pas même un seul; ils avaient employé tous leurs membres comme instruments d'iniquité: tout en eux était corrompu, souillé par le péché et la violence: leur gosier, leur langue, leurs lèvres, leur bouche, leurs pieds, leurs voies; il n'y avait point de crainte de Dieu devant leurs yeux; les témoignages de cette terrible corruption sont tirés des Psaumes et des Prophètes. Que pouvaient répondre les Juifs à cela? Rien! «Or nous savons que tout ce que la loi dit, elle le dit à ceux qui sont sous la loi» (v. 19). La culpabilité des Juifs, plus grande que celle des païens, était donc démontrée d'une manière irréfutable.

Et voici maintenant la conclusion accablante: «afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde soit coupable devant Dieu». Toute bouche, celle du Juif aussi bien que celle du païen, est fermée; tous les hommes, irrémédiablement coupables devant Dieu: c'est un verdict auquel on ne s'attend certainement pas. Tous, religieux ou impies, bons ou mauvais, muets devant le tribunal du Dieu saint! Quelle humiliation pour l'homme plein d'orgueil! C'est en vain qu'il s'insurge de toutes ses forces contre cette déclaration de la Parole.

L'apôtre termine par ces mots: «C'est pourquoi nulle chair ne sera justifiée devant lui par des œuvres de loi, car par la loi est la connaissance du péché» (v. 20). S'il avait été possible d'acquérir, par des œuvres, une justice devant Dieu, le peuple d'Israël l'aurait obtenue par l'observation de la loi. Or, c'est exactement le contraire qui s'est produit: l'état moral des Juifs était si corrompu qu'il était devenu proverbial parmi les nations. En transgressant la loi, dont ils reconnaissaient l'autorité, ils avaient accru leur culpabilité au-delà de toute mesure.

Or, pouvait-il en être autrement? Non, car la loi ne convainc pas seulement de péché, mais elle en manifeste encore toute la laideur: le péché devient par le commandement excessivement pécheur (chap. 7:13). La loi ne peut ni communiquer la sainteté, ni justifier le pécheur devant Dieu. En faisant connaître à l'homme le péché sous son vrai caractère, elle le condamne dans sa conscience. Il ne lui reste plus alors qu'à s'incliner et à se juger lui-même. S'il méprise la grâce, il aura la bouche fermée devant le Juge suprême.

Par les mots «[mais maintenant](#)», l'apôtre introduit un sujet tout nouveau qui va nous occuper de choses plus agréables que la longue parenthèse allant du chapitre 1:18 au chapitre 3:20. Dans cette parenthèse, l'apôtre nous a parlé du triste état de l'homme, des terribles conséquences de sa chute, aboutissant à cette conclusion que le monde entier mérite le jugement de Dieu. Mais maintenant il va nous parler de ce que Dieu a fait pour remédier à la corruption de l'homme et aussi de la révélation de Sa justice par l'évangile. La loi n'avait pu révéler la justice, pas même une justice humaine, car la loi ne donne que la connaissance du péché, mais dans l'évangile de la grâce, la justice de Dieu est révélée «sur le principe de la foi pour la foi».

L'apôtre revient ainsi au verset 17 du premier chapitre; cette justice n'a rien à faire avec la loi qui cependant lui rend témoignage: «Mais maintenant, sans loi, la justice de Dieu est manifestée, témoignage lui étant rendu par la loi et par les prophètes, la justice, dis-je, de Dieu par la foi en Jésus Christ envers tous, et sur tous ceux qui croient». Quelle merveilleuse vérité en si peu de mots! Nous avons déjà parlé plus haut de la justice de Dieu; elle trouve sa mesure, non dans la responsabilité de l'homme, mais en Dieu lui-même, dans sa nature. Dieu juge l'homme d'après sa responsabilité, mais il manifeste sa justice dans ses actes, et de quelque manière qu'il le fasse, c'est toujours à sa gloire.

La justice de Dieu a donc été manifestée sans loi: la loi avait été donnée à l'homme en vue de ses relations avec Dieu; elle lui ordonnait d'aimer Dieu pardessus tout, Dieu qui restait caché; et cette loi ne fit que

manifester la culpabilité irrémédiable de l'homme. Une conscience sincère doit reconnaître que sa propre justice, une justice légale, n'est qu'un vêtement souillé. La justice de Dieu n'a absolument rien à faire avec la loi; comme nous l'avons vu, elle s'est manifestée en ce que Dieu a couronné de gloire et d'honneur Jésus à la droite de sa majesté, sur le fondement de son œuvre accomplie. La loi et les prophètes ont bien parlé de cette justice et lui ont rendu témoignage, mais ils ne pouvaient faire plus. Nous lisons en Ésaïe 46:13: «J'ai fait approcher ma justice; elle ne sera pas éloignée, et mon salut ne tardera pas», et au chapitre 56 du même prophète: «Mon salut est près de venir, et ma justice, d'être révélée» (v. 1; voyez aussi chap. 51:5, 6, 8; Dan. 9:24). Ainsi ces anciens témoins ont annoncé la justice de Dieu, comme devant être prochainement révélée tout en déclarant que ce ne serait pas de leur vivant.

Mais maintenant elle est manifestée, et cela, par la foi en Jésus Christ, le Sauveur crucifié et glorifié. La loi ne prévoyait ni substitut, ni garant pour le pécheur coupable; elle ne pouvait annoncer Celui qui viendrait que par des ombres et des types. «**Mais maintenant**» — Dieu soit béni pour ces mots! — la justice de Dieu est manifestée en Jésus Christ. La grâce témoigne d'une intervention de Dieu par le moyen de son Fils bien-aimé, qu'il n'a pas épargné, afin de pouvoir nous sauver. La croix de Golgotha ne nous parle pas seulement de la prérogative de Dieu d'intervenir en grâce, là où tout espoir était perdu, mais aussi de sa justice qui se manifeste dans le fait qu'il justifie maintenant celui qui est de la foi de Jésus. D'autre part, l'homme reconnaît, par sa foi au témoignage de Dieu, qu'il est coupable et pécheur, privé de toute propre justice, et que seule l'œuvre expiatoire de Christ le met au bénéfice de la justice de Dieu.

Si cette justice dépendait de quelque œuvre de l'homme, elle serait par la loi et ne pourrait être que pour Israël; or, comme elle est la justice de Dieu, elle s'applique à tous les hommes, sans distinction! C'est «la justice de Dieu... envers tous»; elle est destinée à tous, elle est là pour tous; fondée sur l'œuvre de Christ qui est mort pour tous, elle s'applique au monde entier, à tous les hommes, Juifs ou païens; elle est accessible à tous, mais, remarquons-le bien, elle n'est conférée qu'à ceux qui croient. Ce n'est qu'en entrant en relation avec Christ par une foi personnelle qu'on a part à cette justice et qu'on jouit de ces privilèges.

«Car il n'y a pas de différence, car tous ont péché et n'atteignent pas à la gloire de Dieu» (v. 22, 23). L'homme, après la chute, fut chassé du paradis par la gloire de Dieu; et son histoire n'est ensuite que péché et éloignement progressif de Dieu. Il est privé dès lors de tout ce qui aurait pu lui conférer une place dans la sainte présence de Dieu, dont la gloire doit l'anéantir. Il n'y a pas de différence: tous ont péché et aucun homme n'atteint à la gloire de Dieu; toutefois, Dieu soit loué, si tous les hommes se trouvent par nature dans la même position devant Dieu, sa grâce est là aussi pour tous, sans distinction: tous ceux qui croient sont «justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est dans le Christ Jésus» (v. 24). Tout est l'œuvre de Dieu, c'est pourquoi elle est parfaite. Tout repose sur la rédemption qui est dans le Christ Jésus, fondement inébranlable; tous les croyants se trouvent sur un même terrain devant Dieu: hier, sans distinction, ils étaient des êtres pécheurs et perdus, aujourd'hui, sans distinction, ils sont des êtres justifiés et graciés.

Comment donc la rédemption pouvait-elle être accomplie? Elle n'était possible que par un moyen satisfaisant entièrement les exigences de la sainteté et de la justice de Dieu. Sous l'ancienne alliance déjà, Dieu avait représenté ce moyen par un type. Une fois par an, au grand jour des expiations, le souverain sacrificateur se rendait dans le lieu très saint pour répandre le sang de la victime sur le propitiatoire, placé sur l'arche de l'alliance, et pour faire ainsi l'expiation des péchés devant Dieu. Le sang se trouvait dès lors entre les chérubins et la loi violée, les chérubins, qui veillaient à l'accomplissement des voies de Dieu, et la loi gravée par le doigt de Dieu sur les deux tables de pierre, placées dans l'arche. Ainsi le sang était en quelque sorte mis à la place du péché et le trône du jugement était transformé en propitiatoire reposant sur un juste fondement; seul le sang d'un sacrifice reconnu et accepté par Dieu pouvait opérer une telle chose.

Aujourd'hui le type est accompli; Dieu a présenté Jésus Christ «pour propitiatoire, par la foi en son sang» (v. 25); le sang précieux du Fils de Dieu est apporté dans la présence de Dieu, et là il est présenté dans toute sa valeur devant Dieu. Christ est, à la fois, le souverain sacrificateur, entré dans le sanctuaire avec son propre sang, et le propitiatoire établi par Dieu; son sang a opéré une expiation parfaite et quiconque a recours à ce sang est justifié par la rédemption. Dieu ne se souviendra plus jamais de ses péchés, et cela «afin de montrer sa justice à cause du support des péchés précédents dans la patience de Dieu, afin de montrer, dis-je, sa justice dans le temps présent, en sorte qu'il soit juste et justifiant celui qui est de la foi de Jésus» (v. 25, 26).

Dieu pouvait, durant la période précédant l'œuvre de la croix, supporter avec patience les péchés des siens, parce qu'il contemplait d'avance le sacrifice qui allait être offert à Golgotha. Il voyait le précieux sang qui purifie de tout péché et pouvait passer par-dessus les péchés, non seulement sans porter atteinte à sa justice, mais, bien plutôt pour la manifester. L'édification du propitiatoire qui devait être réalisée plus tard, mais qu'il considérait par anticipation et qui était préfigurée dans les sacrifices de l'Ancien Testament, justifiait sa patience. En outre, Dieu montre sa justice dans le temps présent en justifiant celui qui est de la foi de Jésus; il n'est plus question de patience; la dette est payée: le sang qui expie les péchés a été répandu. La

justice de Dieu n'est plus une espérance; elle a été manifestée en Christ; Dieu peut donc montrer sa justice précisément en justifiant tout pécheur qui croit en Jésus; il est juste en le faisant.

Merveilleuse vérité! Elle est bien digne d'un Dieu Sauveur et le glorifie, Lui, ainsi que Celui qui a accompli l'œuvre du salut. En revanche, elle ne donne aucune gloire à l'homme. C'est pourquoi l'apôtre demande au verset 27: «Où donc est la vanterie? — Elle a été exclue». Dieu ne veut pas donner sa gloire à un autre, et encore moins à l'homme, propre juste et orgueilleux.

Comment donc toute gloire a-t-elle été enlevée à l'homme? «Par quelle loi? — celle des œuvres? — Non, mais par la loi de la foi». Le lecteur est peut-être surpris de trouver ici le mot «loi». Paul emploie souvent ce mot pour désigner une règle connue, un principe établi par l'expérience; il ne pense pas du tout ici à la loi de Sinaï (comparez par exemple chap. 7:21, 23; 8:2); nous parlons également de lois de la nature, de la loi de la pesanteur, etc. Qu'est-ce qui a donc exclu la vanterie? Le simple fait, clairement établi, qu'aucun homme ne peut être justifié par ses œuvres et qu'il ne peut l'être que sur le principe de la foi. On dit parfois: «Il n'y a point de règle sans exception»; mais ici nous avons une règle qui n'admet aucune exception. Si nous devons conclure — et il n'y a pas d'autre conclusion possible — «que l'homme est justifié par la foi, sans œuvres de loi», toute gloire en revient donc nécessairement à Celui en qui l'on croit. «La loi de la foi» exclut donc la vanterie une fois pour toutes; c'est peut-être profondément humiliant pour le propre juste, mais pour le pécheur perdu et repentant, c'est extrêmement précieux.

S'il a voulu que l'homme puisse être justifié exclusivement par la foi, Dieu n'est donc pas seulement le Dieu des Juifs, ou n'est pas plus le Dieu des Juifs que celui des nations. Il est le «seul» Dieu. Certes, il l'était déjà dans l'Ancien Testament; toutefois, lorsque tous les peuples de la terre furent tombés dans l'idolâtrie, il se choisit en Abraham et ses descendants un peuple qui devait garder sur la terre la connaissance du seul vrai Dieu. Mais maintenant, il est devenu le Dieu de tous les hommes, Juifs et Gentils, et il justifie un Juif circoncis, non pas sur le principe de ses œuvres, sur le terrain de la loi, mais seulement «par la foi», c'est-à-dire sur le principe de la foi; et pareillement un païen incirconcis, qui ne connaît pas la loi, n'est justifié que «par la foi»; il n'y a pas d'autre moyen de justification.

Il n'y a donc plus de différence; tous les hommes sont des pécheurs perdus, sans force, qui ne peuvent être sauvés que par grâce, par la foi en une œuvre qui n'est pas la leur. «Dieu», comme l'apôtre l'exprime au chapitre 11, «a renfermé tous, Juifs et nations, dans la désobéissance, afin de faire miséricorde à tous. Ô profondeur des richesses et de la sagesse et de la connaissance de Dieu!» (v. 32, 33).

On pourrait alors demander si l'autorité de la loi ne va pas être affaiblie par une telle doctrine, si ses saints commandements ne vont pas être mis de côté; qu'ainsi n'advienne, répond l'apôtre; au lieu d'annuler la loi, nous l'établissons (v. 31). La loi n'a jamais été confirmée de manière plus éclatante que par la parole de la croix. L'évangile proclame non seulement la culpabilité irrémédiable de l'homme, mais aussi la nécessité d'une justice valable devant Dieu. Or la loi ne confère aucune justice, mais elle en exige une; la foi reconnaît les deux choses, la corruption complète de l'homme et la nécessité de la justice, et voici que, au lieu de la justice humaine que la loi exige, elle reçoit avec reconnaissance la justice que Dieu lui offre gratuitement. En même temps, l'Évangile enseigne que Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, en devenant malédiction pour nous (Gal. 3:13). Le Dieu saint ne pouvait en aucune manière affaiblir l'obligation, pour l'homme, d'obéir à la loi qu'il avait donnée; c'est pourquoi il a envoyé son Fils, né de femme, né sous la loi «afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi, afin que nous reçussions l'adoption» (Gal. 4:4, 5). Nous demandons donc: La loi aurait-elle jamais pu être affirmée plus clairement? Son autorité aurait-elle pu être établie plus parfaitement?

## Chapitre 4

Après avoir exposé le contraste entre la loi et la foi, Paul en vient à parler de l'état des croyants de l'Ancien Testament, avant la prédication de l'évangile de Jésus au monde entier. L'apôtre retient l'exemple de deux hommes: Abraham et David parce qu'ils revêtaient une importance particulière aux yeux de chaque Israélite. Le premier avait reçu les promesses de Dieu et le second était le représentant de la royauté selon Dieu. Toutes les espérances d'Israël étaient liées à ces deux hommes. Le Messie était en effet fils de [David](#), et celui-ci fils d'[Abraham](#) (Matt. 1:1). L'argumentation de l'apôtre est confirmée en ces deux hommes, surtout en Abraham. Paul pose une première question: «Que dirons-nous donc que, selon la chair, Abraham notre père a trouvé? Car si Abraham a été justifié sur le principe des œuvres, il a de quoi se glorifier, mais non pas relativement à Dieu; car que dit l'Écriture? «Et Abraham crut Dieu, et cela lui fut compté à justice» (v. 1-3).

Abraham obtint la justice ainsi que la «promesse d'être héritier du monde» (v. 13), sur le principe de la foi. Il n'était pas question d'œuvres accomplies par Abraham. Il n'y avait donc rien en quoi il pût se glorifier. Tout



était don de Dieu. Dieu parla et Abraham crut. Dieu promet en grâce une bénédiction, et Abraham glorifia Dieu, en croyant contre toute espérance, et sa foi lui fut comptée à justice.

Au chapitre 2 de son épître, Jacques semble contredire ce qui précède. Il demande, en effet: «Abraham, notre père, n'a-t-il pas été justifié par des œuvres, ayant offert son fils Isaac sur l'autel?» Or, cette contradiction apparente s'efface si nous nous souvenons que Jacques écrivit son épître aux douze tribus d'Israël, donc à des hommes pour la plupart inconvertis, possédant bien une profession de foi, mais non pas une vraie foi du cœur. C'est pourquoi il les exhorte à veiller à ce que leurs œuvres correspondent à leur profession de foi. Le sacrifice d'Isaac prouvait la foi d'Abraham. C'est par la foi qu'il offrit ce sacrifice et celui-ci la rendit parfaite (Jacq. 2:22). En recevant les espions et en les laissant partir en paix, Rahab manifesta aussi sa foi, mais d'une manière différente; par cet acte, elle prouva la réalité de la profession de foi qu'elle avait faite devant les espions. Dans ces deux cas, il ne s'agit pas de justification devant Dieu, mais devant les hommes; nous y trouvons la preuve évidente que la foi professée était bien réelle. Abraham, en sacrifiant Isaac, et Rahab, en laissant les espions partir en paix malgré les dangers qu'elle courait, manifestent une foi opérante; leurs actes n'étaient pas des œuvres de loi — ni le meurtre, ni la trahison ne sont approuvés par la loi; ce n'étaient pas non plus de bonnes œuvres, au sens habituel de ce terme, mais c'étaient des œuvres de foi, qui prouvaient la réalité de celle-ci; en effet, une foi sans œuvres est morte: ce n'est qu'une foi intellectuelle. Tel est le côté de la vérité que Jacques établit.

Quelle conclusion pouvait-on tirer de l'histoire d'Abraham? Si Abraham avait été justifié par des œuvres, cette justification lui aurait été conférée en vertu de ses mérites. Comment serait-ce possible devant un Dieu saint, devant lequel les cieux même sont impurs? Non, l'Écriture ne rapporte rien de bon d'Abraham, ni des œuvres sur la base desquelles Dieu aurait pu le justifier. Mais que dit-elle? «Abraham crut Dieu»; voilà ce que nous y trouvons écrit et qui est en parfait accord avec l'évangile: Dieu agit aujourd'hui encore de la même manière. Christ étant mort pour les impies et les pécheurs, Dieu peut accepter en grâce quiconque croit. Il est maintenant un Dieu «qui justifie l'impie». À Lui toute la gloire!

Quiconque travaille a droit à un salaire, plus ou moins grand, selon l'importance de son travail; il reçoit une rémunération, et cela non à titre de don, mais comme un salaire qui lui est justement dû. «Le salaire n'est pas compté à titre de grâce, mais à titre de chose due» (v. 4); or, si quelqu'un ne «fait pas des œuvres, mais ... croit en celui qui justifie l'impie», et que cela lui soit compté à justice, quelle preuve évidente et merveilleuse de la doctrine de la libre grâce de Dieu! C'est bien en réalité l'opposé d'une justification par des œuvres de loi, et c'est selon ce principe que Dieu avait agi autrefois envers Abraham et les autres croyants de l'ancienne alliance.

Seul peut être justifié par la foi l'homme qui ne fait pas des œuvres, mais qui, reconnaissant sa culpabilité et sa souillure, s'approche de Dieu, comme de Celui qui, en vertu de l'œuvre expiatoire de Christ, peut purifier le pécheur souillé et justifier l'impie. La justice de Dieu, qui ne dépend aucunement de l'activité de l'homme, devient sa part, par la libre grâce de Dieu.

Le roi David, qui était pourtant sous la loi, exprime, au Psaume 32, non la béatitude des observateurs de la loi — hélas! Il avait assez douloureusement expérimenté que cette béatitude n'existe pas — mais la «béatitude de l'homme à qui Dieu compte la justice sans œuvres». Il déclare bienheureux, les hommes que la loi devait maudire, les pécheurs qui n'avaient pas observé la loi et dont le Dieu de grâce devait pardonner les iniquités et couvrir les péchés. «Bienheureux l'homme à qui le Seigneur ne compte point le péché!» (v. 6-8). En rapport avec ces paroles de David, l'apôtre demande: «Cette béatitude donc vient-elle sur la circoncision ou aussi sur l'incirconcision? Car nous disons que la foi fut comptée à Abraham à justice. Comment donc lui fut-elle comptée? quand il était dans la circoncision, ou dans l'incirconcision? — Non pas dans la circoncision, mais dans l'incirconcision» (v. 9, 10).

Il était donc clairement établi une fois pour toutes, que la foi d'Abraham lui fut comptée à justice et non ses œuvres. Une question se pose alors, surtout pour les descendants d'Abraham, celle de savoir quand sa foi lui fut-elle comptée à justice? Était-il à ce moment-là déjà circoncis ou ne l'était-il pas encore? Non, certes: ce n'est que longtemps après, alors qu'il était déjà âgé de cent ans (Gen. 17) qu'il reçut «le signe de la circoncision, comme sceau de la justice de la foi» qu'il avait auparavant (v. 11). C'est pourquoi Abraham, mieux que tout autre, peut être appelé «père de tous ceux qui croient étant dans l'incirconcision, pour que la justice leur fût aussi comptée». En même temps il est aussi père de circoncision — et remarquons bien que l'apôtre ne dit pas père de ceux qui sont circoncis — car il s'agit de la circoncision, dans sa vraie signification, comme signe d'une véritable mise à part pour Dieu, non seulement des Juifs croyants, mais aussi de ceux qui marchent par la foi sur les traces d'Abraham avant qu'il fût circoncis (v. 12). Cette mise à part avait commencé pour Abraham lorsque Dieu le sépara, par la circoncision, du mal qui l'entourait. Par cet acte, il n'avait pas été justifié; la circoncision n'était pas un moyen de justification, mais le sceau de la justice que notre patriarche possédait depuis de longues années. Les croyants d'entre les nations étaient donc selon

leur père, dans le sens spirituel, aussi bien circoncis que les croyants d'entre les Juifs: il n'y avait pas de différence. Abraham était le père de tous.

Au verset 13, commence une nouvelle pensée: Abraham avait reçu la promesse de Dieu d'être héritier du monde. Cette promesse — qui avait été faite à lui ou à sa semence — avait-elle quelque rapport avec la loi? Dépendait-elle de l'accomplissement de celle-ci? Nullement! Une promesse faite sans condition n'implique aucune obligation légale. Dieu ne mentionne la loi ni dans le 12<sup>e</sup> chapitre de la Genèse, ni dans le 22<sup>e</sup>, où il confirme la promesse à la semence d'Abraham. Cela n'aurait pas été une promesse assurée, si son accomplissement avait dépendu de la marche de celui qui l'avait reçue. Non, Dieu fait la promesse, et Dieu l'accomplit: l'héritage n'est pas obtenu par la loi, mais par la «justice de la foi». Car si ceux qui sont du principe de la loi étaient héritiers, la foi serait «rendue vaine et la promesse annulée» (v. 14).

«Car la loi produit la colère, mais là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas non plus de transgression» (v. 15). Toute l'histoire d'Israël confirme cette vérité solennelle. La loi de Sinai, pourtant sainte, juste et bonne (7:12), n'a fait qu'éveiller en l'homme sa propre volonté et mettre en lumière l'inimitié naturelle de son cœur. Celle-ci s'est manifestée par la transgression des saints commandements de Dieu, ce qui a fait venir sa colère sur l'homme. Là où il n'y a pas de loi, il peut bien y avoir du péché, mais celui-ci ne se manifeste pas sous la forme de transgression. Ce n'est que quand un commandement est donné qu'il peut être transgressé, et précisément pour ce motif «la loi est intervenue afin que la faute (non pas le péché) abondât», comme dit Paul au chapitre 5:20. Comment donc l'héritage pourrait-il s'obtenir par la loi? Au reste, au temps d'Abraham, la loi n'avait pas encore été donnée: ce qu'il reçut, fut, je le répète, une promesse sans condition, complètement indépendante de toute activité humaine et reposant uniquement sur la grâce de Dieu.

«Pour cette raison, c'est sur le principe de la foi, afin que ce soit selon la grâce, pour que la promesse soit assurée à toute la semence, non seulement à celle qui est de la loi, mais aussi à celle qui est de la foi d'Abraham, lequel est père de nous tous», aussi bien des croyants d'entre les Juifs que de ceux d'entre les nations (v. 16). Cela s'accorde bien avec la parole de Dieu à Abraham: «Je t'ai établi père de plusieurs nations» (v. 17). La grâce a dépassé de beaucoup les limites d'Israël et s'est étendue, en Christ, la véritable semence d'Abraham, à tous les peuples de la terre. Nous voyons ainsi de nouveau que seule la foi donne droit à l'héritage, et cela devant Dieu — qu'il (Abraham) a cru — qui fait vivre les morts et appelle les choses qui ne sont point comme si elles étaient. Contre espérance, Abraham crut avec espérance, pour devenir père de plusieurs nations, selon ce qui a été dit: «Ainsi sera ta semence» (v. 17, 18).

Ces paroles nous révèlent une nouvelle et précieuse vérité: la puissance de la résurrection, la puissance de vivifier là où la mort règne, la puissance d'opérer en créateur là où il n'y a plus d'espoir pour l'homme. C'est sur cette puissance qu'Abraham comptait, alors que son propre corps était déjà amorti et que le sein de Sara était déjà mort.

Pour la foi, tout dépend de cette puissance et de Dieu, en qui elle se trouve: cette foi opérait en Abraham d'une façon merveilleuse: «Il ne forma point de doute sur la promesse de Dieu par incrédulité, mais il fut fortifié dans la foi, donnant gloire à Dieu, et étant pleinement persuadé que ce qu'il a promis, il est puissant aussi pour l'accomplir» (v. 20, 21). Quel exemple de foi encourageant! Pour l'œil naturel d'Abraham, tout était sans espoir, mais Dieu avait parlé et cela lui suffisait; il crut la parole de Dieu et ne fut pas confus. Combien belle est la gradation dans ce passage! Abraham ne douta point, mais fut fortifié dans la foi, donnant gloire à Dieu, et étant pleinement persuadé que Dieu accomplirait sa parole: «Ainsi sera ta semence». C'est pourquoi aussi cela lui a été compté à justice (v. 22), et «il a été appelé ami de Dieu» (Jacq. 2:23). Dieu honore celui qui l'honore.

Remarquons que la foi n'est pas en rapport ici avec le sang de Christ, que «Dieu a présenté pour propitiatoire» (chap. 3:25), mais avec Dieu, «qui a ressuscité d'entre les morts Jésus notre Seigneur» (v. 24). Abraham crut Dieu qui fait vivre les morts, et appelle les choses qui ne sont point, comme si elles étaient; par la foi, il jugea que Dieu pouvait ressusciter d'entre les morts son fils unique et bien-aimé, «d'où aussi, en figure, il le reçut» (Héb. 11:17-19). La foi lui fit dire: «Si Dieu me demande Isaac, qu'il m'a donné et dans lequel il m'a confirmé sa promesse, il doit me le ramener de la mort, il appelle à l'existence les choses qui ne sont pas: sa promesse est immuable». De nouveau nous pouvons nous écrier: «Quelle foi admirable!» Ce n'est certes point sans raison qu'Abraham est appelé «le père de tous les croyants».

Abraham connaissait donc le Dieu de la résurrection: nous aussi, nous le connaissons et nous croyons en lui. Cependant Abraham et les croyants de l'Ancien Testament connaissaient Dieu comme le Dieu Tout-Puissant, qui avait fait des promesses, lesquelles devaient s'accomplir sûrement en leur temps; tandis que nous, nous le connaissons comme le Dieu qui, avec une puissance triomphante, est entré dans le domaine de la mort et a ressuscité d'entre les morts Celui qui a subi le jugement que nous méritions. Abraham crut que Dieu **pouvait** ressusciter les morts, et ressusciterait Isaac, mais nous croyons que Dieu a ressuscité

Christ; la différence est considérable. Certes, la foi est, dans les deux cas, la même; mais, dans le premier cas, elle s'appuie sur une parole donnée, et dans le second, sur une œuvre accomplie. Nous trouvons aujourd'hui un repos parfait dans la certitude que Christ, sacrifié pour nos péchés et nos transgressions, est ressuscité et est assis maintenant à la droite de Dieu, vivant à toujours. Nous savons que «Christ, ayant été ressuscité d'entre les morts, ne meurt plus; la mort ne domine plus sur lui» (chap. 6:9).

Encore une fois, la foi d'Abraham lui a été comptée à justice, comme il est écrit: «Or ce n'est pas pour lui seul qu'il a été écrit que cela lui a été compté, mais aussi pour nous, à qui il sera compté, à nous qui croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus notre Seigneur, lequel a été livré pour nos fautes et a été ressuscité pour notre justification» (v. 23-25). Ce n'est donc pas pour Abraham seulement que cela lui a été compté à justice, mais aussi pour tous les croyants.

Si nous croyons en Celui qui a mis sur Jésus toute notre culpabilité et l'a ressuscité d'entre les morts, après l'accomplissement de son œuvre, nous saisissons toute la valeur de cette œuvre, sur laquelle Dieu a mis le sceau de la résurrection. Par la foi, nous nous approprions cette œuvre dans toute sa valeur et toute son étendue; Dieu a été parfaitement glorifié dans la mort de Christ. L'œuvre qui devait être accomplie pour le salut des pécheurs et la gloire de Dieu à l'égard du péché, a été faite une fois pour toutes et Dieu a montré sa satisfaction en ressuscitant Jésus. Nos transgressions ont amené le Saint et le Juste dans la mort; sa résurrection est la preuve à jamais assurée que toutes nos transgressions ont été expiées à toujours; elles ne seront plus jamais imputées au croyant.

Le lecteur remarquera que nous sommes amenés ici à faire un pas de plus que dans le chapitre 3. Il nous est dit là que Dieu est juste en justifiant celui qui est de la foi de Jésus; il est question de notre justification. Nos péchés avaient mérité le juste jugement du Dieu saint et durent être jugés selon cette sainteté divine, sinon Dieu n'aurait pu délivrer le pécheur du jugement. Dans notre chapitre 4, il ne s'agit pas, comme nous l'avons dit, de la satisfaction de Dieu et de notre assurance quant à la délivrance du jugement, mais de notre justification devant Lui. En d'autres termes: Par la mort de Christ, d'une part, nous avons échappé au jugement, comme autrefois Israël fut préservé, par le sang de l'agneau pascal, de l'épée de l'ange destructeur, et d'autre part, la victoire obtenue pour nous sur le péché et la mort fait de nous un peuple justifié et délivré: nous sommes, comme Israël de l'autre côté de la mer Rouge, délivrés de la puissance de tous nos ennemis, et nous pouvons entonner le cantique de la délivrance.

Il est à peine besoin de remarquer que la résurrection de Christ nous est présentée ici comme une résurrection d'entre les morts, c'est-à-dire comme la merveilleuse intervention de Dieu pour délivrer en justice Celui qui l'avait glorifié, en subissant les conséquences du péché, c'est-à-dire la mort. En 1 Corinthiens 15:21, la résurrection des morts en général est également présentée comme une conséquence de la résurrection de Christ, mais l'Esprit de Dieu ne nous parle pas de cela ici.

## Chapitre 5

### V. 1 à 11

Comme conclusion triomphante de ce qui vient d'être dit, ce chapitre commence par ces mots: «Ayant donc été justifiés sur le principe de la foi». Il n'y a plus ni doute, ni question; la justification de celui qui croit au Sauveur mort et ressuscité est une chose accomplie, une réalité actuelle: celui qui croit en Jésus Christ est justifié; sa dette est payée, et il est en Christ ressuscité, dans une condition toute nouvelle devant Dieu. La résurrection de Christ est la preuve évidente et éternelle que Dieu a accepté l'œuvre de la croix comme ayant expié nos péchés à son entière satisfaction. Tel est le fondement inébranlable sur lequel le Dieu juste peut se reposer et justifier quiconque est de la foi de Jésus.

Nous avons à peine besoin d'insister sur le fait que nous n'avons contribué en rien à cette justification et que nous ne le pouvions pas; la seule part que nous y avons eue ce sont nos péchés, qui ont coûté à notre Seigneur et Sauveur les souffrances indicibles de la croix et l'abandon de Dieu. Que pourrait ajouter à l'œuvre de notre salut notre foi, ou même la reconnaissance la plus profonde ou le service le plus dévoué après notre conversion? Dieu soit loué! l'œuvre a été accomplie entièrement par Jésus Christ, notre Seigneur; et non seulement elle est accomplie, mais elle est reconnue par le Dieu saint comme pleinement suffisante. Celui qui, pour l'opérer, a dû descendre dans le tombeau, est ressuscité d'entre les morts et est assis maintenant à la droite de Dieu, couronné de gloire et d'honneur. Par une seule offrande, il a rendu parfaits à perpétuité ceux qui sont sanctifiés (Héb. 10:14). S'il n'en était pas ainsi, nous ne pourrions jamais être sauvés: Christ, en effet, ne peut pas mourir une seconde fois, et nous savons que, sans effusion de sang, il n'y a pas de rémission. C'est pourquoi, ou bien l'œuvre a été achevée, ou bien notre part est un désespoir irrémédiable.

Dans les onze premiers versets de ce chapitre, l'apôtre expose les conséquences de notre justification et fait un tableau de la grâce de Dieu et de ses voies en grâce, qui ne seraient jamais montées au cœur de l'homme. Considérons-en les caractères.

«Ayant donc été justifiés sur le principe de la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ» (v. 1). Ces précieuses bénédictions sont la part de tous les croyants sans exception: nous sommes justifiés sur le principe de la foi, ce qui nous donne la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ. Le croyant sait qu'il est accepté en Christ; il n'y a donc plus rien, entre lui et le Dieu saint, que l'œuvre et la Personne glorieuse du Fils de Dieu. Toutes les autres choses ont été ôtées pour toujours; les accusations d'une conscience coupable ne se font plus entendre; la conscience elle-même est purifiée; le pécheur autrefois hostile et haïssable, est devenu un enfant bien-aimé de Dieu; ses péchés n'accablent plus son cœur, car ils sont tous expiés et éloignés; une paix inébranlable s'est établie entre Dieu et le croyant; rien ne peut la troubler: ni le souvenir des péchés passés, ni le sentiment de la présence encore actuelle du péché dans le croyant, quoique ces deux choses soient douloureuses pour le cœur. La paix **est** faite, faite pour toujours par notre Seigneur Jésus Christ, dont le sang se trouve continuellement devant les yeux de Dieu; aucune question relative au pardon de nos péchés et à notre acceptation devant Dieu ne pourra plus être soulevée à jamais.

Pour éviter tout malentendu, mentionnons ici brièvement la différence qu'il convient de faire entre: «la paix avec Dieu» et «la paix de Dieu». La paix **avec** Dieu est la conséquence ou le résultat de la justification sur le fondement de l'œuvre de Christ: elle est par conséquent la part de tous les vrais croyants et ne peut se perdre. La possession et la jouissance de la paix **de** Dieu, dépendent de l'état spirituel du croyant et de sa joie dans le Seigneur; il ne s'inquiète de rien, en toutes choses il expose ses requêtes à Dieu par des prières et des supplications, avec des actions de grâces (Phil. 4:4-9). Nous ne devons pas confondre l'état pratique de l'âme avec l'œuvre de Christ accomplie pour nous et complètement en dehors de nous. Si chancelant et instable que puisse être le premier, aussi parfaite et inébranlable est la seconde. L'amour de Dieu et sa justice constituent le fondement sur lequel repose notre paix avec Dieu. Christ, «notre Paix» (Éph. 2:14) est maintenant sans cesse dans la présence de Dieu, Lui, qui nous a été fait «sagesse de la part de Dieu, et justice, et sainteté, et rédemption» (1 Cor. 1:30).

Autre fruit précieux de la justification par notre Seigneur Jésus Christ, «nous avons trouvé aussi accès, par la foi, à cette faveur dans laquelle nous sommes» (v. 2). Nous avons vu jusqu'ici comment tout ce en quoi nous avons manqué dans notre état d'inimitié contre Dieu, a été éloigné de nous. L'apôtre parle maintenant de la grâce, qui a fait la paix et qui demeure sans cesse pour nous dans le cœur de Dieu. En Christ, il considère avec bon plaisir tous ses enfants. Il nous aime, comme il aime Christ. En Christ nous pouvons nous approcher de Lui en toute liberté par la foi et jouir de la grâce dans laquelle nous sommes. Comme un autre l'a dit si bien, «nous jouissons de cette faveur dans la présence de Dieu. Nous sommes non seulement justifiés par le Juge céleste, mais c'est un Père céleste qui nous reçoit. Sa face, rayonnante de lumière et d'amour paternel, éclaire et réjouit nos âmes, fortifie nos cœurs, qui sont parfaitement tranquilles dans sa présence. Ainsi nous avons le sentiment précieux que nous sommes dans la faveur de Dieu. En ce qui concerne nos péchés, ils ont tous été éloignés; en ce qui concerne notre position actuelle devant Dieu, tout est amour et faveur, dans la brillante clarté de sa face; quant à notre avenir, c'est la gloire qui est devant nous».

Précieuses paroles, écrites par un vénéré serviteur de Dieu, peu avant la fin d'une vie longue et richement bénie au service de Celui que son âme aimait! Elles montrent combien précieux était pour lui l'accès à cette faveur et combien il en faisait usage, par la foi; et ces paroles nous rappellent l'exhortation de Hébreux 13:7: «Souvenez-vous de vos conducteurs qui vous ont annoncé la parole de Dieu, et, considérant l'issue de leur conduite, imitez leur foi». La grâce qui les a soutenus, l'amour dont ils ont joui, sont notre part, et il ne dépend que de nous de goûter par la foi la faveur «dans laquelle nous sommes». Dieu soit béni! nous ne sommes pas venus à la montagne de la loi, ni au feu brûlant, ni à l'obscurité, ni à la voix de paroles que ceux qui l'entendaient ne pouvaient supporter, mais à Sion, la montagne de la grâce, et à Jésus, le médiateur d'une nouvelle alliance, à une grâce qui répond à tous nos besoins et qui est journellement à notre disposition dans toute sa plénitude.

Considérons maintenant un troisième résultat de la justification: «Nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire». C'est la part assurée de tout vrai croyant. La gloire de Dieu est devant nous; certes, si cela dépendait de notre persévérance et de notre fidélité, nul d'entre nous ne l'atteindrait. Or, Jésus est entré, comme notre «Précurseur» dans la gloire, et c'est Lui qui nous y conduit; Lui qui est mort et ressuscité d'entre

les morts pour nous, nous la garantit; en effet, comment pourrait-il jamais perdre les bénédictions qu'il a acquises? C'est impossible, et c'est pour nous qu'il les a acquises. Il est notre sûr garant à cet égard. C'est pourquoi nous pensons à notre avenir avec joie. Malgré la faiblesse et l'imperfection qui caractérisent notre marche, nous pouvons nous glorifier dans l'espérance certaine de la gloire. Dieu, qui nous a révélé dans l'évangile sa justice et sa puissance divines, qui nous a fait part de son amour et de sa faveur, veut aussi nous avoir avec Christ dans sa gloire.

Dieu aurait-il pu s'occuper d'une manière plus merveilleuse de notre passé, de notre présent et de notre avenir? Il l'a fait selon la valeur de l'œuvre et de la Personne de notre Seigneur Jésus Christ. En ce qui concerne le passé, plus d'inquiétude: nous avons la paix avec Dieu; pour le temps présent, nous sommes dans la faveur de Dieu, et pour l'avenir, la gloire céleste rayonne déjà sur notre chemin. On pourrait penser qu'il n'y a plus rien à ajouter à ce qui vient d'être dit, car il semble que la position bénie d'un croyant est décrite ici de manière exhaustive, ainsi que son chemin depuis le commencement jusqu'au bout. Néanmoins l'apôtre continue: «Et non seulement cela» (v. 3), et répète la même expression au verset 11.

«Et non seulement cela, mais aussi nous nous glorifions dans les tribulations». Le but de notre voyage n'est pas encore atteint: entre l'Égypte et Canaan, il y a le désert. Certes, il ne fait pas partie du conseil de Dieu, mais nous devons le traverser pour atteindre le but: c'est dans le désert que nous expérimentons les voies éducatrices de Dieu envers nous, et que nous apprenons en même temps à connaître ce qu'il y a dans nos cœurs (Deut. 8:2). C'est là que nous sommes mis à l'épreuve, afin de montrer si nous mettons réellement toute notre confiance en Dieu. L'Ennemi nous attaque; notre faible foi et notre incrédulité s'y manifestent; notre nature tend à faire valoir ses droits, et souvent nos pauvres cœurs sont enclins à se décourager. Les expériences du désert ne sont pas, il est vrai, nécessaires à notre salut, mais elles sont bénies pour notre être intérieur. Elles ne nous préparent pas à entrer dans le ciel, car si tel était le cas, le brigand n'aurait pu être le jour même avec Christ dans le paradis. Toutefois elles nous délivrent des influences terrestres, elles nous enseignent une complète dépendance de Dieu et nous font expérimenter sa fidélité. Nous éprouvons, dans les afflictions, l'amour et les soins de Dieu, la sympathie de son cœur paternel, comme nous ne le pourrions faire dans la gloire. Dans le ciel nous n'aurons pas l'occasion de faire de telles expériences.

«La tribulation produit la patience». Les circonstances qui irritent et découragent l'incrédule et peuvent le conduire au désespoir, produisent chez le croyant le courage et la patience, au lieu de lui ôter son assurance. De plus, l'affliction le fait regarder en haut avec confiance. L'épreuve brise la volonté propre, crée dans le cœur «des chemins frayés» pour Dieu, purifie la foi de toutes ses imperfections et nous rend capables de nous attendre tranquillement à Dieu. L'affliction n'a rien à faire avec notre salut; elle est destinée à éprouver notre état et à manifester si nous marchons selon l'appel et la position dans lesquels le salut nous a introduits. Elle nous révèle dans quelle mesure la vieille nature, qui habite encore en nous, nous influence, et nous conduit à nous humilier et à nous juger nous-mêmes.

Si l'affliction produit la patience, la patience produit à son tour «l'expérience». Dans les souffrances et les difficultés, nous apprenons d'une part à nous connaître, et d'autre part à connaître la bonté et la fidélité de Dieu. Nos cœurs sont délivrés de ce qui est terrestre, nos yeux détournés des choses présentes, et dirigés vers les choses célestes. Ainsi l'espérance de nos cœurs est rendue plus vivante: l'expérience produit l'espérance. Ainsi les fruits bénis de l'épreuve sont produits pleinement. Au lieu de nous impatienter ou même de murmurer, nous apprenons à nous glorifier dans les tribulations. Nous comprenons la raison de bien des dispensations qui, sans cela, nous sembleraient des énigmes et nous fortifions nos mains en Dieu, qui aime ses enfants d'un tendre amour et fait concourir toutes choses à leur bien.

«Et l'espérance ne rend point honteux, parce que l'amour de Dieu est versé dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné» (v. 5). Cette déclaration constitue le point culminant de l'enseignement de l'apôtre dans ce passage. L'espérance, fortifiée en nous par l'expérience de la fidélité immuable de Dieu, ne peut nous rendre honteux, nous tromper, car le lien est établi entre Dieu et nous, et ne peut jamais se rompre: Il nous a donné son Esprit! Non seulement nous sommes renouvelés par l'opération de cet Esprit, nés «d'eau et de l'Esprit» (Jean 3:5), mais le Saint Esprit lui-même, mentionné ici pour la première fois dans notre épître, nous est donné comme sceau de notre foi et comme arrhes de l'héritage que Christ nous a acquis (2 Cor. 1:22; Éph. 1:13, 14). Notre corps est devenu l'habitation du Saint Esprit; et, comme l'apôtre le dit ici, l'amour de Dieu est versé dans nos cœurs. Par l'Esprit, nous disons: «Abba, Père!» et nous savons que nous sommes en Christ et Christ en nous (Gal. 4:6; Jean 14:16-20).

Quelle merveilleuse réalité! L'amour de Dieu est versé dans nos cœurs en ce que le Saint Esprit, la troisième personne de la Divinité, habite en nous. Cette vérité ne pouvait nous être communiquée avant que l'œuvre de la rédemption ait été placée dans toute sa plénitude devant nos yeux; ce fait constitue, nous l'avons dit, le point culminant des déclarations de l'apôtre. Comment le croyant saisit-il cette réalité, comment jouit-il de l'amour de Dieu par l'opération du Saint Esprit, comment marche-t-il personnellement dans cet amour? Voilà bien une autre question. Le fait n'en demeure pas moins une réalité pour tous les croyants. C'est pourquoi l'espérance ne peut jamais rendre honteux: Dieu ne retire pas ses yeux de dessus le juste (Job 36:7).

Or, l'amour de Dieu n'est pas seulement versé dans nos cœurs pour que nous en jouissions: il a été aussi manifesté en dehors de nous, et cela par une œuvre accomplie indépendamment de nous-mêmes, alors que nous étions dans un état de totale incapacité et de profonde misère. «Car, continue l'apôtre, «Christ, alors que nous étions encore sans force, au temps convenable, est mort pour des impies» (v. 6). Oui, c'est sur ce fondement seul que l'amour de Dieu pouvait être versé dans nos cœurs. L'œuvre a été faite au temps convenable, c'est-à-dire «quand l'accomplissement du temps» fut venu (Gal. 4:4) et que l'état de l'homme se fut montré irrémédiable. Cela manifeste toute la perfection de cet amour. Seul un tel amour pouvait s'occuper d'êtres qui n'avaient rien d'aimable, mais étaient plongés dans le péché et la souillure. L'amour de Dieu, ce qu'il est en lui-même, pouvait seul l'engager à livrer son Fils à la mort pour de tels êtres.

Aucune créature n'est capable d'agir de cette manière; un homme ne peut pas aimer ainsi: «Car à peine, pour un juste, quelqu'un mourra-t-il, (car pour l'homme de bien, peut-être, quelqu'un se résoudrait même à mourir)» (v. 7).

C'est pourtant ce que Dieu a fait: «Mais Dieu constate son amour à lui envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous» (v. 8). Dieu seul peut aimer de cette manière. Il faut à l'homme un motif extérieur qui agisse sur lui. Dieu n'en a pas besoin; il est amour; il a tant aimé le monde — le monde mauvais et impie — qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui, ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle. Les objets de son amour étaient des pécheurs haïssables, impurs et n'ayant rien de bon en eux-mêmes. Seul le sacrifice de son Bien-aimé pouvait les délivrer; mais rien de moins non plus ne pouvait suffire à son amour.

Quel Dieu merveilleux! Son amour subjugué l'homme orgueilleux, gagne l'être pauvre et misérable, réchauffe les cœurs froids et indifférents; il donne la paix et la joie au cœur de l'enfant et remplit d'adoration l'homme fait. Le devoir le plus sacré de la créature sauvée est de rendre témoignage de cet amour dans le monde, de l'exalter et de le proclamer. Que sont les résultats les plus élevés et les plus nobles de la sagesse humaine en regard de cet amour? Ils sont comme un brouillard froid et sombre à côté des rayons chauds et bienfaisants du soleil; oui, lorsque nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous!

Si l'amour de Dieu a opéré de cette manière alors que nous étions encore pécheurs, «beaucoup plutôt... ayant été maintenant justifiés par son sang, serons-nous sauvés de la colère par lui!» (v. 9). Cette conclusion est aussi simple et pertinente que possible, mais l'apôtre la développe encore, en ajoutant: «Car si, étant ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, beaucoup plutôt, ayant été réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie» (v. 10). Si la mort de Christ a réconcilié avec Dieu des ennemis, et les a sauvés de la colère qui va venir sur cette terre et ses habitants, sa vie ne sauvera-t-elle pas ceux qui sont réconciliés et que le Seigneur appelle ses amis et ses frères? Si un Christ mort a donné à des pécheurs impies le salut et la vie, est-ce qu'un Christ vivant, assis à la droite de Dieu, laissera périr dans le chemin ceux qui ont été introduits, à si grand prix, dans une telle relation avec Dieu?

On ne saurait imaginer conclusion plus irréfutable. Cet exposé de l'apôtre bannit toute crainte de nos cœurs et apporte un parfait repos aux âmes les plus craintives et aux consciences les plus sensibles. L'apôtre décrit d'abord notre état naturel: nous étions sans force, impies, pécheurs, ennemis. Puis il nous montre comment l'amour de Dieu a remédié en justice aux conséquences de notre état. L'amour seul n'aurait pu nous délivrer de la colère de Dieu; il fallait d'abord que, par le don de son Fils unique et bien-aimé, il créât un fondement juste sur lequel il pût agir envers nous en grâce. C'est ce qui a été fait par l'œuvre de la croix. Dieu en soit loué éternellement!

Ainsi nous sommes amenés à Dieu, nous avons compris ce que signifient la rédemption et la justification, et ayant été rendus participants de la nature divine, nous possédons la précieuse assurance que nous sommes en Dieu, et qu'il demeure en nous. En route vers la gloire, nous expérimentons chaque jour la bonté et la fidélité de Dieu. En un mot, nous le connaissons. C'est pourquoi nous ne nous glorifions pas seulement de ce qu'il a fait ou fera encore, de ce qu'il nous a donné ou nous donnera encore, mais nous nous glorifions en lui-même.

«Et non seulement cela, mais aussi nous nous glorifions en Dieu par notre Seigneur Jésus Christ, par lequel nous avons maintenant reçu la réconciliation» (v. 11). Ce n'est pas la gloire, ni les afflictions et leurs résultats bénis qui sont devant l'esprit de l'apôtre, mais c'est Dieu lui-même. Un enfant intelligent et reconnaissant ne se réjouit pas seulement des dons qu'il a reçus ou de ceux qu'il recevra encore de son père, mais il est heureux avant tout de ce qu'il possède un père si fidèle et si plein d'amour, et des relations qu'il peut avoir avec lui. Il apprend chaque jour à le mieux connaître, il entre toujours davantage dans ses pensées. C'est pour lui une joie quotidienne et toujours plus profonde que de goûter les relations qui l'unissent à son père; il se glorifie en lui.

C'est ainsi que nous pouvons nous glorifier en Dieu comme étant notre Dieu et Père: quel privilège inappréciable! Plus nous le comprenons et le réalisons, plus notre joie et notre jouissance de la grâce sont profondes. Nous goûtons dès ici-bas ce qui sera le sujet le plus élevé de notre joie dans la maison du Père. Nous jouissons de Dieu lui-même par notre, Seigneur Jésus Christ comme de l'objet infini, mais déjà actuel, de la nouvelle nature. Cette nature en est capable, parce que le Saint Esprit habite en nous et révèle Dieu à nos âmes.

Nous jouissons avec reconnaissance des dons de Dieu, mais le donateur lui-même, en qui nous avons notre joie, est plus élevé et plus glorieux que tous les dons. Il est le Dieu saint, mais sa sainteté ne nous effraye pas; au contraire, nous ne sommes heureux que dans la lumière de cette sainteté.

Comment cette part bénie nous a-t-elle été acquise? «Par notre Seigneur Jésus Christ, par lequel nous avons maintenant reçu la réconciliation». Une bénédiction dont le premier Adam n'aurait jamais pu jouir dans l'état d'innocence est devenue maintenant, dans le dernier Adam, la part de ceux qui, autrefois, étaient «des enfants de colère, comme aussi les autres». Le Seigneur lui-même dit à ses disciples, la nuit précédant ses souffrances et sa mort: «Maintenant le Fils de l'homme est glorifié, et Dieu est glorifié en lui». C'est ainsi que cette part nous a été acquise pour l'éternité.

## V. 12 à 21

Le verset 12 de notre chapitre marque le début de la deuxième partie de l'épître, comme nous l'avons mentionné dans l'introduction. L'apôtre ne traite plus depuis ici la question de la culpabilité de l'homme et du pardon, mais il parle du péché comme tel et montre comment le croyant peut être délivré de la puissance et de la domination de ce péché. Si grand et glorieux que soit le pardon, ce n'est pas tout. La lumière de Dieu révèle à la conscience réveillée de l'homme non seulement les nombreuses fautes qu'il a commises, mais aussi la source d'où l'eau sale a coulé, l'arbre qui a porté les mauvais fruits. Cette révélation, en d'autres termes la découverte de notre corruption irrémédiable et de notre état naturel désespéré, est presque plus effrayante encore que le réveil de la conscience au sujet de la culpabilité. Aussi le tableau de ce que Dieu a fait en Christ pour nous délivrer des profondeurs de cette corruption est-il d'autant plus glorieux. Plus nous faisons la douloureuse expérience de ce qu'est la chair, plus nous jouissons des pleins résultats de l'œuvre de Christ.

Pendant des siècles, les croyants n'ont presque rien compris au jugement tombé à la croix sur le «vieux homme», et encore moins à la nouvelle position du croyant dans le Christ ressuscité. Ils pensaient qu'ils devaient prendre leur parti d'avoir le péché en eux, étant sans puissance contre lui comme des êtres qui, ayant la connaissance de la sainteté de Dieu, s'efforcent sincèrement mais en vain, de devenir meilleurs. Dieu soit loué de ce que, dans sa grâce infinie, il a fait luire la lumière dans les ténèbres!

Écoutons maintenant ce que dit l'apôtre: «C'est pourquoi, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et qu'ainsi la mort a passé à tous les hommes, en ce que tous ont péché» (v. 12). Remarquons d'abord que la pensée exprimée ici n'est reprise qu'au verset 18, par ces mots: «Ainsi donc, comme par une seule faute les conséquences de cette faute furent envers tous les hommes en condamnation, ainsi aussi ... ». Les versets 13 à 17 forment donc une parenthèse; pour n'avoir pas pris garde à ce fait, plus d'un lecteur de l'épître a mal compris ce passage; mais si l'on y prend garde, la liaison des pensées est claire et simple.

«C'est pourquoi»: on est tenté de se demander où est le rapport avec ce qui précède. Je crois que l'on peut interpréter la pensée de l'apôtre de la manière suivante: l'amour de Dieu a été manifesté comme étant la source de la réconciliation, avec ses résultats glorieux, tandis que la mort et la résurrection de Christ en sont le moyen. «C'est pourquoi» nous pouvons considérer maintenant un autre aspect de ce sujet merveilleux: de même que par la désobéissance d'un seul homme (Adam), le chef de la famille humaine, celle-ci est tombée dans le péché et la mort, ainsi aussi un seul homme, le second homme (Christ) est devenu par son obéissance le chef d'une nouvelle famille, dont les membres possèdent deux natures, l'une d'Adam et l'autre de Christ.

«C'est pourquoi, comme par un seul homme», il n'est plus question dans cette partie de l'épître de Juifs et de païens: le mal a été fait, le péché est entré dans le monde longtemps avant qu'il y eût un peuple d'Israël et une loi. Le péché a bien «abondé» par la loi, en ce que l'homme a transgressé les saints commandements de Dieu, mais le péché existait dans le monde avant la loi; il est entré dans le monde par le premier homme; aussi les conséquences en atteignent toute sa descendance. Par le péché est venue la mort, et la mort a passé à tous les hommes (Juifs ou Gentils); elle domine, comme roi des terreurs, sur toute l'humanité, «en ce que tous ont péché»; il n'y a pas eu seulement le péché, dans le jardin d'Éden — tous ont péché: donc, l'homme ne meurt pas seulement, parce qu'il descend de parents qui sont tombés, et que le péché, dit «originel», habite en eux, mais parce que lui-même s'est rendu coupable. L'homme né sous le péché est bien capable de pécher et enclin à cela, mais il n'est coupable que s'il a conscience de son péché. Dieu peut, dans sa grâce, mettre au bénéfice de l'œuvre de Christ des enfants n'ayant pas atteint l'âge de responsabilité, ou des êtres qui, dénués d'intelligence, sont sur le même pied que les enfants — car le Fils de l'homme est venu pour sauver ce qui est perdu, et ce n'est pas la volonté de notre Père qui est dans les cieux, qu'un seul de ces petits périsse (Matt. 18:11, 14). C'est une pensée extrêmement consolante et qui nous montre l'infini de la grâce de Dieu; mais cela ne change rien au fait solennel que l'homme a encouru la mort parce qu'il a péché. Si même la chute d'Adam est la cause première du terrible châtement infligé à l'homme loin de Dieu, savoir la mort éternelle, chacun subit en outre les conséquences de sa culpabilité personnelle en raison de ses péchés.

Si donc la faute d'un seul homme a entraîné la condamnation de tous ses descendants et de la création tout entière, est-il étonnant ou incompatible avec le caractère de Dieu, qu'il introduise, par un seul homme, une justification de vie à l'intention de tous les hommes? (v. 18). Au contraire! Toutefois, avant de traiter cette question de manière approfondie, nous désirons considérer la parenthèse contenue dans les versets 13 à 17.

«Car jusqu'à la loi le péché était dans le monde; mais le péché n'est pas mis en compte quand il n'y a pas de loi» (v. 13). La présence de la mort était la preuve irréfutable que le péché existait, puisque la mort est le salaire du péché. Un acte ne constitue pas seulement un péché, parce que la loi l'interdit. La loi, il est vrai, modifie le caractère du péché, en ce qu'elle en fait la transgression d'un commandement. C'est pourquoi il est écrit: «Là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas non plus de transgression» (4:15), et encore: «Le péché n'est pas mis en compte quand il n'y a pas de loi» (5:13). Mais, avant que la loi fût donnée, les hommes possédaient néanmoins une conscience et une intelligence qui les rendaient inexcusables (1:18-20). «Jusqu'à la loi le péché était dans le monde», et la conscience accusait les hommes, alors même qu'ils n'avaient pas transgressé un commandement de Dieu. Aussitôt qu'il y a une loi, il en est autrement: la loi met en compte le péché, l'enregistre dans ses livres et «fait abonder la transgression».

Le «péché» a un sens beaucoup plus étendu et général que la «transgression». Le péché, comme nous l'avons vu, ne peut être compté comme transgression que si une loi le condamne.

«Mais, poursuit l'apôtre, la mort régna depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui ne péchèrent pas selon la ressemblance de la transgression d'Adam, qui est la figure de celui qui devait venir» (v. 14). Jusqu'à Moïse, le législateur, le péché ne fut donc pas mis en compte; toutefois la mort a toujours régné, même sur ceux qui n'avaient pas péché de la même manière qu'Adam, c'est-à-dire qui n'avaient pas transgressé de commandement. Adam avait reçu le commandement de ne pas manger de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, et Moïse reçut la loi, l'ensemble des commandements de Dieu. Adam transgressa le seul commandement reçu, et Israël, toute la loi. Ils se rendirent ainsi coupables de la même manière. Il n'en fut pas de même des hommes qui vécurent dans l'intervalle, avant et après le déluge, car ils n'étaient assujettis ni à un commandement isolé, ni à la loi. Pourtant ils péchèrent, et c'est pourquoi la mort régna depuis la chute jusqu'à l'apparition de la loi.

L'apôtre pense manifestement à un passage du prophète Osée, quand il parle de la transgression d'Adam. En Osée 6:7 Dieu accuse Israël d'avoir agi perfidement et transgressé l'alliance comme Adam. L'alliance et le commandement donnés étaient différents dans les deux cas, mais en principe Adam et Israël avaient péché de la même manière. Comme nous l'avons dit, il en fut autrement dans l'intervalle entre Adam et Moïse: il n'y avait pas, alors, des nations et un peuple séparé d'elles par des ordonnances légales, mais une seule grande famille humaine, sur laquelle régnaient indistinctement le péché et la mort.

Que veut dire l'apôtre quand il nomme Adam une «figure de celui qui devait venir?» Adam, le chef de la première création, n'eut des fils qu'après sa chute, et fit ainsi peser sur tous ses descendants les conséquences de cette chute. Le commencement de la Genèse nous donne la clé de l'histoire tout entière de la race humaine jusqu'à nos jours. La transgression d'un seul (Adam) a apporté la mort aux «plusieurs», c'est-à-dire à tous ses descendants, qu'ils aient péché en transgressant des commandements, ou non.



Pareillement, le merveilleux don de la grâce de Dieu s'est adressé par un seul homme (Christ), aux «plusieurs», c'est-à-dire à tous ceux que Dieu lui a donnés et dont Il est devenu le chef, les rassemblant en une seule famille. Cela nous fait comprendre dans quel sens Adam était une figure de Christ; le premier et le second Homme — sont devenus chefs d'une famille, d'une race; le premier, comme créature tombée dans le péché et la mort, le second comme Homme victorieux et ressuscité en justice et en vie.

«Mais n'en est-il pas du don de grâce comme de la faute? car si, par la faute d'un seul, plusieurs sont morts, beaucoup plutôt la grâce de Dieu et le don ont abondé envers plusieurs, par la grâce qui est d'un seul homme, Jésus Christ» (v. 15). S'il est juste — et c'est un fait qu'aucun Juif, même aucun être humain ne peuvent contester — que toute la descendance d'Adam doit supporter les conséquences de la transgression de leur père, il est beaucoup plus juste encore que les résultats de la grâce de Dieu manifestée en Christ soient la part de tous ceux qui croient en Lui. Ce qu'Adam (comme figure de celui qui devait venir) fut en malédiction pour tous ses descendants, Christ l'est devenu abondamment en bénédiction pour tous ceux qui Lui appartiennent. Pourrait-il en être autrement vu la source de cette grâce et le canal par lequel elle est parvenue jusqu'à nous? Si par la transgression d'un seul «plusieurs sont morts», ainsi aussi par un seul, Jésus Christ, la grâce de Dieu a abondé envers plusieurs.

Remarquons ici et dans les versets suivants l'emploi du mot «plusieurs»; nous pourrions peut-être penser que le mot «tous» aurait été plus simple et plus approprié. Or, à part le contraste voulu entre les mots «un seul» et «plusieurs», l'Esprit de Dieu a manifestement choisi cette expression pour prévenir tout malentendu. En rapport avec Adam, le terme «plusieurs» désigne incontestablement tous les hommes, parce qu'Adam est le père de tous et leur a communiqué à tous sa nature. En revanche, en rapport avec Christ, ce mot ne peut s'appliquer qu'à ceux qui ont cru en Lui et sont devenus ainsi participants de la nouvelle nature.

Il n'y a pas seulement une différence de mesure, mais aussi de nature. Si la Parole nous présentait jusqu'ici deux classes de personnes, elle nous parle maintenant des faits ou des actes sur lesquels cette différence est fondée: «Et n'en est-il pas du don comme de ce qui est arrivé par un seul qui a péché? car le jugement vient d'un seul en condamnation — mais le don de grâce, de plusieurs fautes, en justification» (v. 16). Une seule faute du chef de la race humaine a amené la condamnation, tandis que le don de grâce de Dieu libère les croyants de plusieurs fautes et leur confère une position de justice.

Poursuivant cette pensée, l'apôtre continue: «Car si, par la faute d'un seul, la mort a régné par un seul, beaucoup plutôt ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice, régneront-ils en vie par un seul, Jésus Christ» (v. 17). D'après la première partie de la phrase, on pourrait penser que la seconde partie devrait poursuivre: «beaucoup plutôt la vie régnera». Il n'en est rien et nous lisons: «beaucoup plutôt ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce... régneront-ils en vie par un seul, Jésus Christ». Combien la puissance de la grâce s'est montrée triomphante, surmontant tous les obstacles! En réalité, elle l'a emporté victorieusement sur le péché et ses conséquences. Tous ceux qui croient en Jésus, qu'ils soient pécheurs d'entre les nations ou transgresseurs de la loi, reçoivent le don libre et surabondant de la grâce, qui non seulement ôte leur culpabilité et leur péché, mais leur donne aussi la vie, la vie éternelle, par un seul, Jésus Christ. Le péché du premier homme a déchiré le vêtement de l'innocence et a introduit la mort: le sang de Jésus Christ revêt les croyants de la robe de la justice divine et leur confère une position toute nouvelle, infiniment plus glorieuse que celle qu'Adam possédait avant la chute. De plus il leur donne la vie éternelle et, dans cette vie éternelle, une place prééminente. Non seulement ils ne peuvent perdre ce qu'ils ont reçu, mais ils régneront en vie par Jésus Christ.

Nous voyons toujours à nouveau combien les opérations de la grâce divine correspondent à la nature et à la gloire de Christ; elles surpassent infiniment les conséquences du péché. C'est pourquoi l'apôtre, rempli d'une sainte admiration, s'écrie: «Que dirons-nous donc?»

Comme nous l'avons dit, cette longue parenthèse se termine au verset 17, et la pensée, interrompue au verset 12, est reprise au verset 18, en rapport avec l'enseignement des versets 13 à 17. «Ainsi donc, comme par une seule faute les conséquences de cette faute furent envers tous les hommes en condamnation, ainsi aussi par une seule justice les conséquences de cette justice furent envers tous les hommes en justification de vie». Nous retrouvons ici l'expression «tous les hommes» du verset 12. Dans les deux cas, les effets de ce qui a eu lieu s'adressent à tous les hommes; pas un seul n'est exclu. Il s'agit dans ce verset uniquement de la direction initiale, ou du but, de l'un et de l'autre actes. L'un conduit à la condamnation, l'autre à la justification de vie, et cela tout à fait indépendamment du point de savoir si cette direction et ce but ne seront pas changés par la grâce de Dieu ou par l'incrédulité de l'homme; en d'autres termes, s'il y en aura qui, par la foi, échappent à la condamnation ou d'autres qui rendent sans effet le conseil de grâce de Dieu envers eux-mêmes.

Ayant considéré la portée des deux actes, nous en venons avec le verset 19 aux conséquences des actes accomplis par les chefs des deux familles: «Car comme par la désobéissance d'un seul homme plusieurs ont été constitués pécheurs, ainsi aussi par l'obéissance d'un seul, plusieurs seront constitués justes». L'Écriture nous enseigne d'une manière certaine que «tous les hommes» ne sont pas justifiés: l'Esprit Saint devait donc employer ici de nouveau l'expression «plusieurs» pour désigner la classe d'hommes qui, dans les deux cas, était jointe à son chef. Il va de soi que, dans le premier cas, toute la race humaine (ainsi tous les hommes, comme au verset 18) est comprise, car tous se trouvent, par nature, sur le terrain de leur père, «dans la position de pécheurs»; pour eux, il n'y a pas de différence. Une fois encore, le fait solennel est confirmé: la famille humaine tout entière — la descendance d'Adam — est dans la même position que le père de la race: tous sont des pécheurs, séparés de Dieu, ennemis de Dieu, et n'éprouvant pas le besoin de revenir à Lui.

Dans le second cas, il s'agit également des «plusieurs», mais qui sont unis vitalement au «seul», tous ceux qui «sont du Christ» et qui, par la foi en Lui, ont été constitués «justes» — «les enfants que Dieu lui a donnés». Au verset 18, nous avons vu que, par une seule justice, les conséquences de cette justice furent envers tous les hommes en justification de vie. L'évangéliste peut donc s'adresser au monde entier et annoncer l'heureux message touchant le Fils de Dieu. Toutefois, l'œuvre du salut n'a des effets réels et définitifs que pour ceux qui acceptent la bonne nouvelle; ce sont également dans chaque cas les «plusieurs» qui se trouvent sous les conséquences de l'action d'une «seule» personne. L'une des classes, les «pécheurs» par la désobéissance d'Adam, l'autre classe, les «justes» par l'obéissance de Christ.

Après avoir développé en détail le sujet des deux familles et de leurs chefs, l'apôtre dit encore un mot sur un sujet qu'il a déjà abordé à diverses reprises, la loi. Dans quel but a-t-elle été donnée? L'homme religieux pourrait penser que c'est afin de produire une justice devant Dieu, ne fût-elle même qu'humaine. La loi ne promettait-elle pas la vie à celui qui l'observerait? L'apôtre dit tout autre chose: «Or la loi est intervenue afin que la faute abondât» (v. 20). Certes, il ne pourrait pas y avoir de résultat plus humiliant pour l'orgueil de l'homme; le péché, comme tel, existait, avant que la loi fût donnée, mais par la loi, il devait se manifester dans toute son horreur, c'est-à-dire comme étant une révolte directe contre les saints commandements de Dieu et un mépris de son autorité. Dieu ne donnait pas une loi afin que, par elle, le péché abondât; comment pourrait-il en quelque manière être le promoteur du péché? Mais il pouvait bien donner une règle parfaite pour la marche de l'homme, afin de lui montrer par ce moyen ce qui en était réellement de lui. La loi est intervenue afin que la faute abondât, ou, comme nous le lisons dans un autre passage, afin que le péché «parût péché», oui, qu'il devînt «par le commandement excessivement pêcheur» (chap. 7:13). La loi n'a fait que mettre pleinement en lumière l'état de l'homme déchu, en faisant revivre et se développer d'une façon effrénée sa propre volonté, son orgueil et les passions du péché qui habite en lui.

«Mais là où le péché abondait, la grâce a surabondé, afin que, comme le péché a régné par la mort, ainsi aussi la grâce régnât par la justice pour la vie éternelle par Jésus Christ notre Seigneur» (v. 20, 21). N'est-elle pas digne d'adoration cette réponse de la grâce de Dieu à la faute et à la corruption de l'homme? Elle agit d'une manière absolue et triomphe le plus glorieusement possible là où il n'y avait plus aucun espoir pour l'homme et où un jugement irrémédiable l'attendait. Et ce triomphe n'a pas lieu au détriment de la justice de Dieu; non, la grâce règne par la justice, en vertu de l'œuvre accomplie par le Seigneur Jésus, pour la vie éternelle. Un Juif fidèle à la loi aurait pu dans le meilleur cas — lequel ne pouvait jamais se présenter — obtenir la vie sur cette terre comme récompense de ses actions, tandis que le croyant reçoit aujourd'hui la vie éternelle, parce que Dieu le voit devant Lui, sur le fondement de l'œuvre de son Fils bien-aimé, dans une position toute nouvelle, et correspondant à ses conseils éternels. Dieu a montré sa justice en ceci, c'est qu'Il a placé à sa droite son Fils qui, comme homme, l'a parfaitement glorifié; aujourd'hui non seulement il justifie de tous leurs péchés ceux qui croient en Jésus, mais aussi il leur accorde une vie, qui a la gloire comme but.

Comme donc le péché a régné par la mort, ainsi aussi la grâce règne aujourd'hui; l'heure viendra en laquelle la justice régnera: malheur alors à tous ceux qui ont négligé le temps de la grâce! Dieu est juste et doit maintenir sa justice; Il ne peut supporter à toujours le péché devant ses yeux. Combien terrible sera le châtement, quand le temps de la grâce de Dieu aura pris fin et que son jugement atteindra tous ceux qui auront négligé ou même méprisé son salut.

C'est pourquoi bienheureux sont ceux qui, étant au bénéfice de la grâce, échapperont à la colère à venir.

## Chapitre 6

Dans ce chapitre, le Saint Esprit conduit l'apôtre à répondre à quelques objections que la chair ou l'incrédulité soulèvent, en présence de la grâce de Dieu, telle qu'elle vient d'être dépeinte. Ces objections nous montrent de nouveau les abîmes du cœur humain, mais en même temps elles fournissent l'occasion à l'apôtre de développer de nouvelles et merveilleuses pensées.

Voici la première objection: «Que dirons-nous donc? Demeurerions-nous dans le péché afin que la grâce abonde?» (v. 1). Quoi? Est-ce là la conséquence que nous devons tirer de l'Évangile de Dieu? Devrions-nous accumuler péché sur péché, pour que la grâce, en les pardonnant, se déploie plus richement? Indignés, nous répondons avec l'apôtre: «Qu'ainsi n'advienne!» Que dirions-nous d'un fils qui, par un manque de respect, transgresserait les commandements de ses parents et affligerait leurs cœurs, afin de leur donner ainsi toujours plus d'occasions de lui pardonner? Pourtant la question de l'apôtre montre jusqu'à quel point le cœur de l'homme peut être endurci. Oh! qui pourra connaître les profondeurs et les ruses de ce cœur!

L'apôtre, dans sa réponse à la question, ne montre pas l'impiété manifeste d'un tel principe; il présente plutôt le point de départ du chemin de tout homme qui se réclame de Christ. Il pose une deuxième question: «Nous qui sommes morts au péché, comment vivrons-nous encore dans le péché?» (v. 2). Le chrétien, qui vivait autrefois dans le péché, a trouvé dans la mort de Christ bien plus que le pardon de ses péchés et de ses transgressions: il est mort avec Christ, et par ce moyen, a été retiré une fois pour toutes de son ancienne condition. Il est «mort au péché» et ne se trouve plus désormais sous sa domination. Christ, à la croix, a été fait péché pour lui et par ce moyen il en a fini pour toujours avec le vieil homme qui s'est toujours montré mauvais: un nouvel homme, une nouvelle création ont été révélés, une vie entièrement nouvelle a été manifestée et donnée au croyant. Comment pourrait-il demeurer encore dans le péché, qui l'aurait séparé à toujours de Dieu et qui a amené son Seigneur et Sauveur dans la mort? Un tel comportement ne serait-il pas aberrant et contraire à tout sentiment moral?

De plus, les croyants de Rome avaient déjà confessé, par leur baptême, qu'ils avaient été identifiés avec la mort de Christ. «Ignorez-vous — en d'autres mots: ne connaissez-vous pas la signification symbolique du baptême? — que nous tous qui avons été baptisés pour le Christ Jésus, nous avons été baptisés pour sa mort?» (v. 3). Le baptême n'est pas seulement le témoignage de la mort de Christ pour nous, mais aussi de notre mort avec Lui. «Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême, pour la mort, afin que comme Christ a été ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, ainsi nous aussi nous marchions en nouveauté de vie» (v. 4). Le chrétien n'a pas été mis en relation avec un Christ vivant sur la terre — une telle relation n'était pas possible (Jean 12:24). Il ne place pas non plus son espoir, comme le Juif, en un Messie régnant sur la terre; mais il confesse sa mort qui a eu lieu en même temps que celle de Christ. Par le baptême, nous exprimons, en figure, que nous avons été ensevelis avec lui, et cette mort est la fin de notre état désespéré comme homme dans la chair. Notre but est de marcher désormais en nouveauté de vie comme un homme ressuscité avec Christ, de même que Christ n'est pas resté dans le tombeau, mais a été ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père.

Il en résulte tout naturellement et logiquement une marche en nouveauté de vie. L'apôtre ne dit pas que nous **devions** marcher en nouveauté de vie, en d'autres termes, il ne nous replace pas sous un commandement, mais il insiste seulement sur notre situation entièrement changée «afin que... nous aussi nous marchions en nouveauté de vie». Qu'il y ait dans cette marche une croissance, un progrès pratique, correspondant à la fidélité de chaque croyant, cela va de soi. Mais il n'est pas question de cette portion de la vérité ici; d'autres passages de la Parole nous enseignent abondamment à ce sujet.

L'expression «par la gloire du Père» nécessite encore une courte explication. Elle ne signifie pas simplement que Dieu s'est glorifié dans la résurrection de Jésus. C'est le Père que nous avons ici, agissant envers son Fils; il devait à sa propre gloire, disons-le avec tout le respect nécessaire, de ressusciter d'entre les morts le Fils qui l'avait glorifié en toutes choses, après l'accomplissement de son œuvre. Tous les conseils du cœur du Père étaient et sont en rapport avec cette œuvre, et tout son désir était également la glorification de son Fils.

Remarquons cependant que l'épître aux Romains ne considère pas la résurrection du croyant avec Christ comme un fait accompli, mais sa mort avec lui. L'apôtre en tire la conclusion suivante: «Car si nous avons été identifiés avec lui dans la ressemblance de sa mort, nous le serons donc aussi dans la ressemblance de sa résurrection» (v. 5). Dans cette épître, le Saint Esprit considère les croyants comme vivant sur la terre, et non pas comme transportés en Christ dans le ciel, suivant l'enseignement de l'épître aux Éphésiens. Ce n'est que la première partie de la précieuse vérité de notre union avec Christ dans sa mort et sa résurrection qui est développée ici; la seconde en est déduite comme conséquence de la première. Si nous participons à la mort de Christ, la vie qui en découle doit être notre part. Notre ancien «moi» est mort; notre nouveau «moi» c'est Christ. C'est pourquoi il nous appartient de marcher en nouveauté de vie. D'autre part, ayant été ensevelis avec Christ par le baptême, il nous convient de ne plus vivre pour nous-mêmes, mais pour Dieu,

«sachant<sup>1</sup> ceci, que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché — notre état précédent — soit annulé, pour que nous ne servions plus le péché» (v. 6).

<sup>1</sup> Le mot grec pour «sachant» est différent de celui qui est employé au verset 9. Alors qu'il s'agit là d'un savoir fondé sur une connaissance intérieure, ici c'est simplement un savoir qui vient de ce qu'on a appris, la connaissance d'un fait qui a eu lieu en dehors de nous.

L'homme naturel sert le péché: c'est son essence; c'est sa nature; la nature du croyant, c'est de ne pas servir le péché: «car celui qui est mort est justifié du péché» (v. 7). Pour un être mort, il ne peut plus être question de pécher: il est mort! C'est là l'enseignement extrêmement important que le Saint Esprit donne ici aux croyants, un enseignement qu'il faut saisir par la foi, aussi bien que la vérité du salut. C'est une chose qui est cependant si peu comprise. Il s'agit là d'un fait qui s'est accompli en dehors de nous, d'une délivrance, dont Dieu rend témoignage au croyant, aussi bien que du pardon de ses péchés. Nos expériences pratiques semblent certes le contredire continuellement. Ce fait se concilie néanmoins avec la sagesse et la sainteté de Dieu, qui accorde la grâce à ceux qui étaient autrefois esclaves du péché, d'accomplir désormais sa sainte volonté.

Au verset 8, la conséquence dont nous venons de parler, s'étend à l'avenir: nos corps aussi auront part à la résurrection d'entre les morts. «Or si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui, sachant que Christ, ayant été ressuscité d'entre les morts, ne meurt plus; la mort ne domine plus sur lui» (v. 9). Possédant la conviction inébranlable que Christ, une fois ressuscité d'entre les morts, est délivré pour toujours de la puissance de la mort, nous avons la pleine assurance de foi que nous vivrons aussi avec Lui. Cette vie de résurrection trouve dès maintenant son expression dans une marche nouvelle, qui se modèle sur celle de Christ, malgré notre infirmité. La perfection ne sera réalisée que dans la gloire, quand nous nous trouverons devant Dieu sans reproche, «corps, âme et esprit».

Il a semblé, pour un moment, que la mort tenait notre Seigneur et Sauveur sous sa puissance. Il a dû descendre dans la mort et le tombeau, afin de glorifier Dieu, de juger le péché, d'anéantir la puissance de Satan et de nous délivrer. Car «en ce qu'il est mort, il est mort une fois pour toutes au péché; mais en ce qu'il vit, il vit à Dieu» (v. 10). Si Satan a paru, pour un court moment, triompher, notre Seigneur a remporté cependant la victoire. Ressuscité d'entre les morts, Christ ne meurt plus: la mort ne domine plus sur Lui, et nous récoltons les fruits de sa victoire.

Combien cette victoire Lui a coûté cher! Combien émouvante est la pensée que Celui qui était parfaitement saint et sans péché, a dû, pour prendre notre cause en main, se mettre entièrement à notre place et être fait péché pour nous! Personnellement il n'avait pas besoin de devenir autre que ce qu'il était; toutefois, parce qu'il assumait en grâce volontairement notre responsabilité, il dut être traité par le Juge divin comme s'il avait été dans l'état qui est le nôtre par nature, c'est-à-dire comme étant péché. Telle était la coupe effrayante placée devant son âme sainte à Gethsémani. Il dut mourir pour le péché, comme notre substitut, et goûter dans toute son horreur la mort comme salaire du péché.

Dieu soit loué! l'œuvre sublime est accomplie; Celui qui fut abandonné de Dieu pour nous, est maintenant glorifié à la droite de Dieu. «Mais en ce qu'il vit, il vit à Dieu», et nous pouvons dire avec allégresse que nous avons part avec lui à cette vie. C'est pourquoi l'apôtre peut déclarer: «De même vous aussi, tenez-vous vous-mêmes pour morts au péché, mais pour vivants à Dieu dans le Christ Jésus» (v. 11). Ce n'est pas seulement notre privilège, mais nous sommes appelés aussi à agir et à marcher dans la fidèle réalisation de cette vérité. Puissent les enfants de Dieu la saisir davantage par la foi et en expérimenter la puissance dans leur vie et leur marche! Combien cela glorifierait Dieu, honorerait son Fils et remplirait nos propres cœurs de reconnaissance et de joie! Celui qui a compris cette vérité et la réalise, est un chrétien heureux et affranchi. Il reçoit avec reconnaissance l'exhortation suivante de l'apôtre et trouve une profonde satisfaction à y conformer toute sa vie. «Que le péché donc ne règne point dans votre corps mortel pour que vous obéissiez aux convoitises de celui-ci; et ne livrez pas vos membres au péché comme instruments d'iniquité, mais livrez-vous vous-mêmes à Dieu, comme d'entre les morts étant faits vivants, et vos membres à Dieu, comme instruments de justice» (v. 12, 13).

Soulignons encore une fois le fait que le chrétien **ne doit plus** mourir au péché, mais qu'il y est mort, étant crucifié avec Christ. Il n'est pas délivré de certains péchés ou de mauvais penchants, mais le vieil homme entier a été mis de côté et jugé à la croix. Remarquons en même temps que cet état de mort avec Christ n'entraîne pas l'annulation de notre vieille nature. Le péché est et reste en nous, aussi longtemps que nous sommes dans ce corps. «Nous avons ce trésor dans des vases de terre, afin que l'excellence de la puissance soit de Dieu et non pas de nous» (2 Cor. 4:7). S'il en était autrement, il ne nous serait pas dit: «Tenez-vous vous-mêmes pour morts au péché», ou «Que le péché donc ne règne point dans votre corps mortel». Le péché est bien encore en nous, mais nous ne sommes plus soumis à sa domination; sa puissance est brisée.

Il peut arriver qu'un chrétien pèche, mais il ne doit pas pécher; il ne doit même pas avoir une seule pensée impure. Il péchera s'il n'est pas vigilant, mais si la nouvelle vie et la puissance du Saint Esprit opèrent en lui, il n'est plus asservi en aucune manière à sa vieille nature.

Combien il est précieux de penser que le même homme, qui autrefois haïssait la lumière, l'aime maintenant! Délivré de son ancien maître, le chrétien est capable et libre aussi de se consacrer à un nouveau maître. Lequel choisira-t-il? Auquel se consacrera-t-il? Il dira: Il me suffit d'avoir accompli, dans le temps déjà écoulé, la volonté des nations (1 Pierre 4:3). Christ a pris en lui la place de Satan; la justice, la place du péché. Autrefois esclave de Satan et des convoitises de la chair, il peut maintenant se livrer lui-même à Dieu, comme d'entre les morts, étant fait vivant, et mettre avec joie ses membres, autrefois instruments d'injustice, au service de Dieu comme instruments de justice. Seule la grâce a pu produire un tel changement. C'est elle aussi qui peut nous aider à réaliser notre nouvelle position et nous y faire croître. Or, cette grâce est là à notre disposition, et nous pouvons y puiser jour après jour, heure après heure.

Nous n'avons pas, comme certains le pensent, à améliorer graduellement notre vieille nature. Par un acte unique, mais d'effet permanent, nous nous sommes livrés nous-mêmes à Dieu, comme vivants d'entre les morts, et nos membres à Dieu comme instruments de justice. C'est sur ce fondement que nous sommes placés en Christ; nous avons à nous y tenir et à y demeurer continuellement par la foi. «Car, poursuit l'apôtre, le péché ne dominera pas sur vous, parce que vous n'êtes pas sous la loi, mais sous la grâce» (v. 14). Dieu soit béni pour ces paroles, surtout à la fin d'un paragraphe qui nous a avertis si sérieusement de ne pas abuser de la bonté de Dieu et de la liberté du chrétien.

Peut-être notre cœur naturel aurait-il préféré que l'apôtre insiste, dans ce passage, sur le sérieux des saints commandements de Dieu. Mais non; de même que seule la grâce sauve, seule aussi la grâce donne la force pour une marche digne de Dieu. La loi ne donne ni vie, ni force; en 1 Corinthiens 15:56, elle est appelée même «la puissance du péché», parce qu'il est manifeste que, par ses défenses, elle excite les convoitises et les passions de la chair. Si nous étions sous la loi, le péché exercerait encore sa domination sur nous, mais Dieu soit loué! nous sommes sous la grâce. C'est pourquoi il peut nous être dit: «Que le péché donc ne règne point dans votre corps mortel», et tout de suite après, cette parole de consolation: «Le péché ne dominera pas sur vous». La même grâce qui nous a délivrés du péché, nous donne la force de ne plus servir les convoitises de la chair, mais de marcher désormais en nouveauté de vie. Le chrétien est libre de se consacrer à Dieu et de le servir: c'est là l'enseignement simple et précieux de ce passage, malheureusement si peu compris.

Cependant, quelqu'un pourrait objecter: «Quoi donc! pécherions-nous, parce que nous ne sommes pas sous la loi, mais sous la grâce?» (v. 15). L'apôtre répond de nouveau par son énergique: «Qu'ainsi n'advienne!» Puis il réfute cette objection, non point comme à la première question du verset 1, en déclarant que nous sommes morts avec Christ, mais en montrant quelle mauvaise et vile disposition d'esprit une telle manière d'agir révélerait. «Ne savez-vous pas qu'à quiconque vous vous livrez vous-mêmes comme esclaves pour obéir, vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché pour la mort, soit de l'obéissance pour la justice?» (v. 16). Il n'y a pour le chrétien qu'une solennelle alternative: l'homme est esclave, soit du péché pour la mort, soit de l'obéissance à Dieu pour la justice. Il n'y a ni compromis, ni chemin intermédiaire. Autrefois esclave du péché, le croyant est appelé maintenant à se maintenir fermement dans la liberté à laquelle Christ l'a appelé, et à suivre l'exemple de son Maître. Un cœur reconnaissant salue cet appel avec joie: l'amour ne désire pas qu'il en soit autrement. Délivré de l'esclavage du péché qui menait à la mort, le chrétien se nomme maintenant avec plaisir esclave de Jésus Christ, ou, comme l'apôtre l'exprime ici, esclave de «l'obéissance pour la justice». Quelle vie et quel résultat! C'est précisément ce que nous voyons en perfection chez notre bien-aimé Sauveur, le vrai et parfait Serviteur. En nous, tout est imperfection, mais nous obéissons néanmoins en suivant son exemple, ayant le désir de manifester une justice pratique et une marche selon la volonté de Dieu.

Aussi pouvons-nous partager la joie de l'apôtre qui s'écrie: «Or grâces à Dieu de ce que vous étiez esclaves du péché, mais de ce que ensuite vous avez obéi de cœur à la forme de doctrine dans laquelle vous avez été instruits!» (v. 17). Nous ne sommes pas abandonnés à nous-mêmes dans notre nouvelle position. Comme créatures, nous ne pouvons jamais être indépendants, ni nous suffire à nous-mêmes; nous avons besoin d'un objet pour nous former d'après lui, d'un modèle à imiter. Cet objet, ce modèle, c'est Christ, en qui Dieu s'est manifesté. Le Saint Esprit, qui nous a engendrés de nouveau par le moyen de la Parole, place constamment Christ devant nos regards, en nous faisant jouir des choses qu'il nous a communiquées par la Parole. Ainsi, contemplant Christ et ayant dans nos cœurs le désir d'obéir à la forme de doctrine dans laquelle nous avons été instruits, notre esprit, notre être tout entier sont transformés de gloire en gloire en la même image, qui nous est révélée par la Parole.

«Mais ayant été affranchis du péché, vous avez été asservis à la justice (je parle à la façon des hommes, à cause de l'infirmité de votre chair)» (v. 18, 19). Le Seigneur dit: «Nul ne peut servir deux maîtres». Libérés

du premier maître, nous sommes entrés avec le second dans une relation qui ne peut plus jamais se rompre. Ce que la loi ne pouvait accomplir, comme nous l'avons dit souvent, la grâce l'a accompli, en produisant dans la vie pratique du croyant ce qui a été vu en Christ en perfection. Le croyant est entièrement libre, et cependant il est un esclave volontaire de Christ, un être asservi à la justice, corps et âme. Au lieu d'abuser de la liberté, à laquelle il a été amené, il en profite pour accomplir ce que la loi n'a pu produire avec toutes ses menaces et ses promesses.

S'il a autrefois livré ses membres comme esclaves à l'impureté et à l'iniquité pour l'iniquité, il les livre maintenant comme esclaves à la justice pour la sainteté (v. 19). L'apôtre, en parlant ainsi, le fait à la façon des hommes à cause de l'état de faiblesse spirituelle des Romains. Peut-être auraient-ils encore tiré de fausses conclusions de ses enseignements, s'il ne leur avait pas rappelé avec tant d'insistance la sainte obligation de marcher dans la sainteté! Ils étaient libres et cependant asservis, libérés du péché, non pas pour accomplir désormais ce qui leur plaisait, mais pour servir la justice dans une sainte crainte. Les deux conditions sont caractérisées par un but et une croissance; dans le premier cas, le but était une impiété toujours croissante, l'éloignement de Dieu dans l'orgueil et la propre volonté; dans le second cas, une sainteté croissante aussi, et une mise à part pour Dieu dans l'humilité et l'obéissance. L'homme naturel aime le mal et hait la lumière, tandis que l'homme spirituel hait le mal et aime la lumière.

«Car lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres à l'égard de la justice. Quel fruit donc aviez-vous alors des choses dont maintenant vous avez honte? car la fin de ces choses est la mort» (v. 20, 21). L'esclavage auquel les croyants étaient assujettis autrefois, les rendait entièrement incapables d'accomplir tout service de la justice et les privait même de tout rapport avec celle-ci. Et quel fruit avaient-ils eu autrefois de leur activité? Que leur avaient rapporté les choses qu'ils avaient faites? Rien que honte et affliction; et la fin de ces choses était la mort!

S'il y a des motifs pour une marche dans la sainteté, l'apôtre les présente ici avec une force et une sagesse remarquables. Les croyants à Rome pouvaient-ils s'y soustraire? Voulaient-ils, après que la grâce les avait libérés à si haut prix de leur état antérieur, retourner à leur ancienne manière de vivre avec ses excès honteux conduisant à une fin terrible, et redevenir esclaves du péché? Impossible! Non, ils avaient été «affranchis du péché et asservis à Dieu» et ils avaient maintenant leur fruit «dans la sainteté et pour fin la vie éternelle» (v. 22).

«Asservis à Dieu»: cette expression est le point culminant de l'enseignement de l'apôtre dans ce passage. Nous n'avons pas été amenés seulement à aimer la justice et à la rechercher, mais introduits dans une relation des plus intimes avec Dieu lui-même. C'est à Lui, en un mot, que nous devons nous consacrer corps et âme. Nous n'avons pas reçu un ensemble de commandements comme règle de conduite, mais nous Lui sommes soumis à lui-même, tel qu'il s'est révélé dans sa Parole. C'est par son Esprit que nous apprenons à discerner toujours plus clairement sa volonté et, par la grâce, à l'accomplir. Telle est la sphère dans laquelle nous pouvons manifester notre obéissance et, en demeurant dans cette sphère, nous avons notre «fruit dans la sainteté et pour fin la vie éternelle» (v. 22).

Heureux changement! autrefois les œuvres ténébreuses de la chair nous caractérisaient, tandis qu'aujourd'hui l'Esprit produit en nous son fruit consistant en de bonnes choses, contre lesquelles il n'y a pas de loi (Gal. 5:19-23). Autrefois, nous ne portions aucun fruit; nos pensées, nos paroles et nos œuvres étaient mauvaises. Maintenant nous avons notre fruit pour la gloire de Dieu et pour notre croissance dans la sainteté. Étant nés de Dieu, nous sommes, quant à notre position, sanctifiés par l'œuvre de Jésus Christ, par la Parole de Dieu et par l'habitation du Saint Esprit. C'est pourquoi nous sommes appelés «saints et bien-aimés». Mais, pratiquement, nous avons à poursuivre la sainteté par la sanctification, en veillant à ce que nos cœurs soient constamment occupés de la Personne de Christ, qui, homme parfait, a fait continuellement et jusqu'à la mort de la croix, ce qui était agréable à Dieu.

«Asservis à Dieu»! Pussions-nous comprendre et réaliser toujours mieux cette parole, afin que notre fruit croisse et que, sur le chemin de la gloire, nous soyons transformés de plus en plus à l'image de Celui qui a marché ici-bas en glorifiant le Père et que nous contemptions, à face découverte, maintenant en haut dans sa gloire (2 Cor. 3:18).

«Pour fin la vie éternelle»; le but de ce chemin béni, la couronne qui nous attend, c'est la gloire elle-même. Bientôt nos corps aussi, la «maison terrestre», seront rendus conformes au corps glorieux de Christ. Alors nous porterons éternellement l'image de Celui qui nous a aimés et nous a acquis la vie éternelle (chap. 8:29).

«Car les gages du péché, c'est la mort; mais le don de grâce de Dieu, c'est la vie éternelle dans le Christ Jésus, notre Seigneur» (v. 23). C'est par ces mots que l'écrivain achève le cours merveilleux de ses pensées, plaçant une fois encore devant nos yeux les résultats du travail de l'homme et ceux du travail de Dieu. Nous avons mérité la mort, tristes gages de notre misérable travail; la grâce nous a apporté la vie éternelle, libre

don de Dieu, et cela en Jésus Christ, notre Seigneur. Nous la possédons aujourd'hui déjà «dans le Fils»; en Lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes, et celui qui a le Fils, a la vie.

Sans cette nouvelle vie, nous serions absolument incapables d'avoir communion avec Dieu. Mais selon les conseils de Dieu, la vie éternelle signifie plus encore, savoir notre conformité parfaite avec le Fils de l'homme glorifié dans le ciel: c'est là que cette vie sera bientôt pleinement manifestée.

Voici donc ce qui est placé devant nous: le don de grâce de Dieu, savoir la vie éternelle dans le Christ Jésus, notre Seigneur.

## Chapitre 7

L'apôtre a traité, dans les chapitres précédents, les deux grandes questions de la justification et de la délivrance. Il a exposé les résultats de la mort et de la résurrection de Christ en rapport avec ces deux questions. Il aborde maintenant un nouveau sujet de la plus grande importance. Dieu avait donné autrefois ses commandements à l'homme; ils étaient inviolables et s'appliquaient à tous les hommes sans distinction. Es étaient destinés en premier lieu au peuple d'Israël, mais renfermaient cependant les justes exigences de Dieu envers sa créature, envers l'homme dans son état naturel. Tout homme, qui en avait connaissance, était tenu de s'y soumettre. Ils ont aujourd'hui encore, pour l'homme, toute leur force (1 Tim. 1:8, 9). Le Dieu saint ne peut réduire ses exigences, ni amoindrir ses droits.

Or, l'apôtre avait déclaré, peu auparavant, que les croyants- n'étaient pas «sous la loi, mais sous la grâce». Comment expliquer cette contradiction apparente? Il avait démontré, de la manière la plus claire, qu'ils n'étaient pas «sans loi», c'est-à-dire qu'ils ne pouvaient obéir à leur propre volonté, ni à leurs penchants, ni à leurs convoitises. Comment donc avaient-ils été délivrés de la malédiction de la loi et de sa domination? la réponse est, comme dans les chapitres 5 et 6, par la mort.

«Ignorez-vous, frères (car je parle à gens qui entendent ce que c'est que la loi) que la loi a autorité sur l'homme aussi longtemps qu'il vit?» (v. 1). Lorsqu'un meurtrier condamné à mort a, été exécuté, il n'a plus rien à faire avec la loi, qui l'a condamné à mort; elle a été satisfaite et sa justice a été accomplie. Que pourrait faire encore la loi envers un homme mort? Ainsi donc le croyant aussi est mort, et cela, avec Celui qui fut fait péché pour lui à la croix et qui porta pour lui la malédiction d'une loi violée. Il est donc mort, mort à la loi; il possède une nouvelle vie en Christ le ressuscité, et, dans cette vie, il peut par la foi tenir pour jugée la chair qui est toujours disposée au péché et se tenir lui-même pour mort au péché.

Avant d'aller plus loin, arrêtons-nous un instant sur la signification du terme «loi». Il a, dans notre chapitre, des sens différents. Au verset 2, il nous est parlé de la loi du mari; aux versets 21 et 23, d'une autre loi, «la loi du péché», qui est en opposition avec la «loi de l'entendement» chez celui qui est né de nouveau; en outre, l'apôtre dit au verset 1: «Je parle à gens qui entendent ce que c'est que la loi». Il ne parle pas de la loi de Sinaï, mais de la loi dans le sens général. En d'autres termes, c'est comme s'il disait: Je parle à des personnes qui savent ce que signifie le mot «loi»; la «loi», dans ce sens général, est une règle invariable, un principe régissant les hommes ou les choses. L'expression «lois de la nature» nous est connue; il y en a beaucoup d'autres qui sont en rapport avec l'homme, des lois qui mettent sur lui des obligations auxquelles il ne peut se soustraire.

Quiconque donc sait ce qu'est la loi, sait aussi qu'un homme mort est soustrait à l'application de celle-ci. De même, la loi de Sinaï n'a autorité sur l'homme que durant sa vie: la mort le libère de toute obligation à son égard. L'apôtre explique cela encore plus en détail, en se servant de l'exemple de la loi du mari. «Car, dit-il, la femme qui est soumise à un mari, est liée à son mari par la loi, tant qu'il vit; mais si le mari meurt, elle est déliée de la loi du mari. Ainsi donc, le mari étant vivant, elle sera appelée adultère si elle est à un autre homme; mais si le mari meurt, elle est libre de la loi, de sorte qu'elle n'est pas adultère en étant à un autre homme» (v. 2, 3).

La pensée est si simple, qu'elle n'a pas besoin d'explication. Aussi, comment pouvait-on, déjà au temps de l'apôtre, et peut-on aujourd'hui encore, tenter de placer de nouveau le chrétien sous la loi, ou de mélanger Christ et la loi, c'est-à-dire à côté de la justification par Christ, d'en exiger une autre, légale? Avoir deux maris en même temps, c'est commettre adultère; de même, nouer toute autre relation en dehors de Christ, c'est Lui être infidèle. Si la loi était autrefois mon mari, ce n'est plus le cas maintenant que je suis chrétien. La mort a aboli pour toujours l'ancienne relation, si bien que je puis appartenir à un autre mari, et ce mari est Christ. Dans la mesure où je me sentais, sous l'ancienne relation, misérable et pauvre — car plus j'essayais de faire ce qui était en mon pouvoir, plus le premier mari me condamnait et me punissait — dans cette même mesure, je me sens bien et riche dans la nouvelle relation qui m'unit à Christ, le second mari. Cette nouvelle relation est caractérisée, dans le chapitre 8, par deux choses précieuses: en elle, il n'y a «aucune condamnation» (v. 1) et toute «séparation» est impossible (v. 35-39).

«C'est pourquoi, mes frères, vous aussi, vous avez été mis à mort à la loi par le corps du Christ, pour être à un autre, à celui qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous portions du fruit pour Dieu» (v. 4). La grâce libère ainsi le chrétien, même s'il était autrefois Juif, de son ancienne condition et l'introduit dans une relation toute nouvelle, fondée sur la mort de Christ, relation dans laquelle il peut porter du fruit pour Dieu, ce qui lui était absolument impossible auparavant.

Remarquons cependant que l'apôtre, en faisant l'application de l'exemple, renverse les rôles: ce n'est pas l'ancien mari, la loi, qui est mort, ce qui serait tout à fait impossible, mais c'est nous, qui vivions autrefois dans la chair, qui avons été mis à mort à la loi, par le corps du Christ, c'est-à-dire dans sa mort. Étant morts avec Lui, nous sommes délivrés de notre ancienne obligation, pour Lui appartenir à Lui seul, et cela non pas de nouveau dans un esprit légal quelconque, mais lui étant entièrement soumis, comme s'il était notre mari légitime, le contemplant Lui seul et apprenant de Lui. Le chrétien ne peut nullement servir deux maîtres, soit Christ et le péché (chap. 6), soit Christ et la loi (chap. 7). Pour lui, vivre, c'est Christ (Phil. 1:21); c'est ainsi seulement qu'il peut porter du fruit pour Dieu. En ne marchant pas selon la chair, mais selon l'Esprit, il fait plus que ce que la loi exige (chap. 8:4).

Or, nous pourrions de nouveau nous demander (chap. 3:27) si, de cette manière, la loi n'est pas affaiblie et si son autorité n'est pas annulée. Nullement: les exigences de la loi sont pleinement satisfaites, car le péché a été puni en Christ à la croix, et moi, le coupable, je suis mort avec Lui. Le jugement prononcé par la loi a été ainsi exécuté; comme l'apôtre l'exprime en Galates 2:19, par la loi le croyant est «mort à la loi». Dieu lui-même a préparé ce moyen afin de nous délivrer de la loi et de nous soustraire pour toujours à son empire. La loi subsiste, cela va sans dire, dans sa sainteté et sa justice immuables, mais nous n'avons plus rien à faire avec elle.

Tel est l'enseignement de la Parole concernant la position dans laquelle le croyant est introduit. Or, que dit l'expérience? Elle confirme le principe important de notre mort avec Christ et de notre délivrance de la loi. «Car, quand nous étions dans la chair, les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, agissaient dans nos membres pour porter du fruit pour la mort; mais maintenant nous avons été déliés de la loi, étant morts dans ce en quoi nous étions tenus, en sorte que nous servions en nouveauté d'esprit, et non pas en vieillesse de lettre» (v. 5, 6).

«Quand nous étions dans la chair»: que signifie l'expression «être dans la chair»? Nous la rencontrerons encore à diverses reprises. Être dans la chair signifie: être devant Dieu dans la position du premier Adam, ce qui implique que nous sommes responsables envers Lui. Il ne s'agit pas de la mesure plus ou moins grande de notre culpabilité personnelle, mais de l'état de péché dans lequel nous nous trouvons tous par nature. Nous étions autrefois (selon l'image dont se sert l'apôtre) unis maritalement à la loi. Or, comme nous le savons, la loi défend bien le péché et l'impute au transgresseur, mais elle ne donne aucune force pour l'observation des commandements. Au contraire, elle fournit au péché l'occasion d'agir en nous, en déclarant: «Tu ne convoiteras pas». Elle réveille en nous les passions des péchés et les fait agir. Nous comprenons donc pourquoi l'apôtre dit que ces passions sont «par la loi». Toutefois, la source de ces passions n'est pas dans la loi: elle est en nous, mais la loi opère et les fait agir. Si un maître d'école défend à ses élèves de griffonner sur les parois, un grand nombre d'entre eux, qui n'y avaient jamais pensé auparavant, éprouvent le désir de faire ce qui est défendu. Ou encore, si j'enferme un objet dans un tiroir en disant que personne ne doit savoir ce qu'il y a dans ce tiroir, chacun ressentira le désir de l'ouvrir.

Tel était notre état, telle était notre triste position, mais Dieu soit loué! si nous «étions autrefois dans la chair», nous ne le sommes plus: nous sommes, comme nous le verrons plus loin, «dans l'Esprit» (chap. 8:9). Voilà notre nouvelle position devant Dieu; la chair est bien encore «en nous», et c'est pourquoi nous pouvons encore lui céder, et même être «charnels» (1 Cor. 3:1, 3), mais nous ne sommes plus «dans la chair». Et, bien que la chair soit encore en nous, nous ne sommes plus sous sa domination et elle ne caractérise plus, comme autrefois, notre position devant Dieu.

Jadis, les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, agissaient dans nos membres, et le fruit que nous portions était pour la mort: la loi ne peut pas agir autrement; elle se montrera toujours comme au «service de la mort et de la condamnation». Étant donc morts dans ce en quoi nous étions tenus, nous ne servons plus en vieillesse de lettre, mais en nouveauté d'esprit. La précieuse parole de l'apôtre, en 2 Corinthiens 5:17, trouve son application ici: «Si quelqu'un est en Christ, c'est une nouvelle création: les choses vieilles sont passées; voici, toutes choses sont faites nouvelles». Notre affaire n'est pas d'accomplir des exigences légales par nos propres forces, mais de suivre Christ dans la puissance du Saint Esprit. Participant à la nature divine et à la vie de Christ, nous pouvons, étant conduits et fortifiés par l'Esprit, accomplir ce qui est agréable à Dieu.



Or, si l'homme ne peut, sous l'empire de la loi, porter du fruit que pour la mort et qu'il doive en être entièrement délivré pour pouvoir servir Dieu dans le Christ Jésus, que dirons-nous donc? La loi est-elle donc péché? (v. 7). Cette question paraît justifiée. Mais l'apôtre montre, dans les versets suivants, non seulement que tel n'est pas le cas mais que, précisément, la loi a mis en lumière le fait que le péché habite en nous, et qu'en même temps, elle nous a révélé ce qu'est le péché. Une conscience sincère sait qu'il est mal de jurer, de mentir, de voler, etc., et elle condamne ces choses. Mais nous n'aurions pu discerner le péché comme étant la source mauvaise qui est en nous, si la loi ne nous avait dit: «Tu ne convoiteras pas!» Ainsi donc, par ce moyen, ont été manifestés, d'une part, le vrai caractère de la loi et, d'autre part, le péché dans toute sa laideur.

Le sujet qui est devant nous a donné lieu aux explications les plus contradictoires, car les commentateurs, ne connaissant pas la vraie position du chrétien, ne comprenaient rien à sa délivrance du péché et de la loi. La principale difficulté gît en ceci que certains d'entre eux pensaient que l'apôtre parle d'un homme sincère, mais encore inconverti, d'autres, qu'il décrit les expériences que doit faire un chrétien; d'autres, enfin, qu'il dépeint ses propres expériences avant et après sa conversion.

On me trouvera peut-être prétentieux, si je déclare qu'à mon avis ces trois explications sont erronées. Mais considérons attentivement ce que dit l'Écriture. Il ressort clairement du verset 9, que l'apôtre ne parle pas de lui-même. Comment l'ancien pharisien et ardent défenseur de la loi pourrait-il dire de lui: «Or moi, étant autrefois sans loi, je vivais»? De plus, si nous comparons le verset 14 de notre chapitre avec les versets 14 et 18 du chapitre 6, et le verset 19 avec tout le chapitre 6 et le verset 4 du chapitre 8, nous constatons qu'il ne peut être question des expériences que fait normalement un chrétien. Nous pouvons bien admettre qu'il ait fait, pour un temps, des expériences analogues, car seul celui qui a vécu de telles circonstances peut les décrire comme l'apôtre le fait. Mais dans tous les cas ce ne sont pas des expériences faites postérieurement dans sa vie et qui pourraient ainsi servir de règle à un chrétien. Finalement, ce n'est pas d'un homme inconverti que l'apôtre parle, car un tel ne pourrait pas dire: «Je prends plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur» (v. 22). Nous pouvons bien trouver de pareilles expressions dans des écrits humains, même chez des philosophes païens, mais une âme inconvertie, dont l'esprit et la volonté ne sont pas encore renouvelés, ne connaît rien de l'homme intérieur qui trouve son plaisir dans les commandements du Seigneur.

De qui parle donc l'apôtre? Il parle d'une âme née de nouveau, ou (dans le sens de l'Écriture) d'une âme convertie qui possède la vie de Dieu, mais qui n'a pas encore connu et saisi par la foi la justice de Dieu révélée dans l'évangile ni les précieuses conséquences de l'œuvre de Christ et qui, pour cette raison, n'est pas encore scellée du Saint Esprit; il parle d'un homme de Dieu et qui est plein de zèle pour les justes et saintes exigences de Dieu, mais qui n'a pas de puissance pour les accomplir.

Mais, dira quelqu'un, on ne peut croire qu'un tel homme soit converti! Certes pas dans le sens que l'on donne habituellement à ce terme pour désigner une personne sauvée, assurée de son salut et sachant qu'elle est un enfant de Dieu. Or, l'Écriture ne parle pas ainsi: la conversion, d'après l'Écriture, c'est le revirement total, le changement de direction, le retour, mais ce n'est pas encore la certitude de la délivrance. L'enfant prodigue était converti lorsqu'il se leva pour retourner chez son père et lui dire: «J'ai péché contre le ciel et devant toi; je ne suis plus digne», etc. Il voulait devenir un «mercenaire», ignorant que son père ne cessait de l'aimer, malgré sa vie de péché; et ne pouvait l'accueillir dans sa maison autrement que comme son fils. Ce ne fut que dans les bras de son père qu'il eut l'assurance d'être pardonné et réintégré. Ainsi, entre la conversion ou le réveil de la conscience, et l'assurance du salut, il s'écoule le plus souvent (pas toujours) un temps plus ou moins long. L'apôtre parle de ce temps, ou plus exactement d'une personne qui traverse ce temps, après avoir été vraiment réveillée par Dieu, c'est-à-dire d'une personne qui n'est pas seulement touchée dans ses sentiments, mais qui est revenue de son égarement. Quand on a compris cela, les difficultés de notre chapitre s'éclaircissent d'elles-mêmes.

Mais, demandera-t-on: «De nombreux chrétiens, jeunes et vieux, pleinement assurés de leur salut et d'être des enfants de Dieu, n'ont-ils pas passé par les expériences décrites en Romains 7? Cela n'est-il pas arrivé à la plupart d'entre nous?» Certes, mais seulement à cause du penchant fréquent de nos cœurs au légalisme. De ce fait, la plupart d'entre nous ne se laissent enseigner que par ces expériences douloureuses. On sait et on confesse que l'on est mort avec Christ et en Lui, mais malgré cela, on n'est pas affranchi; on agit comme si l'on vivait encore dans l'ancien état et comme s'il y avait encore quelque chose de bon à attendre de la chair. En outre, de nombreuses âmes pensent que, le chapitre 7 des Romains suivant les chapitres 5 et 6, les expériences décrites dans le chapitre 7 doivent suivre la justification (chap. 5), et la délivrance (chap. 6). Cette conclusion est fautive. Il en est du chapitre 7 comme de la loi qui «intervient» dans un but déterminé. Cette conclusion met dans l'embarras plus d'une âme sincère, non encore affermie dans la vérité et ne marchant pas comme elle le désirerait, c'est-à-dire selon la pensée de Dieu. «Ne suis-je pas hypocrite? se demande-t-on. Ne me suis-je pas trompé? Peut-être ne suis-je pas encore converti?» Ces âmes désirent

sincèrement qu'il en soit autrement, mais, souvent mal enseignées, elles abandonnent, sans le savoir, le terrain de la grâce, s'établissent sur celui de la loi et font tout dépendre de leur conduite et de ce qu'elles sont en elles-mêmes devant Dieu. Quiconque a réellement compris l'enseignement de Romains 5 et 6, ne sera plus en danger de se fatiguer par des efforts inutiles, pour acquérir, par ses propres forces, une justice devant Dieu. Il sait que le corps du péché a été annulé, que la grâce règne maintenant par Jésus Christ et l'a délivré de ce en quoi il était retenu autrefois.

Encore un point: nous avons déjà dit que seul un homme, qui a passé par l'état douloureux de Romains 7 et qui en est sorti, peut dépeindre cet état tel qu'il est écrit ici. Un homme qui se trouve enfoncé dans un marécage ne peut pas exprimer ses sentiments avec un tel calme. Dans sa terrible situation, il ne peut que crier au secours: tout effort est inutile; sa situation empire à chaque mouvement qu'il fait. S'il lève un pied pour atteindre la terre ferme, il s'enfonce de l'autre encore plus profondément; c'est pourquoi on peut bien comprendre son cri de désespoir: «Misérable homme que je suis, qui me délivrera?»

Remarquons aussi que, dans tout ce chapitre, il n'est question ni de la grâce, ni de Christ, ni du Saint Esprit, mais seulement de la loi, de la puissance du péché, de l'impuissance et de la perversité de la chair et des vains efforts pour se sortir de la lamentable position dans laquelle on se trouve. Christ n'est introduit qu'au dernier verset, après que le cri de désespoir a retenti, comme le seul refuge et l'unique salut pour le prisonnier de la loi du péché et de la mort. Christ est l'unique réponse, pleinement suffisante à la question: «Qui me délivrera?»

Nous avons devancé le cours de notre chapitre; revenons donc aux versets 7-11. Après avoir réfuté la pensée que la loi est péché, l'apôtre ajoute: «Mais je n'eusse pas connu le péché, si ce n'eût été par la loi; car je n'eusse pas eu conscience de la convoitise, si la loi n'eût dit: «Tu ne convoiteras point». Ainsi l'excellence de la loi est fatale au pécheur. Déjà au chapitre 3, verset 20, l'apôtre avait dit: «Par la loi est la connaissance du péché»; ici: Je n'aurais pas connu le péché; je n'aurais rien su de la convoitise, si la loi ne m'eût ouvert les yeux; c'est par la loi que le péché et la convoitise sont démontrés et connus dans leur vrai caractère.

Le péché ici est en quelque sorte personnifié; il apparaît comme une puissance habitant dans la chair, en opposition contre Dieu et sa loi; il accomplit ce que la loi défend et le fait parce qu'elle le défend. La convoitise est le penchant ou le désir qu'éprouve la chair. Il ne s'agit pas d'établir ici la culpabilité de l'homme, mais de décrire sa mauvaise nature. C'est pourquoi l'Esprit Saint choisit le dernier commandement: «Tu ne convoiteras point», comme étant le plus propre à démontrer la présence de ce mauvais principe dans l'homme, savoir le péché. Car «sans la loi le péché est mort», mais ayant trouvé une occasion par le commandement, il a produit en moi toutes les convoitises (v. 8).

La loi n'a pas seulement établi les devoirs de l'homme envers Dieu et son prochain, mais en plaçant devant lui le commandement: «Tu ne convoiteras point», elle lui a donné une pierre de touche infaillible qui manifeste son état devant la loi. Le péché était là, mais à l'état de mort. Aussi longtemps qu'un homme ne faisait rien qui fût interdit par sa conscience, il n'avait aucun sentiment du péché et ne connaissait pas la sentence de la mort. Il ne savait rien non plus de la présence de la convoitise en lui-même; ce n'est que par la loi qu'il apprit à connaître cette présence, ainsi que les désirs condamnables de son cœur. Il apprit aussi que c'était précisément le commandement qui éveillait en lui cette envie de faire ce qui était défendu; en d'autres termes, il apprit que sa nature était mauvaise et une source de mal.

Nous comprenons maintenant aussi les paroles de l'apôtre: «Or moi — c'est-à-dire l'homme dans son état naturel — étant autrefois sans loi, je vivais; mais le commandement étant venu, le péché a repris vie» (v. 9). Au lieu de donner à l'homme la force de réprimer la convoitise, d'améliorer la chair, la loi n'a fait que dévoiler sa complète perversité. Ce dont l'homme a besoin, c'est d'une nouvelle nature et d'un état qui le transforme entièrement; or la loi ne lui donne ni l'un ni l'autre, tandis que la grâce lui révèle les deux en Christ.

«Et moi je mourus; et le commandement qui était pour la vie, a été trouvé lui-même pour moi pour la mort» (v. 10). La loi disait: «Celui qui aura fait ces choses vivra par elles» (Gal. 3:12); je ne les ai pas faites, mais au contraire, le commandement n'a fait qu'éveiller fortement en moi la convoitise et les désirs de ma chair. Ainsi la loi est pour moi un instrument de mort; elle a amené sur moi, à juste titre, la mort et la condamnation, et ma conscience réveillée ne peut que constater sa sentence. «Et moi je mourus».

Quel résultat! Qui en porte la responsabilité? La loi? Non, mais «le péché, ayant trouvé une occasion par le commandement, me séduisit, et par lui me tua» (v. 11). Ainsi, comme nous l'avons dit, la loi est devenue un instrument de mort pour moi, mais la cause de tout, c'est le péché qui habite en moi; il m'a apporté la mort par la loi.

L'apôtre développe encore cette pensée depuis le verset 12 jusqu'à la fin du chapitre en montrant d'une façon saisissante, par les expériences pratiques d'un homme converti, mais pas encore affranchi, qui veut le bien et hait le mal, comment la loi ne conduit l'homme qu'à la mort, mais aussi comment la grâce de Dieu lui apporte la délivrance et l'affranchissement.

«La loi donc est sainte, et le commandement est saint, et juste, et bon» (v. 12). Si la loi ne peut produire aucun bien, cela ne lui est pas imputable, mais tient à la nature de l'homme à qui elle s'adresse.

«Ce qui est bon est-il donc devenu pour moi la mort? — Qu'ainsi n'advienne! Mais le péché, afin qu'il parût péché, m'a causé la mort par ce qui est bon, afin que le péché devînt par le commandement excessivement pécheur» (v. 13). La folie de l'homme pose toujours à nouveau ses questions: non, le but de la loi n'était pas de me faire mourir, si juste que soit sa sentence à mon égard. Elle avait un tout autre but; nous avons déjà vu au chapitre 5:20, qu'elle «est intervenue afin que la faute abondât»; ici, c'est afin que le péché soit manifesté dans son plein caractère, qu'il parût «péché», oui, qu'il devînt par le commandement «excessivement pécheur».

L'apôtre démontre la douloureuse réalité de ce qui vient d'être dit en dépeignant, à partir du verset 14, les expériences pratiques d'un homme renouvelé, expériences qui l'amènent à la connaissance terrifiante qu'en lui, c'est-à-dire en sa chair, il «n'habite point de bien» (v. 18).

Il dépeint ces expériences telles qu'elles se présentent à lui, homme entièrement affranchi, qui considère avec calme les combats d'une âme sous la loi et peut les juger justement, parce qu'il sait, étant enseigné de Dieu, ce que sont la loi, le péché et la chair. Il commence par ces mots: «Car nous savons que la loi est spirituelle: mais moi je suis charnel, vendu au péché» (v. 14).

Mentionnons ici la différence à faire entre les expressions: «Nous savons» et «je sais». La première a trait à une connaissance chrétienne générale, la seconde à une expérience personnelle. Nous, c'est-à-dire tous les chrétiens, nous savons avec Paul que la loi est spirituelle. Mais qu'en est-il de l'expérience individuelle? Il n'est pas dit, dans notre passage: «Nous savons que la loi est spirituelle et que nous sommes charnels», mais: «Je suis charnel, vendu au péché». L'âme individuelle qui se place sous la loi, c'est-à-dire non seulement sous ses commandements, mais aussi sous sa condamnation du mal dans le cœur, une telle âme est amenée à reconnaître qu'elle est semblable à un esclave «vendu au péché», alors même qu'elle hait le péché et aime la loi de Dieu. La loi est spirituelle, mais moi je suis charnel. Elle déclare: «Tu ne convoiteras point», et moi, je me trouve dans un tel esclavage du péché, que le commandement ne fait qu'éveiller en moi la mauvaise convoitise. Quels contrastes! L'âme les reconnaît franchement, et ce qui l'amène à cette conclusion, ce sont les expériences qu'elle fait dans le chemin dépeint aux versets 15-23.

«Car ce que je fais, je ne le reconnais pas, car ce n'est pas ce que je veux, que je fais, mais ce que je hais, je le pratique» (v. 15). Quel découragement! Au lieu de trouver, après sa conversion, le soulagement, la paix et la joie, le pauvre homme découvre en lui une puissance dont il ne peut se libérer et qui l'empêche d'accomplir le bien qu'il voudrait faire. Il reconnaît que la loi est juste en exigeant le bien et en condamnant celui qui fait le mal. Mais à quoi lui sert cette certitude et quel profit a-t-il de reconnaître le bien, s'il fait le mal? Sa volonté est, il est vrai, renouvelée; il aime le bien et il fait les plus grands efforts pour l'accomplir, mais il doit expérimenter qu'il n'a aucune force pour y parvenir et que c'est plutôt le péché qui règne sur lui. Il ne désire nullement affaiblir ou limiter les exigences de la loi, car elles sont justes, saintes et bonnes, mais il n'a pas le pouvoir de les accomplir. La faute n'en est pas à la loi, mais au péché qui habite dans l'homme.

Ainsi la preuve est faite que, si selon mon nouvel homme, je désire faire le bien et que cependant je fasse le mal, «ce n'est plus moi qui fais cela, mais c'est le péché qui habite en moi» (v. 17). Mais quelle consolation cela me donne-t-il? Cette connaissance démontre précisément l'esclavage dans lequel je me trouve; si moi-même je ne pratique plus le mal, mais si c'est le péché qui habite en moi, je me laisse asservir par lui contre ma volonté et je ne puis me libérer de sa puissance. Je reconnais que le péché est excessivement mauvais et détestable; néanmoins je lui suis complètement asservi. J'aimerais servir Dieu et j'emploie toutes mes forces à atteindre ce but, mais mes bonnes résolutions et mes efforts échouent devant la puissance irrésistible du péché qui me tient captif. Plus je suis sincère et persévérant dans mes efforts, plus se manifeste la laideur du péché et l'horreur de mon asservissement à sa puissance.

Ainsi, grâce à mes expériences, j'en viens à cette conclusion évidente, mais terrible: «Je sais qu'en moi, c'est-à-dire en ma chair (comme venant d'Adam), il n'habite point de bien». Bien que j'aie le désir sincère de faire le bien, je ne puis l'accomplir. La volonté existe, comme nous l'avons dit plusieurs fois, mais la force manque. «Car le bien que je veux, je ne le pratique pas; mais le mal que je ne veux pas, je le fais» (v. 18, 19). Or, s'il en est ainsi, «si ce que je ne veux pas, moi, je le pratique, ce n'est plus moi qui l'accomplis, mais c'est le péché qui habite en moi» (v. 20). Ce qui a été déjà dit au verset 17 trouve sa pleine confirmation. Par son expérience, le croyant a appris qu'il n'habite aucun bien en lui et qu'il est sans force pour l'accomplir, mais aussi qu'il doit faire une distinction entre son nouvel homme qui veut faire le bien et le péché qui habite

en lui; en d'autres termes, qu'il y a en lui deux natures, deux «moi». Il y a un premier «moi» charnel, qui est vendu au péché, et un second «moi» qui n'est pas sa chair, mais l'homme intérieur renouvelé, qui hait le péché. Il a découvert ainsi que ce n'est pas le second «moi» qui fait le mal, mais le péché qui habite en lui. Ne connaissant pas ou ne comprenant pas la précieuse vérité qu'il est mort avec Christ, que le premier «moi» a été condamné à mort à la croix, le croyant, dans l'espoir de trouver encore quelque chose de bon dans sa chair n'a pensé qu'à lui-même et à la loi. Les pronoms «je» et «moi» sont mentionnés quarante fois dans les versets 7 à 24, tandis que le nom de Christ se trouve pour la première fois au verset 25.

Si douloureuse qu'elle soit, c'est une grande chose d'apprendre ce qu'est ce «moi», ce que cela signifie d'être sous la loi, sans aucune force et de détourner enfin ses regards du vieux «moi» misérable, de renoncer à ses propres efforts et de diriger ses regards sur Christ seul. C'est le chemin béni où s'engage le croyant mentionné dans la dernière partie de notre chapitre. Hélas, nombreux sont les enfants de Dieu qui demeurent en arrière toute leur vie et ne parviennent jamais à une vraie liberté ni à une paix durable. Ce n'est point par des progrès graduels — qui nous amènent à être satisfaits de nous-mêmes — que l'on peut trouver la paix. Nous avons besoin de la délivrance qui a été opérée par l'œuvre de Christ. Bienheureuse est l'âme qui se laisse conduire jusque-là; alors, au lieu de la détresse et du désespoir, elle est remplie de paix, de joie et de reconnaissance.

Considérons maintenant de plus près les versets 21-23: «Je trouve donc cette loi pour moi qui veux pratiquer le bien, que le mal est avec moi. Car je prends plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur; mais je vois dans mes membres une autre loi (une loi d'une autre espèce)». Par ses expériences, le croyant est ainsi amené à reconnaître qu'il est soumis à un principe inéluctable, savoir que le mal est en lui et que, tout en voulant faire le bien, il ne peut échapper au mal, malgré ses efforts. Il trouve son plaisir en la loi de Dieu et en ses saints commandements, il est aussi fermement décidé à les accomplir, mais il voit dans ses membres une autre loi qui est en opposition avec la loi de son entendement (renouvelé) et qui le rend captif de la loi du péché, qui existe dans ses membres (v. 23).

Comme nous l'avons dit, ce chapitre ne traite pas de la question de culpabilité, mais du péché comme principe ou puissance, ainsi que de l'impossibilité, pour le croyant, de lui résister par ses propres forces. L'homme dont il est question ici n'est plus dans les ténèbres de son état naturel, mais il s'agit d'une âme renouvelée qui s'efforce en vain de remporter la victoire sur le mal, mais qui doit apprendre que tout se termine pour elle par une captivité désespérante (v. 23). Elle doit reconnaître que, malgré sa nouvelle naissance, une puissance agit dans ses membres, puissance à laquelle elle ne peut résister, tout en la haïssant et en cherchant à se soustraire à son pouvoir. Néanmoins l'âme fait des progrès, quand bien même les ténèbres paraissent devenir toujours plus épaisses autour d'elle. À mesure que le combat devient plus ardent, la connaissance intérieure croît et la lumière commence à se faire; mais comme toujours, ici aussi, l'obscurité la plus profonde précède le lever du jour.

Complètement abattu, ne voyant aucune issue à son combat, l'homme, dans l'angoisse de son âme, s'écrie enfin: «Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort?» (v. 24). Le texte original met l'accent sur le mot «homme»: l'âme a le sentiment du misérable état de l'homme. En dépit du renouvellement de sa volonté et de la connaissance de ce qu'il devrait être selon la loi, le croyant n'est qu'un homme, c'est-à-dire un être en chute, assujéti à ses convoitises, vendu au péché et sans aucune force pour vaincre le mal. L'expression: «ce corps de mort» désigne d'une manière frappante l'état irrémédiable dans lequel il se trouve. Or, si la grâce — car c'est elle qui, sans qu'il s'en doute, s'occupe de lui — l'a amené à reconnaître clairement ce qu'il est, elle ne l'abandonne pas à lui-même, mais elle achève son œuvre en détournant ses regards de sa personne et, en les dirigeant sur Dieu, elle lui montre le Sauveur qu'il cherche dans son désespoir.

«Je rends grâces à Dieu par Jésus Christ, notre Seigneur». Telles sont les paroles qu'exprime soudain celui qui était rempli, peu auparavant, d'angoisse et d'effroi. Comment cette merveilleuse transformation a-t-elle été opérée? Par le fait simple, mais si important, que cet homme ne cherche plus en lui-même ce qui peut plaire à Dieu, mais regarde à ce que Dieu est pour lui et ce qu'Il est pour lui en Christ! Tout est changé d'un seul coup; ce n'est pas que le croyant soit maintenant ce qu'il aimerait être, ou que, désormais, tout combat ait cessé pour lui. Mais au lieu d'être, comme jusqu'ici, occupé de lui-même, il regarde à Dieu et **rend grâces**.

Nous répétons: Quel changement, et combien rapide! Le cœur est rempli de l'amour divin qui a donné le Fils unique pour des êtres si misérables, le Fils qui est devenu pour eux la source de la délivrance; les regards se portent sur l'œuvre qui a accompli la délivrance et sur Lui, le Libérateur. L'homme demandait auparavant: «Comment puis-je m'améliorer? Que puis-je faire pour satisfaire Dieu et pour trouver le repos de mon âme?» Maintenant il demande: «Qui me sauvera, moi, être misérable et sans force? Qui me délivrera de ce corps de mort?» Accablé sous le terrible poids de la découverte que, en dépit de tous ses soupirs, de ses prières et de ses supplications il persiste à commettre faute sur faute et à éprouver déception sur déception, il finit

par s'abandonner lui-même comme étant irrémédiablement mauvais et reconnaît en Christ Celui qui, non seulement a payé sa dette, mais l'a aussi délivré de l'état de mort dans lequel il était plongé.

C'est en vérité une délivrance, digne de Celui qui l'a accomplie. Mais cette délivrance a-t-elle changé la chair? Le croyant est-il même débarrassé de celle-ci? Ne porte-t-il plus en soi les deux natures dont nous avons parlé? Ce serait une illusion néfaste de penser qu'il en est ainsi. L'Esprit de Dieu a pris soin de nous en garder, en plaçant immédiatement dans la bouche de l'apôtre les paroles suivantes: «Ainsi donc, moi-même, de l'entendement je sers la loi de Dieu; mais de la chair, la loi du péché» (v. 25). Certes, cela ne signifie pas que ces deux «services» doivent exister à jamais l'un à côté de l'autre et que c'est un état normal. Bien plutôt, les deux natures et leurs penchants demeurent en nous jusqu'à la fin. Dans le ciel, nous serons délivrés à jamais de la vieille nature (la chair). Mais aussi longtemps que nous sommes dans le corps, elle demeure en nous, et chaque fois que nous la laissons agir, nous servons «de la chair, la loi du péché». Dieu soit loué, de ce qu'en Christ nous sommes délivrés dès aujourd'hui de sa puissance, et étant morts avec Lui, nous ne sommes plus sous la loi! Nous pouvons dire avec Pierre: «Il nous suffit d'avoir accompli, dans le temps déjà écoulé, la volonté des nations»; ce que nous désirons est de vivre, le reste de notre temps dans la chair pour faire la volonté de Dieu (1 Pierre 4:1-3).

Il ne peut pas en être autrement, là où la vie divine agit. Le besoin de la nouvelle nature, son ardent désir, c'est de servir la loi de Dieu et d'accomplir sa volonté. Combien cela est beau! Tel est le véritable «moi» que le croyant reconnaît! «Ainsi donc moi-même, de l'entendement je sers la loi de Dieu». Certes, le combat ne cesse pas; il restera toujours vrai que «la chair convoite contre l'Esprit, et l'Esprit contre la chair; et ces choses sont opposées l'une à l'autre». — Mais si nous marchons par l'Esprit, nous n'accomplissons pas la convoitise de la chair. Au lieu des tristes œuvres de la chair, nous produirons le fruit précieux de l'Esprit à la gloire de Dieu. Car «si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes pas sous la loi», c'est-à-dire dans le misérable état décrit en Romains 7, et «ceux qui sont du Christ ont crucifié la chair avec les passions et les convoitises» (Gal. 5:16-25).

Il n'est cependant pas question, dans le verset final de notre chapitre, de la puissance qui rend désormais le croyant capable de servir, de son entendement, la loi de Dieu. Il nous fait seulement connaître la délivrance de l'âme de l'état dans lequel elle se trouvait et nous dépeint le terrain entièrement nouveau sur lequel la grâce l'a placée, ainsi que le caractère et l'esprit de la nouvelle nature.

Pour terminer, récapitulons encore une fois brièvement les vérités que nous avons apprises dans cet intéressant chapitre 7:

1. La délivrance de la loi par la mort (v. 1-6).
2. La connaissance du péché par la loi (v. 7-13).
3. L'état et les expériences qu'une âme renouvelée, mais qui n'est pas encore affranchie, fait sous la loi avant d'arriver à la délivrance. En rapport avec cette troisième vérité, nous avons encore appris trois choses importantes:
  - a) Que dans notre chair, il n'habite pas de bien;
  - b) Que nous devons faire une distinction entre nous-mêmes, qui voulons le bien, et le péché qui habite en nous;
  - c) Que, aussi longtemps que nous n'avons pas saisi par la foi la délivrance en Christ, il n'y a pas de force en nous pour surmonter le péché dans la chair et que c'est nous plutôt qui sommes toujours vaincus par le péché.

Nous pouvons encore ajouter un quatrième point, lequel est déjà contenu dans la dernière vérité présentée, que nous ne pouvions nous délivrer nous-mêmes de ce misérable état, mais que c'est une autre Personne qui a dû nous en délivrer.

## Chapitre 8

«Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus» (v. 1). C'est avec ces paroles triomphantes que l'apôtre commence le chapitre 8 de son épître; c'est en quelque sorte le point final qu'il met d'un cœur plein d'allégresse, à la fin de son exposé, la conclusion bénie des enseignements des trois chapitres précédents. Aucune condamnation pour tous ceux qui sont dans le Christ Jésus! Quelle déclaration! L'apôtre ne parle pas d'une grâce que l'on puisse obtenir peu à peu, ou qui est accordée seulement à des chrétiens fidèles ou avancés, mais d'une réalité dont peuvent jouir tous ceux qui sont «dans le Christ Jésus». Cela a paru si incompréhensible dans cette forme inconditionnelle à quelques copistes des écrits du Nouveau Testament, que l'un d'eux a considéré la fin du quatrième verset: «qui ne marchons pas

selon la chair, mais selon l'Esprit», comme une restriction présumée utile, et l'a mise à côté du texte, tandis que des copistes plus récents l'ont laissée dans le texte même. Dieu soit loué! Son salut est inconditionnel et la délivrance de toute sentence de condamnation est la part de tous ceux qui «sont dans le Christ Jésus». Je n'ai pas besoin d'ajouter que cela n'amoindrit nullement le devoir de tout croyant de marcher dans une vigilance continuelle et dans un sévère jugement de soi-même. Mais ce serait une erreur néfaste, au fond une grande présomption, de faire dépendre la sûreté de cette position en Christ de la marche et des sentiments du croyant.

Nous savons comment cette précieuse position nous a été acquise: le péché dans la chair, qui nous plaçait sous la sentence de la mort et de la condamnation, a été jugé une fois pour toutes en Christ. Tous ceux qui sont dans le Christ Jésus, ont été «identifiés avec Lui dans la ressemblance de sa mort» (chap. 6:5); ils sont crucifiés avec Lui, morts avec Lui. C'est pourquoi il ne peut pas y avoir de condamnation pour eux! Ce qui est la part de Christ est la leur; de même qu'il ne peut y avoir de condamnation pour le Christ ressuscité, il ne peut y en avoir pour ceux qui sont en Lui. Toujours à nouveau, nous trouvons la même grande vérité, qu'à la croix, à côté de l'expiation de tous les péchés des croyants, le péché dans la chair aussi, qui leur a causé tant de tourments, a été jugé. Ils ne sont plus maintenant des hommes dans le premier Adam, mais ils se trouvent maintenant devant Dieu comme des «hommes en Christ». Ils sont, comme nous allons le voir «dans l'Esprit», non plus «dans la chair» (v. 9). C'est la place que la grâce leur a donnée, une position, qui comporte pour eux des devoirs solennels, mais qui ne dépend nullement du degré de leur connaissance ou de la fidélité de leur marche. Le croyant marche fidèlement, non pour acquérir cette position, mais parce qu'il la possède.

«Car — lisons-nous ensuite — la loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort» (v. 2). De nouveau, nous trouvons le mot «loi» dans le sens déjà connu du chapitre 7, comme un principe, qui agit toujours de la même manière et produit des effets invariables (voir aussi les expressions: «loi des œuvres», et «loi de la foi», au chap. 3:27). L'expression «loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus» fait allusion à l'opération immuable de l'Esprit de vie en notre bien-aimé Sauveur qui, après avoir accompli son œuvre, est apparu au milieu de ses disciples en vainqueur de la mort et du tombeau pour leur communiquer cette vie et l'Esprit, comme source et puissance de vie — «la vie en abondance» (Jean 10:10).

Or, tandis que cette loi de l'Esprit de vie a opéré en Christ, «la loi du péché et de la mort» constituait en nous le principe despotique dont nous ne pouvions nous libérer. Le chapitre précédent nous a suffisamment montré l'état misérable et l'impuissance qui nous caractérisaient. Ce n'est que lorsque l'homme, mentionné dans ce chapitre, a cessé de chercher à vaincre, par des efforts légaux, le péché qui habite en lui, et s'est soumis sans réserve à la justice de Dieu, qu'il est délivré de la puissance du péché. Remarquons cependant que cette vérité n'est pas exposée ici sous une forme embrassant tous les croyants, comme une règle s'appliquant de la même manière à tous. Mais l'apôtre se sert de la forme personnelle, et cela pour la dernière fois à propos de ce sujet. D'après ce premier verset, on s'attendrait qu'il dise «nous», plutôt que «moi», comme dans le verset 4. Or, bien que l'expression «aucune condamnation» s'applique à tous les chrétiens, il est dit dans le deuxième verset: «Car la loi de l'Esprit...m'a affranchi de la loi, etc.». Cela signifie: quoique le verset 2 soit indissolublement lié au verset 1, il s'agit pourtant ici d'une question d'expérience personnelle; le fondement pour la réalisation de cette expérience est bien posé pour tous, tous devraient la connaître; mais souvent elle n'est pas comprise et, en raison de ce manque de compréhension — souvent aussi par suite d'infidélité — elle n'est pas réalisée pratiquement.

En réalité, c'est quelque chose d'indiciblement grand de pouvoir dire à la suite de l'apôtre: «Car la loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus, m'a affranchi» — non pas «m'affranchira», mais m'a affranchi — pour ne plus être soumis désormais à «la loi du péché et de la mort», mais pour servir le Seigneur dans l'heureuse liberté d'un racheté et dans la puissance du Saint Esprit, comme un homme «en Christ». L'apôtre exprime le désir, pour lui et tous ses lecteurs croyants, qu'ils connaissent le contenu de ce verset non seulement comme une chose qu'ils possèdent en Christ, mais que, la réalisant pratiquement, ils tiennent la chair pour morte et manifestent qu'ils sont réellement délivrés de sa domination.

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, le fondement de tout cela, c'est la mort et la résurrection de Jésus Christ. Cette œuvre glorieuse de la rédemption est mise une fois encore en contraste avec l'impuissance complète de la loi de Sinaï. «Car ce qui était impossible à la loi, en ce qu'elle était faible par la chair, Dieu, ayant envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché, et pour le péché, a condamné le péché dans la chair». L'incapacité de la loi d'aider l'homme, a été très clairement démontrée (chap. 7). La loi pouvait exiger, condamner, maudire, mais non pas sauver. Or, ce que la loi n'a pu faire, Dieu l'a fait: Il est intervenu en envoyant son Fils unique, afin de régler la question du péché. Pour cela, Christ a dû venir sur cette terre, comme un homme en chair et en sang, né de femme, sans péché, pur et saint, mais en ressemblance de chair de péché. «La Parole devint chair» et «la grâce et la vérité vinrent par Jésus Christ».

Il fallut non seulement que Christ vînt dans ce monde et que sa perfection comme homme y fût pleinement manifestée, mais il dut aussi régler la question du péché par sa mort; le péché ne pouvait être éloigné que

par un saint sacrifice pour le péché. La vie sainte et sans péché de notre Sauveur ne pouvait pas nous sauver; elle a manifesté seulement la laideur de notre triste état. Le grain de blé devait tomber en terre et mourir; autrement il serait demeuré éternellement seul (Jean 12:24). Nous lisons aussi en Hébreux 9:26, qu'il a été manifesté, en la consommation des siècles, une fois pour l'abolition du péché par son sacrifice; il n'y avait pas d'autre moyen d'ôter le péché. Dieu s'est servi de ce moyen et a ainsi résolu à sa propre satisfaction cette question qui était insoluble autrement. Le péché dans la chair a été jugé dans sa racine; notre ancien état a disparu pour toujours, et le croyant, délivré de la puissance et de la domination du péché qui habitait en lui, n'est plus obligé désormais de vivre «selon la chair», mais il peut et doit marcher «selon l'Esprit» (v. 4). Certes, le péché est encore en lui, mais il ne peut plus entraîner de jugement sur lui, puisqu'il a été déjà jugé en Christ. De plus, en jugeant le péché en lui-même, le croyant témoigne qu'il est d'accord avec Dieu et non avec le péché. L'existence du péché en lui ne peut le troubler, ni l'empêcher de vivre près de Dieu. Ce n'est que s'il permet au péché d'agir et marche selon la chair, que sa communion avec le Dieu saint est interrompue et le reste jusqu'à ce qu'il confesse sincèrement son péché. Selon sa fidélité et sa justice, Dieu lui pardonne alors et le purifie de toute iniquité (1 Jean 1:9).

Le fait que le croyant peut pécher n'affecte donc en rien sa position devant Dieu. Certes, il est douloureux et humiliant qu'un chrétien pèche, et les conséquences peuvent en être très sérieuses, mais cela ne porte pas atteinte à son salut. Il est «en Christ»; de ce fait, il ne peut pas plus y avoir de jugement et de condamnation pour lui que pour Christ lui-même. Il se trouve dans le Ressuscité, délivré de la puissance de Satan, au-delà du lieu où, pour la foi, la chair a été jugée et où le vieil homme a été crucifié. Ayant été crucifié avec Christ, ce n'est plus lui qui vit, mais Christ vit en lui (Gal. 2:20).

Il est très intéressant de constater le rapport existant entre les trois premiers versets de notre chapitre et les trois chapitres précédents. La première moitié du chapitre 5 nous a appris qu'étant justifiés par la foi, nous avons le pardon des péchés, la paix avec Dieu, etc. En revanche, la seconde moitié de ce chapitre nous a montré notre condition de pécheurs en tant que descendants du premier Adam, d'une part, et la position de justes dans laquelle nous avons été amenés par l'obéissance du dernier Adam, d'autre part. De même, le premier verset du chapitre 8 nous dit que nous sommes maintenant dans le Christ Jésus, et que, comme tels, non seulement nous n'avons plus à redouter la colère divine, mais qu'il n'y a aucune condamnation pour nous. Le chapitre 6 ensuite, nous a parlé de la domination du péché, sous laquelle nous gisons et nous a montré comment cette domination a été brisée dans la mort de Christ; de même, au deuxième verset du chapitre 8 nous lisons que «la loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort». Enfin, le chapitre 7 décrit les expériences d'un homme qui, ne connaissant pas la justice de Dieu, cherche à se procurer une justice légale; ainsi aussi le troisième verset de notre chapitre 8 montre que Dieu, en envoyant son Fils bien-aimé, a accompli ce qui était impossible à la loi, et que si Christ s'est occupé des fruits de l'arbre corrompu, ce n'est pas pour nous laisser le soin d'en finir devant Dieu avec l'arbre lui-même. En effet, il s'est occupé de l'état complet dans lequel nous nous trouvons par nature: l'arbre a été jugé; le péché dans la chair a été condamné et, pour le croyant, il a été éloigné à toujours des yeux de Dieu.

Le croyant peut donc jouir en toute confiance de sa position en Christ, mais il peut et doit aussi suivre, par la grâce de Dieu, les goûts et les tendances de la nouvelle nature qui est en lui, de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus. Le verset 4 conduit à ce résultat pratique. Dans la mesure où le chrétien sait et réalise par la foi qu'il se trouve devant Dieu dans une nouvelle nature, le nouveau «moi» est libre en lui (même si le vieux «moi» cherche à faire valoir son influence mauvaise) de marcher selon l'Esprit et non plus selon la chair; et dans la mesure où il réalise cela et manifeste dans sa vie les résultats de la mort et de la résurrection de Jésus Christ, la juste exigence de la loi est accomplie en lui (v. 4). Aussi longtemps qu'un homme reste pratiquement sous la loi et s'efforce d'améliorer la chair et d'accomplir les justes exigences de la loi, il ne rencontrera qu'amères déceptions. Mais quand il a reconnu la plénitude de la grâce qui est à sa disposition dans le Sauveur mort et ressuscité, et qu'il détourne ses regards du misérable «moi», pour les porter sur Christ, alors non seulement il remplit dans la puissance du Saint Esprit les exigences de la loi envers Dieu et son prochain, mais il les dépasse encore. Comme ressuscité d'entre les morts, le croyant peut représenter Dieu en aimant ses ennemis, en bénissant ceux qui le maudissent, etc. On peut, par la grâce agissant en lui, discerner dans le croyant la manifestation de Dieu, quoique, cela va sans dire, avec beaucoup d'imperfection. On voit Dieu lui-même dans le croyant ou, en d'autres termes, on ne voit pas seulement ce qu'un homme devrait être, mais ce que Christ, l'Homme de Dieu, était ici-bas: son image est représentée dans le croyant, même si c'est avec faiblesse et beaucoup de manquements.

En rapport avec les derniers mots du verset 4, les quatre versets suivants (5-8) développent encore plus en détail le contraste entre ceux qui marchent selon la chair et ceux qui marchent selon l'Esprit. Dans les deux cas, il y a une nature agissante, active, qui a ses penchants et ses buts propres. «Car ceux qui sont selon la

chair ont leurs pensées aux choses de la chair; mais ceux qui sont selon l'Esprit, aux choses de l'Esprit» (v. 5). Il ne s'agit pas ici d'une mesure plus ou moins grande de fruits, mais du caractère des deux natures; chacune a ses pensées à ce qui lui est propre, à ce qui la caractérise (chair ou Esprit). Les nouveaux principes qui agissent dans les chrétiens sont en opposition avec ceux de tous les autres hommes. Dans son état naturel, avec sa nature déchue et étrangère à Dieu, l'homme est «selon la chair», et suit ses mauvais penchants et ses convoitises. Le chrétien, ou la nouvelle nature qu'il a reçue, est «selon l'Esprit» qui habite en lui; il est sous l'influence de celui-ci. Des pensées complètement nouvelles sont éveillées dans le croyant, les pensées d'une nature qui est née de l'Esprit et qui recherche ce qui est de l'Esprit — une nature sainte, qui aime les choses saintes, délivrée du joug du péché et qui recherche ce qui est «spirituel».

«Car la pensée de la chair est la mort; mais la pensée de l'Esprit, vie et paix; parce que la pensée de la chair est inimitié contre Dieu, car elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, car aussi elle ne le peut pas» (v. 6, 7). La chair et l'Esprit sont et restent opposés l'un à l'autre. La pensée de la chair est dirigée vers les choses visibles, elle amène la mort, aussi bien maintenant qu'éternellement. «Point de paix pour les méchants!» dit l'Éternel. En revanche, la pensée de l'Esprit est vie et paix, une source en nous qui jaillit en vie éternelle et remplit l'âme de paix et de joie. En Christ, il en était ainsi d'une manière parfaite, tandis que dans le chrétien, la réalisation en est imparfaite, comme cela a déjà été dit souvent; mais l'apôtre ne parle pas de cela ici; il développe seulement des principes.

Or la pensée de la chair n'est pas seulement la mort: elle se révolte aussi contre Dieu, ne reconnaît pas son autorité; elle est «inimitié contre Dieu, car elle ne se soumet pas à la loi de Dieu» à laquelle l'homme est assujéti naturellement, puisqu'elle est la règle de conduite de la créature responsable envers Dieu. Elle «ne se soumet pas à la loi de Dieu, car aussi elle ne le peut pas». Quel jugement accablant de la part de Celui qui juge justement! La chair est si perverse qu'elle ne peut se soumettre à la volonté divine. Aussitôt que Dieu donne un commandement, l'esprit de rébellion se montre en elle; la propre volonté mauvaise est sa règle de conduite; elle veut être indépendante et hait tout ce qui plaît à Dieu. C'est pourquoi l'homme a besoin d'une nature entièrement nouvelle, qui aime Dieu et les choses célestes. «Ce qui est né de la chair est chair; et ce qui est né de l'Esprit est esprit» (Jean 3:6). «Ceux qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu» (v. 8).

Comment Dieu pourrait-il trouver son plaisir en des êtres tels que nous venons de les dépeindre? Des êtres «dans la chair», ou «nés de la chair», c'est-à-dire des êtres qui, comme descendants du premier Adam déchu, se trouvent devant Dieu dans sa position et marchent sur ses traces «selon la chair». «Être dans la chair» ne signifie donc rien d'autre que corruption irrémédiable, jointe à la révolte et à l'inimitié contre Dieu. Dieu soit éternellement loué de ce que le croyant ne se trouve plus dans cette position!

«Or vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous» (v. 9). L'habitation du Saint Esprit dans le croyant est la preuve irréfutable que ce dernier n'est plus «dans la chair», mais «dans l'Esprit». Déjà au chapitre 7:5, nous avons lu: «Car, quand nous étions dans la chair, etc. », et le chapitre 6 en entier nous a montré des êtres, qui, délivrés de la domination du péché, vivent pour Dieu et lui livrent leurs membres comme instruments de justice. L'homme dépeint dans la seconde moitié du chapitre 7 ne peut pas encore le réaliser; il est, avons-nous dit, comme le fils prodigue: converti et sur le bon chemin, mais il n'a pas encore reconnu par la foi ce qu'est le Père, et comment Il s'est révélé en Jésus Christ. L'assurance personnelle du complet pardon et de l'acceptation par le Père n'est pas encore présente dans l'âme.

Seul celui en qui habite le Saint Esprit possède cette assurance: ce n'est que lorsqu'on se trouve dans les bras du Père et que l'on est revêtu de la plus belle robe, que l'on cesse de penser à soi, de parler de soi et de faire des efforts pour s'améliorer. Le Père, ce qu'il est et ce qu'il fait, remplit alors l'âme tout entière; elle rend «grâces à Dieu par Jésus Christ»; s'oubliant elle-même complètement, elle se repose dans ce que Jésus a fait pour elle; elle est en état d'entrer dans la maison du Père et de participer à ses joies. Certes, elle a encore des responsabilités, mais celles-ci ont un caractère tout nouveau. Nous répétons que le croyant est un homme «en Christ», un homme «dans l'Esprit» qui n'est pas sous la loi, et pourtant pas sans loi. La grâce lui donne tout ce qu'il faut pour marcher selon sa nouvelle position.

Encore une fois, il ne s'agit pas, dans le passage qui nous occupe maintenant, d'un état variable de l'âme qui fait, des progrès ou se refroidit, selon sa spiritualité et sa fidélité. Mais c'est le privilège de tout vrai croyant, de quiconque est de la foi de Jésus, et cela non pour un temps seulement, mais pour toute sa carrière, Il était autrefois «dans la chair»; il est maintenant «dans l'Esprit»; la fin de notre verset le confirme. «Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, celui-là n'est pas de lui», c'est-à-dire n'est pas chrétien, du moins pas dans le vrai sens de ce mot. Il peut bien arriver qu'une âme ait la vie de Dieu, sans être scellée de l'Esprit, comme celle du chapitre 7, mais la règle générale est que Dieu donne l'Esprit à quiconque reçoit par la foi la parole de la vérité: aujourd'hui quiconque entend l'évangile du salut et y croit, est scellé du Saint Esprit de la promesse selon Éphésiens 1:13.



Pourquoi donc l'apôtre parle-t-il ici de l'Esprit de Christ? Y a-t-il un Esprit de Dieu et un autre Esprit, celui de Christ? Non, il n'y a qu'un seul Esprit. Toutefois ce n'est pas sans raison que les deux expressions sont employées; ne serait-ce pas le fait que l'Esprit de Dieu s'est manifesté en Christ dans une vie consacrée à Dieu jusqu'à la mort? Ainsi, en le contemplant, nous pouvons discerner ce qu'était cette vie. Et celui qui ne manifeste pas de traces de cette vie, qui ne donne aucune preuve que le même Esprit, qui était autrefois en Christ, agit en lui, celui-là, tout en ayant peut-être un beau témoignage extérieur, n'est pas vraiment «de Lui», n'est pas un chrétien.

«Mais si Christ est en vous, le corps est bien mort à cause du péché, mais l'Esprit est vie à cause de la justice» (v. 10). Le premier verset déclare que nous, les croyants, sommes «en Christ», et le verset 10, que «Christ est en nous». L'apôtre tire de ce fait la conclusion que le corps est bien mort à cause du péché, mais que l'Esprit est vie à cause de la justice. Le corps est le vase terrestre dans lequel le péché habite et agit. Si nous le laissons faire sa volonté, il n'en résultera que du péché. Qu'ai-je donc à faire, moi qui suis un homme dans lequel Christ vit? Je suis appelé à m'appliquer la mort, à ne pas obéir aux convoitises de mon corps mortel, mais à faire «mourir les actions du corps», (chap. 6:12; 8:13). Dans la mesure où je réaliserai cela, le péché perdra tout pouvoir sur moi, et l'Esprit agira sans entrave en moi dans une vie qui produira les fruits de la justice. Si Christ habite vraiment en moi, est-ce ma volonté qui doit prévaloir, ou la volonté de Christ? Le «moi» nouveau répondra sans hésitation: la volonté de Christ. Bien! mais cela ne peut se réaliser que si je ne permets pas à mon corps de manifester sa vie et si je tends à ce qui est de l'Esprit de Dieu, à ce qui lui plaît. N'oublions pas que les fruits de la justice pratique ne peuvent être produits que si nous nous tenons pour morts au péché et pour vivants à Dieu dans la puissance du Saint Esprit.

Une telle vie n'est-elle pas un véritable esclavage? Au contraire, c'est une vie de liberté, car elle n'est plus asservie à la chair ni à ses convoitises; une vie dans laquelle on peut suivre le Seigneur Jésus avec bonheur, en se laissant conduire par son Esprit. Puissions-nous tous marcher toujours davantage de cette manière, jusqu'à ce que nos corps d'abaissement soient transformés en des corps glorieux, dans lesquels le péché n'habitera plus. C'est de cette troisième et dernière délivrance que l'apôtre parle dans le magnifique passage suivant.

«Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts vivifiera vos corps mortels aussi, à cause de son Esprit qui habite en vous» (v. 11). Les effets de la mort et de la résurrection de Christ s'étendent aussi à nos corps mortels; non seulement il n'y a pas de condamnation pour moi; non seulement mon âme peut se réjouir d'avoir été délivrée de la domination du péché et de la mort, mais aussi mon faible corps, qui porte en soi le germe de la mort, sera mis un jour au bénéfice des conséquences glorieuses de l'œuvre de rédemption, de Christ; et s'il est enseveli dans une tombe, il ressuscitera. Dès maintenant il est le temple du Saint Esprit, et plus tard il sera de nouveau vivifié pour servir de demeure éternelle et glorieuse à l'âme délivrée. Contrairement à ce que l'on entend souvent dire, nous ne recevrons pas un nouveau corps, mais c'est l'ancien qui sera ressuscité et changé. «Nous ne nous endormirons pas tous, mais nous serons tous changés» (1 Cor. 15:51). Le Saint Esprit, qui demeure dès maintenant dans notre corps, ne renoncera jamais à ses droits sur ce corps. Aussi sûrement que Dieu a ressuscité Jésus d'entre les morts et que, pour cette raison, l'Esprit de Dieu habite en nous, aussi sûrement nos corps mortels seront-ils aussi ressuscités. Satan n'a plus de droits sur eux; ils ont été achetés à prix et appartiennent à Christ; ainsi notre délivrance sera complète. La [liberté de la grâce](#) est, par le Saint Esprit, aujourd'hui déjà, notre part en vertu de notre position en Christ. La [liberté de la gloire](#) est encore future, mais nous la posséderons certainement, parce que le Saint Esprit habite en nous. Il est les arrhes de notre héritage (Éph. 1:14) et garantit la résurrection de notre corps.

En passant, remarquons le changement de nom de notre Seigneur au verset 11. C'est d'abord son nom personnel comme Fils de l'homme qui est nommé: Jésus; ensuite, son titre officiel, comme l'Oint de Dieu: Christ, et cela en relation avec l'Esprit habitant en nous. Le Saint Esprit ne peut de même pas être séparé de Christ. Là où les résultats de l'œuvre de la rédemption sont trouvés, l'Esprit doit aussi être là, pour assurer la gloire de Christ.

Avant de poursuivre notre méditation, nous rappelons une fois encore les trois caractères sous lesquels l'Esprit est présenté dans ce passage. Il est d'abord l'Esprit de Dieu qui habite dans notre corps, la source puissante de tout bien en nous; il nous encourage, nous reprend, nous exhorte et nous avertit, etc. Ensuite, il est l'Esprit de Christ, manifesté dans la vie et la marche du Seigneur Jésus ici-bas et qui doit caractériser maintenant notre vie et notre marche. En troisième lieu, il est l'Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts et nous donne l'assurance que la même puissance transformera aussi nos corps mortels en la conformité de son corps glorieux (Phil. 3:21).

Dans les versets suivants, l'apôtre expose la conséquence pratique de ce qu'il a dit jusqu'ici: «Ainsi donc, frères, nous sommes débiteurs, non pas à la chair pour vivre selon la chair; car si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si par l'Esprit vous faites mourir les actions du corps, vous vivrez» (v. 12, 13). Puisque nous ne sommes plus dans la chair, nous n'avons plus aucune relation avec elle et pouvons même la vaincre par l'Esprit en la tenant pour jugée et en nous tenant pour morts.

«Nous sommes débiteurs, non pas à la chair pour vivre selon la chair». On pourrait penser qu'il convient d'ajouter un «mais» à la phrase et de dire: «mais nous sommes débiteurs de l'Esprit, pour vivre selon l'Esprit», ce qui serait absolument en accord avec les penchants légalistes de nos cœurs. Or l'écrivain inspiré ne parle pas ainsi, car cela nous ravirait la précieuse liberté dans laquelle nous avons été amenés par notre Rédempteur et nous placerait de nouveau, quoique d'une manière différente il est vrai, sous une loi qu'il nous serait tout aussi impossible d'accomplir que l'ancienne.

Cependant, de sérieuses obligations découlent de notre nouvelle position. Une sainte responsabilité ne nous lie-t-elle pas à cette position? Certainement! Mais ces obligations ne pèsent pas sur nous comme une loi, car elles procèdent de la nouvelle vie qui nous est conférée; elles sont donc en accord avec les désirs de notre nouvelle nature et s'accomplissent dans la puissance de l'Esprit. Jacques parle de la loi parfaite, celle de la liberté, parce que la volonté du nouvel homme est, à tous égards, en accord avec la volonté de Dieu (Jacq. 1:25). C'est le désir du nouvel homme de se soumettre à cette volonté. Certes, le contraste subsiste entre les deux principes qui opèrent en nous, la chair et l'Esprit; c'est pourquoi l'apôtre Paul ajoute: «Si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si par l'Esprit vous faites mourir les actions du corps, vous vivrez».

Dans les deux cas, le résultat est certain. Dans le premier, il est la conséquence naturelle et nécessaire de notre comportement; dans le second, ce résultat est assuré par Dieu lui-même. Dans le premier cas, c'est la mort; dans le second, la vie et la gloire sont notre part. Ici, le lecteur peut soulever la question: «Un enfant de Dieu peut-il donc être perdu?» Je réponds: Il ne s'agit pas de cela dans ce passage; ici, nous n'avons pas affaire au côté divin, mais au côté humain de la question. Dieu nous a donné une nouvelle vie, et cette vie n'est pas selon la chair, car elle ne le peut pas. Néanmoins si je vis selon la chair, je me place de nouveau sur le terrain de la vieille nature, de la chair, et pour autant que la chose dépend de moi, je mourrai, car le juste salaire d'une vie selon la chair, c'est la mort. Il est impossible qu'un tel chemin aboutisse à la vie. En revanche si, par l'Esprit, je fais mourir les actions du corps, je vivrai; je vivrai pour toujours avec Dieu qui m'a donné la vie et dont l'Esprit habite en moi et opère dans cette vie.

Le salut inconditionnel du croyant en vertu de l'œuvre de Christ est une vérité. Sa responsabilité de marcher fidèlement à la suite de Christ, en est une autre. Laissons chacune de ces vérités où Dieu l'a placée: tout est alors simple et clair, tandis que si nous les mélangeons, comme on le fait malheureusement si souvent, il n'en résulte que de la confusion.

«Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, ceux-là sont fils de Dieu» (v. 14). Par ce passage, nous en venons à la merveilleuse relation dans laquelle nous avons été introduits comme étant des êtres qui ne sont plus conduits par la chair et ne se trouvent pas non plus, comme autrefois Israël, dans la position de serviteurs ou d'esclaves. Nous sommes conduits aujourd'hui par l'Esprit de Dieu qui habite en nous, non point dans une crainte servile, mais dans la paix. S'il en est ainsi, c'est donc la preuve que nous sommes fils de Dieu. L'Esprit que nous avons reçu n'est pas «un esprit de servitude pour être derechef dans la crainte», mais un «Esprit d'adoption, par lequel nous crions: Abba, Père!» (v. 15). Là où se trouve cet Esprit, là est la liberté; sous la loi, il n'y avait que servitude et crainte. Le Saint Esprit opérait bien dans les croyants de l'Ancien Testament et les employait comme témoins et messagers de la vérité, mais il n'habitait pas en eux. Les disciples eux-mêmes, avant la résurrection et l'ascension du Seigneur, ne possédaient pas l'assurance formelle d'être fils de Dieu, et pourtant le nom du Père leur avait été révélé. Cette assurance est notre précieuse part, depuis que le Saint Esprit est descendu personnellement du ciel et a fait sa demeure en nous, comme Esprit d'adoption. Paul écrit aux Galates: «Et, parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos cœurs, criant: Abba, Père!» (Gal. 4:6). Nous ne sommes pas sous une férule; nous ne sommes pas en bas âge, assujettis à un tuteur ou à un curateur, mais nous sommes conduits par l'Esprit comme des fils de Dieu, ayant conscience de cette relation.

Quelle relation, pour des êtres tels que nous étions autrefois! Nous lisons ensuite: «L'Esprit lui-même rend témoignage avec notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu; et si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers; héritiers de Dieu, cohéritiers de Christ; si du moins nous souffrons avec lui, afin que, nous soyons aussi glorifiés avec lui» (v. 16, 17).

De la relation, dans laquelle nous avons été introduits, découlent des bénédictions merveilleuses. Non seulement l'Esprit nous a communiqué une vie nouvelle et a produit en nous les sentiments et les désirs procédant de la relation filiale qui nous unit à Dieu, mais il témoigne aussi avec notre esprit (c'est-à-dire cette nouvelle vie engendrée en nous) que nous sommes enfants de Dieu, que nous appartenons à la famille de

Dieu, et que, par conséquent, nous participons à tout ce qui est propre à cette relation. Il ne s'agit donc pas ici du témoignage de Dieu, nous venant du dehors, concernant notre délivrance par la foi en Christ, mais d'un témoignage intérieur communiquant au croyant l'assurance qu'il est un enfant de Dieu. Ne possédons-nous pas ce témoignage, cette assurance? Ne crions-nous pas, avec une confiance enfantine: «Abba, Père?» Pourquoi pouvons-nous crier ainsi? Parce que l'Esprit rend témoignage avec notre esprit que nous sommes enfants de Dieu; nous ne pourrions pas crier ainsi, si le témoignage n'était pas en nous.

Avant d'aller plus loin, disons quelques mots au sujet des titres de «fils» et d'«enfants». Le titre de «fils» nous fait penser plutôt à notre position et aux privilèges qui s'y rattachent, en contraste avec le nom de serviteurs ou d'esclaves; tandis que le titre d'«enfants» fait allusion plutôt à l'intime relation nous unissant au Père, comme nés de Dieu. Nous ne sommes pas seulement adoptés comme fils, introduits dans la position de fils, mais nous sommes aussi engendrés comme enfants dans la famille de Dieu, pour jouir dès maintenant des joies découlant de cette relation et pour être bientôt introduits avec Christ dans la possession de tout ce qui appartient à Dieu lui-même; nous sommes enfants de Dieu, au bénéfice de toutes les précieuses bénédictions qui procèdent de cette relation.

«Si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers; héritiers de Dieu, cohéritiers de Christ». Israël était autrefois l'héritage de Dieu — part bénie; toutefois, notre place est infiniment plus élevée et plus glorieuse: nous sommes héritiers de Dieu; sa possession est la nôtre. Notre second titre, cohéritiers de Christ, nous montre comment cette part nous a été acquise: c'est avec Lui seulement que nous pouvons et devons tout partager; avec Lui, qui, comme le Premier-né de toute la création et le Premier-né d'entre les morts, le Créateur et le Rédempteur, a un droit incontestable sur toutes choses. Or, dans sa grâce merveilleuse, il nous fait participer à ces choses. Mais il va sans dire que toujours et en toutes choses, comme homme, il a la première place (Col. 1:18), et si nous pensons à Lui comme Dieu, il est clair que nous ne pouvons jamais avoir part à sa divinité, encore que nous soyons devenus participants, comme enfants de la nature divine et comme fils de la plénitude de bénédiction, qui se rattache à ces titres.

Or, le chemin qui conduit à ce but glorieux passe par la souffrance; aucun chrétien ne peut y échapper; c'est pourquoi la phrase s'achève par ces mots: «Si du moins nous souffrons avec Lui, afin que nous soyons aussi glorifiés avec Lui».

Cette condition a déjà déconcerté plus d'un lecteur, à cause d'une lecture superficielle du passage; il en est souvent ainsi quand nous lisons la Parole de Dieu: nous lisons trop vite ou trop superficiellement, nous y mélangeons nos propres pensées, au lieu de sonder les pensées de Dieu sans parti pris et avec prière.

Le passage dit clairement: si du moins nous souffrons avec Christ, et pourtant on a supposé qu'il s'agit de souffrances pour Christ. Nous savons par Philippiens 1:29 et par notre propre expérience, que les souffrances pour Christ, souffrances pour le nom de notre Seigneur, sont un privilège qui n'est pas accordé à chaque croyant. En revanche, nul vrai croyant ne peut échapper aux souffrances avec Christ. Durant sa marche ici-bas, le Seigneur Jésus était un «homme de douleurs, et sachant ce que c'est que la langueur». Un monde de péché et de mort, de souffrances et de larmes, dominé par les principes de la chair, ne pouvait être, pour sa sainte nature et son cœur plein d'amour, qu'une source continue de douleur et de deuil. Il marcha entièrement seul, comme un étranger solitaire, incompris souvent, même de ses disciples qui affligeaient son cœur par leur égoïsme, leur incrédulité, leur manque d'intelligence et d'autres sentiments semblables. Les choses qu'il voyait et entendait offensaient ses yeux et ses oreilles, blessaient son cœur et, en même temps, éveillaient sa profonde sympathie. Au milieu de ces choses, il ne rencontrait ni sympathie, ni consolation. Il ne récoltait, en échange de son amour, que la haine, l'ingratitude et la moquerie.

L'homme spirituel ressent, sur son chemin, ce que Christ a ressenti, quoique moins profondément. Sa nature également est en opposition avec tout ce qui l'entoure; il souffre là où Christ a souffert; il souffre avec Christ. Son amour pour Dieu et pour ses semblables, son désir de marcher dans la pureté et la sainteté, son respect des droits de Dieu et de son Oint, tout ce qui, en lui, appartient à la nature divine, devient une source de souffrances. Les conséquences du péché qu'il discerne autour de lui, jointes à l'incrédulité, à l'indifférence et à l'hostilité des hommes, le font souffrir: toute atteinte à la personne de Christ, toute parole impure ou blasphématoire l'attristent; même le brigand sur la croix réprimanda son compagnon pour l'outrage qu'il fit au Seigneur; il en éprouvait de la douleur. Cependant, Dieu soit loué! il n'en sera pas toujours ainsi. Dans la mesure où nous souffrons avec Christ, nous sommes assurés de partager sa gloire dans le ciel; bientôt tous ceux qui souffrent ici-bas avec Lui seront glorifiés avec Lui dans le ciel. Si quelqu'un ne souffre pas dans une mesure quelconque avec Lui, ne serait-ce que durant quelques jours, ou même seulement quelques heures (comme le brigand repentant), cela prouve qu'il n'est pas né de Dieu, qu'il n'est pas un chrétien. En effet, comment l'Esprit de Christ pourrait-il opérer dans un cœur sans produire les sentiments qui se trouvaient en Christ lui-même?

Bien que nous soyons enfants de Dieu, et ainsi héritiers de Dieu et cohéritiers de Christ, nous ne possédons pas encore l'héritage, non seulement parce que nous sommes encore dans nos corps, mais aussi parce que notre héritage lui-même est encore souillé et soumis à la corruption. Telle qu'elle est maintenant, la création ne convient pas pour les héritiers, ni pour le Seigneur, ni pour les siens. Pour cette raison, il est assis à la droite de Dieu, attendant, et nous aussi avec Lui, l'heure de la révélation de la gloire à venir. À l'égard de cette gloire, l'apôtre qui connaissait la souffrance plus qu'aucun d'entre nous, pouvait écrire aux Romains: «Car j'estime que les souffrances du temps présent ne sont pas dignes d'être comparées avec la gloire à venir qui doit nous être révélée. Car la vive attente de la création attend la révélation des fils de Dieu» (v. 18, 19). Afin de nous encourager, l'Esprit de Dieu dirige nos regards sur cette gloire et nous dit que les souffrances par lesquelles nous passons aujourd'hui, aussi accablantes qu'elles puissent être, ne sont pas dignes d'être comparées avec la gloire qui est devant nous. Jusqu'à quel point le réalisons-nous? L'apôtre, pour ce qui le concernait, pouvait dire: «J'estime»; il ne savait pas seulement, mais il en était pleinement convaincu. Dans les versets 22 et 28, où il s'agit d'une part commune à tous les croyants, il dit: «Nous savons».

Notre vie est cachée avec le Christ en Dieu. Quand le Christ, qui est notre vie, sera manifesté, alors nous aussi, nous serons manifestés avec lui en gloire (Col. 3:3, 4). C'est cette révélation des fils de Dieu qu'attend ardemment la création entière: elle souffre et soupire, car elle est «assujettie à la vanité», non de sa volonté — elle n'a pas de volonté — mais à cause de celui qui l'a assujettie — le premier Adam, «dans l'espérance que la création elle-même aussi sera affranchie de la servitude de la corruption, pour jouir de la liberté de la gloire des enfants de Dieu. Car nous savons que toute la création ensemble soupire et est en travail jusqu'à maintenant» (v. 20-22).

La création soupire sous les conséquences de la chute, qui l'a placée sous la servitude de la corruption. Quand l'homme, le chef de la première création, pécha, son sort fut partagé par toute cette création. Nous ignorons combien elle était belle avant la chute, mais nous savons que, selon l'appréciation de Dieu, tout «était très bon» (Gen. 1:31). Le péché de l'homme a tout gâté, mais combien précieuse est la pensée que la création tombée, par la faute de l'homme, sous la servitude de la corruption, attend le moment où nous serons glorifiés pour être délivrée de cette servitude. Combien merveilleux sont les voies et les conseils de Dieu! Dans sa grâce infinie, il s'occupe d'abord des coupables, de ceux qui, par leur chute, ont produit toute cette misère. Il choisit des êtres envers lesquels il veut manifester les richesses de son amour et de sa miséricorde, afin de faire participer à la gloire, dans les siècles à venir, la création tombée dans la corruption par leur faute! Dieu a parlé par les prophètes d'autrefois de ce «rétablissement de toutes choses», de la régénération, comme le Seigneur l'appelle en Matthieu 19:28 (Actes 3:19-21).

En nous acheminant vers la manifestation de cette gloire, nous exprimons, par nos soupirs, le fait que, par nos corps, nous appartenons encore à cette création. Par ces soupirs, nous participons à ceux de la création souffrante. Nous le faisons d'une manière agréable à Dieu et d'autant plus profonde que nous, reconnaissons ce qu'est le péché et que nous nous en séparons pratiquement dans notre marche. Notre bien-aimé Sauveur était entièrement sans péché, mais il sympathisait d'une manière parfaite aux souffrances qui étaient les conséquences du péché. Il frémit en son esprit et se troubla lorsque, se rendant au tombeau de Lazare, il vit pleurer Marie et les Juifs qui l'accompagnaient. Ces derniers pensaient qu'il versait des larmes à cause de son grand attachement au défunt. Hélas! ils ne se doutaient pas de la vraie cause de son trouble!

L'apôtre compare cette création à une femme qui est en travail et qui attend impatiemment la naissance de son enfant annoncée par les douleurs qu'elle ressent. Elle ne peut pas hâter cet événement; elle peut seulement soupirer et attendre. Il en est de même de la création: elle soupire et attend la révélation des fils de Dieu. Ceux-ci ne se distinguent pas encore extérieurement des autres hommes; ils peuvent être faibles, pauvres ou infirmes; ils souffrent et meurent comme eux. Mais il n'en sera pas toujours ainsi: bientôt ils apparaîtront avec Christ en gloire comme ses cohéritiers, après avoir été ressuscités d'entre les morts ou transmués. Alors la création sera affranchie de la servitude de la corruption, pour jouir de la liberté de la gloire des enfants de Dieu. Cette délivrance s'opérera à la révélation de la gloire, lorsque Dieu réunira en un toutes choses dans le Christ (Éph. 1:10).

Aujourd'hui, c'est le temps de la grâce et personne ne peut jouir de la liberté de cette grâce, si ce n'est par la foi. Sur ce terrain, il ne peut y avoir aucune relation entre la création et nous, d'une part parce que la création n'est que matière et n'a pas d'intelligence, et d'autre part parce qu'elle n'en est pas venue à son état actuel par sa propre faute et n'a ainsi pas besoin de pardon. Mais lorsque la liberté de la gloire des enfants de Dieu apparaîtra, les conséquences bénies de l'œuvre rédemptrice de Christ se manifesteront aussi envers la création. C'était le bon plaisir de toute la plénitude habitant en Christ, de réconcilier toutes choses avec elle-même, par lui, ayant fait la paix par le sang de sa croix (Col. 1:20). Ces choses ne sont pas encore réconciliées, mais le sang de Christ, fondement de cette réconciliation, a été versé; l'œuvre nécessaire a été accomplie.

Non seulement la création, «mais nous-mêmes aussi qui avons les prémices de l'Esprit, nous aussi, nous soupirons en nous-mêmes, attendant l'adoption, la délivrance de notre corps» (v. 23). Nous ne soupirons pas parce que nous sommes accablés par la vanité des choses d'ici-bas, mais parce que l'Esprit nous fait sentir le contraste existant entre notre état actuel et la gloire qui est devant nous. Cet état nous est rappelé continuellement par nos corps qui ne sont pas encore délivrés. En effet, «l'adoption» n'est pas encore pleinement notre part. Il n'en sera ainsi que lorsque nous aurons revêtu un corps glorifié par la puissance de Christ. Nous possédons «ce trésor dans des vases de terre», et nous désirons «avec ardeur d'avoir revêtu notre domicile qui est du ciel» (2 Cor. 4 et 5). Étant remplis de l'espérance de la gloire, nous sommes amenés, par la contemplation des choses qui nous entourent, à ces soupirs qui sont en quelque sorte l'expression des soupirs de la création. Ils ne sont pas, répétons-le, les fruits de notre mécontentement ou de notre impatience, mais ils sont produits par le Saint Esprit qui habite en nous, et dont nous avons les prémices<sup>1</sup>. Les soupirs du croyant sont donc produits dans un esprit d'amour, et plus l'amour de Dieu, versé dans son cœur, agira par l'Esprit, plus il sentira profondément que tout ce qui l'entoure est opposé à Dieu.

<sup>1</sup> Appelé ainsi en regard de la grande «moisson» à la fin des jours, quand le Saint Esprit sera répandu «sur toute chair» (Joël 2:28; És. 32:15). De même, nous sommes appelés «une sorte de prémices de ses créatures» (Jacq. 1:18).

«Car nous avons été sauvés en espérance: or une espérance qu'on voit n'est pas une espérance; car ce que quelqu'un voit, pourquoi aussi l'espère-t-il? Mais si ce que nous ne voyons pas, nous l'espérons, nous l'attendons avec patience» (v. 24, 25). Le croyant, rendu parfait dans sa conscience et conduit par la puissance du Saint Esprit, réalise que les choses qui sont devant lui, et qu'il ne voit pas encore, sont une espérance qui ne confond point. Il ignore à quel moment il les contempera, mais il sait d'une façon certaine qu'elles se réaliseront; c'est pourquoi il attend avec patience. Cette espérance l'amène ainsi à jouir en quelque sorte des choses futures comme si elles étaient actuelles.

«De même aussi l'Esprit nous est en aide dans notre infirmité; car nous ne savons pas ce qu'il faut demander comme il convient; mais l'Esprit lui-même intercède par des soupirs inexprimables» (v. 26). Quelle grâce merveilleuse! Ainsi que nous venons de le voir, l'Esprit habite en nous, nous conduit et rend témoignage avec notre Esprit que nous sommes enfants de Dieu. Ici, il nous est dit qu'il condescend à s'identifier avec les croyants dans leur état actuel de faiblesse. Nous sommes des êtres de chair et de sang, faibles, ne voyant pas loin, sujets aux influences du dedans et du dehors; nous sommes peut-être anxieux et craintifs; nous nous lassons facilement et perdons courage. Or, tout en traversant ce monde, et en pensant en amour à ceux qui font les mêmes expériences que nous, nous pouvons jouir de la profonde sympathie de notre souverain Sacrificateur dans le ciel, qui a été tenté en toutes choses comme nous, à part le péché. De plus, nous avons en nous l'Hôte divin qui intercède continuellement pour nous par des soupirs inexprimables.

Dans les choses qui sont en rapport avec cette création, les tentations, les maladies, les difficultés, qui nous assaillent, nous et nos frères dans ce monde, et même dans toutes nos circonstances, nous ne savons pas ce qu'il faut demander comme il convient. Nous ne connaissons pas de remède et ne discernons pas le but de Dieu. Nous ne pouvons que soupirer, mais l'Esprit qui produit ces soupirs en nous, se joint à nous dans ces soupirs inexprimables et notre Dieu et Père, en haut, qui nous voit et nous entend, «sait quelle est la pensée de l'Esprit, car il intercède pour les saints, selon Dieu» (v. 27). Combien est précieuse la certitude que le Dieu, qui sonde les cœurs — phrase importante — discerne dans nos soupirs la pensée de l'Esprit. Car si nos cœurs sont sincères devant Dieu, c'est l'Esprit qui exprime nos sentiments, les sentiments d'êtres qui appartiennent encore à cette création et participent à ses souffrances, et alors Dieu comprend l'Esprit.

Et non seulement cela, mais nous savons que «toutes choses travaillent ensemble pour le bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon son propos» (v. 28). Nous ne savons pas toujours, faute de discernement, ce qu'il faut demander comme il convient (l'apôtre Paul lui-même en est un exemple, 2 Cor. 12), mais nous savons une chose, c'est que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu. Quelle précieuse consolation! Remarquons, en outre, l'expression: «de ceux qui aiment Dieu». Il n'est pas dit: «de ceux que Dieu aime», ce qui est pourtant toujours vrai. Il s'agit d'êtres vivant dans un monde étranger à Dieu, sur lesquels ses regards reposent avec délice, auxquels il a préparé ce qu'aucun œil n'a vu, ce qu'aucune oreille n'a entendu et ce qui n'est pas monté au cœur de l'homme (1 Cor. 2:9; Jacq. 1:12; 2:5).

Ces êtres, il les a appelés hors du monde, selon son propos divin, et les a donnés à son Fils bien-aimé. Ils connaissent maintenant leur relation d'enfants à l'égard du Père. Au milieu des enfants de ce monde, dont l'esprit est inimitié contre Lui, Dieu discerne les siens, peu nombreux, qui l'aiment, si faiblement que ce soit. Ils l'aiment parce que Lui les a aimés le premier. Certes, leur amour sera toujours faible, mais cela ne change rien au fait qu'ils sont les objets de l'amour de Dieu qui fait concourir toutes choses à leur bien. À cette précieuse assurance s'ajoute le fait que les croyants étaient, dès avant la fondation du monde, les objets du propos de Dieu: il les a préconnus et même prédestinés à être conformes à l'image de son Fils (v. 29). Déclarations merveilleuses! Elles aboutissent à ce qui est exprimé à la fin de notre chapitre, savoir que Dieu

est pour nous et que, par conséquent, aucune puissance, ni dans les hauteurs, ni dans les profondeurs, ne peut nous séparer de son amour.

«Car ceux qu'il a préconnus, il les a aussi prédestinés à être conformes à l'image de son Fils, pour qu'il soit premier-né entre plusieurs frères. Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés» (v. 29, 30). La grâce de Dieu brille d'un éclat incomparable dans cette glorieuse chaîne de ses pensées et de ses voies, chaîne qui, allant d'une éternité à l'autre, relie le conseil divin à notre glorification dans la maison du Père. C'est le seul passage qui, dans notre épître, mentionne les conseils de Dieu avant les temps des siècles, mais combien il est d'un effet imposant. Aussi, nous comprenons pourquoi l'apôtre s'écrie: «Que dirons-nous donc à ces choses?»

Les versets cités ci-dessus montrent que le travail de Dieu, à l'égard de ceux qu'il a appelés, ne cesse pas; il commence dans l'éternité et se termine dans l'éternité. Ceux qu'il a prédestinés, il les a appelés; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés, et... destinés à être conformes à l'image de son Fils. Sa grâce ne cessera pas jusqu'à ce qu'il ait accompli ses propos d'amour, jusqu'à ce qu'il voie devant lui tous ces appelés glorifiés et «conformes à l'image de son Fils».

Le regard de Dieu repose avec délices sur l'Homme de sa droite, ce Fils de l'homme qui siège en haut dans la gloire de la résurrection, et c'est à cette gloire que Dieu nous a prédestinés; c'est une telle gloire qui doit être la part de ceux qu'il lui a donnés du monde. Ici-bas déjà, les croyants peuvent manifester une conformité plus ou moins grande avec Christ, selon le degré de leur fidélité. Cependant, en tant que fils de la résurrection et fils de Dieu, nous serons revêtus de corps conformes au corps de gloire de son Fils bien-aimé. Malgré le lien intime qui nous unit à lui, nous le contemplerons avec adoration et proclamerons la seigneurie de Celui qui seul est digne de recevoir l'honneur, la gloire et la bénédiction. «Celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés sont tous d'un; c'est pourquoi il n'a pas honte de les appeler frères» (Héb. 2:11). Cependant il sera, durant l'éternité, pour la joie du Père et pour l'accomplissement de ses conseils, le «Premier-né entre plusieurs frères», et comme tel, il formera le centre rayonnant de tous les bienheureux qui, transformés à son image, le verront comme il est (1 Jean 3:2). Et qu'en sera-t-il d'eux? Ils se prosterneront avec allégresse et jetteront leurs couronnes devant le trône de Celui qui les a aimés et s'est donné lui-même pour eux.

Il ne nous reste qu'à jeter un coup d'œil sur la fin de ce chapitre admirable. Les déclarations que nous venons de considérer, conduisent l'apôtre à cette conclusion déjà mentionnée, qui est en rapport avec tout l'enseignement de l'épître et qu'il exprime au nom de tous les croyants, savoir que Dieu n'habite pas seulement par son Esprit en nous, mais qu'il est aussi pour nous, c'est-à-dire que tout son amour est à notre disposition. Un Dieu qui aime d'une telle manière ne refuse rien aux objets de sa dilection. C'est pourquoi nous lisons: «Celui même qui n'a pas épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous fera-t-il pas don aussi, librement, de toutes choses avec lui?» Le don du Fils est le plus grand; il renferme en lui-même tous les autres. Si Dieu n'a pas épargné pour nous Celui qui était la joie et les délices de son cœur, le centre de toutes ses pensées, s'il l'a livré pour nous alors que nous étions encore des impies et des ennemis, comment pourrait-il, maintenant que nous sommes des saints et bien-aimés, nous refuser quelque chose de bon?

En outre, si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? Qui pourrait s'opposer au Dieu éternel et nous arracher à ses bras puissants? Qui pourrait nous ravir sa faveur ou l'empêcher de déployer son amour envers nous? C'est pourquoi bienheureux tous ceux qui peuvent dire avec une foi enfantine: Dieu est pour moi!

L'apôtre donne trois preuves du fait que Dieu est réellement pour nous: la première est précisément le don de son Fils; la seconde, le fait que Dieu lui-même nous justifie, et la troisième, l'assurance que rien ne peut nous séparer de son amour. La première preuve évoque avant tout l'amour de Dieu, qui est la source de toutes les autres. Tous les croyants ne comprennent pas cela; plusieurs voient en Dieu avant tout le juste Juge, dont la colère a été, il est vrai, détournée par l'œuvre de Christ, mais qui néanmoins est assis sur son trône comme un Juge dur et sévère. Ils n'ont pas l'assurance que Dieu est amour et que, par conséquent, il est l'auteur et le fondement de notre salut. Ils ne voient en Dieu que la sainteté et en Christ seul l'amour. Telle était l'opinion quasi générale aux jours de la Réformation, opinion que de nombreux croyants partagent encore aujourd'hui. Mais Dieu soit loué, ce n'est pas la justice qui règne maintenant — elle régnera au jour du jugement; malheur alors à tous ceux qui devront la rencontrer! — non, c'est la grâce qui règne par la justice (chap. 5:21). Il est de toute importance, pour la paix de nos cœurs, que nous le comprenions clairement et que nous ayons ainsi de justes pensées au sujet de Dieu. Certes, Christ a tout accompli pour satisfaire la justice divine, mais il est également vrai que, selon l'amour de Dieu, Christ a été préconnu dès avant la fondation du monde comme l'agneau sans défaut et sans tache, qui verserait son sang précieux pour expier nos péchés. Nous avons besoin de la justice de Dieu, pour pouvoir nous tenir devant lui, mais aussi de son amour en activité dans le Christ pour que nous y participions. «Dieu était en Christ, réconciliant

le monde avec lui-même, ne leur imputant pas leurs fautes». Christ a été fait péché pour nous, afin que nous devinssions justice de Dieu en lui (2 Cor. 5:19-21). Notre foi et notre espérance reposent ainsi en Dieu lui-même (1 Pierre 1:21). La justice de Dieu, éternelle et immuable, est le fondement de notre assurance quant à son amour infini. C'est pourquoi nous avons la pleine certitude qu'il nous donnera, avec Christ, maintenant déjà, tout ce qui est bon et quant à l'avenir, la gloire éternelle (v. 32).

Mais Dieu n'est-il pas toujours saint et juste? Certes! Nous pouvons être inconstants et infidèles à ce que nous confessons. Lui demeure fidèle et immuable, car il ne peut se renier lui-même (2 Tim. 2:13). C'est assurément une vérité solennelle, mais ne sommes-nous pas des élus de Dieu rachetés par le sang précieux de Christ, comme d'un agneau sans défaut et sans tache? Et s'il en est ainsi, qui «intentera accusation contre des élus de Dieu<sup>1</sup>? — C'est Dieu qui justifie; qui est celui qui condamne? — C'est Christ qui est mort, mais plutôt qui est aussi ressuscité, qui est aussi à la droite de Dieu, qui aussi intercède pour nous» (v. 33, 34).

<sup>1</sup> Remarquons comment l'Esprit de Dieu met tous les objets qu'il traite dans cette épître en relation directe avec Dieu. C'est l'évangile de Dieu qui est annoncé, c'est la colère de Dieu, la grâce de Dieu, et la justice de Dieu qui sont révélées, c'est la gloire de Dieu dont nous nous glorifions et ici, nous sommes des élus de Dieu, c'est Dieu qui justifie, etc.

Si Dieu lui-même prend fait et cause pour nous, nous pouvons être remplis de confiance. Pourquoi peut-il agir ainsi et fermer la bouche de tout accusateur? Parce que Christ, le Fils de l'homme, a été livré pour nos fautes, ressuscité pour notre justification et est maintenant assis à la droite de Dieu. Satan, l'accusateur des frères (Apoc. 12:10), que peut-il faire, si le Juge lui-même les justifie? Il aurait mieux fait, en son temps, de ne pas accuser le souverain sacrificateur Joshua, le représentant de Jérusalem, la ville pécheresse (Zach. 3). Son attaque se termina pour lui par une défaite complète, à la gloire de la grâce et de la justice de Dieu. Il en sera toujours ainsi. L'Éternel n'avait-il pas choisi Jérusalem? Joshua n'était-il pas comme un tison arraché du feu? Que pouvait répondre Satan, lorsque l'Ange ordonna à ceux qui se tenaient devant lui, d'enlever à Joshua ses vêtements sales, de le revêtir d'habits de fête et de mettre une tiare pure sur sa tête? Cette scène merveilleuse n'est qu'une faible image de la réalité actuelle: nos rapports avec Dieu ont une intimité qu'Israël ne connaîtra jamais; la grâce et la justice de Dieu sont manifestées d'une manière plus évidente envers nous depuis la mort, la résurrection et la glorification de Christ à la droite de Dieu.

Dieu lui-même nous est donc présenté ici comme Celui qui justifie: nous ne sommes pas seulement justifiés par la foi devant lui. Parlant de Christ lui-même, le prophète Ésaïe déclare: «Celui qui me justifie est proche: qui contestera avec moi?... Voici, le Seigneur l'Éternel m'aidera: qui me condamnera?» (És. 50:8, 9). L'apôtre met ces paroles dans la bouche des croyants. Quelle identification merveilleuse et bénie!

Mais il y a plus encore: non seulement Dieu nous justifie sur le fondement de l'œuvre de son Fils, mais le Fils lui-même, comme l'Homme ressuscité et glorifié, intercède pour nous, tant que nous sommes dans nos corps. Pourrait-il y avoir une consolation plus grande? Ici-bas, le Saint Esprit intercède pour nous, et en haut le Fils de Dieu le fait! Connaissant ces deux réalités, nous sommes assurés que même les difficultés du chemin ne peuvent affaiblir le lien puissant qui nous unit à Christ et, par lui, à Dieu.

«Qui est-ce qui nous séparera de l'amour du Christ? Tribulation, ou détresse, ou persécution, ou famine, ou nudité, ou péril, ou épée?» (v. 35). L'apôtre ne veut pas dire que ces épreuves nous seront épargnées, nous pourrions être appelés à les traverser et à en ressentir toute l'acuité. Le Seigneur lui-même les a connues et a expérimenté tout ce par quoi l'adversaire a cherché à le détourner du chemin de l'obéissance. Il n'y a point de souffrances, de douleurs, d'épreuves de foi qu'il n'ait traversées et il les ressentait toutes bien plus profondément que nous ne le pouvons — mais il est sorti vainqueur de toutes. C'est pourquoi, si même l'apôtre et d'autres aussi ont pu expérimenter la vérité de cette parole: «Pour l'amour de toi, nous sommes mis à mort tout le jour; nous avons été estimés comme des brebis de tuerie», si même nous rencontrons les difficultés et les souffrances décrites au verset 35, la foi peut dire avec assurance: «Dans toutes ces choses, nous sommes plus que vainqueurs par Celui qui nous a aimés» (v. 36, 37).

Ces derniers mots sont, dans ce passage, d'une force et d'une beauté particulières. Qu'est-ce qui a conduit notre Seigneur à parcourir son douloureux chemin dans ce monde, à subir ces tribulations et ces souffrances, outre les souffrances expiatoires? N'était-ce pas son amour merveilleux et incomparable pour nous, des êtres misérables et haïssables? Ainsi, ce n'est pas seulement sa puissance qui opère en nous, des êtres faibles, et nous aide à traverser toutes les difficultés, mais c'est avant tout son amour, cet amour qui nous porte, nous encourage, nous relève et dirige nos regards vers la gloire (2 Cor. 4:17, 18). Oui, qui nous séparera de cet amour?

En présence d'un tel amour, l'apôtre termine par ce cri d'allégresse: «Car je suis assuré que ni mort, ni vie, ni anges, ni principautés, ni choses présentes, ni choses à venir, ni puissances, ni hauteur, ni profondeur, ni aucune autre créature, ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu, qui est dans le Christ Jésus, notre Seigneur» (v. 38, 39).

Il mentionne en premier lieu les difficultés et les ennemis visibles de ce monde; puis il énumère les puissances et principautés invisibles apparemment capables de nous séparer de l'amour qui nous conduit sur le chemin de la gloire. La mort ou la vie, les choses présentes ou à venir, les principautés dans les hauteurs et dans les profondeurs, que sont toutes ces choses? Rien d'autre que des choses créées: elles ne sont donc rien devant le Créateur tout-puissant et en face de son amour qui ne cesse pas et surmonte tout.

Si, en rapport avec les choses visibles, il nous est parlé de l'amour de Christ, lorsqu'il s'agit des choses invisibles, l'apôtre dirige nos regards sur l'amour de Dieu, qui est dans le Christ Jésus, notre Seigneur. «Chacun, comme un autre écrivain l'a dit, est exactement à sa place. L'amour de Christ s'est manifesté dans ses souffrances infinies pour nous ici-bas et se déploie aujourd'hui dans le ciel par son intercession pour nous; l'amour de Dieu qui se manifeste, il est vrai, d'une manière moins visible, mais qui est également infini et invariable, a tout préordonné pour nous, nous a tout donné, tout pardonné en grâce, il nous garde et nous entoure sur le chemin et, en dépit de toutes les puissances ennemies qui peuvent s'opposer à lui, il nous amènera à la plénitude d'amour, de joie et de gloire, qui seules peuvent convenir à un tel Dieu, et à l'œuvre de rédemption d'un tel Sauveur».

Connaissant cet amour, quoique faiblement il est vrai, possédant dans nos cœurs ce trésor de richesses inépuisables, nous pouvons bien, nous aussi, joindre nos cris de victoire à ceux par lesquels l'apôtre commence et termine ce chapitre. Aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus — aucun ennemi, aucune principauté ne peuvent nous séparer de l'amour de Christ et de l'amour de Dieu! Même si toutes les choses qui nous entourent s'écroulent, si toutes portent le sceau du péché et de l'opposition à Dieu, la foi s'en détourne et contemple les choses invisibles; elle se repose dans l'amour de Dieu et tient ferme dans le combat et les souffrances; même à travers la brume qui pourrait l'empêcher de voir, elle regarde à Celui, qui, après avoir accompli son œuvre, a été couronné de gloire et d'honneur, et s'est assis à la droite de Dieu où il attend le moment où il viendra chercher les siens, pour les faire participer à sa joie et à sa gloire...

Dieu est pour nous. Quelle réalité merveilleuse!

## Chapitre 9

### Chapitres 9 à 11

Nous sommes arrivés à un tournant de notre épître: l'apôtre, jusqu'ici, nous a conduits des sombres profondeurs de la corruption humaine jusqu'aux sommets lumineux de la grâce divine. Le chapitre 8 nous a dépeint, d'une manière saisissante, la position chrétienne et les résultats de l'œuvre glorieuse que Dieu a accomplie en amour et en grâce. Il s'est terminé par l'énumération des bénédictions qui constituent aujourd'hui la part du croyant en Christ: Dieu n'a pas épargné son Fils unique, afin de nous donner toutes choses avec Lui.

Les trois chapitres suivants (9-11) nous introduisent dans un nouveau domaine où nous ne serons plus occupés de choses nécessaires à notre paix et à notre salut éternel, mais l'Esprit nous fait entrer dans les pensées et les conseils divins, dans le chemin de la «sagesse» et de la «connaissance». Aussi, ce sujet ne se termine pas par un chant de louange célébrant l'amour de Dieu, mais par ces paroles: «O profondeur des richesses et de la sagesse et de la connaissance de Dieu! Que ses jugements sont insondables, et ses voies introuvables! Car qui a connu la pensée du Seigneur, ou qui a été son conseiller?» (11:33, 34). La foi contemple avec allégresse les voies merveilleuses de Dieu, telles qu'elles lui sont révélées par l'Esprit. Dieu ne veut pas seulement que ses enfants se reposent dans le plein salut qui leur a été acquis dans son Bien-aimé, mais il veut aussi leur faire connaître ses pensées. Quelle grâce adorable!

L'apôtre avait déclaré, au début de son épître, que Juifs et païens étaient tous corrompus, mais que l'appel de la grâce s'adressait également aux uns et aux autres. On pourrait alors poser la question suivante: «Si, aux yeux de Dieu, il n'y a pas de différence entre l'état moral des Juifs et des païens et s'il sauve tous ceux d'entre eux qui croient au Seigneur Jésus, qu'en est-il des promesses inconditionnelles qu'il a faites à son peuple élu? Comment s'accordent-elles avec l'appel sans distinction des Juifs et des nations aux bénédictions du Nouveau Testament? Si Israël sous la loi a perdu tous ses droits aux bénédictions qui étaient liées à l'observation de la loi, cela ne change rien aux promesses qui avaient été données avant la loi et sans condition (Gen. 15:17, 18). Dieu les avait-il annulées? Avait-il rejeté son peuple pour toujours?»

Conduit par l'Esprit, l'apôtre répond à ces questions, ce qui remplit son cœur d'une telle admiration qu'à la fin du 11<sup>e</sup> chapitre, il prononce les paroles que nous avons déjà mentionnées. La méditation de ces chapitres



remplira aussi nos cœurs d'émerveillement, car nous y découvrirons à la fois la justice de Dieu, la solennité de ses voies, sa fidélité immuable et la vérité inébranlable de sa Parole. Puisseons-nous, nous aussi, sous la direction du Saint Esprit, qui sonde «toutes choses, même les choses profondes de Dieu» (1 Cor. 2:10), saisir ces choses avec respect!

## Chapitre 9

Avant d'aborder le fond de son sujet, l'apôtre donne à ses «parents selon la chair», c'est-à-dire Israël, une preuve touchante de son affection ardente envers eux. Les Juifs lui reprochaient d'être un apostat qui avait rompu ses relations avec son peuple, méprisant sa propre chair et son sang et oubliant les desseins de Dieu à l'égard de la «semence d'Abraham».

Combien peu ces adversaires de l'apôtre connaissaient les sentiments réels qui l'animaient! Considérant l'état de son peuple bien-aimé et les jugements divins tombés sur celui-ci à cause de son incrédulité et de sa rébellion, Paul était étreint d'une vive souffrance et d'une ardente affection envers lui, ainsi que l'attestent les expressions qu'il emploie, telles que: «Je dis la vérité en Christ; je ne mens point, ma conscience me rendant témoignage par l'Esprit Saint». Il éprouvait ces sentiments non seulement envers ceux au milieu desquels il avait vécu et travaillé comme un pharisien zélé et fidèle à la loi, mais aussi, après son appel, en tant qu'apôtre de Jésus Christ. Au lieu de mépriser ses frères, ou même de les haïr, et de perdre de vue les privilèges que Dieu leur avait accordés, son cœur était rempli à leur égard d'une grande tristesse et d'une douleur continuelle.

Comme Moïse avait, après l'érection du veau d'or, demandé à Dieu d'effacer son nom de son livre, l'apôtre avait désiré «d'être par anathème séparé du Christ» pour ses frères. Cette grande tristesse et cette douleur continuelle l'accablaient tellement qu'il avait exprimé un désir irréalisable et dont l'accomplissement n'aurait du reste servi de rien à son peuple, exactement comme dans le cas de Moïse. Mais ce désir témoignait de l'ardente affection qu'il avait pour ses parents selon la chair. C'était l'amour divin, l'amour désintéressé de Christ qui opérait en lui, comme autrefois en Moïse, et qui rendait ces deux hommes capables de tout accomplir, même l'impossible, pour servir les objets de cet amour.

C'est ce même amour qui pousse l'apôtre à énumérer ensuite tout le bien qu'il peut dire de ses compatriotes. La haine saisit toute occasion de rabaisser son objet et de mésestimer le bien qui le caractérise. L'amour fait le contraire. Tout d'abord, les «frères» de l'apôtre étaient Israélites, c'est-à-dire les descendants de cet homme qui avait lutté avec Dieu et les hommes et qui avait prévalu (Gen. 32:28). Ils possédaient (mais pas dans le sens chrétien actuel), l'adoption; l'Éternel avait fait dire au Pharaon: «Mon fils, mon premier-né, est Israël», et «Laisse aller mon fils!» Puis ils possédaient la gloire (Ex. 29:43), et les alliances, et le don de la loi (où y avait-il un peuple semblable à lui, qui, d'entre toutes les tribus de la terre, avait été reconnu de Dieu et auquel Dieu avait donné de si bons et si justes commandements?), et le service divin et les promesses et les pères! Et finalement, glorieux couronnement du tout: d'Israël selon la chair, était «issu le Christ (le Messie), qui est sur toutes choses Dieu béni éternellement» (v. 4, 5).

Avec quelle force ces paroles devaient-elles atteindre les cœurs et les consciences de ceux qui jetaient un tel discrédit sur l'apôtre. En réalité, s'il y avait un homme qui aimait le peuple terrestre de Dieu, c'était bien lui. Il était le dernier que l'on pût accuser de mésestimer les privilèges d'Israël; c'était bien plutôt à lui qu'il appartenait d'adresser un tel reproche à ses parents selon la chair, incrédules qui ne reconnaissaient pas le plus élevé de tous leurs privilèges, savoir que le Christ Jésus, «Dieu manifesté en chair» était «d'Israël»? Qui d'entre eux souffrait, autant que Paul, du rejet d'Israël?

C'est pourquoi il était qualifié mieux que quiconque pour déclarer à Israël que Dieu n'avait pas rejeté son peuple, si même il était alors dans la souffrance qu'il traverse aujourd'hui encore sous le jugement de Dieu. En outre, Paul lui révélait que seule la grâce souveraine de Dieu pourrait le restaurer, la même grâce qui était devenue la part des nations et s'adressait aussi aux Juifs, leur apportant un accomplissement des promesses bien plus glorieux qu'ils n'auraient pu l'espérer. Malgré leurs efforts pour se procurer une propre justice, ils n'avaient pas obtenu la justice qui est par la foi, mais ils étaient devenus un peuple désobéissant et contredisant, vers lequel Dieu avait étendu ses mains en vain (chap. 10:3, 21).

Qui pouvait donc les secourir? Nous l'avons déjà dit: Dieu, dans sa grâce souveraine, sauverait un «résidu selon l'élection de la grâce». Si le peuple, dans son ensemble, au lieu d'obtenir ce qu'il cherchait, encourait la juste colère de Dieu, il y avait cependant encore, selon le propos de Dieu, un résidu qui serait sauvé, tandis que les autres seraient rejetés (11:3-7).

Plus loin l'apôtre continue à parler de la souveraineté de Dieu et prouve aux Juifs, par leur propre histoire, que Dieu avait toujours agi selon cette souveraineté. Quelle grâce qu'il en ait été ainsi et que Dieu ait continué à agir ainsi! C'était leur seule ressource, sinon ils auraient été irrémédiablement perdus. Mais sa parole n'avait-elle donc pas été sans effet (v. 6) puisqu'il ouvrait la porte de la grâce aux nations? N'était-il pas devenu infidèle à ses promesses envers les pères? Non, la parole de Dieu a gardé toute sa puissance et son autorité: seul l'homme, et en particulier le Juif, se sont montrés infidèles.

Comme ils le font encore aujourd'hui, les Juifs cherchaient à transformer les promesses qu'Abraham avait reçues en une «obligation», pour Dieu, de ne bénir que la descendance naturelle du patriarche, à l'exclusion des nations. Mais, dit l'apôtre, tous ceux qui sont issus d'Israël ne sont pas Israël; aussi, pour être la semence d'Abraham, ils ne sont pas tous enfants (v. 6, 7). Le Seigneur lui-même avait déjà rendu attentifs les Juifs à la différence qu'il convient de faire entre «la semence» d'Abraham et les «enfants» d'Abraham. La descendance naturelle d'Abraham ne conférait à personne un droit aux promesses, et si les Juifs voulaient néanmoins s'en tenir à ces promesses, ils devaient reconnaître aussi les Arabes comme fils d'Abraham, ayant les mêmes droits qu'eux, puisqu'ils descendent d'Ismaël, fils d'Abraham. Ils auraient dû, à plus forte raison, reconnaître les Édomites comme tels, puisqu'ils sont issus d'Ésaü, le frère jumeau de Jacob! Certes, ils ne le voulaient pas: comment un Juif aurait-il pu partager des bénédictions avec des païens impurs, avec des «chiens»? De fait, les promesses n'appartenaient qu'à la lignée d'Isaac, c'est-à-dire de Jacob: «En Isaac te sera appelée une semence» (v. 7).

Or, s'il en était ainsi, la descendance naturelle n'avait donc que peu de valeur. Assurément, Ismaël était bien un fils d'Abraham, mais il était né «selon la chair» (Gal. 4:23), et la chair ne sert de rien devant Dieu. «Ce ne sont pas les enfants de la chair qui sont enfants de Dieu; mais les enfants de la promesse sont comptés pour semence» (v. 8). Déjà à la fin du deuxième chapitre, l'apôtre avait dit: «Celui-là n'est pas Juif qui l'est au-dehors, et celle-là n'est pas la circoncision qui l'est au-dehors dans la chair». Non, la décision appartient à Dieu seul, et il lui a plu d'appeler Isaac et non Ismaël, cet appel se fondait sur une libre décision, sur le «propos» de Dieu, «selon l'élection». Car cette parole découle d'une promesse: «En cette saison-ci, je viendrai, et Sara aura un fils» (v. 9).

Aucun Juif ne pouvait se soustraire à la puissance de cette argumentation; sinon il aurait dû, comme nous l'avons dit, reconnaître aux descendants d'Ismaël et d'Ésaü les mêmes droits qu'aux descendants d'Israël. Certes, on aurait pu objecter que la mère d'Ismaël était une servante égyptienne, une esclave, tandis qu'Isaac était né de Sara, la femme légitime d'Abraham. Mais qu'en était-il de Rebecca? Non seulement elle n'était pas une servante, mais elle descendait de la famille d'Abraham et donna des jumeaux à son mari. On n'aurait pu imaginer un fait appuyant plus fortement l'argumentation de l'apôtre: Ésaü et Jacob étaient fils du même père, nés en même temps de la même mère — et pourtant Dieu dit à Rebecca, avant leur naissance et avant qu'ils aient bien ou mal agi, alors qu'on ne pouvait établir entre eux une différence: «Le plus grand sera asservi au plus petit». En d'autres termes: le droit d'aînesse passera du plus âgé au plus jeune. Pourquoi? Parce que Dieu en avait décidé ainsi. C'était son propos, sa volonté souveraine au sujet du plus jeune, «afin que», comme l'apôtre le dit expressément, «le propos de Dieu selon l'élection demeurât, non point sur le principe des œuvres, mais de celui qui appelle» (v. 11). Les œuvres des deux enfants n'avaient aucun rapport avec l'appel de Dieu. Avant leur naissance, donc avant qu'ils aient pu faire quoi que ce fût méritant la bénédiction, Dieu avait arrêté son choix.

Mais, pourrait-on objecter, ne lisons-nous pas, au verset 13, que Dieu a aimé Jacob et qu'il a haï Ésaü? Oui, la chose est écrite, et il ne nous appartient pas d'amoindrir cette parole en aucune façon. Remarquons d'abord que Dieu n'a pas prononcé ces paroles (comme les autres) avant la naissance des enfants, mais qu'elles se trouvent en Malachie, le dernier prophète de l'Ancien Testament, qui vivait environ 1400 ans après la naissance des deux jumeaux, c'est-à-dire à un moment où Ésaü avait manifesté depuis longtemps son impiété, et ses descendants, les Édomites, leur inimitié implacable contre Israël. Si Dieu dit donc qu'il a aimé Jacob, mais qu'il a haï Ésaü, c'est que cet amour a trouvé sa source dans son cœur — cet amour était libre et immérité, tandis que la haine découlait de l'état moral d'Ésaü. Les deux enfants étaient nés et ont sans doute grandi dans le péché, mais tandis que les conseils de Dieu ont eu leur accomplissement dans l'un, l'autre a reçu une juste punition de ses mauvaises voies.

Comme la déclaration du prophète Malachie, en rapport avec ce qui nous occupe, a pu causer des difficultés à plus d'un lecteur et a été souvent faussement interprétée, il est important d'accentuer le fait qu'elle a été prononcée longtemps après la mort des deux fils d'Isaac; nous n'en trouvons rien en Genèse 25. On ne saurait donc en conclure que Dieu a aimé d'avance l'un des fils et haï l'autre, fixant ainsi par anticipation le sort éternel des deux enfants. On ne peut non plus affirmer qu'il a parlé ainsi à cause de sa connaissance divine de l'avenir. Ces deux déductions sont fausses, mais l'homme déduit si volontiers le rejet de l'un de l'élection de l'autre. En réalité, si de deux hommes qui n'ont, ni l'un ni l'autre, aucune prétention à faire valoir devant Lui, Dieu, comme c'est le cas ici, en choisit un pour l'élever dans une position plus privilégiée que

l'autre, telle est sa volonté souveraine. Qui peut alors lui dire: «Pourquoi agis-tu ainsi?» S'il lui plaît de se glorifier dans sa grâce envers un homme, personne n'a le droit de le lui reprocher. L'élection de l'un n'implique nullement la condamnation de l'autre.

Voici encore une deuxième objection: «Que dirons-nous donc? Y a-t-il de l'injustice en Dieu? Qu'ainsi n'advienne! » (v. 14). L'homme qui raisonne selon la chair se demande: «Si de deux êtres également pécheurs, Dieu sauve l'un et laisse aller l'autre à la perdition, n'agit-il pas injustement?»- Cette question, en elle-même, démontre la présomption du cœur humain, qui s'arroge le droit de juger Dieu, au lieu de se laisser juger par lui et de se soumettre à son jugement. Car dès que je mets en question la souveraineté de Dieu, je me fais juge de Dieu. Or si Dieu est Dieu, il est souverain dans tous ses actes. Toute doctrine niant la majesté souveraine de Dieu, ou le considérant comme indifférent au péché et à la misère de l'homme, est contraire à la vérité et indigne de Dieu. Dieu est lumière et il n'est pas possible que la lumière s'unisse aux ténèbres remplissant le cœur de l'homme. Dieu est amour, et l'amour est libre d'agir en sainteté selon sa nature.

L'homme, ne se connaissant pas lui-même et ne connaissant pas Dieu, nie sa ruine complète, regimbe contre la Parole de Dieu et critique Ses voies. En agissant ainsi et en osant même se placer devant Dieu sur le terrain de la «justice», l'homme prononce un jugement contre lui-même et justifie Dieu, comme nous allons le voir à propos de l'histoire d'Israël. Après la question des Juifs: «Y a-t-il de l'injustice en Dieu?» et la réponse de l'apôtre: «Qu'ainsi n'advienne», vient immédiatement la parole que Dieu adresse à Moïse: «Je ferai miséricorde à celui à qui je fais miséricorde, et j'aurai compassion de qui j'ai compassion» (v. 15).

Au premier abord, cette déclaration pourrait nous paraître étrange, mais si nous nous rappelons à quelle occasion elle fut prononcée, nous découvrirons que l'apparente dissonance devient une harmonie parfaite. Plus nous considérons en détail les circonstances qui ont provoqué cette déclaration, plus l'argumentation de l'apôtre nous paraîtra pertinente.

Jusqu'à la montagne de Sinaï, la grâce de Dieu avait porté Israël sur des ailes d'aigle. Là Dieu leur fit une promesse conditionnelle: «Si vous écoutez attentivement ma voix et si vous gardez mon alliance, vous m'appartiendrez en propre... et vous me serez un royaume de sacrificateurs, et une nation sainte». Ce à quoi ils répondirent: «Tout ce que l'Éternel a dit, nous le ferons» (Ex. 19:4-8). Au lieu de se confier pour l'avenir en cette grâce de Dieu, ils avaient la prétention, malgré les humiliantes expériences qu'ils avaient déjà faites, d'accomplir, par leurs propres forces, les commandements de Dieu.

La conséquence en fut l'alliance de la loi, expression des justes et saintes exigences de Dieu envers des hommes dans la chair; c'est ainsi que commença la vraie histoire d'Israël comme peuple. Moïse monta sur la montagne pour recevoir les commandements de Dieu: comme il tardait, le peuple s'impatienta et engagea Aaron à lui faire un veau d'or. Israël enfreignit ainsi grossièrement le premier et le plus grand de tous les commandements, ce qui l'exposait à un jugement immédiat et terrible. À peine son histoire comme peuple était-elle commencée qu'il perdait d'un seul coup tout ce à quoi il avait droit, à condition qu'il fût obéissant. Dieu qui lui avait fait des promesses et qui pouvait les accomplir, avait été grandement offensé. Son alliance était rompue. Que restait-il pour Israël? Si Dieu avait agi envers son peuple en justice et selon la loi, il aurait dû les exterminer tous.

Tous les Juifs, connaissant ces faits, devaient admettre l'argumentation de Paul. Si le principe de la justice avait été maintenu dans les relations du peuple avec Dieu, le sort d'Israël aurait été décidé définitivement à ce moment-là, comme Dieu le dit à Moïse: «J'ai vu ce peuple, et voici, c'est un peuple de cou roide. Et maintenant laisse-moi faire, afin que ma colère s'embrace contre eux, et que je les consume» (Ex. 32:9, 10). Certes, ce n'est pas «à cause de leur justice», que Dieu leur a donné le bon pays de Canaan (Deut. 9:6), mais parce qu'il avait écouté l'intercession de Moïse (un type de Christ) et agissait selon sa grâce illimitée: «Je ferai passer toute ma bonté devant ta face... et je ferai grâce à qui je ferai grâce», (Ex. 33,19). Sur ce fondement seul il pouvait se repentir du mal dont il avait menacé son peuple et lui pardonner. Il y a plus encore: à cause de sa rébellion, Israël s'exposait, sur le terrain de la justice, au jugement de Dieu. Or c'est précisément cette rébellion qui fournit à Dieu, dans sa grâce, un motif pour marcher au milieu du peuple. Moïse l'exprime dans sa prière: «Si j'ai trouvé grâce à tes yeux, Seigneur, que le Seigneur marche... au milieu de nous; car c'est un peuple de cou roide» (Ex. 34:9).

Combien tout cela est merveilleux! Lorsque l'homme, à cause de sa conduite, est irrémédiablement perdu, que la justice de Dieu doit, à cause de sa désobéissance et de son péché, déverser sur lui les flots de sa colère et de son jugement, que la loi doit le maudire et le condamner à mort, Dieu trouve en Lui-même des ressources auxquelles Il peut recourir.

Considérant par anticipation le grand Médiateur à venir, dont Moïse est ici un si beau type, Dieu pouvait user de grâce et de miséricorde, et cela, remarquons-le bien, envers qui il voulait, selon le propos de sa grâce

inconditionnelle. «Ainsi donc ce n'est pas de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde» (v. 16).

Or, quand Dieu veut user de grâce, combien grave est le péché d'un homme qui s'oppose à cette volonté et cherche à contrecarrer les plans de Dieu. Il doit être connu sur toute la terre comme le Dieu qui ne permet pas qu'on se moque de lui impunément. Considéré de ce point de vue, nous saisissons la signification du passage qui suit: «Car l'écriture dit au Pharaon: «C'est pour cela même que je t'ai suscité, pour montrer en toi ma puissance, et pour que mon nom soit publié dans toute la terre». Ainsi donc il fait miséricorde à qui il veut, et il endurecît qui il veut» (v. 17, 18).

Le Pharaon devait rester pour toujours un exemple de ce que l'Éternel, le Dieu d'Israël, peut faire d'un homme qui, au commandement de Dieu: «Laisse aller mon peuple, afin qu'il me célèbre une fête dans le désert», osa répondre avec un terrible orgueil: «Oui est l'Éternel pour que j'écoute sa voix?... Je ne connais pas l'Éternel, et je ne laisserai pas non plus aller Israël». Outre ces paroles blasphématoires, il ordonna que l'on rendît encore plus pénible le service déjà si dur des Israélites (Ex. 5:1 et suivants). Le message divin éveilla en cet homme orgueilleux et cruel le désir de s'opposer à la volonté de Dieu et d'anéantir ses plans. Remarquons aussi que son état devint toujours pire, à mesure que Dieu lui parlait. Il est dit sept fois: «Le cœur du Pharaon s'endurcit», ou: «Le Pharaon endurecît son cœur». Ce ne fut qu'après que les plus terribles plaies furent venues sur lui et que ses sages et ses magiciens durent lui avouer: c'est le doigt de Dieu, qu'il est dit: «Et l'Éternel endurecît le cœur du Pharaon». Lorsqu'il eut enfin permis à Israël de s'en aller, la méchanceté incorrigible de son cœur se manifesta de nouveau, en ce qu'il poursuivit, le peuple avec sa puissante armée, pensant encore pouvoir résister au bras de l'Éternel. Est-il, dès lors, surprenant que Dieu l'ait finalement endurecît en jugement et se soit servi de lui comme d'un avertissement pour tous les temps? Dieu ne destine jamais un homme à l'endurcissement; il ne rend jamais un homme mauvais; mais c'est l'homme qui, asservi à la puissance du péché, progresse toujours plus dans le mal.

Dieu a laissé cet homme s'élever très haut, afin que son anéantissement dans la mer Rouge montrât jusqu'à la fin des temps les conséquences de l'endurcissement contre Dieu.

Israël a subi, lui aussi, le châtement de Dieu, avec cette différence, toutefois, qu'il n'a cessé d'être l'objet de la grâce de Dieu qui sauve et restaure. Ce fait accroît d'autant sa responsabilité et rend sa chute d'autant plus grande. Au lieu d'écouter les sérieux avertissements de Dieu, les Juifs se rebellèrent contre lui, méprisèrent sa loi et lui firent «de grands outrages». Ils «se moquaient des messagers de Dieu, et méprisaient ses paroles, et se raillaient de ses prophètes (exactement comme le Pharaon), jusqu'à ce que la fureur de l'Éternel monta contre son peuple et qu'il n'y eut plus de remède» (2 Chron. 36:14-16; Néh. 9:26-29). Est-il surprenant que Dieu ordonne au prophète Ésaïe: «Engraisse le cœur de ce peuple, et rends ses oreilles pesantes, et bouche ses yeux, de peur qu'il ne voie des yeux, et n'entende de ses oreilles, et ne comprenne de son cœur, et ne se convertisse, et qu'il ne soit guéri?» Dieu leur envoya un aveuglement spirituel et endurecît leurs cœurs rebelles, de sorte que lorsque le Seigneur Jésus vint au milieu d'eux, «ils ne crurent pas en lui»; et ils ne purent croire, parce qu'Ésaïe a dit: «Il a aveuglé leurs yeux», etc. (És. 6:8-10; Jean 12:37-40). Pareillement, l'apôtre Pierre parle des «désobéissants» de nos jours, lesquels ont été destinés à heurter contre la Parole (1 Pierre 2:7, 8). Dieu a destiné ces hommes orgueilleux, comme le Pharaon d'autrefois, à servir d'exemple et d'avertissement pour d'autres. Il ne les a pas rendus désobéissants, mais il les a livrés à la dureté de leurs cœurs, après de nombreux avertissements inutiles.

Soit donc que Dieu fasse grâce à l'homme ou l'endurcisse, l'injustice n'est pas du côté de Dieu, mais du côté de l'homme irrémédiablement mauvais et corrompu. Que ce soit en grâce ou en jugement, Dieu agit toujours en vue de glorifier son grand nom. Ceux qui lisent la Parole en se laissant enseigner humblement par l'Esprit n'éprouvent aucune difficulté à comprendre les voies de Dieu; la raison humaine seule n'y parvient pas et fait toujours de fausses déductions (1 Cor. 2:14-16). Conduit par l'Esprit de Dieu, l'apôtre expose ces déductions l'une après l'autre et les réfute d'une manière admirable.

Nous abordons maintenant la dernière objection: «Tu me diras donc: Pourquoi se plaint-il encore? car qui est-ce qui a résisté à sa volonté?» (v. 19). En d'autres termes: si Dieu fait grâce à qui il veut, qu'y puis-je? S'il endurecît qui il veut, comment s'y opposer? S'il est le Dieu souverain, il ne me reste qu'à me soumettre à sa volonté.

L'objection semble fondée. Pourquoi Dieu se plaint-il encore? Si tout doit finalement se soumettre à sa volonté et à son conseil, l'homme ne peut être rendu responsable du résultat final: c'est Dieu qui a décidé de l'issue du chemin de sa vie! Cela rappelle les excuses invoquées par nos premiers parents après la chute. Adam et Ève cherchèrent, eux aussi, à attribuer à Dieu la responsabilité de ce qui s'était passé: pourquoi avait-il permis au serpent l'accès du jardin d'Éden? Pourquoi avait-il donné à l'homme la femme qui devait le tromper? — En Romains 9, les paroles sont, il est vrai, différentes, mais le principe est le même: Dieu est

coupable et non pas l'homme. Pourquoi sauve-t-il l'un et rejette-t-il l'autre? Que peut faire l'homme si Dieu l'endurcit?

Toutes ces questions et déductions, répétons-le, ont pour but d'annuler la gloire de Dieu et la responsabilité de l'homme. Le propos souverain de Dieu — et comment serait-il Dieu, s'il n'était pas souverain? — n'annule pas la responsabilité de l'homme. Considérons un exemple plus facile à comprendre: la croix. Selon le conseil divin arrêté dès avant la fondation du monde, Christ, le Fils bien-aimé de Dieu devait souffrir. Dieu avait, selon sa connaissance, destiné Jésus à devenir l'Agneau qui ôte le péché du monde. Mais cela a-t-il amoindri en quelque manière la culpabilité de l'homme? Certes non! Les Juifs et les Gentils se trouvèrent d'accord, ce jour-là, dans leur inimitié commune contre Dieu et contre son oint. La réalisation de leurs desseins produisit, il est vrai, l'accomplissement de la parole prophétique, tout en donnant à Dieu l'occasion d'exécuter le jugement contre le péché et d'opérer l'œuvre merveilleuse de sa grâce. Mais les hommes n'en furent pas moins coupables du rejet et du meurtre du Fils de Dieu (Actes 2:22, 23).

Le raisonnement qui a motivé la question: Pourquoi se plaint-Il encore? est donc absolument faux. Si Dieu, dans sa sagesse infinie et sa riche miséricorde, tolère la méchanceté de l'homme pour accomplir ses conseils, il agit précisément selon Sa souveraineté, mais cela ne change rien à la volonté de l'homme qui reste ce qu'elle est, mauvaise et coupable. Certes, si ce que la sévère théologie calviniste enseigne était vrai, savoir que Dieu a prédestiné à la condamnation ceux qui sont perdus, la difficulté serait grande. Mais Dieu soit loué! cela n'est nullement vrai; l'Écriture ne parle jamais ainsi, malgré les quelques passages cités à l'appui de cette opinion.

Qu'en est-il donc? Avant de répondre à la question posée, l'apôtre insiste, comme nous l'avons déjà remarqué plusieurs fois, sur la souveraineté de Dieu, le premier de ses droits, et dévoile à celui qui a posé cette question la méchanceté de son cœur. Est-ce qu'un homme, dont la conscience est réveillée et exercée, pourrait parler ainsi? Jamais une âme repentante n'attribuera de l'injustice à Dieu ou l'accusera d'être responsable de la perte de quelqu'un. Quiconque tient un tel langage montre l'aveuglement et l'orgueil de son cœur. «Mais plutôt, toi, ô homme, qui es-tu, qui contestes contre Dieu? La chose formée dira-t-elle à celui qui l'a formée: Pourquoi m'as-tu ainsi faite? Le potier n'a-t-il pas pouvoir sur l'argile pour faire de la même masse un vase à honneur et un autre à déshonneur?» (v. 20, 21). Or, si la créature a un tel pouvoir, combien plus encore le Créateur!

Pourquoi m'as-tu ainsi fait? Un homme, en posant cette question à Dieu, ne dit finalement rien d'autre que ceci: Dieu n'a aucun droit de juger le mal, et s'il ne veut pas faire grâce à tous les hommes et les sauver, il ne doit, à tout le moins, punir personne. Tout juste gouvernement se trouve ainsi exclu, et Dieu serait obligé de supporter le mal, ce qu'aucun homme honorable ne tolérerait dans sa maison ni dans son entourage. On oublie que Dieu a créé l'homme bon et droit et qu'il l'a mis en garde sérieusement à l'égard du péché et de ses conséquences, mais que l'homme a succombé à la tentation et a commis péché sur péché, violence sur violence.

Mais, dira-t-on, l'apôtre affirme que le potier peut façonner, à son gré, de la même argile, un vase à honneur et un autre à déshonneur. N'y a-t-il pas dans ces paroles, une confirmation des reproches que l'on adresse à Dieu? Certes, le langage de l'apôtre est hardi, à tel point que même des commentateurs éclairés l'ont mal compris, oubliant que l'écrivain avait en vue surtout de sauvegarder l'inviolabilité de la souveraineté de Dieu. Ils perdent de vue que Dieu n'a pas usé de son droit, comme on pouvait s'y attendre d'après l'image du potier. Les versets suivants montrent comment Dieu a agi. Mais il convenait d'établir au préalable, tant à l'égard de Dieu qu'envers l'homme, les droits souverains de Dieu. Combien souvent ceux qui parlent sans cesse de «droits» oublient que Dieu a aussi des droits! Ceux qu'il possède en tant que Créateur sont incontestablement souverains, d'autant plus que nous sommes non seulement des créatures, mais des créatures déchues, des pécheurs qui, nécessairement, doivent récolter les fruits de leur désobéissance.

Voyons maintenant comment l'apôtre répond à cette difficile question: «Si Dieu, voulant montrer sa colère et faire connaître sa puissance, a supporté avec une grande patience des vases de colère tout préparés pour la destruction; et afin de faire connaître les richesses de sa gloire dans des vases de miséricorde qu'il a préparés d'avance pour la gloire ...? lesquels aussi il a appelés, savoir nous, non seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les nations» (v. 22-24).

Nous avons déjà fait remarquer que Dieu doit nécessairement manifester un jour sa colère contre tout le mal commis autrefois et aujourd'hui encore dans ce monde; il doit aussi déployer sa puissance envers l'homme orgueilleux et rebelle, s'il veut maintenir son caractère de Dieu saint. Pourquoi n'a-t-il pas manifesté, jusqu'à aujourd'hui, cette colère et cette puissance, mais a supporté avec une grande patience les vases de colère? A-t-on le droit de lui reprocher son manque de miséricorde ou son injustice? Le Dieu trois fois saint pourrait-il rester indifférent à l'égard du mal ou avoir communion avec lui? Certes non! Et pourtant l'homme n'a cessé,

durant toute son histoire, de le provoquer par le mépris de tous Ses droits, par son orgueil incorrigible, par son immoralité, ses imprécations et ses blasphèmes. Malgré tout cela, Dieu attend encore et n'exécute pas le jugement mille fois mérité. Combien a-t-il usé de grâce et de longanimité! Il a supporté les «vases de colère» avec une bonté et une indulgence admirables. Il a usé de grâce envers eux leur parlant toujours de nouveau, «se levant de bonne heure», comme il faisait autrefois à l'égard d'Israël. Mais comment les hommes ont-ils répondu à cette grâce? Ils n'ont point voulu de son conseil, ils ont méprisé sa répréhension! A-t-il tort en les contraignant à manger du fruit de leur voie et en les rassasiant de leurs propres conseils? (voir Prov. 1:24-33).

L'apôtre appelle ces hommes des «vases de colère» en rapport avec l'image du potier, de même qu'il désigne comme «vases de miséricorde» ceux qui se soumettent à Dieu et à sa Parole. Les uns et les autres s'acheminent vers leur but final, soit la destruction, soit la gloire. Ils y sont «préparés». Mais ne perdons pas de vue la différence existant entre les deux formes de «préparation»! Beaucoup ne l'ont pas distinguée et n'ont, de ce fait, pas saisi le sens ou la force de l'argumentation de l'apôtre. Au sujet des vases de colère, l'apôtre dit seulement: «préparés pour la destruction», tandis que, pour les vases de miséricorde, il dit que Dieu les «a préparés d'avance pour la gloire». Des vases de colère, il n'est dit nulle part que Dieu les ait préparés d'avance pour la destruction. Ils s'y sont préparés eux-mêmes par leurs péchés, et surtout par leur incrédulité et leur rébellion contre Dieu. Quant aux vases de miséricorde, c'est Dieu qui les a préparés, même d'avance, et destinés à la gloire. Ils n'ont contribué en rien à cette «préparation»: tout est l'œuvre de Dieu, accomplie «selon son propre dessein, et sa propre grâce qui nous a été donnée dans le Christ Jésus avant les temps des siècles» (2 Tim. 1:9).

Il est donc évident d'une part, que le mal ne se trouve que du côté de l'homme et non de Dieu, et, d'autre part, que le bien procède de Dieu seul et non de l'homme. En outre, ce qui précède confirme le fait que le propos de Dieu demeure selon l'élection, «non point sur le principe des œuvres, mais de celui qui appelle» (v. 11). Les vases de miséricorde ne sont pas destinés à la gloire parce qu'ils se sont distingués des autres par des privilèges particuliers ou des vertus spirituelles, mais Dieu les a préparés d'avance pour la gloire, sans condition, selon son élection souveraine et le choix de la grâce. Certes, au cours des âges, ils ont été appelés, justifiés, etc. (chap. 8:29, 30), et si Dieu accorde à l'un plus de puissance spirituelle et de dons de grâce qu'à un autre, tous ont été néanmoins préparés d'avance par lui pour sa propre gloire, avant qu'aucun d'entre eux n'existât. C'est pourquoi, comme nous l'avons déjà répété, tous célébreront un jour la grâce insondable et invariable de Dieu. Alors sera pleinement réalisée l'exhortation de 1 Corinthiens 1:31: Que «celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur».

L'âme de l'apôtre est tellement étreinte par cette plénitude de la grâce, qu'il ne peut s'empêcher d'en évoquer la manifestation la plus glorieuse, savoir dans l'appel des croyants, «non seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les nations» (v. 24). Quand l'épreuve du peuple le plus favorisé du monde s'est terminée par une culpabilité et une ruine irrémédiables, provoquant la colère et le jugement de Dieu, les écluses de la miséricorde divine se sont ouvertes pour appeler, d'entre les Juifs et d'entre les nations, un peuple destiné à la gloire céleste. La grâce a été d'autant plus grande que la ruine a été plus profonde.

L'apôtre cite deux passages du prophète Osée, chapitres 1:10 et 2:23, pour montrer que Dieu avait, déjà autrefois, révélé ces choses par son Esprit. Pierre, qui écrit exclusivement aux croyants juifs, ne cite que le second passage (1 Pierre 2:10). Paul, l'apôtre des nations, pensant à l'introduction des païens, cite les deux. Au verset 25, il souligne le fait que Dieu se souviendra de son conseil concernant Israël et qu'à la fin des temps il appellera de nouveau «mon peuple» celui qui, maintenant, n'est «pas mon peuple», et «bien-aimée» celle qui n'était «pas bien-aimée». Au verset 26, il attire notre attention sur le fait que le second passage cité contient une allusion aux nations: «Et il arrivera que dans le lieu où il leur a été dit: Vous n'êtes pas mon peuple, là ils seront appelés fils du Dieu vivant». Ce titre est le privilège particulier des croyants d'entre les nations et non des Juifs, qui sont le peuple terrestre de Dieu.

L'argumentation de l'apôtre est ainsi simple et claire; l'appel de la grâce de Dieu adressé aux Juifs et aux nations (v. 23) n'était pas une pensée étrangère à l'Ancien Testament, mais elle correspondait au contraire tout à fait à ses enseignements. Déjà, par le moyen d'Osée, Dieu avait annoncé sa grâce souveraine en faveur des Gentils aussi bien que des Juifs.

D'autres prophètes aussi en avaient parlé; ainsi Ésaïe, tout en annonçant les jugements solennels qui allaient fondre sur Israël, avait déclaré qu'un résidu serait sauvé, car Dieu accomplirait sur la terre une affaire abrégée et la consommerait en justice. Déjà au chapitre 1:9, Ésaïe avait prophétisé: «Si l'Éternel des armées ne nous eût laissé un bien petit résidu, nous aurions été comme Sodome, nous ressemblerions à Gomorrhe». En vertu de sa justice, Dieu aurait dû anéantir le peuple tout entier, mais selon sa promesse inconditionnelle, il pouvait et peut agir envers lui en grâce et lui «laisser une semence». «La miséricorde se glorifie vis-à-vis du jugement» (Jacq. 2:13).

Hélas! Israël n'a pas pris garde aux appels de la grâce de Dieu ni à ses avertissements quant aux terribles jugements qui allaient le frapper. Ils ont fermé leurs oreilles et endurci leurs cœurs.

«Que dirons-nous donc?» Ou: quelles furent les conséquences de cet endurcissement? Celles-ci: «les nations qui ne poursuivaient pas la justice, ont trouvé la justice, la justice qui est sur le principe de la foi. Mais Israël, poursuivant une loi de justice, n'est point parvenu à cette loi» (v. 30, 31). Toute l'histoire d'Israël montrait clairement combien vraies étaient les paroles des prophètes. Pourquoi Israël avait-il été emmené en Assyrie et à Babylone? Pourquoi se trouvait-il en ce temps-là sous la domination d'un tyran païen? Et plus encore: qu'était-il advenu des Israélites sous le rapport moral? Se plaçant sur le terrain de la loi, ils avaient poursuivi une justice extérieure et légale et n'avaient point obtenu de justice. En revanche, la grâce de Dieu, sur un fondement de justice, avait abondé envers ceux qui vivaient loin de Dieu dans l'obscurité de leurs cœurs. Des païens, qui étaient «sans espérance» dans le monde et qui ne poursuivaient pas la justice, avaient obtenu gratuitement la justice, sur le principe de la foi, accessible à tous ceux qui vivaient sans loi, ainsi qu'à tous ceux d'Israël, qui, reconnaissant leur triste état, étaient prêts à recourir à la grâce.

Pourquoi les Juifs n'étaient-ils pas parvenus à la justice? Précisément parce qu'ils ne l'avaient pas poursuivie sur le principe de la foi, mais sur le principe des œuvres (v. 32), s'imaginant, dans leur orgueil, qu'ils pouvaient satisfaire le Dieu saint par leurs œuvres de loi. Fiers de leurs privilèges nationaux et de leur propre justice, ils ont heurté contre Christ, la pierre que Dieu avait, dans sa grâce, mise en Sion. N'auraient-ils pas dû recevoir avec reconnaissance un tel Sauveur? Au contraire, il devint pour eux une pierre d'achoppement. Au lieu de croire en lui, ils étaient scandalisés en lui, comme il est dit: «Voici, je mets en Sion une pierre d'achoppement, et un rocher de chute», et «celui qui croit en lui ne sera pas confus» (v. 33).

Il est remarquable de considérer comment le Saint Esprit, par le moyen de l'apôtre, réunit ici les deux déclarations du prophète Ésaïe, aux chapitres 8:14 et 28:16 de son livre.

## Chapitre 10

L'apôtre poursuit, dans ce chapitre, l'étude du sujet traité au chapitre précédent. Si la masse du peuple juif avait encouru le jugement et que seul un résidu de ce peuple — ainsi que les croyants d'entre les nations — devait être béni, Dieu avait-il peut-être arrêté que le peuple d'Israël serait rejeté définitivement? L'apôtre répondra en détail à cette question dans le chapitre suivant. Ici, comme au début du chapitre 9, il parle d'abord de sa propre position envers ce peuple. La gravité des voies de Dieu à l'égard d'Israël n'avait en rien étouffé ses sentiments pour ses frères. Au contraire, elle avait produit dans son cœur une ardente supplication pour eux, afin qu'ils soient sauvés. L'amour ne s'aigrit pas; il cherche toujours des motifs qui atténuent la culpabilité, et ainsi il agit en accord avec Dieu, qui tout le jour étend sa main vers un peuple rebelle (És. 65:2).

«Frères, le souhait de mon cœur, et la supplication que j'adresse à Dieu pour eux, c'est qu'ils soient sauvés. Car je leur rends témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais non selon la connaissance» (v. 1:2). Ainsi, ce n'étaient ni l'incrédulité, ni la méchanceté que l'apôtre présente comme la cause de leur triste état: non, l'amour reconnaît leur zèle pour Dieu, mais ce zèle n'était pas selon la connaissance. «Car, ignorant la justice de Dieu et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu» (v. 3).

Toutefois, l'apôtre fait un pas de plus qu'à la fin du chapitre précédent. Il avait dit qu'Israël avait poursuivi en vain la justice; ici, il déclare que les Juifs n'ont pas connu la justice de Dieu et ne s'y sont pas soumis. Nous avons déjà considéré de façon approfondie ce qu'est la justice de Dieu, le grand sujet de cette épître. C'est pourquoi nous nous bornons à rappeler ceci: cette justice s'est manifestée en ce que Dieu a ressuscité Christ d'entre les morts, l'a couronné de gloire et d'honneur et nous a donnés à Lui, comme fruit du travail de son âme. Pour que ce résultat fût acquis, Christ dut être fait péché pour nous à la croix, et Dieu fut pleinement glorifié quant à lui-même à l'égard du péché et des relations de l'homme pécheur avec Lui; nous nous souvenons de cette parole: «Celui qui n'a pas connu le péché, il l'a fait péché pour nous, afin que nous devinssions justice de Dieu en lui» (2 Cor. 5:21).

En cherchant à acquérir une propre justice humaine, les Juifs avaient montré qu'ils ignoraient complètement la justice de Dieu et ne s'étaient pas soumis à elle. S'appuyant sur une religion de la chair, sur les privilèges extérieurs du peuple terrestre de Dieu, ils fondaient leurs espérances sur leur propre mérite et rejetaient ainsi le seul moyen par lequel le Dieu juste peut sauver et justifier le pécheur perdu. L'homme insensé et orgueilleux se plaît à poursuivre sa propre justice; il se revêt de ses propres haillons, au lieu d'accepter avec humilité et reconnaissance la robe de la justice divine que Dieu lui offre.

«Car Christ est la fin de la loi pour justice à tout croyant» (v. 4). Christ a mis fin une fois pour toutes à la loi comme moyen d'obtenir la justice. La foi du croyant lui a été comptée à justice. Jusqu'à ce que le Fils (Christ) vînt établir la nouvelle relation avec Dieu fondée sur la foi justifiante en Lui, le «conducteur» ou le «tuteur»

était absolument à sa place pour tous ceux qui étaient confiés à ses soins (Gal. 3 et 4). Or, après que Christ eut remplacé la loi et eut pris sur lui la mort et le jugement qui devaient être notre part selon la loi, il est devenu pour tous ceux qui croient en lui «justice et sainteté et rédemption». Quel changement! La justice sur le principe de la foi en Christ a pris la place de la loi. La mort de Christ a mis fin au principe de la responsabilité de l'homme dans la chair envers Dieu. La loi n'a pas perdu et ne peut perdre son autorité comme telle, mais elle ne peut plus être maintenue comme règle de justice pour l'homme.

La loi ignore la foi. Moïse décrit la justice qui vient de la loi ainsi: «L'homme qui aura pratiqué ces choses vivra par elles» (v. 5). La loi prescrit de «faire», c'est-à-dire d'accomplir les commandements qu'elle ordonne, et c'est la justice, car «la loi... est sainte, et le commandement est saint, et juste, et bon» (chap. 7:12). Tout homme est tenu de garder les commandements de la loi et quiconque en transgresse un seul transgresse toute la loi et mérite la mort.

Combien différent est le langage de la justice qui est sur le principe de la foi! L'apôtre développe ce sujet en détail, en s'appuyant sur un passage du Deutéronome. Tout d'abord, dans les chapitres 28 et 29 de ce livre, Moïse annonce au peuple d'Israël les riches bénédictions dont l'Éternel le comblera, s'il obéit à sa voix, mais aussi quels jugements solennels l'atteindront s'il n'accomplit pas tous ses commandements. Nous connaissons l'histoire d'Israël; le peuple n'a pas obéi à son Dieu, il a perdu son pays par suite de sa désobéissance et a été dispersé parmi les peuples de la terre. Puis, au chapitre 30, Moïse annonce prophétiquement, ce que la miséricorde de Dieu fera pour son peuple, quand la grâce l'aura amené à se repentir. Israël ne peut accomplir la loi dans un pays étranger; néanmoins, les ressources de la grâce sont inépuisables. Si le peuple retourne à l'Éternel de tout son cœur et de toute son âme (v. 10), il aura part au pardon et à la bénédiction, non à cause de sa conduite, mais sur le terrain de la foi. Les desseins de la grâce divine, cachés autrefois, s'accompliront à leur égard: l'Éternel prendra de nouveau plaisir en eux, pour leur bien, car «ce commandement que je te commande aujourd'hui, n'est pas trop merveilleux pour toi, et il n'est pas éloigné. Il n'est pas dans les cieux, pour que tu dises: Qui montera pour nous dans les cieux, et le prendra pour nous, et nous le fera entendre, afin que nous le pratiquions? Et il n'est pas au-delà de la mer, pour que tu dises: Qui passera pour nous au-delà de la mer, et le prendra pour nous, et nous le fera entendre, afin que nous le pratiquions? Car la parole est très près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur, pour la pratiquer» (Deut. 30:11-14).

Israël s'est éloigné de Dieu, mais malgré tout il peut revenir à lui. Le commandement n'est pas trop merveilleux, ni trop éloigné de lui; il n'a pas besoin d'aller le chercher au ciel ou au-delà de la mer; il est tout près de lui, dans sa bouche et dans son cœur. Sur le terrain de la loi, certes, Israël n'a que le jugement à attendre, mais sur le terrain de la grâce et par la foi, il y a encore de l'espoir pour lui. Malgré son infidélité, malgré la loi violée, la bonté de Dieu s'adressera encore à lui, aussitôt que son cœur reviendra sincèrement à Dieu. Or, pourquoi Dieu peut-il agir de cette manière? Parce que ses yeux contemplent toujours Christ, dont la Personne se trouve cachée sous l'ombre de la loi. C'est en lui, le Juste, qu'il y a espoir pour Israël, si même il est éloigné de son pays, du temple et de l'autel, et récolte le fruit de son péché.

Or, la parole qui sera près du résidu d'Israël à la fin, c'est, comme l'apôtre le dit au verset 8, la parole de la foi qu'il prêchait. Mettant celle-ci en rapport avec les communications de Dieu aux jours de Moïse, il donne à la «lettre» sa vraie signification spirituelle (2 Cor. 3:6). Il écrit: «La justice qui est sur le principe de la foi parle ainsi: Ne dis pas en ton cœur: «Qui montera au ciel?» — c'est à savoir pour en faire descendre Christ; ou: «Qui descendra dans l'abîme?» — c'est à savoir pour faire monter Christ d'entre les morts» (v. 6, 7). Pour l'homme, ces deux choses sont impossibles, et si même il pouvait les faire, il ne satisferait pas plus à la justice de Dieu qu'il ne répondrait à ses propres besoins. La plénitude de la grâce seule pouvait intervenir; le Père devait envoyer le Fils, et la gloire du Père devait le ressusciter d'entre les morts. Dieu soit loué: ces deux choses ont été faites et l'Évangile nous en donne connaissance. La justice sur le principe de la foi dit, en effet: «La parole est près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur», c'est-à-dire la parole de la foi, laquelle nous prêchons, savoir que, si tu confesses de ta bouche Jésus comme Seigneur et que tu croies dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, tu seras sauvé» (v. 8, 9). «Sauvé», non pas seulement ayant part au pardon, mais sauvé pour toujours (chap. 5:10).

Il n'est point nécessaire de faire de grands efforts, ou de vastes préparatifs, ou des voyages pénibles pour trouver Christ. La parole de la croix est prêchée gratuitement à tous; elle nous est, pour ainsi dire, apportée à domicile. La seule question qui se pose est de savoir si nous voulons la recevoir ou non avec foi. Il n'y a pas besoin de posséder une vaste intelligence ou des capacités éminentes, pour confesser de la bouche Jésus comme Seigneur et croire dans son cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts; même les êtres les plus simples et les plus faibles peuvent le faire; cela leur est même souvent plus facile qu'aux hommes intelligents. Il n'y a, pour chacun, qu'un seul chemin du salut, celui que l'amour de Dieu a préparé. «Je suis le chemin», dit Jésus; ce n'est pas un chemin entre plusieurs, c'est le seul chemin! Bienheureux celui qui a pris ce chemin-là.



Remarquons les deux choses nécessaires nommées ici: la confession et la foi! Au verset 9, la confession est nommée en premier lieu, non qu'elle soit la plus importante, mais bien parce qu'elle contribue le plus à la gloire du Seigneur Jésus. Il va sans dire qu'une simple confession des lèvres, sans vraie foi du cœur, n'a aucune valeur, mais ne fait qu'augmenter la responsabilité de l'homme. C'est pourquoi l'apôtre ajoute, inversant les deux choses, au verset 10: «Car du cœur on croit à justice, et de la bouche on fait confession à salut». La foi du cœur doit précéder la confession de la bouche. L'homme doit être réveillé de son sommeil de mort; la Parole de Dieu, vivante et opérante, doit produire dans l'âme, par l'action du Saint Esprit, la conviction de péché, puis la purification, avant que l'âme crie vraiment à Dieu. Ses regards se dirigent alors sur la croix; elle entend et reçoit par la foi le message de la rédemption. Elle saisit non seulement que Jésus est mort pour elle, mais aussi qu'il a été ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père. En croyant «du cœur» à justice, elle apprend à connaître Christ comme celui qui a passé par la mort, mais qui vit maintenant à la droite de Dieu. Il est «la fin de la loi pour justice à tout croyant».

L'âme peut alors, avec reconnaissance et joie, le confesser de sa bouche «à salut». Comment «à salut»? N'est-ce point par le fait que toute confession de son nom, qui est fondée sur la foi du cœur, produit et augmente la joie intérieure, le bonheur du cœur?

Une telle confession manifeste la foi et en atteste la sincérité, tout en l'affermissant. Tant qu'une âme craint de confesser Christ comme son Seigneur et hésite à se mettre de son côté, elle reste craintive et inquiète. Plus d'un croyant a fait l'expérience que c'est seulement par une confession franche du nom de Jésus qu'il a acquis une vraie joie et une vraie assurance du salut.

Certains se demandent s'ils possèdent la vraie foi ou une foi suffisante, en regardant à eux-mêmes, à leurs sentiments, à leur amour pour le Seigneur. C'est pour eux que l'apôtre ajoute: «Car l'Écriture dit: «Quiconque croit en Lui ne sera pas confus». Oui, cher lecteur, ainsi parle l'Écriture! C'est pourquoi quiconque a reconnu, dans la lumière divine, sa ruine naturelle, et a mis sa confiance en Jésus, peut être assuré de son salut. Celui-ci ne repose sur rien qui soit en moi ou de moi, mais uniquement sur l'œuvre de Christ et sur le témoignage de Dieu. Quelle base solide!

Or, s'il en est ainsi, si cette merveilleuse bénédiction appartient à quiconque croit en Jésus, elle doit être nécessairement pour tous les hommes, soit Juifs ou Grecs: «Car il n'y a pas de différence de Juif et de Grec, car le même Seigneur de tous est riche envers tous ceux qui l'invoquent» (v. 12). L'apôtre avait-il tort, comme les Juifs le prétendaient, d'annoncer à tous la bonne nouvelle du salut en Jésus? Non, car déjà l'Ancien Testament attestait, comme nous l'avons vu, la vérité de son message et combien plus encore le témoignage du Seigneur lui-même! Fait remarquable, on trouve ici la même expression qu'au chapitre 3: «il n'y a pas de différence». Là nous lisons: «il n'y a pas de différence, car tous ont péché et n'atteignent pas à la gloire de Dieu»; ici: «il n'y a pas de différence de Juif et de Grec, car le même Seigneur de tous est riche envers tous ceux qui l'invoquent». Si, dans le premier cas, la raison de l'affirmation «il n'y a pas de différence» est solennelle dans le second cas, elle est, en revanche, admirable. La riche grâce révélée dans l'Évangile se répand, sans distinction sur tous ceux qui se tournent vers le Seigneur Jésus, et efface toutes les conséquences du péché. Une citation du prophète Joël, concernant les jours dans lesquels tout Israël sera sauvé, termine le paragraphe: «car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé» (v. 13).

Dans ces jours-là, les habitants de Jérusalem, ainsi que les Israélites croyants, dispersés sur toute la terre, étant les heureux objets de cette riche grâce, annonceront partout la bonne nouvelle de la paix.

Ainsi s'accomplira la parole du prophète Ésaïe: «Combien sont beaux les pieds de ceux qui annoncent (évangélisent) la paix, de ceux qui annoncent de bonnes choses!» (v. 15). Dieu soit loué! ces courants de bénédiction ne couleront pas seulement à ce moment-là: le Saint Esprit applique le passage d'Ésaïe 52 sans citer les mots: «qui dit à Sion: Ton Dieu règne!» (fin du verset 7), à nos jours déjà, c'est-à-dire à l'intervalle de temps durant lequel l'assemblée, l'épouse de l'Agneau, est rassemblée d'entre tous les peuples de la terre. Tous ceux qui appartiennent à cette assemblée privilégiée doivent être, eux aussi amenés, par la prédication de l'Évangile, à invoquer le Seigneur. Car «comment... invoqueront-ils celui en qui ils n'ont point cru? Et comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler? Et comment entendront-ils sans quelqu'un qui prêche? Et comment prêcheront-ils, à moins qu'ils ne soient envoyés» (v. 14, 15).

Sous la loi, «l'obligation qui était contre nous, laquelle consistait en ordonnances» (Col. 2:14) ne permettait pas que de tels messagers de paix visitent les peuples de la terre. Israël ne deviendra un peuple missionnaire que quand il connaîtra pour lui-même la grâce de Dieu qui apporte le salut en Celui qu'il a frappé à la croix. Lorsque la lumière de la grâce brillera dans ces cœurs ténébreux, les messagers d'Israël, les «frères» du Seigneur (Matt. 25:40) déploieront, dans la prédication de l'Évangile, un zèle sans précédent. Ce que l'Église chrétienne n'aura pu faire durant les siècles de son existence, sera accompli en un temps relativement court par ces «petits». L'«Évangile du royaume sera prêché dans la terre habitée tout entière, en témoignage à

toutes les nations» (Matt. 24:14). Toute «la terre sera pleine de la connaissance de l'Éternel, comme les eaux couvrent le fond de la mer» (És. 11:9; Hab. 2:14).

Le conseil de Dieu a déjà pourvu, pour les temps actuels, à la prédication de l'Évangile, non l'Évangile «du royaume», mais l'Évangile de la «grâce de Dieu» et de la «gloire de Christ» (Actes 20:24; 2 Cor. 4:4). Comme il enverra les messagers de la fin, le Seigneur lui-même envoie aujourd'hui les vrais prédicateurs de l'Évangile. «Comment prêcheront-ils, à moins qu'ils ne soient envoyés?» demande l'apôtre. Il y a partout des sociétés de mission à l'intérieur du pays et à l'étranger pour l'Évangile, animées des meilleures intentions, mais elles impliquent toutes en fin de compte une immixtion dans les droits souverains du Seigneur, qui seul peut donner et a promis de donner des, évangélistes, des pasteurs et des docteurs (Éph. 4:11-14). C'est lui, le Seigneur de la moisson, que nous devons prier d'envoyer des ouvriers dans sa moisson; mais nous ne pouvons pas former nous-mêmes des ouvriers pour ce service. La Parole et la volonté du Seigneur sont, à cet égard, bien claires; ce dont nous avons besoin, c'est d'un œil simple, et d'un cœur soumis; il est évident que ce sont des hommes qui doivent être messagers de l'Évangile, mais ce n'est pas notre affaire de les choisir, ni en notre pouvoir de leur fournir les capacités nécessaires pour cela.

Or, si Dieu, dans sa grâce, fait annoncer la bonne nouvelle du salut, quiconque l'entend est responsable de la recevoir et d'obéir à l'Évangile. Israël l'a-t-il fait? Hélas non! Comme le dit Ésaïe: «Seigneur, qui est-ce qui a cru à ce qu'il a entendu de nous?» (53:1) — «Ainsi la foi est de ce qu'on entend, et ce qu'on entend par la Parole de Dieu» (v. 16, 17). Cette prédication a été adressée à Israël; les Juifs avaient entendu la Parole de Dieu, mais ne l'avaient pas reçue: ils étaient donc sans excuse.

«Mais je dis: N'ont-ils pas entendu? Oui, certes, «leur voix est allée par toute la terre, et leurs paroles jusqu'aux extrémités de la terre habitée» (v. 18). De nouveau, l'apôtre prouve ses déclarations à l'aide des propres écritures des Juifs, dont ils se glorifiaient. Le Psaume 19, où se trouvent les paroles citées, mentionne deux témoignages de Dieu: celui de sa création et celui de sa Parole. Le premier témoignage est extérieur et général; le second, intérieur et destiné à ceux qui possédaient la Parole et les commandements de l'Éternel. Israël avait rejeté ces deux témoignages. Toutefois, ce n'est pas là le point principal sur lequel Paul désire insister ici. Les païens ne possédaient pas la Parole de Dieu, mais le témoignage que Dieu rend par la création leur est aussi destiné. Le ciel qui raconte la gloire de Dieu, ne s'étendait pas seulement au-dessus de Canaan; le soleil, la lune et les étoiles, ainsi que les autres merveilles de la création, n'étaient pas destinés à un seul peuple; le témoignage rendu par la création était général et s'adressait aux païens aussi, bien qu'aux Juifs (1:20; Actes 14:17). Israël pouvait mépriser les nations païennes; mais Dieu avait, dès le commencement, manifesté son intention d'user de miséricorde envers eux et de se révéler à eux.

«Mais je dis: Israël n'a-t-il pas connu?» Certes, les Juifs auraient pu connaître les intentions de Dieu en grâce à l'égard des nations. Cela ne devait pas être un mystère pour eux, car Dieu leur avait, comme l'apôtre le montre plus loin, parlé encore beaucoup plus clairement que par le Psaume 19. Moïse, le premier, dit: «Je vous exciterai à la jalousie par ce qui n'est pas une nation; je vous provoquerai à la colère par une nation sans intelligence» (v. 19). Ainsi, le législateur qu'ils tenaient en si grande estime avait déjà révélé l'intention de Dieu d'exciter son peuple Israël à la jalousie par ses pensées de grâce envers «ce qui n'est pas une nation», et «une nation sans intelligence» — allusions claires aux païens. Mais il y a davantage encore: Ésaïe, le plus grand de leurs prophètes, s'était enhardi jusqu'à dire que Dieu voulait se faire trouver de ceux qui ne le cherchaient point et qu'il se manifesterait à ceux qui ne s'enquéraient point de lui (v. 20). «Mais quant à Israël, il dit: «Tout le long du jour j'ai étendu mes mains vers un peuple désobéissant et contredisant» (v. 21). Ainsi donc, par la loi, les psaumes et les prophètes, les trois grandes divisions de l'Ancien Testament, la preuve était faite qu'Israël s'endurcirait et que Dieu avait, dès le commencement, arrêté par-devers lui d'user de miséricorde envers les nations. Cette preuve était sans réplique et aucun Juif sincère ne pouvait la réfuter.

Fallait-il en conclure que Dieu s'était définitivement détourné de son peuple? Le chapitre 11 répond de manière détaillée à cette question.

## Chapitre 11

«Je dis donc: Dieu a-t-il rejeté son peuple? Qu'ainsi n'advienne! Car moi aussi je suis Israélite, de la semence d'Abraham, de la tribu de Benjamin. Dieu n'a point rejeté son peuple, lequel il a préconnu». Comme dans les premiers versets des deux chapitres précédents, nous ressentons ici encore toute la chaleur de l'amour de l'apôtre pour ses compatriotes. Israël n'était-il pas, malgré sa désobéissance, le peuple préconnu de Dieu? Ne possédait-il pas les promesses faites au commencement à Abraham, son père? Et lorsque Dieu «préconnut Israël», ne connaissait-il pas d'avance les voies perverses que le peuple suivrait, sa rébellion et sa méchanceté? Certainement! Malgré cela, il l'avait élu et appelé, puis châtié souvent. L'aurait-il donc rejeté?

Impossible! L'apôtre en donne trois preuves. La première: il était, lui aussi, un «Israélite, de la semence d'Abraham, de la tribu de Benjamin». Dans son zèle pour Dieu, il avait même persécuté les assemblées et contraint les croyants à blasphémer. Néanmoins Dieu avait manifesté toutes les richesses de sa grâce et de sa longanimité envers lui; il l'avait sauvé et établi dans le service, lui, qui était auparavant un blasphémateur, et un persécuteur, et un outrageux, l'ennemi le plus acharné du nom de Jésus (1 Tim. 1:13). Si Dieu avait rejeté son peuple terrestre, le jugement aurait dû l'atteindre lui, le tout premier.

Or Paul n'était pas le seul monument de la grâce divine; déjà, dans les temps anciens, Dieu avait agi de la même manière. «Ne savez-vous pas ce que l'Écriture dit dans l'histoire d'Elie, comment il fait requête à Dieu contre Israël? «Seigneur, ils ont tué tes prophètes; ils ont renversé tes autels; et moi, je suis demeuré seul, et ils cherchent ma vie». Mais que lui dit la réponse divine? «Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal» (v. 2-4). Le prophète découragé croyait que Dieu avait abandonné son peuple et qu'il était demeuré le seul adorateur de l'Éternel, persécuté pour cette raison jusqu'à la mort. Combien touchante fut alors la réponse divine! Ce fut précisément le témoignage du prophète **contre** le peuple qui amena Dieu à témoigner **pour** Israël. Dieu s'était réservé sept mille hommes, nombre parfait, qui n'avaient pas fléchi les genoux devant les idoles. Son amour et sa grâce souveraine s'étaient réservés ce résidu.

Et comme il en fut aux jours de Jézabel, ainsi en est-il de nos jours: «Ainsi donc, au temps actuel aussi, il y a un résidu selon l'élection de la grâce» (v. 5). Si même l'état général du peuple au temps de l'apôtre comme autrefois, était caractérisé par l'endurcissement et l'aveuglement, il y avait cependant un résidu, «l'élection» comme l'apôtre le nomme au verset 7. Israël, comme tel, n'avait pas obtenu ce qu'il recherchait (9:31). La masse du peuple était endurcie, mais un résidu, choisi par Dieu, l'avait obtenu; certes, non point en vertu d'œuvres légales — l'apôtre relève à toute occasion le contraste entre la loi et la grâce — mais en vertu d'une grâce souveraine et inconditionnelle. «Or, si c'est par la grâce, ce n'est plus sur le principe des œuvres, puisque autrement la grâce n'est plus la grâce» (v. 6).

À la fin de son pèlerinage à travers le désert, Moïse avait déjà parlé de l'endurcissement que Dieu enverrait en jugement, sur son peuple Israël. L'apôtre rapproche, semble-t-il, une parole du prophète Ésaïe (29:10) de Deutéronome 29:4, quand il dit: «Selon qu'il est écrit: «Dieu leur a donné un esprit d'étourdissement, des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne point entendre, jusqu'au jour d'aujourd'hui». Il ajoute, dans les deux versets suivants, une déclaration très solennelle que David avait faite à l'égard des méchants en Israël. Fait remarquable, nous avons de nouveau ici un triple témoignage divin (de la loi, des psaumes et des prophètes) sur le triste état d'Israël. Ce témoignage est d'autant plus digne d'attention que l'apôtre va décrire, dans ce qui suit, les voies merveilleuses de Dieu envers son peuple terrestre.

Toutefois, il mentionne auparavant la deuxième des preuves précitées. «Je dis donc: Ont-ils bronché afin qu'ils tombassent? Qu'ainsi n'advienne! Mais par leur chute, le salut parvient aux nations pour les exciter à la jalousie» (v. 11). Durant l'histoire du peuple d'Israël, de longues périodes d'obscurité alternèrent avec de courtes éclaircies de vie, de sévères châtements avec des manifestations de la grâce, jusqu'à ce qu'enfin Dieu envoyât son Fils bien-aimé. Hélas! Celui qu'il voulait placer en Sion comme une précieuse pierre de coin, devint une pierre d'achoppement et un rocher de chute pour les deux maisons d'Israël. La prophétie annonçant qu'un grand nombre d'entre eux broncheraient, s'était accomplie. Mais leur chute était-elle irrémédiable? Était-ce là l'intention de Dieu à leur égard? Non; Dieu avait par-devers lui d'autres conseils de grâce. La chute d'Israël deviendrait l'occasion d'apporter le salut aux nations, ce qui, d'ailleurs, exciterait les Juifs à jalousie (Deut. 32:15-21). La perte de leur position privilégiée d'autrefois et qui deviendrait la part des nations, devait éveiller en eux l'ardent désir d'obtenir de nouveau ce privilège.

Cela aura-t-il lieu? Israël occupera-t-il un jour la première place et les nations, la dernière? Oui, «le résidu reviendra» (És. 10:21) et alors «tout Israël sera sauvé». «Or, si leur chute est la richesse du monde, et leur diminution, la richesse des nations, combien plus le sera leur plénitude!» (v. 12). Qu'en sera-t-il quand Dieu tournera sa face vers Israël et fera lever sa gloire sur Sion! Alors, «tous les bouts de la terre» craindront l'Éternel, et toute chair viendra, pour se prosterner devant lui. «Car si leur réjection est la réconciliation du monde, quelle sera leur réception, sinon la vie d'entre les morts?» (v. 15).

Si aujourd'hui, par suite du rejet du Messie par Israël, la grâce de Dieu se manifeste avec éclat, en offrant le salut à tous les hommes sans exception, des courants de bénédiction encore plus riches couleront «aux temps du rétablissement de toutes choses», quand Israël habitera de nouveau le pays sous le sceptre du Prince de paix, et invitera toute la terre à servir l'Éternel avec joie, à venir devant lui avec des chants de triomphe, et à entrer dans ses portes avec des actions de grâces, dans ses parvis avec des louanges! (Ps. 100). On ne verra alors rien d'autre que la vie d'entre les morts, comme l'apôtre s'exprime, en regardant avec admiration vers l'avenir.

C'est aux croyants de Rome qui, en majorité, étaient composés d'anciens païens, que Paul écrivait, et il ajoute, pour se justifier en quelque mesure de s'étendre autant sur les voies de Dieu envers Israël, les paroles suivantes: «Car je parle à vous, nations, en tant que moi je suis en effet apôtre des nations, je glorifie mon ministère, si en quelque façon je puis exciter à la jalousie ma chair et sauver quelques-uns d'entre eux» (v. 13, 14). Paul, comme apôtre des nations, avait été envoyé vers elles par le Seigneur, pour leur ouvrir les yeux, afin qu'elles se tournent des ténèbres à la lumière, etc. (Actes 26:17, 18). N'honorait-il pas son ministère en cherchant à exciter à jalousie ceux qui étaient sa chair, par la conversion d'un grand nombre de païens, afin que quelques-uns d'entre ses frères soient sauvés?

Conduit par l'Esprit, l'apôtre se sert, dans la seconde moitié de notre chapitre, de l'image d'un olivier ayant des «branches». Grâce à leur union naturelle avec la «racine», celles-ci participaient de la graisse de l'arbre, mais par suite de leur désobéissance, elles ont été arrachées, pour faire place à d'autres branches, lesquelles, par nature, n'avaient aucun lien avec l'olivier, mais ont été entées par grâce. Nous n'avons pas affaire ici avec les conseils éternels de Dieu concernant l'Assemblée, le corps de Christ, mais avec ses voies gouvernementales en rapport avec son témoignage sur la terre. L'olivier, image de la graisse, est l'arbre des promesses que Dieu fit autrefois à Abraham, les «prémices» de la masse, ou la «racine» de cet arbre. Dans le corps de Christ, il n'est jamais question de membres que l'on arrache pour faire place à d'autres et il n'y a pas non plus de différence entre Juif et Gentil — tous sont un en Christ.

Il ne s'agit pas ici du corps de Christ, ni des voies de la grâce qui sauve, ni de la possession de la vie, ni de la réalité de la profession personnelle. En cherchant à introduire ces questions et d'autres semblables dans ce chapitre, on a rendu confus tout l'enseignement de l'apôtre, qui s'attache à présenter seulement la position des Juifs et des nations en rapport avec les promesses et le témoignage de Dieu dans ce monde.

Ce sujet nécessite toutefois de plus amples développements.

Dans les jours qui suivirent le déluge, les hommes entreprirent la construction de la tour de Babel. Dieu châtia leur orgueil en les empêchant d'achever leur dessein et en les dispersant sur toute la terre. Ils s'adonnèrent ensuite à l'abominable culte des idoles (Gen. 11:1-9 et Josué 24:2). C'est alors que Dieu appela Abraham et l'amena dans le pays qu'il voulait lui donner à lui et à sa semence. Arrivé en Canaan, Abraham devint le père d'une famille qui, selon la chair, possédait les promesses de Dieu. Plus tard, les bénédictions spirituelles découlant de ces promesses furent accordées à toute sa semence, en vertu de la grâce manifestée en Christ. Si Adam avait été le père de la race humaine pécheresse, Abraham fut le père de la semence de Dieu dans le monde, c'est-à-dire tout d'abord d'Israël, et ensuite, dans un sens plus large, de tous ceux qui furent bénis avec lui. C'est en Abraham le premier que Dieu révéla les précieuses vérités de l'élection, de la promesse et de l'appel (ou de la séparation), en lui personnellement d'abord. Elles étaient aussi en lui comme «les prémices», de «la masse» à venir, comme la racine de l'arbre des promesses. Le tronc de l'arbre, ou les «branches naturelles», comme l'apôtre les nomme, c'est Israël. Quelques-unes de ces branches peuvent bien avoir été arrachées et d'autres entées à leur place, mais cela ne l'empêche pas d'être l'arbre des promesses immuables faites à Abraham. Cet arbre demeure et, avec lui, sa graisse. Si donc Paul parle ici d'un mystère (v. 25), ce n'est pas «le mystère du Christ» qui n'a pas été donné à connaître en d'autres générations, aux fils des hommes (Éph. 3:5). Ce mystère, révélé aux apôtres et prophètes du Nouveau Testament et confié à l'administration particulière de l'apôtre Paul, ne doit pas être confondu avec le symbole de l'olivier que nous avons sous les yeux.

Considérons maintenant d'un peu plus près ce symbole.

«Or, si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi; et si la racine est sainte, les branches le sont aussi» (v. 16). Abraham fut, nous l'avons dit, appelé et mis à part par Dieu, pour marcher désormais ici-bas comme son témoin et le dépositaire de ses promesses. Il l'a réalisé. Les prémices, la racine étaient saintes; on aurait pu, dès lors, s'attendre que la «masse», d'où les prémices étaient tirées, ainsi que les branches provenant de la racine, fussent saintes<sup>1</sup>. Hélas! l'incrédulité et une méchanceté obstinée caractérisèrent Israël et atteignirent leur point culminant dans le rejet du Messie. Aussi Dieu a-t-il arraché, en jugement, quelques-unes des branches. En d'autres termes, le peuple d'Israël, béni en Abraham, a été mis de côté à cause de son incrédulité et un «olivier sauvage», les nations ou les païens, ont été entés à sa place sur «l'olivier franc» et sont devenus coparticipants de la racine et de la graisse de ce dernier. Ces nations qui, jusqu'alors, avaient crû en «sauvageons», éloignées de toute relation avec l'arbre de la promesse, jouissaient maintenant des bénédictions procédant de cet arbre. La bénédiction d'Abraham était parvenue aux nations dans le Christ Jésus (Gal. 3:14). Avaient-elles un motif de se glorifier à l'égard des branches? Nullement. Les Juifs, en tant que descendants d'Abraham selon la chair, faisaient, par leur naissance, partie de l'arbre de la promesse, mais avaient, à cause de leur incrédulité, perdu ce privilège. Lorsque l'accomplissement des promesses en Christ leur fut offert, ils le rejetèrent et, fondés sur leur prétendue propre justice, ils méprisèrent la bonté de

Dieu. C'est alors que Dieu mit les nations à leur place. Les païens pouvaient-ils, pour autant, se croire meilleurs que les branches arrachées et se glorifier contre elles? Aucunement. D'abord, ils ne devaient pas oublier que c'était la racine qui les portait et non pas eux qui portaient la racine (v. 18). En d'autres termes, seule la grâce inconditionnelle de Dieu leur avait conféré cette part. Quel mérite y avaient-ils? Ils n'avaient pas été entés sur l'olivier en vertu de quelque mérite de leur part, mais uniquement en raison de leur foi dans le Christ rejeté d'Israël. C'était à la bonté souveraine de Dieu seulement qu'ils devaient la position nouvelle qu'ils occupaient par la foi; ils n'avaient donc aucun motif de se glorifier. C'est pourquoi l'apôtre termine ce paragraphe par ces mots: «Ne t'enorgueillis pas, mais crains (si en effet Dieu n'a pas épargné les branches qui sont telles selon la nature), qu'il ne t'épargne Pas non plus» (v. 20, 21). Il leur convenait donc d'éprouver une sainte crainte qu'il ne leur arrive ce qui était survenu à Israël. En effet, comment Dieu les épargnerait-il, eux qui étaient des branches entées après coup, alors qu'il n'avait pas épargné les branches naturelles?

<sup>1</sup> Comme il est bien connu, les Israélites devaient offrir à l'Éternel sur le revenu de leurs champs, de leurs vignes, de leurs jardins etc., une offrande des prémices, comme offrande élevée pour les sacrificateurs, qu'il s'agisse de ce qui était dans son état naturel ou de ce qui était déjà préparé pour la consommation, comme le moût, l'huile, la pâte, le pain etc. (Nomb. 18 parmi d'autres passages).

«Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu: la sévérité envers ceux qui sont tombés; la bonté de Dieu envers toi, si tu persévères dans cette bonté; puisque autrement, toi aussi, tu seras coupé. Et eux aussi, s'ils ne persévèrent pas dans l'incrédulité, ils seront entés, car Dieu est puissant pour les enter de nouveau» (v. 22, 23). Combien ces paroles devaient agir profondément dans les cœurs des croyants d'entre les nations! La bonté et la sévérité de Dieu étaient devant eux; ils avaient expérimenté la bonté, et la sévérité avait été la part d'Israël. Il s'agissait donc pour eux de demeurer dans cette bonté, s'ils ne voulaient pas partager le sort d'Israël.

Cette sérieuse exhortation a-t-elle été écoutée? Les Gentils ont-ils persévéré dans la bonté de Dieu? L'histoire de l'Église responsable répond d'une manière saisissante à ces questions. Quelle sera la fin? Eux aussi seront coupés, comme Israël l'a été.

L'apparence extérieure de l'olivier peut donc changer au cours des temps, mais il reste lui-même ce qu'il est, et ceux-là — les branches naturelles — «s'ils ne persévèrent pas dans l'incrédulité, ... seront entés, car Dieu est puissant pour les enter de nouveau» (v. 23). L'infidélité de l'homme ne modifie ni n'annule les conseils de Dieu; ses dons de grâce et son appel sont sans repentir (v. 29). Israël retrouvera, sur une base entièrement nouvelle, sa position antérieure et ne sera aucunement implanté dans l'Église chrétienne, dont les Juifs n'ont jamais fait partie comme peuple. «Car si toi, tu as été coupé de l'olivier qui selon la nature était sauvage, et as été enté contre nature sur l'olivier franc, combien plus ceux qui en sont selon la nature seront-ils entés sur leur propre olivier?» (v. 24). Le jugement des branches païennes, pour m'exprimer brièvement, permettra que les Juifs soient de nouveau entés sur l'olivier, car ils ne persévéreront pas dans l'incrédulité et l'arbre est et reste (ce que certains commentateurs n'ont pas discerné), «leur propre olivier». De même que le système juif a été jugé, pour laisser la place aux nations, de même la chrétienté sera jugée pour permettre au peuple d'Israël de reprendre la place de bénédiction qu'il avait perdue.

«Car je ne veux pas, frères, que vous ignoriez ce mystère-ci, afin que vous ne soyez pas sages à vos propres yeux: c'est qu'un endurcissement partiel est arrivé à Israël jusqu'à ce que la plénitude des nations soit entrée; et ainsi tout Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit: «Le libérateur viendra de Sion; il détournera de Jacob l'impiété. Et c'est là l'alliance de ma part pour eux, lorsque j'ôterai leurs péchés» (v. 25-27).

L'apôtre expose maintenant la troisième preuve — la plus frappante — du fait que Dieu n'a pas rejeté son peuple pour toujours, mais que, dans sa miséricorde, il le rappellera à la fin et opérera en lui une profonde repentance et un vrai retour de cœur à son Messie, autrefois rejeté. C'est là l'un des nombreux «mystères» révélés dans le Nouveau Testament. Un endurcissement partiel est arrivé à Israël, comme jugement sur son péché et son infidélité; mais cet endurcissement ne durera pas toujours. Cette restauration d'Israël s'opérera après l'entrée de la plénitude des nations, c'est-à-dire de tous ceux qui, d'entre les peuples de la terre, doivent entrer, par le moyen de l'Évangile, dans une relation vivante avec Christ. En d'autres termes, après que le dernier membre de l'Assemblée lui aura été ajouté, celle-ci sera ravie au ciel avant l'heure de l'épreuve qui doit arriver sur la terre entière. À ce moment-là tout Israël sera sauvé, c'est-à-dire Israël comme peuple, composé seulement d'un résidu. Cela ne peut avoir lieu tant que dure l'histoire de l'Église, le corps de Christ dans lequel il n'y a ni Juif, ni Grec. Même après l'enlèvement des vrais croyants, la patience de Dieu attendra encore un peu de temps, jusqu'à ce que la chrétienté professante ait prouvé pleinement qu'elle n'a pas persévéré dans la bonté. Un jugement sans miséricorde s'abattra alors sur ce système corrompu qui sera déchu à jamais de la place de bénédiction et de témoignage qu'il a occupée pendant tant de siècles.

Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, notre chapitre n'expose pas les voies de grâce de Dieu envers son peuple céleste, mais ses voies gouvernementales à l'égard de ceux qui, successivement, auront occupé la place de la promesse et de la bénédiction, savoir Israël, puis les nations et, finalement, de nouveau Israël. Tous ceux qui occupent cette place assument une responsabilité correspondant à ce qu'ils possèdent. Cela est sans rapport avec la question du salut personnel ou de la possession de la vie de Dieu. S'ils persévèrent dans la bonté de Dieu tout ira bien; sinon, ils seront coupés.

La masse aussi du peuple juif périra dans les jugements de la fin, mais «un résidu selon l'élection de la grâce» subsistera et le Libérateur viendra pour lui de Sion, non pas du ciel pour le transporter dans le ciel (comme les croyants de l'économie actuelle), mais de Sion, pour détourner de Jacob l'impiété et pour introduire, dans les bénédictions du royaume, le peuple bien-aimé à cause des pères. L'alliance de Dieu, pour ôter les péchés d'Israël, repose sur un solide fondement, savoir sur la grâce inconditionnelle qui se manifestera dans le «Libérateur de Sion». Le résidu verra apparaître Celui que ses pères ont cloué sur la croix; ils le verront avec les blessures dans ses mains, et ils l'entendront leur annoncer la paix et le pardon. Ainsi tout Israël sera sauvé et jouira des dons de grâce de Dieu qui sont sans repentir, car Israël, comme peuple, appartient pour toujours à Dieu sur le fondement de son appel et des promesses données aux pères.

«En ce qui concerne l'Évangile, ils sont ennemis à cause de vous; mais en ce qui concerne l'élection, ils sont bien-aimés à cause des pères». Les Juifs s'étaient montrés ennemis de l'Évangile; ils avaient repoussé avec hostilité la bonne nouvelle, ouvrant ainsi aux païens la porte de la grâce. «Mais en ce qui concerne l'élection, ils sont bien-aimés à cause des pères». Comme semence d'Abraham, ils restaient les objets de l'amour invariable de Dieu, non point en vertu de l'alliance de Sinaï — sur ce terrain, tout était perdu pour eux — mais à cause de leurs pères, Abraham, Isaac et Jacob, que Dieu avait appelés autrefois par grâce, leur faisant des promesses inconditionnelles. C'est pourquoi cet appel et ces dons de grâce sont sans repentir (v. 29). À la fin, Dieu se souviendra d'eux, et l'amour qu'il a manifesté par l'élection des pères sera le même à l'égard des fils. Il inclinera leurs cœurs à recevoir sa grâce souveraine.

En tout cela, nous voyons non seulement la fidélité invariable de Dieu, mais aussi sa sagesse insondable, et c'est ce que l'apôtre fait ressortir dans les versets suivants. Israël possédait des promesses faites par grâce. Or, il avait rejeté Celui en qui seul ces promesses pouvaient devenir Oui et Amen. Les Juifs s'étaient, de ce fait, placés sur un terrain où seule la grâce pouvait les restaurer. Ils en étaient donc exactement au même point que les nations; il n'y avait plus de différence entre les uns et les autres. «Car comme vous aussi vous avez été autrefois désobéissants à Dieu et que maintenant vous êtes devenus des objets de miséricorde par la désobéissance de ceux-ci, de même ceux-ci aussi ont été maintenant désobéissants à votre miséricorde, afin qu'eux aussi deviennent des objets de miséricorde» (v. 30, 31). «Dieu a renfermé tous, Juifs et nations, dans la désobéissance, afin de faire miséricorde à tous» (v. 32).

Autrefois, les païens avaient vécu dans les ténèbres, loin de Dieu; ils n'avaient pas cru Dieu. Mais maintenant, par l'incrédulité des Juifs, ils étaient devenus des objets de miséricorde et participaient à une grâce à laquelle ils n'avaient aucun droit. Il en était de même des Juifs: incrédules comme les païens, ils avaient eux-mêmes refusé la grâce et ils rejetaient avec horreur la pensée que les nations pussent être mises au bénéfice de cette grâce. Ils avaient perdu tout droit à l'accomplissement des promesses, de sorte qu'ils étaient dans la même situation que les nations: seule une grâce inconditionnelle pouvait les sauver. L'unique ressource des uns et des autres, c'était la miséricorde de Dieu. Toute confiance en une propre justice était ainsi exclue. Juifs et Gentils étaient tous ensemble renfermés par Dieu dans la désobéissance, afin qu'il puisse manifester sa grâce envers tous.

On comprend que l'apôtre, après avoir exposé les voies merveilleuses de Dieu en grâce et en jugement, ait, en présence de la fidélité, de la sagesse et de la sainteté invariables de Dieu, donné essor aux sentiments de son cœur par cette louange remarquable qui termine notre chapitre: «Ô profondeur des richesses et de la sagesse et de la connaissance de Dieu! Que ses jugements sont insondables, et ses voies introuvables! Car qui a connu la pensée du Seigneur, ou qui a été son conseiller? Ou qui lui a donné le premier, et il lui sera rendu?» Oui, où y a-t-il un Dieu, comme notre Dieu? Combien ses voies sont insondables! Qui l'a conseillé, lorsqu'il les établissait? Qui pouvait connaître la pensée du Seigneur? Et pourtant, nous, êtres faibles et mortels, nous sommes introduits dans la connaissance de cette pensée et des voies insondables de Celui de qui et par qui et pour qui sont toutes choses. Ô profondeur des richesses et de la sagesse et de la connaissance de Dieu! À Lui soit la gloire éternellement! Amen!

## Chapitre 12

## Chapitres 12 à 15

Avec le chapitre 11 se termine la partie doctrinale de notre épître. Fondé sur ce qu'il a exposé précédemment, l'apôtre invite les croyants à une marche de sainteté et de fidélité envers Dieu et les hommes. Les caractères de cette marche sont l'humilité et l'amour, joints à une grâce qui se manifeste par la justice pratique. Le chrétien est un homme vivant parmi les hommes, mais, selon les enseignements de l'épître, il est un homme délivré et séparé du monde. Il doit le montrer par son esprit et sa marche dans les circonstances qu'il est appelé à traverser, soit dans la maison de Dieu, soit dans le monde. Ce qui lui convient, c'est la simplicité de cœur, un esprit paisible, qui cherche le bien de son prochain et non son propre intérêt, ni sa gloire, qui ne se venge pas, mais s'efforce de surmonter le mal par le bien.

Le chapitre 12 nous présente le croyant plutôt dans sa position de membre du corps, d'enfant à l'intérieur de la maison, tandis que le chapitre 13 nous le montre, en quelque sorte, en dehors de la maison, dans ses rapports avec le gouvernement de ce monde et ses autorités instituées de Dieu. Peu importe la forme que ces autorités revêtent, le chrétien ne doit pas s'opposer à elles, mais leur être soumis et rendre à chacun l'honneur qui lui est dû, et cela d'autant plus que la nuit est fort avancée et que le jour, à la lumière duquel il doit marcher, est proche et manifestera toutes choses.

Au chapitre 14, l'apôtre exhorte les frères à se supporter les uns les autres, ce qui était d'une importance particulière pour les croyants de Rome parmi lesquels se trouvaient des chrétiens sortis du judaïsme et du paganisme. Ce fait suscitait parfois des questions relatives aux aliments, à la boisson, à l'observation des jours et d'autres semblables. Il fallait avoir des égards pour la conscience de chacun; le «fort» ne devait pas mépriser le «faible» et, réciproquement, le «faible» ne devait pas juger le «fort». L'apôtre poursuit ces exhortations au début du chapitre 15 et les achève en dirigeant les regards sur Celui qui n'a jamais cherché à se plaire à lui-même, mais a supporté les outrages de ceux qui l'outrageaient. Dans les versets 8 à 12, l'apôtre résume les voies de Dieu dans l'évangile, en les appuyant de citations tirées de l'Ancien Testament. Puis, dans la dernière partie du chapitre, il parle de son service parmi les nations et fait allusion aux voyages qu'il espérait faire en Occident, après une visite à Jérusalem.

## Chapitre 12

«Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à présenter vos corps en sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui est votre service intelligent» (v. 1). Ces paroles nous reportent au chapitre 6, où nous sommes invités à nous livrer nous-mêmes à Dieu, comme d'entre les morts étant faits vivants — et nos membres à Dieu, comme instruments de justice (v. 13). Nous avons appris là qu'étant morts avec Christ, nous devons marcher en nouveauté de vie. Dans les chapitres suivants, l'apôtre expose toute l'étendue des compassions de Dieu. Fondé sur elles, il nous exhorte à présenter nos corps en sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qu'il nomme notre «service» intelligent, parce que cela est conforme aux enseignements du Saint Esprit. Non seulement notre âme est délivrée de la mort éternelle et appartient à Dieu, mais notre corps aussi a été acheté à grand prix, bien que nous attendions encore sa délivrance «réelle» (8:23). C'est pourquoi notre esprit, notre âme et notre corps tout entiers doivent être conservés sans reproche pour Dieu (1 Thess. 5:23).

Nous ne sommes pas soumis à des commandements légaux qui, comme toujours, voueraient nos efforts à un échec complet. Seules la grâce et la miséricorde divines peuvent transformer le croyant intérieurement et extérieurement. Ce n'est que sur ce fondement qu'il peut, par une décision de cœur, présenter son corps à Dieu jour après jour, jusqu'à la fin de sa vie. L'apôtre nomme cette présentation «un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu». Vivant, en contraste avec les sacrifices de l'Ancien Testament qui étaient mis à mort, saint en opposition au caractère mondain et légal de ces sacrifices, et agréable à Dieu, parce que Dieu y a sa vraie place et que l'homme aussi prend la sienne selon les pensées de Dieu. Il est compréhensible qu'un tel service, qui en a fini pour toujours avec tous les exercices d'une religion humaine et l'observation d'ordonnances et d'usages charnels, soit appelé notre service intelligent.

«Et ne vous conformez pas à ce siècle; mais soyez transformés par le renouvellement de votre entendement, pour que vous discerniez quelle est la volonté de Dieu, bonne et agréable et parfaite» (v. 2). L'apôtre ajoute ainsi un second élément à la consécration personnelle pour Dieu, savoir une mise en garde contre les influences pernicieuses du monde, domaine de Satan. Il ne suffit pas de marcher dans la séparation extérieure du monde, nous avons besoin d'un renouvellement continu de notre entendement (Éph. 4:23), en ne nous laissant pas souiller par l'esprit de notre temps, par les habitudes et les opinions courantes des

hommes, qui ne connaissent pas Dieu et qui vivent dans les ténèbres de leurs cœurs. Ce n'est que de cette manière que nous pouvons croître dans la connaissance de la «volonté de Dieu, bonne et agréable et parfaite», telle qu'elle nous est présentée dans le christianisme. Il y a une gradation évidente dans ces trois mots, et nous distinguons en même temps en eux la grande différence qui existe entre la position d'un chrétien et celle d'un homme religieux, qu'il porte le nom de Juif ou de chrétien. Comme toujours, ici aussi notre précieux Sauveur est notre modèle parfait. Il vint dans ce monde pour accomplir la volonté de Dieu, et dans toutes les tribulations de son douloureux chemin, il accomplit toujours ce qui était agréable au Père (Jean 8:29), en apprenant l'obéissance par les choses qu'il a souffertes (Héb. 5:8). Nous aussi, nous sommes appelés à accomplir la volonté de Dieu dans un monde où tout lui est opposé, et si notre intelligence spirituelle se développe par le renouvellement continu de notre entendement, nous discernons ce qu'est la volonté de Dieu, bonne, agréable et parfaite. Le résultat de cette énergie spirituelle est une séparation toujours croissante des principes du monde; nous faisons des progrès; nous apprenons à connaître toujours mieux notre «moi» et à le juger, et nous découvrons plus clairement le sentier parfait de l'Homme céleste sur la terre, répondant à son appel: «Viens, suis-moi!»

Pour marcher à la suite du Seigneur, un continu renoncement à soi-même est nécessaire: nous sommes satisfaits de la place que Dieu nous assigne, du chemin qu'il nous trace, nous sommes gardés d'avoir une haute pensée de nous-mêmes au-dessus de celle qu'il convient d'avoir et nous avons «de saines pensées, selon la mesure de foi que Dieu a départie à chacun» (v. 3). L'incrédulité recherche toujours les choses élevées et néglige précisément ce que Dieu place devant nous. Si nous avons conscience d'avoir reçu de Dieu quelque chose à faire, cela donne à nos cœurs de l'assurance et éveille en nous le sentiment de notre responsabilité. Nous reconnaissons avec joie ce qui a été confié à notre frère, tout en cherchant à accomplir le service que nous avons reçu nous-mêmes, avec le doux sentiment de faire la volonté de Dieu.

Cela conduit l'apôtre à nous parler pour la première et unique fois dans cette épître, du corps, un sujet qui nous est bien connu grâce à la première épître aux Corinthiens, et à celles qu'il a adressées aux Éphésiens et aux Colossiens. Il le fait ici d'un seul point de vue, afin de montrer l'importance des relations existant entre les membres du corps de Christ. «Comme dans un seul corps nous avons plusieurs membres, et que tous les membres n'ont pas la même fonction, ainsi nous qui sommes plusieurs, sommes un seul corps en Christ, et chacun individuellement membres l'un de l'autre» (v. 4, 5).

L'apôtre n'en dit pas davantage, du point de vue doctrinal, au sujet de Christ, de la Tête et de ses membres. Il expose ensuite les devoirs incombant aux divers membres du corps. Nous ne sommes pas simplement des croyants appelés à servir Dieu comme étant faits vivants d'entre les morts, chacun à la place qui lui a été assignée dans ce monde. Mais nous, «qui sommes plusieurs, sommes un seul corps en Christ, et chacun individuellement membres l'un de l'autre». Cette épître ne serait pas complète, s'il n'y était pas parlé de ces relations et de la responsabilité qui nous incombe, en tant que nous constituons un seul corps, en témoignage aussi à l'égard du monde dans lequel le corps se trouve.

«Or ayant des dons de grâce différents» — la manière dont ils nous sont communiqués est exposée dans d'autres passages — «selon la grâce qui nous a été donnée, soit la prophétie, prophétisons selon la proportion de la foi» (v. 6). Le verset 3 contient une expression semblable: «Selon la mesure de foi que Dieu a départie à chacun». Tout est grâce; il n'y a rien de nous; tous les dons sont des «dons de grâce».

Gardons-nous donc d'avoir une haute opinion de nous et de dépasser la mesure de foi qui nous a été départie, en particulier dans le service de la Parole. La prophétie, selon 1 Corinthiens 14:1, était le plus désirable de tous les dons pour l'édification, car c'était celui qui amenait l'auditeur le plus immédiatement en rapport avec Dieu. Mais qu'arrivait-il quand celui qui parlait dépassait la mesure que Dieu lui avait dispensée et ne prenait pas garde à la direction de l'Esprit? Qu'arrive-t-il aujourd'hui quand c'est l'homme qui se met en avant?

Il y a des dons de grâce différents, et tous sont nécessaires. Aucun membre ne peut dire à l'autre: Je n'ai pas besoin de toi. L'un a un don de service, un second celui de l'enseignement, un troisième celui de l'exhortation (v. 7, 8). Tous sont nécessaires à l'accroissement du corps, à son édification en amour; ils sont tous utiles et dispensés aux membres en vue de leur édification réciproque. L'apôtre mentionne comme dons la fonction de distribuer, d'être à la tête (1 Thess. 5:12; 1 Tim. 5:17) et même d'exercer la miséricorde (v. 8). Il exhorte à la simplicité celui qui distribue, celui qui est à la tête à conduire soigneusement, celui qui exerce la miséricorde à le faire joyeusement. Ces exhortations sont si simples qu'il n'est pas nécessaire de les expliquer. Ce dont nous avons besoin, c'est de nous examiner pour discerner dans quelle mesure nous les mettons en pratique, chacun à sa place. Ce passage nous montre combien est insensée et néfaste l'existence du clergé établi dès le début dans l'Église.



Les exhortations qui suivent sont d'une autre nature. L'apôtre y parle des devoirs chrétiens de toutes sortes, dans leurs relations extérieures, et de l'esprit dans lequel nous devons nous y appliquer. Deux personnes peuvent accomplir la même tâche, mais d'une manière différente. L'une peut agir d'une manière bienfaisante, l'autre, d'une manière qui rebute.

En premier lieu, l'apôtre nous adresse l'exhortation: «Que l'amour soit sans hypocrisie». L'amour est de Dieu; c'est pourquoi il devrait toujours être vrai et sans hypocrisie. Quiconque est né de Dieu, participe à la nature divine; il est exhorté, pour cette raison, à être «un imitateur de Dieu». L'amour est, comme cela a été dit souvent, l'activité de la nature divine en bonté et doit être manifesté dans ce monde par ceux qui sont nés de Dieu. Sans amour, les dons les plus beaux n'ont que peu de valeur.

Quelle responsabilité pour nous! Hélas, combien fréquemment une apparence trompeuse masque une triste réalité! Aussi devons-nous maintenir en nous la sincérité, jointe à un jugement continu de nous-mêmes.

Suit, sitôt après, la seconde exhortation: «Ayez en horreur le mal, tenez ferme au bien». Dieu est amour, certes, mais il nous est dit d'abord qu'il est lumière et qu'il n'y a en Lui aucunes ténèbres (1 Jean 1:5). Combien de telles paroles sont solennelles, particulièrement dans nos jours de laisser-aller et de tiédeur laodicéenne. Là où un cœur bat d'un amour vrai pour Dieu, on trouvera certainement une énergique séparation de tout ce qui est impur, et une sainte horreur du mal. Une telle âme marche dans la lumière, comme Dieu est dans la lumière; elle ne peut se contenter de moins.

«Quant à l'amour fraternel, soyez pleins d'affection les uns pour les autres; quant à l'honneur, étant les premiers à le rendre aux autres; quant à l'activité, pas paresseux; fervents en esprit; servant le Seigneur; vous réjouissant dans l'espérance; patients dans la tribulation; persévérants dans la prière; subvenant aux nécessités des saints; vous appliquant à l'hospitalité» (v. 10-13). L'affection fraternelle est différente de l'amour (2 Pierre 1:7). Elle a sa source dans l'amour, mais elle s'exerce dans un cercle plus restreint, celui de la famille de Dieu ou de l'assemblée. Rien n'est plus beau qu'une profonde affection fraternelle; cependant, elle peut se refroidir et perdre sa cordialité, non seulement parce que nous sommes faibles, mais aussi parce qu'il peut y avoir chez nos frères et sœurs quelque chose qui met notre affection à rude épreuve. C'est pourquoi l'apôtre dit: «Quant à l'amour fraternel, soyez pleins d'affection les uns pour les autres!» Pierre parle d'une affection fraternelle sans hypocrisie (1 Pierre 1:22).

Mais, ce n'est pas tout: progressez dans l'humilité, qui estime son frère plus excellent que soi-même; soyez un bon exemple pour les autres et, conduits par l'Esprit, servez le Seigneur avec fidélité et persévérance!

Cela rappelle à l'écrivain l'avenir glorieux qui sera la part du croyant: «vous réjouissant dans l'espérance», ainsi que les afflictions qu'il rencontre sur son chemin: «patients dans la tribulation», et enfin la souveraine ressource: «persévérants dans la prière». En même temps, comme l'apôtre, nous ne serons pas insensibles aux besoins de notre prochain, mais nous subviendrons aux nécessités des saints: «nous appliquant à l'hospitalité».

Ici se termine cette partie des exhortations. La suite dirige tout particulièrement nos regards sur la manière dont Christ lui-même a agi ici-bas. «Bénissez ceux qui vous persécutent; bénissez et ne maudissez pas. Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent, et pleurez avec ceux qui pleurent» (v. 14, 15). Quel exemple parfait nous avons dans notre bien-aimé Sauveur! Il a versé des larmes de profonde sympathie sur la ville de ses meurtriers, il a prié pour ses ennemis; son grand amour lui a fait prendre part aux joies et aux souffrances de ceux au milieu desquels il se trouvait. Puisseons-nous imiter le parfait modèle!

«Ayant, les uns envers les autres, un même sentiment; ne pensant pas aux choses élevées, mais vous associant aux humbles. Ne soyez pas sages à vos propres yeux» (v. 16). Toutes ces choses sont en opposition avec notre esprit naturellement orgueilleux, qui fait si facilement de coupables différences. Elles ont été réalisées d'une manière glorieuse dans la carrière du Sauveur, qui s'occupait en grâce des plus pauvres de ce monde, étant lui-même le plus pauvre et le plus humble parmi eux! Et si Paul a pu écrire aux Philippiens: «Qu'il y ait donc en vous cette pensée qui a été aussi dans le Christ Jésus», nous pouvons être certains qu'il l'a réalisé; autrement il n'aurait pas dit: «Soyez mes imitateurs, comme... je le suis de Christ» (1 Cor. 11:1; Phil. 3:17). Que Dieu nous accorde d'imiter son zèle! Qu'il veuille, dans sa grâce, nous garder de toute confiance en notre propre sagesse et en notre intelligence! N'imitons pas la fière ville des Chaldéens, qui disait: «C'est moi, et il n'y en a pas d'autre», et dont la sagesse et la connaissance l'avaient fait errer! (És. 47:10).

La fin de notre chapitre nous montre encore une fois le tableau saisissant des caractères du second Homme, et quelles doivent être nos pensées à nous, ses disciples. Jamais il ne rendit mal pour mal; jamais il ne

proféra de mensonge; lorsqu'on l'outrageait, il ne rendait pas d'outrage; quand il souffrait, il ne menaçait pas, mais se remettait à Celui qui juge justement (1 Pierre 2:22, 23). C'est là aussi le chemin de ses disciples dans lequel ils doivent rechercher tout ce qui est honorable devant les hommes, ou, comme Paul l'écrit aux Philippiens, avoir leurs pensées occupées de tout ce qui est pur et aimable, de ce qui est de bonne renommée et de ce en quoi il y a quelque vertu ou quelque louange. En marchant ainsi, ils vivront, autant que cela dépend d'eux, en paix avec tous les hommes (v. 17, 18), ne cherchant pas leur propre bien, mais celui des autres.

Avant tout, il convient aux bien-aimés de Dieu de ne jamais se venger eux-mêmes, car la colère et la vengeance appartiennent à Dieu: en son temps, Il nous rendra justice. Notre affaire, si la colère des hommes s'élève contre nous, c'est de la laisser agir, c'est-à-dire de ne pas tenir tête à ses explosions, mais de les laisser passer tranquillement sur nous et de tout remettre à Dieu. «Car il est écrit: «À moi la vengeance; moi je rendrai, dit le Seigneur» (v. 19). Ce que Dieu demande de nous, c'est non seulement de manifester notre douceur envers tous les hommes, mais aussi de témoigner de l'affection à nos ennemis et, l'ayant appris de Christ, de donner à manger à ceux qui ont faim et à boire à ceux qui ont soif, de manière à atteindre ainsi leur cœur et leur conscience: «car en faisant cela tu entasseras des charbons de feu sur sa tête» (v. 20), si cela ne le rend pas confus, il en supportera d'autant plus les conséquences! Dans tous les cas, le chrétien, agissant en cela selon sa nouvelle nature, ne doit pas se laisser surmonter par le mal, mais s'appliquer à surmonter le mal par le bien. Ainsi il devient un imitateur de Dieu (v. 21) qui, en Christ, a surmonté tout le mal se trouvant en nous, et qui se plaît, aussi longtemps que dure le temps de la grâce, à agir selon ce même principe.

Quelle joie on éprouve à gagner un ennemi par ce moyen, et à sauver peut-être une âme de la mort! C'est ce que ne peut ressentir que celui à qui il a été accordé de remporter une victoire de ce genre. Sans doute, il en coûte de se laisser faire du tort, outrager, traiter avec mépris, mais la récompense sera d'autant plus douce que la lutte aura été plus grande.

## Chapitre 13

Après l'exhortation à ne pas se venger soi-même, mais à surmonter le mal par le bien, l'apôtre, dans ce chapitre, passe à un devoir d'ordre plus général qui incombe à tout homme, mais d'une manière particulière au chrétien: «Que toute âme se soumette aux autorités qui sont au-dessus d'elle; car il n'existe pas d'autorité, si ce n'est de par Dieu; et celles qui existent sont ordonnées de Dieu» (v. 1).

«Toute âme» — remarquons l'expression; c'est plus général que «tout chrétien», ou «chacun d'entre vous», et c'est bien écrit ainsi à dessein (chap. 2:9). La maison entière du croyant: enfants, domestiques, tout y est compris. Le chrétien n'est certes pas de ce monde, mais il est dans le monde, comme les autres hommes, et ainsi il est tenu d'être soumis aux autorités, et cela pour des motifs qui sont de la plus haute importance. D'abord, l'autorité est «ordonnée de Dieu», puis le magistrat est «serviteur de Dieu», et finalement «ils sont ministres de Dieu» (v. 4-6). On trouverait difficilement des motifs plus sérieux quant à nos devoirs envers les autorités. L'apôtre Pierre, dans sa première épître, exhorte aussi les croyants de la circoncision, à être soumis, pour l'amour du Seigneur, à tout ordre humain (chap. 2:13, 14).

Sans doute, on pourrait, comme on le fait si volontiers, objecter à ce simple commandement de Dieu: Oui, mais que faire si l'autorité elle-même ne reconnaît pas sa dépendance de Dieu, si elle gouverne selon son bon plaisir et ordonne des choses injustes ou pénibles? Dois-je me soumettre quand même à elle sans condition? Assurément la parole prononcée par les apôtres devant le sanhédrin: «Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes» est toujours valable. Si l'autorité exige de nous une chose qui soit contraire à la volonté de Dieu, et si l'accomplissement d'un tel ordre pèse sur notre conscience, nous devons obéir à la volonté de Dieu. Mais dans ce cas seulement. En toute autre circonstance, j'ai à être soumis simplement, sans m'occuper du caractère politique de l'autorité, qu'elle soit monarchique, républicaine, ou d'un autre caractère, qu'elle remplisse ses devoirs ou non, car il n'y a pas d'autorité qui ne soit de Dieu. Combien cela rend simple le chemin du croyant!

Au temps où notre épître fut écrite, il n'était certes pas facile d'obéir à ce commandement, car les autorités étaient entièrement païennes et idolâtres. Elles considéraient donc comme des ennemis les croyants qui avaient rejeté la religion de l'État et refusaient catégoriquement d'offrir de l'encens aux dieux. Elles les opprimaient même et les persécutaient. Malgré cela, il restait vrai que les magistrats sont ordonnés de Dieu pour punir le mal, pour exiger et récompenser le bien (v. 3). Le magistrat était et est encore aujourd'hui «serviteur de Dieu»; l'apôtre le déclare à deux reprises dans ce quatrième verset: il est «serviteur de Dieu pour ton bien... il ne porte pas l'épée en vain; car il est serviteur de Dieu, vengeur pour exécuter la colère sur celui qui fait le mal». C'est pourquoi celui qui résiste à l'autorité résiste à l'ordonnance de Dieu, et ceux qui

résistent feront venir un jugement sur eux-mêmes (v. 2). En d'autres termes, toute autorité est de Dieu; pour cette raison le croyant doit lui être soumis, car il résisterait à l'ordonnance de Dieu, s'il ne l'était pas.

Il est possible que cette soumission cause au chrétien des désagréments de diverses sortes et qu'il en éprouve même peut-être des pertes sensibles et des souffrances. Toutefois cela ne doit en rien changer sa manière d'agir; d'ailleurs, a-t-il autre chose à attendre dans ce monde d'injustice? Il y est étranger et pèlerin; sa bourgeoisie est dans les cieux; amené par la foi dans la plus étroite relation avec Dieu, il sait que sa position et son héritage sont célestes; il est béni de toute bénédiction spirituelle dans les lieux célestes. Durant sa course vers la patrie céleste, il n'est pas appelé à défendre ses droits dans ce monde, encore moins à exercer une influence active sur son organisation sociale ou politique, et combien moins encore à occuper une place d'autorité dans ce monde. Il régnera un jour avec Christ, quand le temps sera venu, mais sa part actuelle est de souffrir et, autant que cela dépend de lui, il doit vivre en paix avec tous les hommes, rechercher leur bien et «en faisant le bien», fermer la bouche «à l'ignorance des hommes dépourvus de sens» (1 Pierre 2:15).

Quand nous avons compris cela, notre position et notre attitude envers l'autorité deviennent très simples. Si nous discernons Dieu en elle, les difficultés disparaissent et la plupart des questions se résolvent d'elles-mêmes. Nous reconnaissons aussi la nécessité de lui être soumis, non seulement à cause de la colère — qui nous atteindrait en cas d'insoumission — «mais aussi à cause de la conscience» (v. 5). Pour ce même motif, il peut arriver que nous ne puissions pas obéir, comme cela a déjà été dit, à certains ordres qui sont en contradiction avec la volonté positive de Dieu et notre caractère de chrétiens. La manière dont a été établie l'autorité qui gouverne, et dont elle exerce son pouvoir n'est pas notre affaire. Un chrétien, dans quelque pays qu'il vive, et dans quelque position terrestre qu'il se trouve, doit être soumis à l'autorité sous laquelle il est placé et qui gouverne. Si, à la suite d'une révolution, une nouvelle autorité est établie, il doit également lui être soumis sans murmurer, qu'elle lui plaise ou non. Il n'a pas non plus à examiner si les ordonnances et les lois promulguées par l'autorité sont justes ou non, si elles lui sont avantageuses ou défavorables; son affaire, c'est de prier pour l'autorité, demandant à Dieu qu'il la dirige et lui accorde la sagesse de gouverner pour le bien du pays et du peuple. Il doit réaliser que ses intérêts ne sont pas liés à cette terre, mais au ciel.

Nous rappelons ici l'exhortation si importante et si actuelle de l'apôtre en 1 Timothée 2: «J'exhorte donc, avant toutes choses, à faire des supplications, des prières, des intercessions, des actions de grâces pour tous les hommes — pour les rois et pour tous ceux qui sont haut placés, afin que nous puissions mener une vie paisible et tranquille, en toute piété et honnêteté» (v. 1, 2). Au lieu de médire des autorités, de nous passionner au sujet de leurs actes et de prononcer même sur elles des jugements outrageux (Tite 3:1, 2), notre privilège et notre devoir, c'est d'intercéder pour elles; faisant monter à Dieu pour elles des intercessions et des actions de grâces. Paul exhorte à le faire avant toutes choses. Les croyants n'auront-ils pas plus de succès, en agissant de cette manière, qu'en intervenant eux-mêmes directement, si bien intentionnés soient-ils?

Jamais la faute d'une autorité, d'un des ministres de Dieu, ne donne le droit à un chrétien de ne pas s'acquitter fidèlement de ses obligations. Si un magistrat dans sa charge de serviteur de Dieu commet une faute, il a affaire avec Dieu. Le chrétien est tenu de faire le bien en toutes circonstances, de rendre aussi à tous ce qui leur est dû, «à qui le tribut, le tribut; à qui le péage, le péage; à qui la crainte, la crainte; à qui l'honneur, l'honneur» (v. 7). C'est un chapitre plein d'instructions: nous les apprendrions facilement et nous nous épargnerions bien des sujets de mécontentement si nous nous souvenions que nous ne sommes ici-bas que des étrangers et des pèlerins, et qu'aussi nos biens terrestres ne nous appartiennent pas en propre, mais que nous n'en sommes que les administrateurs. Si nous ne recherchons pas les choses élevées et que nous nous associons aux humbles (chap. 12:16), nous dispenserons de bon cœur à tous ce qui leur revient ou ce qu'ils attendent de nous, d'autant plus que nous verrons Dieu au-dessus d'eux, désirant le servir dans toutes ces choses extérieures.

Au verset 8, l'apôtre fait un pas de plus, en disant: «Ne devez rien à personne, sinon de vous aimer les uns les autres, car celui qui aime les autres a accompli la loi». Il est probable que, par cette exhortation, l'apôtre pense en premier lieu aux obligations dont il vient d'être question, mais nous pouvons y voir aussi une mise en garde contre l'habitude coupable de faire des dettes, comme cela arrive malheureusement souvent même parmi les chrétiens. Il est humiliant pour un croyant de s'endetter, pour quelque motif que ce soit. En pareil cas, ne devrait-il pas mettre toute son énergie à se libérer de ses dettes aussi rapidement que possible? Une seule dette fait exception à cette règle générale: celle de l'amour. Cette dette-là est justifiée et ne déshonore personne, ni devant Dieu, ni devant les hommes. Il n'est pas possible de l'éteindre jamais, car Dieu lui-même, par son amour, a fait de nous ses débiteurs permanents.

En outre, l'amour est l'accomplissement de la loi; tous les commandements qui expriment les devoirs de l'homme envers ses semblables, se résument en un seul: «Tu aimeras ton prochain comme toi-même» (v. 9). Ce commandement existait depuis les temps anciens mais personne n'a pu l'observer. Seule la grâce qui nous a révélé en Christ la plénitude de l'amour divin, peut transformer notre cœur et nous rendre capables de ne plus marcher selon la chair, mais selon l'Esprit. Si nous le réalisons, «la juste exigence de la loi» est accomplie en nous (8:3, 4). «L'amour ne fait point de mal au prochain»; s'il le faisait, il agirait contre sa nature. Ainsi «l'amour ... est la somme de la loi» ou, comme l'apôtre le dit aux Galates: «Car toute la loi est accomplie dans une seule parole, dans celle-ci: «Tu aimeras ton prochain comme toi-même» (Gal. 5:14).

L'apôtre indique ensuite un autre motif pour le chrétien d'être fidèle et vigilant: «Et encore ceci: connaissant le temps, que c'est déjà l'heure de nous réveiller du sommeil, car maintenant le salut est plus près de nous que lorsque nous avons cru: la nuit est fort avancée, et le jour s'est approché» (v. 11, 12). Aussi longtemps que le soleil de justice ne s'est pas levé, la nuit de ce monde dure encore. Les hommes peuvent, par leurs affaires et la recherche des plaisirs, tenter d'oublier ce fait. Ils y parviennent peut-être quelquefois, mais pour quiconque a de l'intelligence spirituelle et connaît Christ, ce monde est plongé dans la nuit. Les ténèbres deviennent toujours plus épaisses, à mesure que la nuit avance. Mais pour le croyant tout est clair; il est réveillé de son sommeil et l'étoile du matin est déjà levée dans son cœur. La nuit est fort avancée et, tandis que le monde continue à dormir, malgré les avertissements que Dieu lui adresse, le chrétien voit avec allégresse le jour poindre. Son Seigneur ne tarde pas, même si quelques-uns estiment qu'il y a du retardement. Chaque jour le rapproche du but et il est semblable à un esclave qui attend son Maître, les reins ceints et la lampe allumée.

«Ceux qui dorment, dorment la nuit, et ceux qui s'enivrent, s'enivrent la nuit», lisons-nous en 1 Thessaloniens 5:7. De telles personnes s'adonnent aux œuvres infructueuses des ténèbres, à des choses honteuses qu'on n'ose pas nommer (v. 12, 13; Éph. 5:11, 12). En revanche, le chrétien marche «honnêtement, comme de jour». Les œuvres des ténèbres ne conviennent pas à un être qui est délivré de la puissance du Prince des ténèbres et qui est appelé désormais à marcher comme un «enfant de lumière». Il lui «suffit d'avoir accompli, dans le temps déjà écoulé, la volonté des nations» et d'avoir vécu pour les convoitises des hommes. Selon les exhortations de la Parole, il rejette les œuvres des ténèbres et revêt les armes de la lumière. Sans doute, cela ne va pas sans lutte, car nous sommes sous le règne de Satan, le Prince des ténèbres. Les puissances de méchanceté s'opposent à nous, mais si la lumière dans laquelle nous marchons, fait partie de notre armure et si la puissance de la lumière, de la vérité et de la piété habite dans notre cœur, nous déjouerons les assauts et les ruses de Satan, nous ne leur laisserons aucun accès dans nos âmes, ni ne leur permettrons d'exercer leur puissance sur nous. Si nous revêtons «le Seigneur Jésus Christ», en manifestant dans toutes nos pensées, nos paroles et nos actes le caractère et la marche de notre bien-aimé Sauveur, Lui la vraie lumière du jour, non seulement nous ne prendrons «pas soin de la chair pour satisfaire à ses convoitises» (v. 14), nous ne rechercherons pas les choses dans lesquelles ces convoitises trouvent un aliment, mais nous «marcherons, comme Lui a marché».

Le salut est plus près de nous que lorsque nous avons cru; l'heure est venue de nous réveiller de notre sommeil; c'est pourquoi il dit: «Réveille-toi, toi qui dors, et relève-toi d'entre les morts, et le Christ luira sur toi!» (Éph. 5:14).

## Chapitre 14

La présence dans l'assemblée de Rome d'un grand nombre de croyants autrefois juifs fut, comme nous l'avons déjà rappelé, une source de bien des difficultés; c'est compréhensible, le contraste entre les éléments juifs et ceux des nations amenait facilement un désaccord. Les croyants, sortis du judaïsme, habitués dès leur jeunesse à observer strictement certains jours, à s'abstenir de certains aliments, etc., avaient peine à renoncer à ces choses. En revanche, pour les chrétiens sortis du paganisme, cette difficulté n'existait pas. Il y avait, semble-t-il, à Rome, de nombreux croyants que leur conscience contraignait à observer certaines ordonnances mosaïques, tandis que d'autres, qui avaient reconnu en Christ la fin de la loi et trouvé, dans sa mort, la délivrance de toute servitude légale, marchaient dans la liberté où Christ les avait placés. L'apôtre nomme les uns «faibles», les autres «forts».

Ce terme de «faibles» ne désigne aucunement des croyants manifestant, dans leur marche, du laisser aller ou même de l'infidélité. Ils étaient bien plutôt d'une délicatesse de conscience exagérée, s'efforçaient anxieusement de plaire à Dieu par l'observation des anciennes ordonnances juives et cherchaient à y trouver le repos de leurs âmes. Les choses anciennes ayant été ordonnées par Dieu, ils avaient peine à saisir la nouvelle position du croyant en Christ, l'Homme ressuscité. En revanche, les croyants sortis du paganisme avaient reconnu que tout le système idolâtre dont ils avaient été délivrés, était une mauvaise œuvre de l'Ennemi; c'est pourquoi ils n'étaient pas en grand danger de maintenir certaines pratiques païennes.

Comment fallait-il donc traiter de telles personnes «faibles dans la foi»? Ces choses extérieures devaient-elles devenir une cause de désaccord?

Devait-on mépriser et repousser les faibles? Non; certes! Aujourd'hui comme autrefois, le cœur naturel est enclin à agir de cette manière, mais pas l'amour. Le danger qui menaçait le témoignage chrétien à ses débuts, subsiste et, aujourd'hui encore, on rencontre, sous une forme ou sous une autre, le: Ne touche pas, ne goûte pas. De nombreux croyants agissent comme «s'ils vivaient encore dans le monde», soumis à toutes sortes d'ordonnances. Ils ne connaissent pas la vraie «liberté», qui rend le croyant capable de chercher les choses qui «sont en haut» et d'y penser.

L'apôtre commence son enseignement par ces mots: «Or quant à celui qui est faible en foi, recevez-le; non pas pour la décision de questions douteuses». Il ôte ainsi à cette question délicate son côté tranchant: Recevez, dit-il, et non pas **repoussez, condamnez**. L'amour a toujours sa façon particulière de s'occuper des choses; il agit en grâce, supporte tout et ainsi ne repousse pas froidement, mais dit: «C'est pourquoi recevez-vous les uns les autres, comme aussi le Christ vous a reçus, à la gloire de Dieu» (15:7). L'apôtre prend comme modèle Christ et sa manière d'agir.

Certes, il n'incombait pas à celui qui était faible de décider de questions douteuses, notamment dans les cas où l'Écriture ne donne pas une indication précise, mais où la réponse est laissée à l'intelligence spirituelle de l'individu. Le faible n'était pas capable de décider. «L'un croit pouvoir manger de toutes choses; l'autre qui est faible, mange des herbes» (v. 2). Le faible montrait la faiblesse de sa foi en ce qu'il se faisait scrupule de manger de la viande; il ne vivait pas dans la lumière et la puissance de la nouvelle création, ce qui l'empêchait de considérer les «éléments du monde» comme faibles et ruinés.

Cet état de choses comportait, pour les croyants de Rome, deux dangers: les uns, les forts, qui croyaient pouvoir manger de tout, risquaient de mépriser leurs frères plus faibles; les autres étaient en danger de juger leurs frères, parce que ceux-ci faisaient ce que leur conscience, à eux, leur défendait. Or, «que celui qui mange ne méprise pas celui qui ne mange pas; et que celui qui ne mange pas ne juge pas celui qui mange, car Dieu l'a reçu» (v. 3). L'apôtre place ainsi toute la question sur un terrain qui engageait l'un aussi bien que l'autre. Dieu avait aussi bien reçu le croyant sorti d'Israël que celui qui était autrefois païen, le faible comme le fort. Assurément, celui qui croyait pouvoir manger de tout avait une pensée plus juste que son frère qui, par scrupule de conscience, ne mangeait que des herbes. Mais si désirable et bonne que soit la connaissance, l'amour véritable lui est supérieur. C'est lui, en effet, qui garde le fort de mépriser son frère plus faible, et le faible, de juger son frère plus fort.

En poursuivant plus avant cette pensée, l'apôtre dit: «Qui es-tu, toi qui juges le domestique d'autrui? Il se tient debout ou il tombe pour son propre maître; et il sera tenu debout, car le Seigneur est puissant pour le tenir debout» (v. 4). De quel droit juges-tu le domestique d'autrui? Est-il responsable envers toi? N'est-ce pas à l'égard de son maître? Se tient-il debout ou tombe-t-il pour toi ou pour lui? Son maître qu'il désire servir, ne le tiendra-t-il pas debout? En vérité, le Seigneur peut le faire, même si, dans notre folie, nous avons une autre pensée. Rappelons-nous que ce chapitre traite de questions de conscience, que l'un tranche d'une manière et l'autre d'une autre, et non point de mauvaises actions. Je ne dois jamais tolérer le péché chez mon frère, mais ici il ne s'agit pas de péché; et si nous sommes exhortés à nous supporter les uns les autres dans l'amour et à nous pardonner les uns aux autres, quand l'un a un sujet de plainte contre un autre (Col. 3:13), combien plus devrions-nous nous supporter quant à ces questions de conscience!

L'apôtre cite les exemples suivants: L'un, qui estime un jour plus qu'un autre, le fait à cause du Seigneur; il y a égard à cause du Seigneur; l'autre, pour le même motif, estime tous les jours égaux. En outre, celui qui mange, mange à cause du Seigneur, en rendant grâce à Dieu pour la nourriture qu'il prend, et celui qui ne mange pas «ne mange pas à cause du Seigneur» et il rend grâce aussi à Dieu. Qui peut donc mépriser et juger l'un ou l'autre pour ce qu'il fait ou ne fait pas? Tous deux ne désirent-ils pas servir le Seigneur et lui plaire, bien qu'ils agissent de manière différente, selon la mesure de leur intelligence spirituelle? Ne sont-ils pas responsables envers le Seigneur seul? D'ailleurs, d'où le fort tire-t-il sa force? N'est-ce point la grâce qui le tient debout, tout comme le faible? Cependant, il faut prendre garde à une chose: «Que chacun soit pleinement persuadé dans son propre esprit!» (v. 5, 6). Il pourra ainsi poursuivre sa route d'un cœur heureux. Combien le Seigneur rencontre peu d'intelligence chez les siens à cet égard!

Remarquons toutefois que le «premier jour de la semaine» n'est pas l'un de ces jours que l'on est libre de ne pas observer. En Apocalypse 1:10, il est expressément nommé «le jour du Seigneur», un jour qui lui appartient d'une manière particulière; il est consacré par la résurrection de notre Seigneur et Sauveur, qui eut lieu au matin de ce jour, et par son apparition le même soir au milieu de ses disciples rassemblés (Jean 20:19; voir aussi Actes 20:7; 1 Cor. 16:2). Pour le chrétien, qui sait qu'il est mort et ressuscité avec Christ, il n'y a pas de jour qui puisse être comparé au jour de la résurrection de son Sauveur; il l'aime et l'honore, non pas comme un commandement légal, mais parce qu'il est le signe caractéristique et précieux de l'économie

actuelle de la grâce, le jour dans lequel il se réunit avec ses frères pour se souvenir de son Seigneur, lui exprimer sa reconnaissance et annoncer sa mort.

Après cette digression, revenons à notre sujet. Nous avons donc à nous garder de mépriser ou de juger. «Car nul de nous ne vit ayant égard à lui-même, et nul ne meurt ayant égard à lui-même» (v. 7). Ce fait, vrai dans un sens de tous les hommes, est appliqué ici avant tout aux chrétiens. «Mais soit que nous vivions, nous vivons ayant égard au Seigneur, soit que nous mourions, nous mourons ayant égard au Seigneur; soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes du Seigneur» (v. 8). Précieuse réalité! Nous ne nous appartenons pas à nous-mêmes, ni dans la vie, ni dans la mort, mais nous sommes à notre Seigneur. Nul de nous ne vit ou ne meurt ayant égard à lui-même. L'apôtre fonde ce fait sur la mort et la résurrection de Christ, par lesquelles il a acquis, comme Homme, tous ses droits sur nous, et le droit de dominer sur les vivants et les morts. «Car c'est pour cela que Christ est mort et qu'il a revécu» (v. 9). C'est en lui, le vainqueur de la mort, que nous sommes à l'abri pour toujours. Il est notre Seigneur; il a tous les droits sur nous, lui qui nous a acquis à si grand prix, c'est à lui que nous aurons à rendre compte de notre conduite, et nous ne pouvons empiéter impunément sur ses droits.

C'est pourquoi il est dit: «Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère? Ou aussi toi, pourquoi méprises-tu ton frère?» Tous les deux, le faible ou fort, vous confessez appartenir corps et âme à ce puissant Seigneur, qui est appelé à dominer sur les vivants et les morts, et vous vous jugez, et vous vous méprisez les uns les autres? Combien votre conduite est insensée et inconvenante! Ne savez-vous pas que nous comparâtrons tous devant le tribunal de Dieu? (v. 10). Car il est écrit: «Je suis vivant, dit le Seigneur, que tout genou se ploiera devant moi, et que toute langue confessera hautement Dieu. Ainsi donc, chacun de nous rendra compte pour lui-même à Dieu» (v. 11, 12). Si donc tout genou — tant des croyants que des incroyants — doit se plier devant Dieu et si chacun de nous doit rendre compte pour lui-même à Dieu, qu'avons-nous donc à nous juger maintenant l'un l'autre? N'est-ce pas, en réalité, nous attribuer les droits de Dieu? «Ne nous jugeons donc plus l'un l'autre» (v. 13).

Avant d'aller plus loin, j'aimerais m'arrêter un instant sur le mot «tribunal». Nous le trouvons au verset 10 et en 2 Corinthiens 5:10; ici en rapport avec Dieu, là en rapport avec Christ. Ni dans l'un, ni dans l'autre de ces passages, il n'est dit que le croyant doit être jugé devant ce tribunal. Cela signifierait sa condamnation éternelle. Le juste jugement de Dieu a frappé Christ à la croix; aussi, le jugement ne peut plus atteindre le croyant. Mais sa vie entière doit être manifestée; le bien et le mal seront vus à la lumière infallible de ce tribunal, de sorte que le croyant recevra une récompense ou subira une perte, selon ce qu'il aura fait. Nous serons tous appelés à rendre compte de notre administration à Dieu, devant lequel tout genou se ploiera un jour.

Si nous avons réellement conscience que chacun de nous devra rendre compte un jour à Dieu de sa conduite, nous ne jugerons pas les autres, mais nous aurons le désir de plaire au Seigneur, qui nous aime, nous et nos frères, du même amour et cela nous fera éviter ce qui pourrait scandaliser nos frères. Il nous convient donc plutôt de nous juger nous-mêmes dans notre conduite. L'apôtre était pleinement persuadé «dans le Seigneur Jésus» que rien n'est souillé par soi-même, sauf «à celui qui croit qu'une chose est souillée» (v. 14). Il connaissait les pensées du Seigneur à cet égard et s'élevait au-dessus des questions relatives au manger et au boire. Mais, son cœur étant «affermi par la grâce» (Héb. 13:9), l'amour de Christ ne le conduisait nullement à user de la liberté qu'il possédait en Lui pour satisfaire la chair. Il préférait se passer de viande que d'être une occasion de chute pour son frère (1 Cor. 8:13).

«Car si, à cause d'une viande, ton frère est attristé, tu ne marches plus selon l'amour. Ne détruis pas par ta viande celui pour lequel Christ est mort» (v. 15). Si moi-même, je suis «fort», et si je sais que rien n'est souillé en soi-même, je dois toutefois avoir égard à la conscience de mon frère et ne pas l'attrister à cause d'un aliment. C'est l'amour qui doit, comme nous l'avons dit, me diriger; si j'agis autrement, ce n'est pas d'une manière conforme à celle de Christ, et je détruis, autant qu'il dépend de moi, mon frère pour lequel Christ est mort. Il a donné sa vie pour le faible et pour moi. Ne puis-je donc, par égard pour ce faible, me passer d'un aliment, au lieu de l'engager peut-être par ma conduite à faire une chose que sa conscience lui défend, et à pécher? Je le conduirais dans un chemin qui se terminerait par la destruction, si la grâce de Dieu n'intervenait pas. Pareillement en 1 Corinthiens 8:11, Paul dit: «Par ta connaissance» le faible périra. Ma conduite rend donc l'œuvre de Christ sans valeur, pour autant que cela dépend de moi.

«Que ce qui est bien en vous ne soit donc pas blâmé!» (v. 16). La liberté dont nous jouissons en tant que chrétiens, est précieuse, mais prenons garde que notre conduite ne nous donne pas la fâcheuse réputation d'agir selon une liberté charnelle! Gardons-nous aussi de vouloir imposer à nos frères une chose que nous considérons comme permise, alors qu'ils ont des scrupules à l'accomplir. Une telle manière d'agir tend à la

destruction au lieu de contribuer à l'édification, car, si insignifiantes que de telles questions de manger et de boire puissent nous paraître en elles-mêmes, elles ont ce résultat. «Car le royaume de Dieu n'est pas manger et boire, mais justice, et paix, et joie dans l'Esprit Saint» (v. 17).

L'expression «royaume de Dieu» n'a pas ici le sens d'une période dans les différentes économies de Dieu, mais elle a un sens moral ou spirituel. De ce point de vue, le royaume de Dieu n'a rien à faire avec les choses passagères de cette vie, mais comprend les biens spirituels qui sont la part du chrétien: la justice, la paix et la joie dans l'Esprit Saint, ce dont il jouit dans son être intérieur, qui le fait marcher par l'Esprit et le garde de suivre la chair en quoi que ce soit. «Car celui qui en cela sert le Christ est agréable à Dieu et approuvé des hommes» (v. 18). En cela, comme en toutes autres choses, nous sommes appelés à servir Christ; si quelqu'un le fait avec fidélité et simplicité de cœur, il peut compter sur le bon plaisir de Dieu, et sera un témoignage et une bénédiction pour ses semblables.

«Ainsi donc poursuivons les choses qui tendent à la paix et celles qui tendent à l'édification mutuelle» (v. 19). Dieu est nommé «le Dieu de paix», et le Seigneur également «le Seigneur de paix», qui nous donne toujours la paix en toute manière (2 Thess. 3:16). Ne devons-nous donc pas poursuivre les choses qui tendent à la paix et à l'amour, qui ne détruit pas, mais édifie? Ne devons-nous pas chercher à nous servir et à nous édifier les uns les autres? La connaissance sans l'amour nous élève à nos propres yeux et nous met en danger de détruire, à cause d'un aliment, l'œuvre de Dieu. Combien est sérieuse cette pensée!

Certes, toutes choses sont pures pour celui qui mange sans broncher (v. 20). Mais ai-je le droit, par ma liberté, d'exposer mon frère qui est faible à manger «en bronchant»? Nullement! L'amour dit: «Il est bon de ne pas manger de chair, de ne pas boire de vin, et de ne faire aucune chose en laquelle ton frère bronche, ou est scandalisé, ou est faible» (v. 21). Pour le faible, il peut y avoir bien des choses, peut-être même des prétextes futiles, qui le font broncher ou le scandalisent, mais l'amour ne le méprise pas pour autant. Au contraire, il cherche son bien avec fidélité et en se renonçant soi-même.

Le verset 22 renferme une règle de conduite importante et toujours actuelle pour le fort. Nous avons déjà dit qu'il vaut mieux être «fort dans la foi» que «faible dans la foi», et qu'il est préférable de marcher dans une vraie liberté chrétienne que de se placer sous un joug légal. Mais si cette part meilleure est la nôtre, ayons alors la foi par-devers nous-mêmes devant Dieu (v. 22). Prenons garde de ne pas nous permettre des choses que Dieu ne peut approuver! «Bienheureux est celui qui ne se juge pas lui-même en ce qu'il approuve!» Il en serait alors exactement de nous ce qu'il en est du faible, qui hésite s'il mange. Outre le fait qu'il amène peut-être son frère faible à broncher, il est condamné, parce que, comme lui, il n'agit pas sur un principe de foi. «Or tout ce qui n'est pas sur le principe de la foi est péché» (v. 23).

C'est un second principe, extrêmement important! Notre liberté, dans telle ou telle chose, même dans les plus simples de la vie journalière, ne peut se fonder que sur la foi, afin que ce que nous faisons puisse subsister devant Dieu. Si un croyant se permet une chose qui n'est pas sur ce terrain, c'est un péché pour lui. La liberté qu'il prend devient dans un tel cas un acte d'indépendance.

## Chapitre 15

Dans les sept premiers versets de ce chapitre, qui appartiennent au fond au chapitre précédent, l'apôtre continue à exhorter les forts quant à leur conduite envers les faibles. S'identifiant aux premiers, il dit: «Or nous devons, nous les forts, porter les infirmités des faibles, et non pas nous plaire à nous-mêmes» (v. 1). Il avait déjà exprimé sa pensée sur cette question mais, au lieu d'imposer à d'autres sa manière de voir, il traite les infirmités de ses frères avec un ménagement plein d'amour. Comme il le dit aux Corinthiens, il ne convient pas de chercher «son propre intérêt, mais celui d'autrui» (1 Cor. 10:24).

L'amour nous gardera de «nous plaire à nous-mêmes»; il nous poussera à chercher à plaire à notre prochain, en vue du bien, pour l'édification (v. 2). En agissant ainsi, nous n'accablerons pas nos frères d'un pesant fardeau, mais nous porterons plutôt leurs charges, accomplissant ainsi la loi du Christ (Gal. 6:2). Car aussi le Christ n'a point cherché à plaire à lui-même, mais, selon qu'il est écrit: «Les outrages de ceux qui t'outragent sont tombés sur moi» (v. 3). Lui, le serviteur parfait, fut ici-bas en toutes choses un avec son Dieu, et supporta tout ce que comportait l'accomplissement de la volonté du Père, ne cherchant jamais ni reconnaissance, ni gloire pour lui-même. Étant «l'image du Dieu invisible» (Col. 1:15), il supporta en silence les outrages de ceux qui outrageaient Dieu.

La citation du passage du Psaume 69 fournit à l'apôtre l'occasion de rappeler le fait si important que toutes les choses qui ont été écrites auparavant ont été écrites pour notre instruction. Ce que l'Ancien Testament nous révèle au sujet de Christ s'adresse aujourd'hui à nous, chrétiens. Quelle position privilégiée nous a

conféré la grâce! Étant de bien-aimés enfants de Dieu, un avec Christ, rendus participants de sa vie, nous sommes appelés, d'une part, à marcher dans l'amour, comme lui a marché, et, d'autre part, à supporter, comme lui, les outrages des méchants. Notre privilège est, dès à présent, d'imiter le modèle que nous avons en Christ et de reproduire ainsi, en quelque mesure, ses caractères, en attendant le jour très proche où nous lui serons faits semblables, quand nous le verrons comme il est (1 Jean 3,2).

Afin que, par la patience et par la consolation des écritures, nous ayons espérance (v. 4). Dieu, dans sa grâce, a pris soin de nous, afin que nous ne nous lassions pas dans le chemin et ne perdions pas courage! Des sources de riches bénédictions nous sont ouvertes dans les écrits de l'Ancien Testament. Si nous considérons les voies de Dieu envers les siens dans le passé, nous y découvrons la grâce, mais aussi la sainteté et la justice avec lesquelles il a agi à leur égard. Cette méditation produira en nous consolation, patience et persévérance. Bien des enfants de Dieu, hélas! sont peu familiers avec l'Ancien Testament; ils n'en lisent que quelques portions; ils cherchent encore moins à l'étudier et à y puiser des enseignements pour les jours actuels. Ils ignorent combien ils y perdent!

Lorsque Paul écrit à Timothée que «toute écriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice», il pense surtout aux saintes lettres de l'Ancien Testament, qui peuvent le rendre «sage à salut» (2 Tim. 3:15-17). Que saurions-nous, sans ces Écritures, des voies merveilleuses de Dieu envers l'homme déchu, sans loi et sous la loi, ces voies de Dieu, dont le couronnement a été la venue dans le monde de son Fils unique dont la personne et l'œuvre nous ont été annoncées en figure par les prophéties. Certes, il est nécessaire de lire l'Ancien Testament, mais en prenant garde au contraste absolu qu'il y a entre la loi et la grâce. Israël était sous la loi; nous sommes sous la grâce. Israël était le peuple terrestre; nous sommes le peuple céleste de Dieu. Si l'on perd de vue ces distinctions fondamentales, la lecture des écrits de l'Ancien Testament apporte plus de trouble que de bénédiction.

En rapport avec le fait que les choses écrites auparavant l'ont été pour notre instruction afin que, par la patience et par la consolation des écritures, nous ayons espérance, l'apôtre désigne Dieu sous le nom de «Dieu de patience et de consolation» (v. 5). Les noms donnés à notre Dieu et Père, dans le Nouveau Testament, sont très variés et revêtent tous une grande importance. Il est appelé le Dieu d'amour et de paix, le Dieu de toute consolation, le Père des miséricordes, le Dieu de toute grâce, le Dieu d'espérance, le Dieu de gloire, et même le Dieu de mesure qui révèle à chacun de ses serviteurs la mesure de son service. Si bénie que pourrait être la méditation de ces divers noms en rapport avec les noms de Dieu dans l'Ancien Testament, nous ne pouvons que les mentionner ici.

«Or le Dieu de patience et de consolation vous donne d'avoir entre vous un même sentiment selon le Christ Jésus, afin que, d'un commun accord, d'une même bouche, vous glorifiez le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus Christ» (v. 5, 6). C'est Dieu seul qui, par le Saint Esprit, opère en nous la même pensée que celle qui était dans le Christ Jésus. En lui, Dieu nous présente le parfait modèle de la patience et de la consolation dans un monde rempli de tristesse et de misère. Si notre cœur et notre esprit sont remplis de lui, il en résultera un même sentiment et le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus Christ sera glorifié par tous, d'une même bouche. Par ce Seigneur, nous avons tous, Juifs et Gentils, riches ou pauvres, le même appel, le même accès, les mêmes bénédictions. S'il est, lui, l'objet de nos affections et l'unique mobile de notre activité, nous aurons tous un même esprit et une même pensée, et Dieu sera glorifié.

«C'est pourquoi recevez-vous les uns les autres, comme aussi le Christ vous a reçus, à la gloire de Dieu» (v. 7). Ce ne sont ni nos mérites, ni l'unanimité de nos pensées dans des questions douteuses qui sont le fondement de notre réception par lui. Lorsqu'il mourut pour nous, nous étions des impies et des ennemis, et si lui, l'homme ressuscité et glorifié, nous a reçus maintenant, ce n'est certes pas à cause de ce que nous étions, ni de ce qu'il a trouvé en nous, mais seulement en vertu de sa grâce «à la gloire de Dieu». Suivons son exemple, que nous soyons forts ou faibles, aimables ou non; recevons-nous les uns les autres, comme des rachetés du Seigneur, comme des enfants de Dieu pour sa gloire! Si nous avons toujours ce but en vue, nous serions gardés de toute prétention et de tout esprit sectaire; nous fermerions la porte à ceux qui n'apportent pas la doctrine de Christ (2 Jean) et nous avertirions sérieusement ceux qui ne marchent pas droit, selon la vérité de l'Évangile (Gal. 2:11-16). L'amour est miséricordieux, mais il est aussi fidèle.

Dans les versets 8 à 13, l'apôtre rappelle encore une fois les grands principes, exposés dans toute l'épître, notamment l'accès des païens aux privilèges de l'Évangile. Déjà l'introduction du premier chapitre plaçait devant nous la personne du Seigneur en tant que Fils de David, «selon la chair», et «Fils de Dieu, en puissance, selon l'Esprit de sainteté, par la résurrection des morts». Ici, il rappelle que Christ a été serviteur de la circoncision, pour la vérité de Dieu, pour la confirmation des promesses faites aux pères, mais aussi pour que les nations glorifiasse Dieu pour la miséricorde (v. 8, 9). Ces mots mettent en évidence les deux aspects majeurs de la venue de Christ, qui a été envoyé d'abord aux brebis perdues de la maison d'Israël,



afin de montrer à son peuple terrestre que Dieu est véritable et qu'il demeure fidèle aux promesses faites aux pères, Mais après qu'Israël eut repoussé la grâce et crucifié son Messie, Dieu la fit abonder envers les nations. C'est la croix de Christ qui leur a ouvert l'accès aux bénédictions infinies qu'Israël avait dédaignées. Il ne s'agissait donc pas, pour les nations, de l'accomplissement des promesses; étant étrangères aux alliances de la promesse, sans Dieu et sans espérance dans le monde (Éph. 2:12), il ne pouvait être question pour elles de la «vérité de Dieu»; tout était «grâce».

Ainsi Christ est devenu, d'une part, serviteur de la circoncision sur le fondement de l'alliance existant entre Dieu et Israël, et, d'autre part, il a mis en relation avec Dieu des païens entièrement éloignés de Lui et sans droits. Il l'a fait par pure grâce, afin que les nations puissent glorifier Dieu «pour la miséricorde». Nous aimons à répéter: «Ô profondeur des richesses et de la sagesse et de la connaissance de Dieu!» Combien simples et pourtant merveilleuses sont ses voies, combien claires et élevées sont ses pensées! Sans doute, pour ces Juifs, elles étaient difficiles à comprendre.

Dieu leur avait pourtant fait connaître, dès les temps anciens, ses pensées et ses voies. Alors que les nations ne devaient jamais oublier d'où elles étaient venues, les croyants appartenant à Israël devaient, de leur côté, se souvenir toujours des déclarations de Dieu concernant la grâce déployée en faveur des nations. L'apôtre cite encore des passages tirés des trois grandes divisions de l'Ancien Testament, la loi, les psaumes et les prophètes, passages exprimant l'intention de Dieu de bénir les nations avec son peuple terrestre. Son nom devait être connu et célébré parmi ces dernières. Elles auraient le privilège de se réjouir avec son peuple, d'espérer en la racine de Jessé et en celui qui se lèvera pour gouverner les nations (v. 9-12). Il est à peine besoin de préciser qu'aucun des passages cités ne concerne l'Assemblée, corps de Christ dans lequel n'existe aucune différence entre Juifs et Grecs. Ce mystère ne pouvait être révélé qu'après la glorification du Fils de l'homme à la droite de Dieu. L'apôtre veut présenter ici le fait simple, mais si important, que Dieu a, par les prophètes, annoncé sa miséricorde envers les nations dès les temps anciens.

À cela se relie le souhait que le fidèle serviteur adresse aux saints de Rome: «Or que le Dieu d'espérance vous remplisse de toute joie et paix en croyant, pour que vous abondiez en espérance par la puissance de l'Esprit Saint!» (v. 13). Dieu ne s'est pas révélé seulement comme un Dieu d'amour, mais aussi comme le Dieu d'espérance, et l'apôtre joint à la révélation de ce nom la demande que ce Dieu les remplisse de toute joie et paix en croyant. Ils seront ainsi capables de marcher ensemble en paix, malgré quelques divergences d'opinion. De plus, abondant en espérance par la puissance du Saint Esprit, ils anticiperont le jour glorieux où ils seront accomplis dans la lumière d'en haut. En attendant ce moment, ils jouiront, dans une communion paisible, des bénédictions leur appartenant, étant «pleins de bonté, remplis de toute connaissance» et capables de s'exhorter l'un l'autre (v. 14).

L'apôtre exprime avec une joie manifeste son assurance qu'il en sera ainsi des bien-aimés croyants de Rome (voir Rom. 1:8). Il achève ses enseignements et, en conclusion, il motive la hardiesse avec laquelle il leur avait écrit. Il leur rappelle la mission que Dieu lui avait confiée envers les nations. Ayant reçu à leur égard une grâce particulière de Dieu, il pouvait user de liberté envers eux, bien qu'ils ne fussent pas directement un fruit de son service. Toutefois ils appartenaient aux nations, [envers lesquelles](#) Paul était un ministre du Christ Jésus, «exerçant la sacrificature dans l'évangile de Dieu, afin que l'offrande des nations soit agréable, étant sanctifiée par l'Esprit Saint» (v. 15, 16).

Les expressions dont l'apôtre, conduit par l'Esprit, se sert dans ce passage pour désigner son service, sont d'une très grande portée. Le mot traduit par «ministre» signifie en fait «employé d'un service public». Le service de l'évangile de Dieu est un service sacerdotal, et le fruit de ce service, savoir les croyants d'entre les nations en qui la grâce a opéré, constitue une offrande agréable à Dieu, mise à part du monde, sanctifiée par l'Esprit Saint, et que l'apôtre pouvait présenter à Dieu. C'est ainsi qu'autrefois Aaron présentait les Lévites à l'Éternel comme un sacrifice de la part des fils d'Israël, avec cette grande différence toutefois que la consécration était accompagnée de cérémonies extérieures, tandis que, sous l'économie de la grâce, c'est le Saint Esprit qui met à part les croyants. Nous sommes une «sorte de prémices» des créatures de Dieu, consacrés par le Saint Esprit.

Cependant, si l'apôtre avait de quoi se glorifier dans les choses qui concernent Dieu, ce n'était que «dans le Christ Jésus» (v. 17). Il ne désirait pas qu'on lui attribue quoi que ce soit personnellement! S'il n'avait été en rien moindre que les plus excellents apôtres, mais avait travaillé beaucoup plus qu'eux tous (2 Cor. 11:5; 1 Cor. 15:10), la gloire ne devait pas lui en revenir, mais seulement à Celui dont la grâce avait été avec lui. Dans ce passage-ci aussi, le fidèle serviteur n'ose rien dire que Christ n'ait accompli par lui pour l'obéissance des nations, par parole et par œuvre (v. 18).

Cette parole pleine de modestie est [suivie](#) d'une description à la fois brève et impressionnante, du travail considérable accompli par l'apôtre. Comme toujours, quand il aborde ce sujet, il passe sous silence son don éminent et sa dignité apostolique, mais il rend hommage à l'activité de Dieu et à la puissance de son Esprit. Il s'abstient aussi d'édifier sur le fondement d'autrui, mais s'applique à annoncer l'évangile là où Christ n'avait pas encore été prêché, selon la parole: «Ceux à qui il n'a pas été annoncé, verront, et ceux qui n'ont pas entendu, comprendront» (v. 21). C'est pourquoi, il n'était pas encore venu à Rome, malgré le grand désir qu'il en avait depuis plusieurs années (v. 22 et 23; voir 1:9-15), Or, comme il n'avait plus de motif de s'arrêter dans les contrées qu'il venait de visiter — car, depuis Jérusalem et tout alentour jusqu'en Illyrie (ainsi probablement jusqu'à la côte orientale de la mer Adriatique), il avait pleinement annoncé l'Évangile — il espérait, à l'occasion d'un voyage éventuel en Espagne, visiter les croyants de Rome à son passage, et que ceux-ci lui feraient la conduite de ce côté-là, après qu'il aurait d'abord un peu joui d'eux.

Cet homme infatigable sentait que le moment était venu de laisser à d'autres son travail en Orient, étant fortement attiré vers l'Occident pour y annoncer aussi Christ. Or, Dieu en avait décidé autrement. Paul n'est probablement jamais allé en Espagne, et Rome ne l'a vu que comme prisonnier. «Dieu ne voulait pas, comme l'a dit J. N. Darby, que la chrétienté romaine ait un fondement apostolique». Notre épître exclut entièrement la pensée que Pierre ait été à Rome ou s'y soit trouvé à ce moment-là. Le christianisme s'est établi de lui-même à Rome; il ne s'y trouvait aucun sage architecte. Dieu ne choisit pas les capitales du monde pour en faire le centre de son œuvre: le service apostolique de Paul était terminé en Orient; il était sur le point de se rendre à Jérusalem dans un service de diacre. Ensuite, au moins pour autant que les récits historiques nous en parlent, il n'a jamais repris sa libre activité apostolique. À la question: Pourquoi? l'éternité seulement nous donnera de complets éclaircissements. La foi sait que le chemin de Dieu, même s'il n'est pas celui que nous nous proposons, est toujours parfait. «Toutes ses voies sont justice» (Deut. 32:4). Elles correspondent à ses desseins éternels, à sa grâce insondable et à sa parfaite sagesse.

L'apôtre se rendait à Jérusalem pour y accomplir un service en faveur des saints. «Car la Macédoine et l'Achaïe ont trouvé bon de subvenir, par une contribution, aux besoins des pauvres d'entre les saints qui sont à Jérusalem» (v. 25, 26). C'était bien la manifestation d'amour actif dont il nous parle dans sa deuxième épître aux Corinthiens (chap. 8 et 9), écrite peu avant l'épître aux Romains. Il avait plu aux assemblées de Macédoine et d'Achaïe — la province romaine dans laquelle se trouvait Corinthe — d'envoyer cette «contribution» aux croyants pauvres de Jérusalem. Mais, en fait, ce n'était que le remboursement d'une dette. En effet, si les nations avaient eu part aux biens spirituels de leurs frères d'Israël, n'étaient-elles pas tenues de les servir dans les choses charnelles? (v. 27).

Après qu'il aurait scellé ce fruit précieux (v. 28), il voulait, comme nous l'avons vu, se rendre en Espagne, en passant par Rome. Il savait que, s'il venait, il viendrait «dans la plénitude de la bénédiction de Christ» (v. 28, 29).

Si l'apôtre s'est rendu à Rome dans des conditions bien différentes de ce qu'il s'était proposé, cette dernière parole ne s'est pas moins accomplie à la lettre. Non seulement il a pu demeurer durant deux ans dans un logement qu'il avait loué pour lui, et y recevoir tous ceux qui le visitaient, mais il a pu aussi leur prêcher le royaume de Dieu et leur enseigner les choses qui regardent le Seigneur Jésus Christ, avec toute hardiesse, sans empêchement (Actes 28:30, 31). Nous savons en outre que c'est pendant cette première captivité qu'il a écrit les précieuses épîtres aux Éphésiens, aux Philippiens et aux Colossiens, ainsi que celle qu'il adressa à Philémon.

«Mais je vous exhorte, frères, par notre Seigneur Jésus Christ et par l'amour de l'Esprit, à combattre avec moi dans vos prières à Dieu pour moi, afin que je sois délivré des incrédules qui sont en Judée, et que mon service que j'ai à accomplir à Jérusalem soit agréable aux saints» (v. 30, 31). Combien ce pressant appel du grand apôtre aux prières des saints doit avoir touché leurs cœurs! Aujourd'hui encore, nous ne pouvons pas le lire sans en être touchés. La connaissance de notre commun Sauveur et l'amour de l'Esprit unissent, dans tous les temps, les cœurs des croyants, quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent, et en même temps produisent de la sympathie et des intercessions. L'invitation à «combattre avec lui dans les prières», montrait combien le cœur de l'apôtre était préoccupé du résultat de son voyage à Jérusalem. Lorsque, peu après, il l'entreprit, le Saint Esprit lui rendait témoignage de ville en ville, lui disant que des liens et de la tribulation l'attendaient (Actes 20:23). Mais son amour pour ses frères dans le besoin était tel qu'il ne faisait aucun cas de lui-même, ni de sa vie; il le poussait vers Jérusalem, le foyer de l'inimitié contre Dieu et contre son oint.

On a dit que Paul, dans ces circonstances, n'avait pas été tout à fait à la hauteur de son appel comme apôtre des nations. C'est peut-être vrai. Mais pouvons-nous lui en faire un reproche? Dieu ne l'a pas fait. Au contraire, dans la forteresse romaine à Jérusalem, Paul a pu entendre les paroles consolantes du Seigneur: «Aie bon courage; car comme tu as rendu témoignage des choses qui me regardent, à Jérusalem, ainsi il faut que tu rendes témoignage aussi à Rome» (Actes 23:11).

Avec la confiance que, par suite de l'intercession des saints à Rome, il viendrait vers eux avec joie, par la volonté de Dieu et «se récréerait avec eux», l'apôtre exprime cette courte, mais ardente prière: «Or, que le Dieu de paix soit avec vous tous! Amen» (v. 32, 33). Puisse ce souhait se réaliser aussi abondamment pour nous tous!

## Chapitre 16

La fin de l'activité publique de l'apôtre, telle que l'Écriture nous la rapporte, est saisissante. Sous plus d'un rapport, elle ressemble à la fin du service de son Seigneur et Maître. Comme lui, Paul fut aussi livré par les Juifs à la puissance des païens; abandonné de tous, il suivit un chemin solitaire. Malgré ses efforts infatigables jour et nuit, l'œuvre lui occasionnait bien des soucis, car l'ennemi paraissait triompher. Mais, malgré tout, Dieu accomplissait ses conseils de grâce. Paul avait rendu témoignage auprès des Juifs et auprès des nations; le sanhédrin à Jérusalem, les sacrificateurs et le peuple, les gouverneurs et le roi, Agrippa, même l'empereur à Rome devaient entendre, de sa bouche, la puissante voix de la vérité. Le témoin lui-même allait être retiré de la scène publique et son activité cesserait. Il n'avait plus de place en Orient; il séjournerait en Occident comme prisonnier: telles étaient les voies de Dieu à l'égard de son serviteur. Si insondables soient-elles, la sagesse les ordonne et la foi les admire.

Paul n'était jamais allé jusqu'alors à Rome, mais il y connaissait de nombreux croyants qui lui étaient chers. Il leur adresse d'affectueuses salutations dans la première moitié de ce chapitre. Combien il est touchant de constater que ce serviteur infatigable a gardé le souvenir de tout service d'amour accompli envers lui personnellement ou dans l'œuvre du Seigneur. Dans les salutations qu'il adresse à chaque frère et sœur, il en fait mention, en ajoutant l'expression de sa reconnaissance. Quel encouragement pour ces bien-aimés du Seigneur! Qu'il est doux le lien d'amour unissant les cœurs de tous ceux qui aiment et servent Jésus! Ils forment ensemble une famille et marchent vers le même but, chacun reconnaissant avec affection tout le bien qui se trouve chez les autres, car l'amour ne connaît ni égoïsme, ni jalousie.

Parmi les personnes que l'apôtre salue, il s'en trouvait certainement qui avaient été employées par Dieu pour apporter dans la grande capitale le précieux évangile de la grâce. Peut-être étaient-ce des Juifs, qui, pour leurs affaires ou d'autres motifs, étaient venus à Rome; certains chrétiens qui y habitaient, avaient peut-être appris à connaître la vérité au cours de leurs voyages en Grèce et en Palestine. L'Esprit de Dieu nous rappelle encore qu'on ne peut découvrir, dans la fondation du témoignage à Rome, aucune trace d'un ministère apostolique, fait important quant à l'évolution de la situation dans cette ville.

La première personne que Paul nomme est une sœur, une servante ou diaconesse de l'assemblée de Cenchrée, l'un des trois ports de Corinthe, que nous connaissons par Actes 18:18. Cette sœur, appelée Phœbé, avait apparemment rempli un service particulier parmi les saints à Cenchrée et avait été en aide à beaucoup de saints et à l'apôtre lui-même. Il y a partout et en tous temps des services qui peuvent être exercés mieux et d'une manière plus convenable par des sœurs que par des frères. Phœbé avait été sans doute une sœur occupée à ces services et reconnue comme telle dans l'assemblée de Cenchrée. Nous ne savons pas ce qui l'avait conduite à Rome, mais l'apôtre demande qu'on la reçoive dans le Seigneur, comme il convient à des saints et qu'on l'assiste dans toute affaire pour laquelle elle aurait besoin des saints (v. 2).

Dans le verset suivant nous rencontrons deux noms connus: «Saluez Prisca et Aquilas, mes compagnons d'œuvre dans le Christ Jésus (qui, pour ma vie, ont exposé leur propre cou; auxquels je ne rends pas grâces moi seul, mais aussi toutes les assemblées des nations)». Paul avait rencontré ce couple pieux d'abord à Corinthe, et comme ils avaient le même métier (faiseurs de tentes), il avait élu domicile chez eux et travaillé avec eux. Plus tard ils accueillirent Apollos dans leur maison et lui expliquèrent plus exactement la voie de Dieu (Actes 18:2 et 26). En 1 Corinthiens 16:19, nous les trouvons à Éphèse (2 Tim. 4:19). Ainsi, non seulement ils avaient le même métier que Paul, mais ils étaient aussi ses «compagnons d'œuvre» dans le Christ Jésus. Ils avaient exposé, pour sa vie, leur propre cou et avaient ainsi mérité non seulement sa reconnaissance, mais aussi, vu qu'il était apôtre des nations, celle de toutes les assemblées des nations. Remarquons que le nom de la sœur, ici comme en Actes 18:18 et en 2 Timothée 4:19, précède celui de son mari. Nous pouvons bien en déduire que Prisca, ou Priscilla, s'était dévouée particulièrement pour Paul. En Actes 18:2 et 26, et en 1 Corinthiens 16:19, le nom du mari se trouve en premier lieu et nous comprenons facilement pourquoi. Combien admirable est l'exactitude de la Parole de Dieu!

Encore une brève remarque à propos des mots: «et l'assemblée qui se réunit dans leur maison», qu'on retrouve en 1 Corinthiens 16:19 (Col. 4:15 et Philémon 1:2). Comme on le sait, au début du christianisme, les chrétiens se réunissaient dans des maisons privées, faute de locaux de réunions assez grands. Il ne s'agit pas d'une assemblée particulière qui se serait composée des membres d'une même famille.

Au verset 5, l'apôtre nomme Épaïnète, son «bien-aimé»; cela indique évidemment que des liens particuliers d'affection existaient entre lui et celui qui était «les prémices de l'Asie pour Christ». Paul embrassait tous les saints dans un même amour fraternel, mais Épaïnète avait été le premier fruit de son travail béni dans la province romaine d'Asie, et comme il avait été sans aucun doute manifesté fidèle depuis longtemps, il possédait l'affection particulière de son père en Christ.

«Saluez Marie, qui a beaucoup travaillé pour vous» (v. 6). Parmi ceux que Paul salue, plusieurs sœurs sont désignées comme travaillant ou ayant travaillé dans le Seigneur (v. 12). De Marie, il nous est dit qu'elle avait beaucoup travaillé pour les croyants de Rome, qui le reconnaissaient.

«Saluez Andronique et Junias, mes parents et mes compagnons de captivité, qui sont distingués parmi les apôtres, qui même ont été avant moi en Christ» (v. 7). Il est beau de voir comment l'amour sait rappeler toutes les circonstances propres à encourager les personnes nommées, et, en même temps, à les rendre plus chères à leurs frères et sœurs.

Dans les versets suivants, Paul nomme aussi Amplias et Stachys, ses «bien-aimés dans le Seigneur», Urbain, son «compagnon d'œuvre en Christ», Appellès «approuvé en Christ», Hérodition, son parent. Il n'adresse qu'une salutation à ceux de chez Aristobule et de chez Narcisse, qui étaient «dans le Seigneur». L'amour n'oublie personne, mais il donne du discernement et de la sagesse dans le jugement; combien plus précis encore sera plus tard le jugement rendu par Celui qui est en même temps amour et lumière! Puisse-tous nous tous désirer avec plus de zèle son approbation.

«Saluez Tryphène et Tryphose, lesquelles travaillent dans le Seigneur. Saluez Persis, la bien-aimée, qui a beaucoup travaillé dans le Seigneur» (v. 12).

Nous avons déjà parlé plus haut de telles sœurs. Deux d'entre elles travaillaient encore dans le Seigneur; l'une, Persis, «la bien-aimée» avait beaucoup travaillé dans le passé dans le Seigneur. Pourquoi plus maintenant? L'âge ou la maladie en étaient-ils la cause? Nous ne le savons pas. Le titre «la bien-aimée» ne permet guère de penser que cette chère sœur se serait relâchée ou serait devenue indifférente.

«Saluez Rufus, l'élu dans le Seigneur, et sa mère, qui est aussi la mienne» (v. 13). Si Rufus est le même que celui qui est mentionné en Marc 15:21, ce que pensent plusieurs commentateurs, nous pouvons bien dire que le Seigneur a richement récompensé le service involontaire que le père de Rufus a eu le privilège de Lui rendre le jour de ses souffrances et de sa mort. Il est probable également que toute la maison de Simon le Cyrénéen s'était attachée fidèlement au Seigneur, puisque Paul désigne la mère de Rufus comme étant aussi la sienne — sans doute en souvenir des marques d'affection et des soins qu'elle avait prodigués à l'apôtre — et désigne ce Rufus comme l'élu dans le Seigneur. Tous les sanctifiés en Christ sont élus dans le Seigneur, mais Rufus s'est montré particulièrement digne de ce titre que Paul lui donne.

Après avoir cité, dans les deux versets suivants, plusieurs noms sans mention particulière, l'apôtre termine le paragraphe par ces mots: «Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. Toutes les assemblées du Christ vous saluent». Nous trouvons la même invitation en 1 Corinthiens 16:20; 2 Corinthiens 13:12 et 1 Thessaloniens 5:26 (1 Pierre 5:14). Nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un commandement spécial de l'apôtre, mais plutôt que cette salutation par un baiser était en usage parmi les premiers chrétiens. Puisque Dieu a pris soin que cette invitation nous soit conservée, gardons-nous de la considérer avec indifférence. Il est certain que cette salutation renferme plus de chaleur et de cordialité qu'une simple poignée de main. C'était l'usage en Orient et spécialement chez les Juifs, plus que chez nous, de se saluer par un baiser. Ici et dans les trois autres passages mentionnés, il est dit «saint baiser», et nous ne devons pas oublier que le Saint Esprit a donné sa sanction à ce mode de salutation. Cela ne veut pas dire que les croyants, chaque fois qu'ils se rencontrent, aient à se saluer par un baiser; toutefois, l'amour devrait s'exprimer parfois de cette manière.

Dans le paragraphe suivant, l'apôtre doit, pour le bien des croyants, s'occuper encore d'autres choses, entièrement opposées à celles qui précèdent. À côté de tout le bien que l'apôtre reconnaissait, il y avait aussi à Rome des sujets d'affliction. «Or je vous exhorte, frères, à avoir l'œil sur ceux qui causent les divisions et les occasions de chute par des choses qui ne sont pas selon la doctrine que vous avez apprise; et éloignez-vous d'eux» (v. 17). On peut déduire de ces paroles que, en ce temps déjà, des hommes s'étaient élevés, dans l'assemblée de Rome, dans le sentiment de leur propre importance et avec le désir bien connu aussi de nos jours, d'apporter quelque chose de nouveau; au lieu de s'en tenir à la simple doctrine qui leur avait été enseignée, ils «enseignaient de fausses doctrines, pour attirer des disciples après eux».

L'attrait de la nouveauté est grand, en particulier pour les âmes faibles et simples, et si ceux qui annoncent de nouvelles doctrines, comme c'est fréquemment le cas, le font par un beau langage et de douces paroles, ils réussissent facilement à séduire «les cœurs des simples» (v. 18). On suit les séducteurs, on se rassemble autour d'eux, on déploie une grande ardeur pour eux, puis «les divisions et les occasions de chute» en sont

les conséquences inévitables. Paul exhorte les frères à avoir l'œil sur de telles gens et à se détourner d'eux. Plus tard, l'apôtre Jean engage les croyants à ne pas recevoir dans leurs maisons et même à ne pas saluer tous ceux qui les menaient en avant et ne demeuraient pas dans la doctrine du Christ, car quiconque les saluait, participait à leurs mauvaises œuvres (2 Jean, v. 9 à 11).

De tels hommes ne sont pas des serviteurs de notre Seigneur Jésus Christ, qui ont à cœur le bien du troupeau, mais ils servent «leur propre ventre». Ils pensent avant tout à leurs propres personnes et à leurs intérêts; ce jugement de l'Esprit sur eux ici et dans d'autres passages est très solennel. Il n'y a qu'un seul moyen de nous préserver de leur influence, c'est de nous en tenir à la doctrine que nous avons «apprise»: la parole de la vérité (Actes 20:32). De même que l'apôtre Jean exhortait la «dame élue» et «Gaïus, le bien-aimé» (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> épîtres de Jean) à éprouver la doctrine qui leur était enseignée, Paul exhorte les croyants de Rome à se détourner avec énergie de ceux qui n'enseignaient plus la vérité telle que les fidèles l'avaient reçue autrefois. L'apôtre compte sur leur obéissance qui était venue à la connaissance de tous et réjouissait son cœur. Il les exhorte aussi à être sages quant au bien, et simples quant au mal (v. 19). Les ultimes recommandations du cher serviteur de Dieu sont bien touchantes. Alors que les gens du monde s'occupent du mal et cherchent à se prémunir contre la tromperie et la ruse des autres, le croyant ne doit pas agir ainsi. Il connaît la sagesse d'en haut, qui est «premièrement pure, ensuite paisible, modérée, traitable, pleine de miséricorde et de bons fruits» (Jacq. 3:17).

Il ne lui appartient pas de se renseigner sur les diverses formes du mal. Il est «simple quant au mal», un petit enfant pour la malice (1 Cor. 14:20), mais «sage quant au bien». Occupé du bien, écoutant la voix du bon Berger et les enseignements de l'Esprit Saint, il poursuit paisiblement le sentier dans lequel son Seigneur l'a précédé, sentier de sainte séparation, de bonté et de sagesse divines. Il connaît ce sentier et n'a pas besoin d'en connaître d'autres; il sait bien qu'il se trouve encore sur la scène du péché, où Satan règne et où le mal triomphe si souvent, mais il sait aussi que la puissance de Satan a été brisée à la croix et il apprend avec allégresse que le Dieu de paix, qui est fidèle à toujours, brisera bientôt Satan sous nos pieds.

Si Dieu, dans sa grâce, a tardé jusqu'à aujourd'hui à accomplir le jugement, le juge n'en est pas moins à la porte: notre Sauveur vient **bientôt**. Et jusqu'à ce moment-là, la grâce du Seigneur Jésus Christ sera avec nous tous les jours (v. 20).

Dans le verset suivant, nous trouvons les salutations de Timothée, le compagnon d'œuvre de l'apôtre, et celles de trois de ses parents, dont les noms nous sont à peine connus et qui étaient peut-être aussi inconnus aux destinataires de l'épître; cependant la foi à l'Évangile unit les cœurs et produit la sympathie des uns pour les autres, même lorsque l'on ne s'est jamais vu.

La salutation du verset 22 nous rappelle le fait que Paul n'a écrit de sa main aucune de ses épîtres, excepté celle qu'il a adressée aux Galates. Il les dictait à un autre; ici, c'est à un frère, nommé Tertius. Toutefois l'apôtre signait ses épîtres pour en sceller l'important contenu (1 Cor. 16:21; Gal. 6:11; 2 Thess. 3:17).

Viennent ensuite des salutations brèves, mais néanmoins importantes. De la part de Gaïus, l'hôte de l'assemblée de Corinthe, ainsi que de l'apôtre lui-même, puis d'Éraste, l'administrateur de la ville, et finalement du frère Quartus, vraisemblablement un homme fidèle et modeste, dont le cœur était rempli d'amour pour ses frères qui se trouvaient au loin, et qui désirait aussi exprimer son amour. Ensuite l'apôtre termine son épître par le vœu fréquemment exprimé: «Que la grâce de notre Seigneur Jésus Christ soit avec vous tous! Amen».

Les trois derniers versets forment, en quelque sorte, un complément d'une extrême importance. Comme un autre écrivain le dit, l'apôtre développe, dans cette épître, les plus simples éléments de l'Évangile dans leurs résultats pratiques, en relation avec les diverses économies de Dieu et les devoirs qui découlent de la réception de la bonne nouvelle. Il ne veut pas la terminer sans relier à ces choses le mystère de Dieu, qu'il a révélé dans quelques-unes de ses dernières épîtres.

Nous ne trouvons pas, dans l'épître aux Romains, le côté céleste de la vérité, c'est-à-dire tout ce qui est en rapport avec Christ, le Fils de l'homme glorifié à la droite de Dieu, la Tête de son corps, de l'Assemblée, en qui Dieu veut réunir toutes choses. Cette épître a un autre but: elle montre comment l'homme peut se tenir devant Dieu dans une heureuse liberté. Le fait que nous formons tous un seul corps en Christ, ainsi que les privilèges de ce corps, de l'Assemblée, sont très brièvement mentionnés, mais ils ne sont pas traités en détail. À cet égard aussi, nous pouvons dire: «Il y a un temps pour tout». Le moment viendrait, où l'administrateur des mystères de Dieu communiquerait ce mystère aux croyants d'Éphèse et de Colosses, en rapport avec toute la plénitude du Christ, afin qu'il nous soit révélé par les Écritures. L'état spirituel de ces deux assemblées permettait de les élever à de telles hauteurs, tandis que l'assemblée de Rome avait besoin d'être affermie dans les fondements du christianisme, dans les résultats de la mort et de la résurrection du Fils de Dieu pour l'homme pécheur et perdu. Nous pouvons accepter avec reconnaissance tous ces dons de Dieu, et admirer avec quelle sagesse et quelle grâce ces dons nous sont communiqués.

Le cœur de l'apôtre était rempli de ce qu'il nomme «son évangile» — ce mystère demeurait constamment en lui dans toute sa fraîcheur — et il ne peut faire autrement que d'en entretenir ses lecteurs, ne fût-ce qu'un moment. Ce mystère, comme il le dit, «à l'égard duquel le silence été gardé dès les temps éternels, mais qui a été manifesté maintenant, et qui, par des écrits prophétiques, a été donné à connaître à toutes les nations, selon le commandement du Dieu éternel, pour l'obéissance de la foi» (v. 25, 26). L'Esprit de Dieu avait, dans les siècles précédents, gardé le silence sur ces choses. Les prophètes de l'ancienne alliance avaient, il est vrai, parlé auparavant «des souffrances qui devaient être la part de Christ et des gloires qui suivraient». Mais les pensées de Dieu à l'égard de Christ et de l'Assemblée n'avaient jamais été révélées; elles ne le furent que par les écrits prophétiques du Nouveau Testament. Combien cette déclaration souligne l'importance des épîtres de l'apôtre! Ces hommes n'étaient pas seulement des envoyés de Dieu, mais aussi des prophètes. Ils posèrent le fondement sur lequel nous avons été édifiés (Éph. 2:20).

Dieu ne pouvait avoir en vue de révéler le mystère de Christ et de l'Assemblée sous l'économie de la loi. C'est seulement après l'œuvre accomplie par Christ à la croix et sa glorification à la droite de la majesté dans les cieux, que furent remplies toutes les conditions pour la révélation de ce mystère «selon le commandement du Dieu éternel». Il fut alors manifesté et donné à connaître par des écrits prophétiques à toutes les nations, pour l'obéissance de la foi. Les voies temporelles de Dieu étaient en rapport avec Israël et la terre. Ses pensées éternelles, en rapport avec le mystère, sont maintenant données à connaître à toutes les nations, et notre glorieux privilège est de les recevoir avec une foi simple et de les contempler dans un esprit de louange.

Nous sommes arrivés à la fin de notre méditation. Nous avons pu contempler les profondeurs des richesses, de la sagesse et de la connaissance de Dieu. Cela a réchauffé nos cœurs et nous a montré combien notre connaissance et notre intelligence sont limitées. Cela a aussi éveillé en nous le désir de ne plus connaître seulement en partie, mais parfaitement, non plus par la foi, mais par la vue. Que nous reste-t-il à faire en terminant, si ce n'est d'entonner dans nos cœurs, avec le grand apôtre des nations, le cantique de louange disant: «Or, à celui qui est puissant pour nous (vous) affermir... au Dieu qui seul est sage, par Jésus Christ, — auquel soit la gloire éternellement! Amen».